

Karine DELAUNAY

Thème de recherche : L'expansion des pêcheurs ghanéens sur le  
littoral ivoirien : une approche  
historique.

NOTES DE SEJOUR

Recueil de documents provisoires  
rédigés entre 1987 et 1989

CENTRE ORSTOM DE PETIT BASSAM

Novembre 1989

## PRESENTATION

Etudiante à l'Université de Paris I - Centre de Recherches Africaines, j'ai reçu une formation d'historienne. Au niveau du DEA, j'ai souhaité m'orienter plutôt vers l'histoire économique et l'histoire des techniques, tandis que des goûts personnels m'attiraient vers les sociétés du littoral. Des contacts ont alors été établis avec l'ORSTOM-ex.département C (Connaissance des milieux aquatiques), afin de déterminer un sujet de recherche. C'est ainsi qu'est née l'idée d'un travail historique sur la pêche artisanale maritime en Afrique de l'Ouest : celle-ci connaît depuis un certain nombre d'années un développement remarqué où les pêcheurs ghanéens (Fante et Ewe) jouent un rôle de premier plan; l'approche historique devait permettre de mieux cerner les ressorts de ce dynamisme ghanéen en cherchant à analyser les origines et les conditions du "développement spontané" de ce secteur d'activité, et à reconstituer les principales phases de l'expansion des pêcheurs ghanéens sur le littoral ouest africain. Dans le cadre du DEA, un mémoire sur les activités de pêche dans le Golfe de Guinée (de la Côte d'Ivoire au Bénin) du XVIème au milieu du XVIIIème s., ainsi qu'une bibliographie des études publiées entre 1900 et 1986 sur la pêche dans ce même secteur ont été réalisés.

Au niveau du Doctorat, préparé sous la direction de Mme Cl.H.PERROT, j'ai bénéficié d'une Allocation de Recherche MRES. L'ORSTOM m'a alors permis d'effectuer un séjour de deux ans en Côte d'Ivoire (Centre de Petit Bassam et CRO), notamment pour y

mener des enquêtes de terrain, l'encadrement scientifique étant assuré par MM.J.P.CHAUVEAU (ORSTOM Montpellier) et F.VERDEAUX (ORSTOM Paris).

Le manque d'assurance, la crainte de me laisser déborder, mais aussi le relatif isolement scientifique sur place, m'ont conduit à rédiger régulièrement des comptes-rendus et des bilans des travaux réalisés qui ont servi de base de discussion pour la poursuite des recherches. Ce sont ces "notes de séjour" qui sont ici rassemblées.

Ce recueil comprend en fait deux types de documents. Il s'agit d'une part, de "rapports de mission" rédigés au fil des enquêtes de terrain afin de faire le point d'avancement des travaux; ils sont directement issus des cahiers d'enquêtes et de notes de lecture. Leur destination initiale était strictement "interne". On y a adjoint, d'autre part, des documents de synthèse qui prennent d'avantage de recul par rapport aux données brutes. Deux d'entre eux sont des contributions à des colloques (Taabo, mai 1988 et Montpellier, juillet 1989). Deux autres sont des bilans de recherche rédigés en France avant le retour sur le terrain (Exposé au séminaire de Mme Cl. H. PERROT, avril 1988 et Etat des questions, avril 1989).

En rassemblant ces documents, notre intention est de laisser une trace des travaux menés sur place, en Côte d'Ivoire, avant de retourner définitivement en France pour les dernières recherches bibliographiques et archivistiques, puis la rédaction de la thèse. Premiers dépouillements et analyses des données de ter-

rain, ils constituent un point intermédiaire entre les enquêtes elles-mêmes et le travail plus élaboré du mémoire de thèse; on espère qu'à ce titre ils pourront être utiles à ceux travaillant sur la pêche artisanale maritime en Côte d'Ivoire.

Ces textes sont présentés par ordre chronologique de rédaction afin de respecter le cheminement de la recherche, ce qui devrait rendre plus aisées au lecteur la compréhension et l'appréciation de leur contenu.

**NB** : Toutes les enquêtes n'ont pas fait l'objet de rapports; ainsi, les enquêtes menées dans le secteur d'Abidjan et sur le littoral oriental, celles concernant les activités de pêche des Neyo et des Krou... Ces données pourront faire l'objet d'un document ultérieur.

## LISTE DES DOCUMENTS

- 1- Mission sur le littoral occidental (Sassandra-Tabou) du 29 juin au 6 juillet 1987. 12 p.
- 2- Mission sur le littoral Alladian (de Toukouzou aux abords de Vridi) du 20 au 22 juillet 1987. 7 p. + cartes
- 3- Mission à Sassandra du 31 août au 4 septembre 1987. 17 p.
- 4- Mission sur le littoral occidental (Sassandra, San Pédro, Grand Bérébi, Tabou) du 1er au 15 octobre 1987. 49 + XIX p.
- 5- Pêche à la senne de place. Reportage photographique sur une séance de pêche à la senne de plage à Esso-Kondji I, à proximité de Sassako-Bégnini (littoral Alladian), le 29 janvier 1988. 5 p. + XI pl.
- 6- Exposé au séminaire dirigé par Mme Cl. H. PERROT sur les sources orales de l'histoire de l'Afrique (Univ. de Paris I, Centre de Recherches Africaines), avril 1988 : L'expansion des pêcheurs ghanéens sur les côtes ouest africaines. Le cas de la Côte d'Ivoire (premier bilan de recherches). 55 p. + documents annexes.
- 7- Exposé au séminaire ORSTOM de Taabo "Environnement et ressources aquatiques de la Côte d'Ivoire", mai 1988 : L'expansion des pêcheurs ghanéens sur les côtes ouest africaines : une approche historique (cas de la Côte d'Ivoire). 4 p.
- 8- Mission sur le littoral Alladian du 13 au 26 juin 1988. 30 p.
- 9- L'expansion des pêcheurs ghanéens sur les côtes ouest africaines : une approche historique (cas de la Côte d'Ivoire). Etat des questions. Avril 1989. 37 p.
- 10- Contribution au Symposium International de Montpellier (ORSTOM-IFREMER) "La recherche face à la pêche artisanale", juillet 1989 : Approche historique de l'expansion des pêcheurs ghanéens (Fanti et Ewe) sur le littoral ivoirien. 14 p.
- 11- Missions à Sassandra du 21 au 30 mai et du 17 août au 1er septembre 1989. p. + tabl. et annexes.
- 12- Mission sur le littoral Alladian du 17 au 28 septembre 1989. p. + carte.

## MISSION SUR LE LITTORAL OCCIDENTAL

(Sassandra - Tabou)

du 29 Juin au 6 Juillet 1987

### I. PRESENTATION :

#### 1. Cadre de la mission :

Cette mission avait été programmée par J.KONAN (CRO). Son objectif premier était de visiter les différents Centres des Pêches afin de récolter les données recueillies par leurs agents (enquête cadre, statistiques de pêche) et de leur indiquer de nouveaux axes d'enquête (liés à la mise en place du groupe de travail sur les petits pélagiques, notamment les sardinelles).

En ce qui me concerne, il s'agissait d'être présentée aux agents des Centres des Pêches et, par leur intermédiaire, d'être introduite auprès des pêcheurs Ghanéens.

#### 2. Campements et villages visités :

Sassandra (entretiens avec le chef du campement Fante, le 3ème Adjoint au Maire et un vieux du village Neyo de Batélébré I);

Grand Drewin (entretien avec le Directeur de l'usine d'huile de palme et passage au campement Fante où le contact n'a pu être établi);

Tabou (rencontre de pêcheurs Fante établis dans le quartier Yocobo et de villageois Krou habitant ce même quartier; prise de contact avec le 1er Adjoint au Maire);

Boubélé (entretien avec le chef du campement Fante entouré de plusieurs chefs d'unités);

Grand Béréby (entretien avec le chef du campement Fante et rencontre du Secrétaire général de la section PDCI);

Dawa (entretien avec deux vieux du village Krou);

San Pédro (entretiens avec un pêcheur Sénégalais, un vieux pêcheur Fante et un vieux du quartier Krou);

Monogaga (entretiens avec un vieux du campement Fante puis avec le chef du village Wané en présence du chef du campement et de plusieurs chefs d'unités).

Il ressort de cette énumération que, d'une part, certains points d'implantation de pêcheurs Ghanéens n'ont pas été visités (Soublaké, Roc Béréby...) et que, d'autre part, seuls des campements Fante ont été touchés (les communautés de pêcheurs Ewe établies à San Pedro et Tabou n'ont pas été contactées).

### 3. Caractéristiques des entretiens :

#### 1) du point de vue de la forme :

Toutes les visites ont été faites à l'improviste et ceci a eu deux conséquences sur la conduite des enquêtes :

- les enquêtés n'ont pu donner comme informations que ce qui revenait en leur mémoire sur le moment et sans qu'il y ait eu concertation préalable au sein des campements, entre pêcheurs, pour élaborer les réponses à apporter à nos questions;
- si du côté Fante il a été possible de rencontrer les chefs des différents campements (période de faible activité, la saison des sardinelles commençant à peine), il n'en a pas été de même du côté des chefs et des anciens des villages autochtones (période d'activité dans les plantations).

Les visites ont pu revêtir aux yeux des enquêtés un caractère un peu officiel dans la mesure où nous étions introduits par les agents des Centres des Pêches (ou par une autorité politique à Dawa) (1).

Dans les campements de Sassandra, Grand Béréby et San Pedro, les questions ont été posées à un individu seul. Par contre, dans les autres localités nous avons eu affaire à des groupes (constitués en général par le chef du campement ou le chef des pêcheurs entouré de plusieurs chefs d'unités);

---

(1) C'est sans doute ce qui explique, au moins en partie, le refus qui nous a été opposé au campement de Grand Drewin ("Les pêcheurs Ghanéens n'ont affaire qu'avec le mer", sous-entendu "nous n'avons de compte à rendre à personne").

à Tabou et Monogaga la discussion s'est engagée avec l'un des pêcheurs présents, les autres demeurant à écouter, tandis qu'à Boubélé les réponses à donner aux questions ont souvent été discutées entre les pêcheurs.

Il est nécessaire d'indiquer enfin que nos interlocuteurs ont tous été des hommes.

2) du point de vue du contenu :

Etant donné l'objectif principal des visites (prise de contacts, présentation de notre travail) et le peu de temps passé dans chaque localité, les entretiens ont été peu approfondis. Ils ont porté presque exclusivement sur la fondation des campements de pêcheurs Fante (date, nom du/des fondateurs, circonstances de la fondation, nombre d'équipes au moment de la fondation, engins amenés, espèces pêchées, relations établies avec les autochtones, ...) et sur les activités de pêche des autochtones (intensité avant et après l'arrivée des pêcheurs Fante, type de pêche pratiquée ...).

Dans la région étudiée ici comme à Abidjan, les données recueillies auprès des pêcheurs Ghanéens sur la fondation de leurs campements consistent d'avantage en des épisodes biographiques (mémoire individuelle) qu'en de véritables récits historiques (mémoire collective). Ainsi les seules personnes capables de fournir des informations sur ce sujet ont été soit des agents de la fondation, soit des descendants des fondateurs, tous par ailleurs âgés d'au moins 40/50 ans (1).

Le seul point sur lequel les enquêtés ont systématiquement buté est celui de la datation; cependant, ils ont pu en général fournir des indications permettant d'établir des fourchettes chronologiques plus ou moins précises.

Il convient de souligner enfin que les entretiens n'ont pas été enregistrés et qu'ils ont eu lieu soit en français, soit en langue vernaculaire par l'intermédiaire d'un interprète appartenant au groupe présent lors de l'entretien; nous avons pensé que pour une première prise de contact il était préfé-

---

(1) A Tabou où ne sont plus installés que des jeunes (le chef du campement étant décédé récemment et les autres vieux étant rentrés au Ghana) nous n'avons pu avoir aucune information.

nable de ne pas faire intervenir des éléments susceptibles d'accentuer le caractère quelque peu officiel de notre démarche.

## II. EXPLOITATION DES BONNES RECUEILLIES :

### A. La fondation des différents campements Fante :

#### 1. Sassandra :

A l'origine il s'agit d'un groupe de pêcheurs originaires d'Elmina recrutés au Ghana par un planteur de palmiers à huile de Grand Drewin afin d'assurer le transport de l'huile depuis la côte jusqu'aux navires ancrés au large; ces Fante se sont donc installés primitivement en tant que payeurs, ne pratiquant la pêche qu'occasionnellement pour leur propre nourriture - cependant, ils devaient apparemment remettre une partie des prises au Commandant de cercle- (1).

Quand le contrat passé avec le planteur est arrivé à expiration, les payeurs sont rentrés au Ghana. Cependant l'un d'eux, AATCHIN KOBINA (père du chef actuel), est revenu à Sassandra en tant que pêcheur à la demande du Commandant de cercle; il s'est installé avec 5 équipes de pêcheurs d'Elmina (natifs de Aapen, Funko et Elmina) accompagnés de leurs épouses (2).

La fondation de ce campement est antérieure à la naissance de AIKINS en 1925 et pourrait se situer dans la première décade du XXème s. (3) (4).

#### 2. Campements issus de Sassandra :

##### 1) Tabou :

Selon AIKINS KOBINA, chef du campement de Sassandra, le campement de pêcheurs Fante de Tabou aurait été fondé à la même époque que celui de Sassandra par le frère de son père :

---

(1) Entretien avec AIKINS KOBINA, chef du campement de Sassandra, le 30.06.87. A. de SURGY avait recueilli une version similaire lors de ses enquêtes en 1963/4 (cf. SURGY, 1969, vol.1, p.129).

(2) Entretien avec AIKINS KOBINA le 30.06.87.

(3) Cf. SURGY, 1969, vol.1, p.129 et GRUVEL, 1913, p.57.

(4) Certains auteurs font de cette fondation un phénomène beaucoup plus récent (années 1940); on ignore sur quoi repose cette datation (cf. BEHRENS, 1974, p.209 et FIEGE et HILLEN, 1985, p.101).

AATCHIN KOBINA, à son retour à Sassandra, aurait ramené son frère qui serait allé s'installer quant à lui à Tabou (1). La fondation de ce campement se situerait donc également dans la première décade du XXème s. (2).

## 2) Monogaga :

Selon les indications fournies par un pêcheur Fante et le chef du village Wané (fils du chef en place lors de l'arrivée des Fante), on peut situer la fondation du campement Fante de Monogaga aux années 1940/50 (3).

Le fondateur, DJEDOU KODJO, pêcheur originaire d'Etouam, se serait d'abord installé à Sassandra avec une équipe de huit pêcheurs accompagnés de trois femmes (tous également originaires d'Etouam) pour pratiquer la pêche à la senne de plage - filet utilisé habituellement par les pêcheurs Ewe -; il aurait quitté Sassandra avec son équipe et son matériel au bout d'un an car "ce n'était pas une bonne place pour pêcher à cause des bateaux" et serait alors venu s'installer à Monogaga (4).

## 3) Boubélé :

L'initiative de la fondation de ce campement reviendrait apparemment au patron de la scierie installée sur ce site, Victor BALET; il aurait demandé à des pêcheurs Fante installés à Sassandra de venir s'établir à Boubélé afin de ravitailler en poisson les travailleurs qu'il employait; trois pirogues seraient alors venues (5).

La fondation de ce campement pourrait remonter aux années 1959/60 (6).

Il semble qu'antérieurement un autre groupe de pêcheurs Fante soit demeuré là trois ans à la demande du Directeur de la SIBOIS (voir ci-dessous).

---

(1) Entretien avec AITCHIN KOBINA le 30.06.87.

(2) La présence de pêcheurs Fante à Tabou a été relevée par A.GRUVEL lors de sa mission en 1909/10 (cf. GRUVEL, 1913, p.57).

(3) Selon EDJA SEYDOU, DJEDOU serait arrivé il y a plus de 40 ans, donc avant 1947 (entretien du 5.07.87). Selon le chef du village Wané, né en 1933, il serait venu alors qu'il avait aux alentours de 20 ans, donc aux environs de 1953; cependant, cette indication a été remise en cause en privé par le chef du campement Fante et l'un des pêcheurs qui ont déclaré que le chef actuel du village était encore un enfant (entretiens...

à San Pedro "parce qu'il y a beaucoup de poisson" (1).  
La fondation date apparemment de 1962 (2).

### 3. Cas particulier de Grand Drawin :

Les données recueillies ne permettent pas de se faire une idée claire sur la fondation de ce campement.

Selon le Directeur de l'usine d'huile de palme établie à Grand Drawin, des pêcheurs venus directement du Ghana se seraient établis dans les années 1927/29 (c'est à dire dans les années qui suivirent la fondation de l'usine en 1927); ils seraient venus (ou on les aurait fait venir) en tant que pêcheurs, et non, cette fois, en tant que payeurs pour le transport de l'huile (3).

On ignore si le campement actuel est issu de cet établissement ou non.

### 4. Conclusion :

Il semble donc que Sassandra ait constitué le premier pôle d'implantation à partir duquel d'autres campements ont été créés ayant pu essaimer à leur tour (4). La colonisation du littoral occidental par les pêcheurs Fante constituerait donc à l'origine un phénomène autonome par rapport au reste du littoral ivoirien (5).

Les relations et la hiérarchie établies entre les campements de cette zone reflètent ce processus. Ainsi AIKINS, chef du campement de Sassandra, se considère comme le chef suprême des pêcheurs Fante établis depuis Sassandra (ou même Fresco) jusqu'à Tabou (position qu'occupait auparavant son père, fondateur du campement) (6). Il est apparu lors des enquêtes que

---

(1) Entretien avec KOFFI BETE le 4.07.87.

(2) Entretiens avec ABDOULAYE MAR, pêcheur Sénégalais venu pour la première fois à San Pedro en 1963, et avec un vieux du quartier Krou, le 4.07.87. Voir également SURGY, 1969, vol.1, p.137.

(3) Entretien du 30.06.87.

(4) On ne dispose actuellement que d'un seul exemple (Dawa)

(5) Pour la partie orientale du littoral le campement d'Azurretti/Grand Bassam a dû jouer un rôle similaire à celui de Sassandra.

(6) Entretien avec AIKINS KOBINA le 30.06.87.

cette autorité n'était pas reconnue partout (1); ainsi, si à San Pedro on attribue à AIKINS comme à son père le titre de Roi (2), les pêcheurs de Tabou ne voient en eux que les chefs successifs du campement de Sassandra et ne reconnaissent aucune autorité autre que celle du chef de leur campement (3). Peut-être ne faut-il pas perdre de vue la place particulière occupée par Tabou dans le processus d'essaimage à partir de Sassandra : fondé, d'une part, à la même époque que Sassandra, d'autre part, par un frère du fondateur du campement de Sassandra - alors que la création des autres campements issus de Sassandra a eu lieu beaucoup plus tard et qu'elle est le fait de chefs d'équipes n'ayant apparemment aucun ~~un~~ lien de parenté avec le fondateur de Sassandra -; ainsi, A.de SURGY estime quant à lui que le littoral se divise en deux zones : un secteur relevant de l'autorité du chef de Tabou et un autre, de celle du chef de Sassandra (4). Il convient de mentionner en outre que le campement de Dawa, issu de celui de Grand Béréby, semble relever de l'autorité du chef de Grand Béréby (5).

(1) Cependant le sujet n'a pas été abordé systématiquement dans tous les campements.

(2) Entretiens avec ABDOULAYE MAR et KOFFI BETE le 4.07.87.

(3) Entretien avec des chefs d'équipes le 2.07.87. Il est peut-être intéressant de noter qu'il n'y a plus d'anciens à Tabou et qu'il n'y demeure donc plus que de jeunes pêcheurs qui peuvent, soit ne pas être très au courant de ces problèmes, soit <sup>voulent</sup> s'émanciper de cette tutelle "traditionnelle"...

(4) Secteur de Tabou : Soublaké, Tabou, Boubélé; secteur de Sassandra : San Pedro, Morigaga (sic), Vittori, Drewin et Sassandra; quant au campement de Béréby, il serait "pratiquement autonome" (autorité du chef de Sassandra non reconnue). Cf. SURGY, 1969, vol.2, pp.266-267.

(5) Entretien avec deux vieux du village Krou le 3.07.87 (en cas de problème avec les pêcheurs Fante installés là on fait appel au chef des pêcheurs Fante de Béréby).

B. Les activités de pêche :

Les entretiens à ce sujet sont demeurés à un niveau très général et les données recueillies sont finalement relativement minces.

Dans tous les campements Fante visités, sauf à Monogaga (fondé par une équipe de pêche à la senne), la réponse à la question "Quel(s) filet(s) utilisiez-vous à l'époque de la fondation du campement ?" a été : le filet Hadi (filet maillant encerclant) et le "filet à langoustes" ou Tengaf (filet maillant fixe).

Tout au long de la côte, les autochtones, ou au moins ceux de certains villages, pratiquaient la pêche en mer comme la pêche en ~~l'agone~~ rivière. Il s'agissait d'une pêche individuelle ou par équipes de deux personnes; les engins cités concernant la pêche en mer sont la ligne et le harpon en matières végétales (1). Au dire des Fante et des autochtones, cette pêche était exclusivement destinée à l'autoconsommation.

Actuellement, la pêche maritime "traditionnelle" est totalement abandonnée par les autochtones. Nos interlocuteurs Neyo et Krou expliquent cet abandon par l'arrivée des pêcheurs Ghanéens : désormais le poisson était disponible sur le marché et il n'était donc plus nécessaire d'aller soi-même à la pêche (2); d'abord on n'allait plus à la pêche qu'occasionnellement et puis on n'y est plus allé du tout; en sorte qu'aujourd'hui les jeunes ne connaissent rien de la pêche et que les engins ont disparu. L'abandon total de la pêche maritime remonterait à une dizaine d'années pour le village Neyo de Batélébré I.

Parallèlement, il semble que seuls deux jeunes Wané de Monogaga se soient intégrés à des équipes Fante.

(1) Dans les rivières et les petites lagunes, les Krou comme les Wané utilisaient et utilisent encore parfois un filet dormant, le piro. Le chef Wané de Monogaga a laissé entendre qu'il était également utilisé en mer par son père.

(2) Avec l'idée que les Ghanéens sont des professionnels de la pêche et de la vente du poisson alors que pour les autochtones la pêche était une activité complémentaire.

### III. BILAN ET PERSPECTIVES :

Pour ce qui touche à la fondation des campements, il convient de remarquer que les informations que nous avons obtenues concernent en fait la création des campements ayant subsisté jusqu'à aujourd'hui; or ces campements stables et permanents ont pu être précédés d'installations temporaires ou saisonnières. Plusieurs indices viennent le suggérer :

- On a vu que la fondation du campement de Boubélé avait été précédée d'un établissement temporaire dont on ne nous a pas parlé à Boubélé même, mais à Béréby car c'est l'équipe fondatrice du campement de Béréby (dirigée par le père du chef actuel) qui a d'abord séjourné à Boubélé pendant trois ans.

- Certains auteurs de la première moitié du siècle mentionnent plus ou moins explicitement la présence de pêcheurs Fante en des lieux où les données orales recueillies font remonter la fondation du campement aux années 1960 :

. COUTOULY, dans un article paru en 1920, signale "la présence d'une colonie de pêcheurs Fante de même origine à Tabou et à Béréby" (1) et indique qu'"ils pêchent et font sécher surtout du requin et des harengs, qu'ils exportent ensuite en ponchons sur la Gold Coast" (2);

. POSTEL, dans un article écrit à l'issue d'une mission effectuée en 1947, déclare que "les principaux centres de pêche sont, en partant de l'Ouest : Tabou, Béréby, San Pedro, Grand Darwin (sic), Sassandra, où l'on rencontre surtout des Accras et des Fantis originaires de la Gold Coast, puis..." (3).

---

(1) BEHRENS, 1974, p.208.

(2) COUTOULY, 1920, p.154 (cité dans BEHRENS, 1974, p.208). Les exportations de poisson fumé ou séché de la Côte d'Ivoire vers le Ghana semblent avoir constitué un phénomène relativement important, au moins au début du siècle (cf. par exemple AMON D'ABY, 1951, p.94 et 96); un auteur tel que GRUVEL insiste sur les problèmes rencontrés par le Ghana pour satisfaire la demande en poisson ("Partout où les indigènes (de Gold Coast) viennent apporter du cacao, ils cherchent à remporter du poisson fumé en échange. Or il est parfaitement démontré qu'ils n'en trouvent jamais le quart de la quantité qui leur serait nécessaire..." GRUVEL, 1913, p.77). Il semble donc tout à fait important de mener des recherches sur ce thème.

(3) POSTEL, 1948, p.324 et 1950, p.162.

Ces deux citations ainsi que les indications fournies par GRUVEL à l'issue de sa mission de 1909/10. (1) et POSTEL après une seconde mission en 1949 (2) laissent à penser que très tôt Sassandra et Tabou ont pu constituer les deux bases permanentes (et extrêmes) du littoral occidental entre lesquelles existaient des centres de moindre importance, sans doute à caractère plus ou moins temporaire ou saisonnier, localisés notamment à Béréby, San Pédro et Drewin.

Une telle hypothèse demeure évidemment à vérifier, notamment par des enquêtes auprès des chefs et des anciens des villages ivoiriens ainsi que par de plus amples recherches bibliographiques et en archives; certaines informations pourront peut être être recueillies dans les campements de pêcheurs Fante de Sassandra et Tabou.

Si cette hypothèse se confirmait, de multiples questions se poseraient alors : Quelle était la structure et l'organisation de ces campements ? Comment fonctionnaient-ils ? Quels ont été les contacts noués avec les villages autochtones ? Quelles relations entretenaient-ils avec les campements de Sassandra et Tabou ? etc... Enfin comment et pourquoi de tel campements ont-ils acquis à un moment donné une structure permanente et quelles conséquences cela a-t-il eu ?

Ce problème constitue l'un des volets des recherches à poursuivre sur cette partie du littoral ivoirien.

Les autres axes d'enquêtes envisagés pour la prochaine mission consistent à approfondir les données recueillies jusqu'ici, notamment en insistant d'avantage sur les aspects économique et à amorcer l'étude de l'évolution de ces campements depuis leur fondation jusqu'à nos jours.

---

(1) GRUVEL, 1913, p.57.

(2) POSTEL, 1950, p.168 et 1950, p.418.

## BIBLIOGRAPHIE

- AMON D'ABY, F.J., La Côte d'Ivoire dans la Cité Africaine, Paris, 1951.
- BEHRENS, Christine, Les Kroumen de la Côte Occidentale d'Afrique, Talence, 1974.
- COUTOULY, F. de, "Le Bas Cavally (Côte d'Ivoire)", Rev. Eco. Fr. de Géogr. comm. Paris, 1920, t XLII, pp.144-156.  
(Cité dans BEHRENS)
- FIEGE, K., et HILLEN, P. (eds), Planification régionale et Développement socio-économique dans la région du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, Berlin, 1985 (dactyl.).
- GRUVEL, Abel, L'industrie des pêches sur la Côte Occidentale d'Afrique, Paris, 1913.
- POSTEL, E., "La pêche en Côte d'Ivoire", La Pêche Maritime, n°846, sept.1948, pp.324-326.
- POSTEL, E., "La pêche en Côte d'Ivoire", dans Congrès des Pêches et Pêcheries dans l'Union Française d'Outre Mer, pp. Marseille, 1950, pp.160-167 (Rapport de 1947) et pp.168-169 (Rapport d'Avril 1949).
- POSTEL, E., "La pêche en Côte d'Ivoire", La Pêche Maritime, n°870, sept.1950, pp.418-419.
- SURGY, Albert de, La pêche traditionnelle (maritime) à l'ancienne "Côte de Guinée", Thèse de Doctorat de 3ème cycle, Paris, 1969, 2 vol. (dactyl.).

MISSION SUR LE LITTORAL ALLADIAN  
(de Toukouzou aux abords de Vridi)  
du 20 au 22 Juillet 1987

I. PRESENTATION

1. Cadre de la mission :

Cette mission a été organisée par J.KONAN (CRO). Elle devait lui permettre de poursuivre sur cette zone l'opération de recensement des pêcheurs et engins de pêche artisanale du littoral.

En ce qui me concerne, il s'agissait surtout de prendre contact avec les pêcheurs Ghanéens et les autorités villageoises et de leur présenter le travail qui m'a été confié. Nous espérons également pouvoir recueillir un certain nombre d'informations sur la fondation des différents campements de pêcheurs Ghanéens.

2. Campements et villages visités :

Ne disposant que de trois jours, nous n'avons évidemment pas pu couvrir l'ensemble du littoral. Les zones non visitées sont indiquées sur la carte 1 (il s'agit du littoral allant de Jacquerville à Sassako Begniny et de la plus grande part du "secteur de Vridi" (1)).

Par ailleurs, au sein des zones visitées, si nous avons essayé de nous rendre dans tous les campements de pêcheurs Ghanéens, tous les villages autochtones n'ont pas été systématiquement contactés (nous n'avons eu d'entretiens qu'avec les chefs des villages de Toukouzou I et II, Addah, Adjacoutie, Adjue, Ahua et Abrébi et avec le doyen du campement Ebrié de Lavagnon).

---

(1) Expression de A.de SURGY pour désigner la côte allant de Audoin Mer à Vridi.

### 3. Caractéristiques des entretiens :

Il est clair tout d'abord que les entrevues que nous avons eues avec les chefs des différents campements et villages ont été extrêmement brefs (1) et que les entretiens n'ont donc pas pu être fort approfondis.

Parallèlement, étant donné le nombre d'entretiens réalisés par jour et le fait que nous n'avons pas utilisé le magnétophone, tout ce qui n'a pas été noté clairement sur le moment est perdu.

Qui plus est, un certain nombre d'entretiens avec les pêcheurs n'ont pu avoir lieu que dans un français assez approximatif, ce qui a évidemment nuit à la qualité des informations recueillies (2).

En ce qui concerne le recensement des pêcheurs et engins de pêche, nous n'avons pas rencontré de problème particulier pour recueillir les données, sauf dans les campements Fante de Aikakro et Jacquville.

Par contre, pour ce qui touche à la collecte de données historiques relatives à la fondation des différents campements, certains problèmes se sont posés :

- d'une part, sur ce littoral comme dans les autres régions visitées, les personnes capables de fournir des informations dans ce domaine se recrutent essentiellement parmi les agents de la fondation et il convient donc de pouvoir rencontrer, pour les campements de pêche à la senne de plage, les propriétaires des filets, et pour les campements de pêche Fante, les pêcheurs arrivés parmi les premiers (ou leurs descendants); dans un certain nombre de cas, de telles rencontres n'ont pu avoir lieu et nous n'avons alors pu recueillir aucune information à l'intérieur du campement;

- d'autre part, nos interlocuteurs (tant Ghanéens qu'autochtones) ont été incapables de fournir des datations, ou au moins

(1) Dans l'après midi du 20 juillet nous avons eu 5 entretiens (nous arrétant en tout dans 9 localités), dans la journée du 21, nous en avons eu 17 (avec arrêt dans 20 localités en tout) et dans la journée du 22, nous en avons eu 12 (avec arrêt dans 17 localités en tout)...

(2) La plupart des entretiens avec les pêcheurs Ghanéens ont eu lieu en français. Par contre, à une exception près, les entretiens avec les chefs des villages autochtones ont eu

des éléments de datation tant soit peu solides, dès qu'il fallait remonter au delà des années 1980 (1). De ces difficultés découle le fait que, parmi les données recueillies, ne sont exploitables que celles relatives aux campements de pêcheurs Keta ayant subsisté jusqu'à aujourd'hui.

## II. EXPLOITATION DES DONNES

### A. Activités de pêche des Ghanéens :

Etant donné le nombre de campements visités et le type d'information dont nous disposons, il nous a semblé intéressant d'essayer de travailler sur cartes; leur réalisation a pris beaucoup de temps mais le résultat est loin d'être à la hauteur de celui escompté...

#### 1. Situation actuelle (Carte 1) :

Le phénomène de colonisation du littoral par les pêcheurs Ghanéens, et en particulier par les pêcheurs Keta (Ewe), apparaît clairement sur la carte 1; seule la partie occidentale, en territoire Avikam, semble y échapper. L'immense majorité de ces pêcheurs pratique la pêche à la senne de plage (on ne compte que trois campements de pêche Fante, localisés d'ailleurs sur la moitié occidentale du littoral). Il apparaît également à la lecture de la carte que l'implantation Ghanéenne ne constitue pas une réalité figée : certains campements ont été abandonnés au cours de ces dernières années d'autres fonctionnent au ralenti (main d'oeuvre en nombre insuffisant pour le halage de la senne), tandis que certaines sont en train de se constituer. Enfin, il convient de noter la présence de quelques "gros propriétaires" qui, possédant plusieurs filets, sont à la tête de plusieurs campements (Bodwiche Aivi, Ezzo, Koffi Bushi adje Ouemenga).

(1) On ne dispose pas d'éléments de datation "externes" (du type installation de telle entreprise ou de telle scierie comme sur le littoral occidental, ou construction du phare, du wharf...). Certains interlocuteurs nous ont fourni des dates extrêmement précises tout en donnant ensuite des ordres de grandeur du genre "ça 20 ans" pour situer tel ou tel événement (par exemple migration), les deux datations étant tout à fait incompatibles...

## 2. Historique de l'implantation :

### 1) Un mouvement amorcé avant 1963 (cartes 1 et 2) :

Les données recueillies par A.de SURGY lors de ses enquêtes en 1963/4 sont présentées sur la carte 2; elles fournissent un premier point de repère historique.

La comparaison des cartes 1 et 2 permet plusieurs observations :

- la colonisation du littoral Alladian au sens strict (entre Addah et Abrébi) par les pêcheurs Keta est un phénomène postérieur à 1963. A cette date, les campements Keta de pêche à la senne de plage se concentraient dans le secteur de Vridi (1). Il convient de noter que certains de ces campements ont subsisté jusqu'à aujourd'hui alors même qu'en 1963/4 les compagnies de pêche à la senne se trouvaient dans une situation difficile (2) - dans la zone visitée en 1987, les campements de Gabriel (Dick), Gamado et Agbodzinchi/Bodwiche (Aivi) (3) existent toujours tandis que le campement de Paul (Kodjo) a été abandonné, semble-t-il assez récemment, pour se transporter à Adoumanga -;

- en 1963 comme en 1987, les campements de pêche Fante sont peu nombreux et localisés dans la moitié occidentale du littoral. Il est possible que dès 1963 les pêcheurs Fante aient eu tendance à désertier ce littoral suite au développement du port de pêche d'Abidjan et à l'essor de la pêche industrielle (4). L'un des campements mentionnés par A.de SURGY est susceptible d'avoir perduré jusqu'en 1987 : celui de Jacqueville qui, selon les informations recueillies en 1987, aurait été fondé en 1953 (5);

---

(1) Il s'agit d'un phénomène général : en 1963/4, 89% des pêcheurs de langue Ewe présents en Côte d'Ivoire étaient installés de part et d'autre du canal de Vridi (cf. SURGY, 1969, vol.2, p.39).

(2) Cf. SURGY, 1969, vol.1, p.138.

(3) Nous nous permettons d'autant mieux cette équivalence que nous avons entendu beaucoup de prononciations différentes de ce nom au cours de notre passage en 1987.

(4) Sur cet aspect voir SURGY, 1969, vol.1, pp.135-138.

(5) Entretien avec Hans. Begnini Kassi, chef d'équipe, installé à Jacqueville, le 21.07.87. Sur la valeur à accorder à des datations aussi précises, voir supra p.3 note 1.

- d'après les indications fournies par A.de SURGY, on peut supposer que les quelques campements Fante pratiquant la pêche à la senne de plage en 1963 ont disparu assez rapidement (d'autres unités Fante ayant déjà abandonné à cette date); en 1987, seuls les trois pêcheurs Fante établis à Aikakro cherchent à se reconverter dans ce type de pêche après abandon de la pêche au filet Tengaff (ou filet à langoustes).

2) Itinéraires migratoires des patrons de pêche  
Keta (cartes 3 et 4) :

Les données recueillies à ce sujet sont présentées sur les cartes 3 et 4 - elles ne concernent que les campements visités en 1987, donc existant à cette date -. Les itinéraires sont ceux que l'on a pu reconstituer à l'issue de l'enquête menée en juillet 1987; les datations proposées reposent à la fois sur les informations recueillies en 1987 et, pour la période antérieure à 1963, sur les indications fournies par A.de SURGY.

Il semble que l'on puisse distinguer deux phases successives :

- la première correspond à la période c.1940-c.1970 (carte 3) où l'itinéraire migratoire général est le suivant : Port Bouet/Gonzagueville (1), puis Vridi (1) et enfin implantation dans la zone immédiatement à l'Ouest de Vridi.

On notera que quatre des patrons de pêche considérés sont originaires du même village, Woe, et que parallèlement Gamado (originaire de Keta) et Esso (originaire de Woe) auraient des liens de parenté (même père mais pas même mère).

Lors de notre passage en 1987, Esso, Gamado et Bodwiche ont revendiqué chacun pour eux-mêmes le titre de premier arrivé et donc de chef suprême ou leader des pêcheurs Keta installés sur ce littoral. Seules les datations proposées par A.de SURGY permettent de reconstituer l'ordre d'arrivée et d'implantation sur le littoral.

(1) Port Bouet et Vridi désignent plus une zone qu'une localité précise dans la bouche de nos interlocuteurs.

- la seconde phase correspond aux années c.1970-1987 (carte 4) et à la colonisation du littoral Alladian lui-même. Si le départ du Ghana remonte aux années 1970 (1), l'installation sur le littoral Alladian est assez récente et se situe dans les années 1980.

On constate que les déplacements sont nettement moins groupés que dans la phase précédente.

Il convient de remarquer que les campements datant de la première phase de fondation connaissent au cours de cette seconde période des fortunes variables : si certains propriétaires tels que Bodwiche ou Esso ont particulièrement bien réussi, d'autres, tels que Gamado ou Tim, se trouvent aujourd'hui dans une situation difficile.

#### B. Activités de pêche des autochtones :

##### 1. La pêche "traditionnelle" :

Tout au long de la côte, les autochtones pratiquaient la pêche maritime; il s'agissait d'une pêche individuelle ou par équipes de deux ou trois personnes; les engins cités sont les lignes (2), les filets dormants et chez les Ebrié le harpon (3). Cette pêche paraît avoir été fort active et avoir donné lieu à un commerce régional.

Par ailleurs, on sait que les Alladian étaient considérés comme les "grands pêcheurs" de Côte d'Ivoire et qu'il existe (ou a existé) des établissements de pêcheurs Alladian à Port Boue Grand Lahou, Sassandra...

Actuellement, cette pêche est presque totalement abandonnée; elle n'est plus pratiquée qu'occasionnellement par quelques vieux (pêche individuelle à la ligne) et l'on ne voit qu'assez rarement des pirogues de type alladian en état de fonctionnement sur le rivage (pas plus de deux ou trois par

---

(1) Certains départs sont d'ailleurs antérieurs et datent de la première période (cas de EFIA et DOGEO dont les fils, après leur décès, sont partis s'installer dans les années 1980 sur le littoral Alladian).

(2) Les chefs de Toukcouzou I et II nous en ont montré certains exemplaires.

(3) Le doyen du campement Ebrié de Lavagnon nous en a présenté un.

village).

Il apparaît que cet abandon est consécutif au développement de la pêche industrielle, les bateaux arrachant lignes et filets sur leur passage.

Aucun de nos interlocuteurs n'a fait de relation de cause à effet entre l'arrivée des pêcheurs Ghanéens et l'abandon de la pêche traditionnelle, sinon pour dire "nous avons accueilli des pêcheurs Ghanéens dans ce village parce que nous n'avions plus de poisson, plus de pirogue..."

## 2. La pêche à la senne de plage : (1)

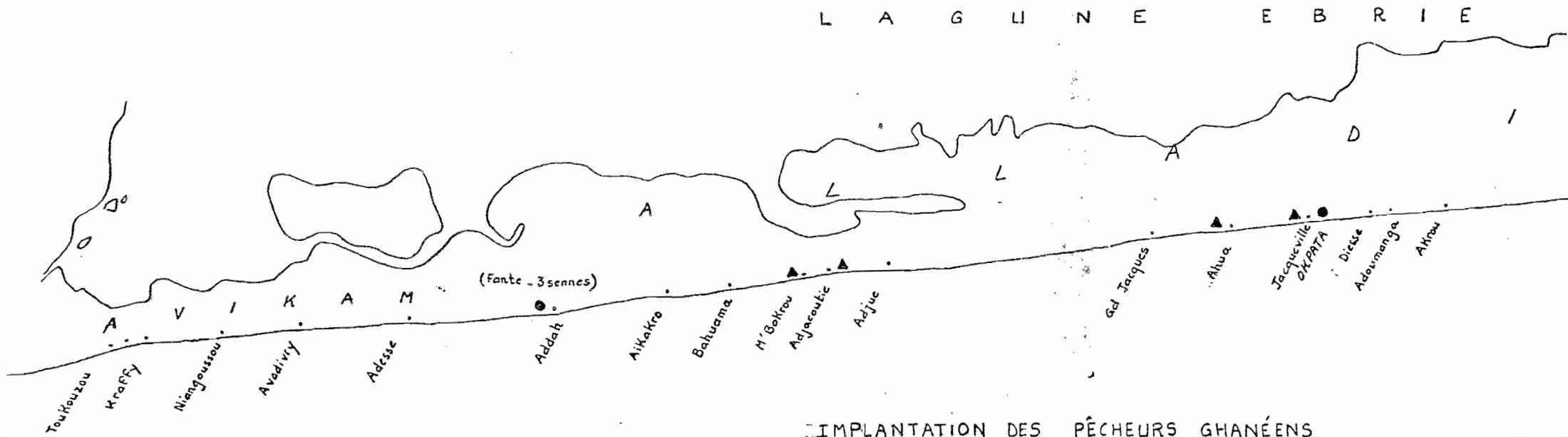
On sait par les indications fournies par A. de SURGY que des compagnies de pêche à la senne ont été créées par les Alladian; en 1963/4, leur situation ne paraissait guère brillante (2).

Actuellement, si les Alladian ne pratiquent plus eux-mêmes ce type de pêche, quelques uns sont propriétaires de filet et engagent des compagnies Keta pour le manipuler; parallèlement, à Adjacoutie par exemple, les villageois ont prêté de l'argent au patron de pêche Keta pour qu'il puisse constituer une compagnie.

---

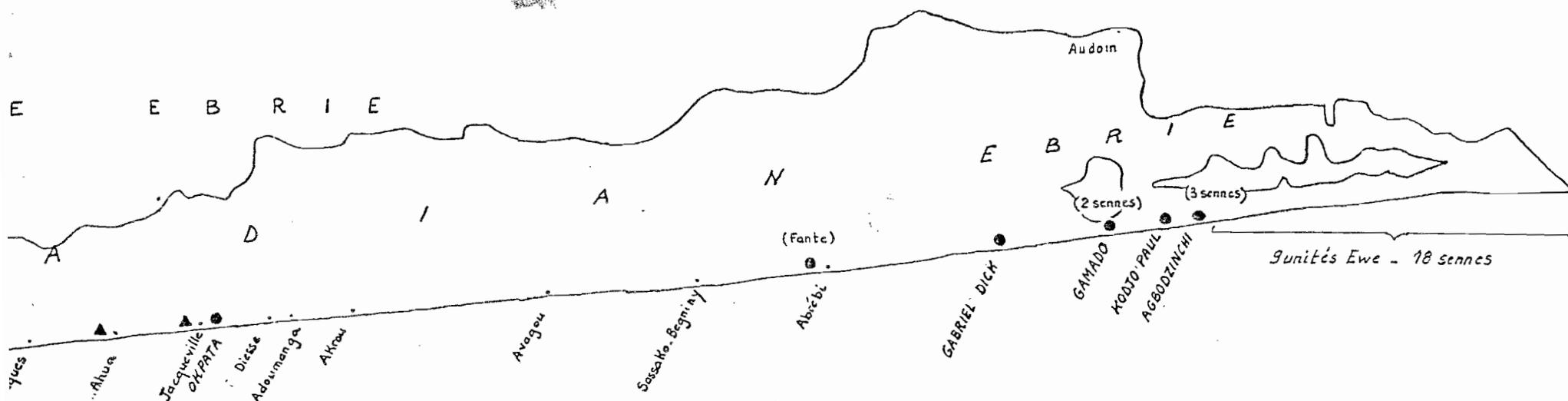
(1) Les tableaux présentés par A. de SURGY à ce sujet ne sont plus en notre possession pour l'instant...

(2) Cf. SURGY, 1969, vol.2, p.59.



IMPLANTATION DES PÊCHEURS GHANÉENS  
SUR LE LITTORAL ALLADIAN  
(Octobre 1963 - Avril 1964)

La localisation donnée pour chacun des campements Ghanéens entend seulement rendre compte de sa "dépendance" vis à vis de tel ou tel village autochtone.



## URS GHANÉENS

ADIAN

(4)

Ghanéens entend seulement  
le village autochtone.

Campement de pêche à la senne de plage : ● (1)

NOM DU PATRON DE PÊCHE

Campement de pêche Fante : ▲

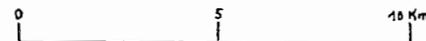
Village autochtone : •

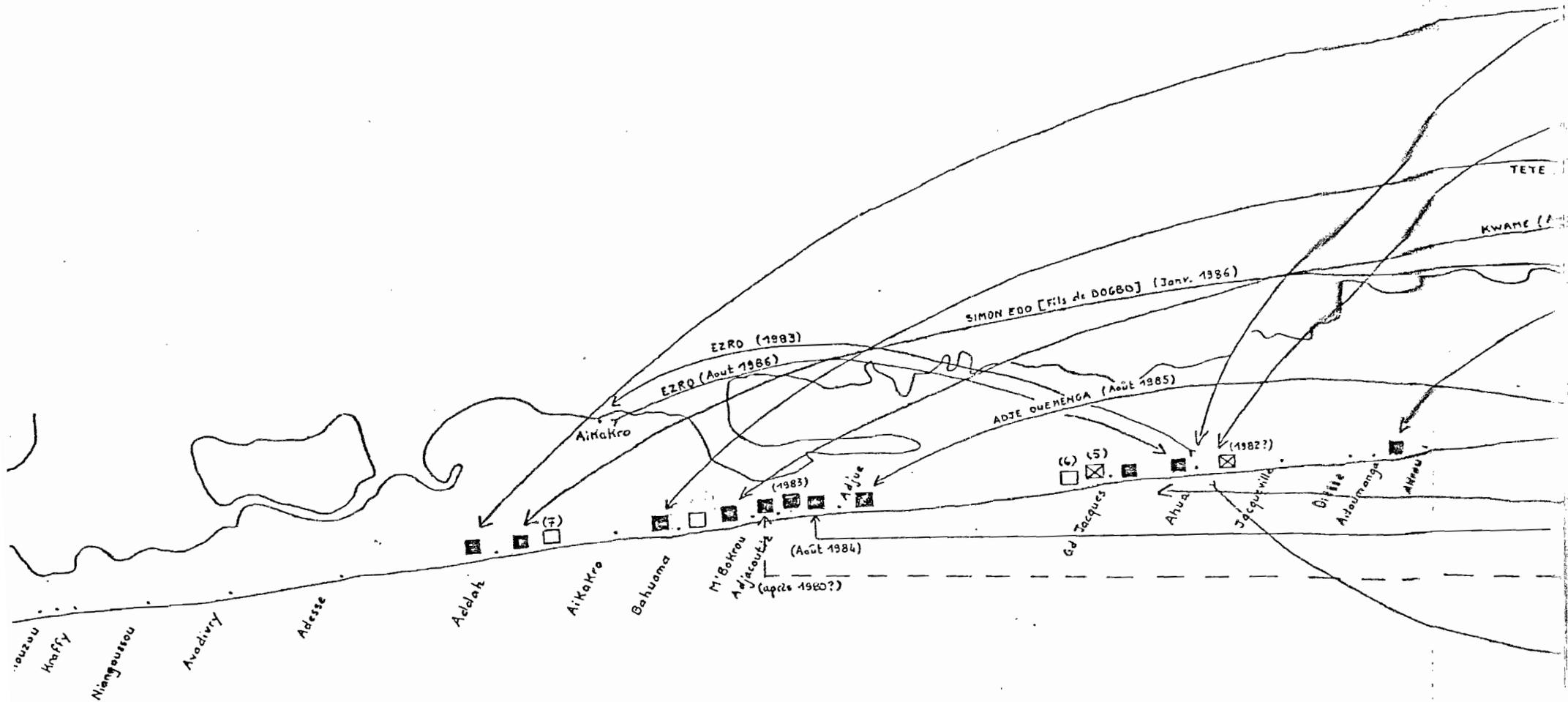
Données recueillies par A. de SURGY en 1963/4 (cf. *La pêche traditionnelle...*, 1969, vol. 2, pp. 44-44bis et p. 47)

Fond de carte : J.Y. WEIGEL, "Les circuits de commercialisation du poisson en lagune Ebré", ORSTOM, 1984

(1) Une senne en activité sauf indication contraire.

Pêcheurs Ewe - sauf indication contraire





Je d'origine non précisée

meurt cependant propriétaire de 5 pirogues  
à Vridi.

serait cependant rattaché qu'un an à Vridi.  
Il donc un "seu" dans son itinéraire entre  
av. et 1983.

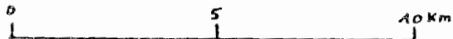
ère installation en Côte d'Ivoire remonterait  
à 36 (il aurait d'abord été commis à la  
pêche marine et enfin tirant à SassaKa  
d'acheter un filet et de former une  
gaie au Ghana).

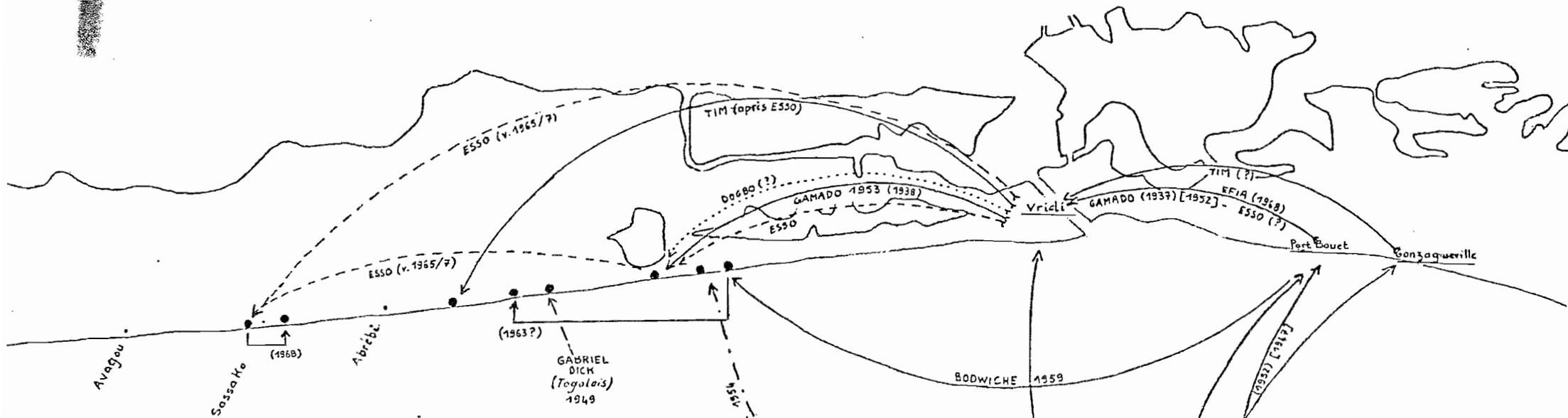
(5) Campement abandonné depuis 3 ans.

(6) Le propriétaire (KOFFI BUSHI) est lui-même installé  
à Avagou; son installation à Avagou pourrait  
dater de la 1ère phase de Fondation.

(7) Le propriétaire est installé à Vridi.

FONDATION DES CAMPMENTS DE PECHEURS KETA  
SUR LE LITTORAL ALLADIAN, 2de PHASE  
c. 1970 - 1987.



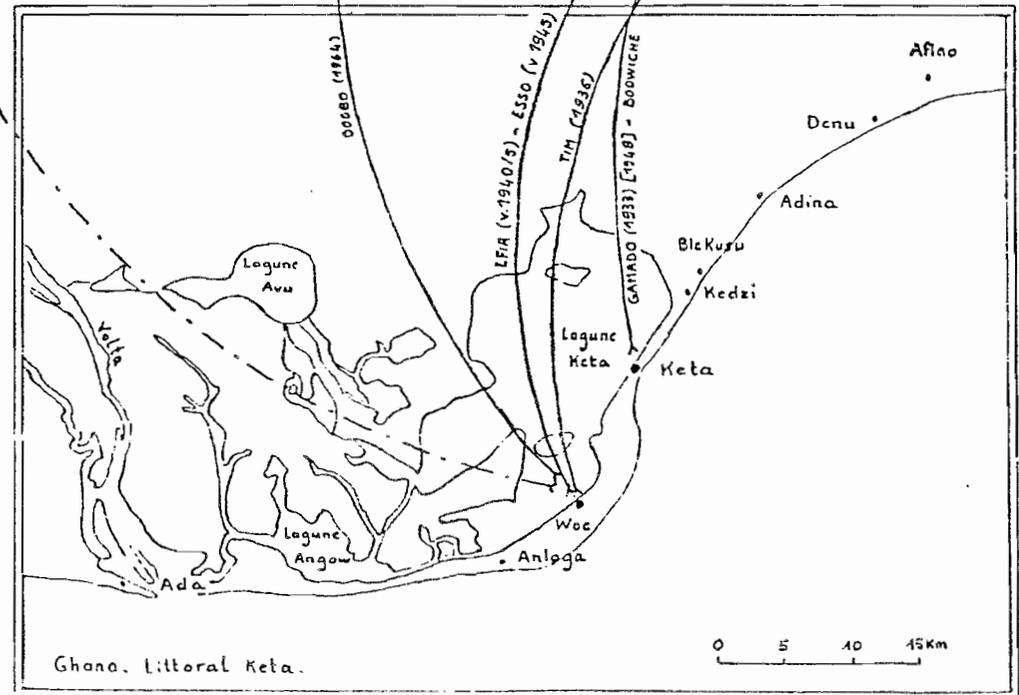


-  migration du patron de pêche - propriétaire du filet
-  migration du patron de pêche avec plusieurs itinéraires possibles
-  migration du patron de pêche dont on ignore les différentes étapes
-  migration du patron de pêche qui peut être postérieure à la période considérée.
-  campement créé par acquisition d'un nouveau filet par un propriétaire déjà installé sur le littoral.

(1950) datation issue du enquête de Juillet 1967

1950 datation proposée par A. de SURGY (enquête de 1963/4)

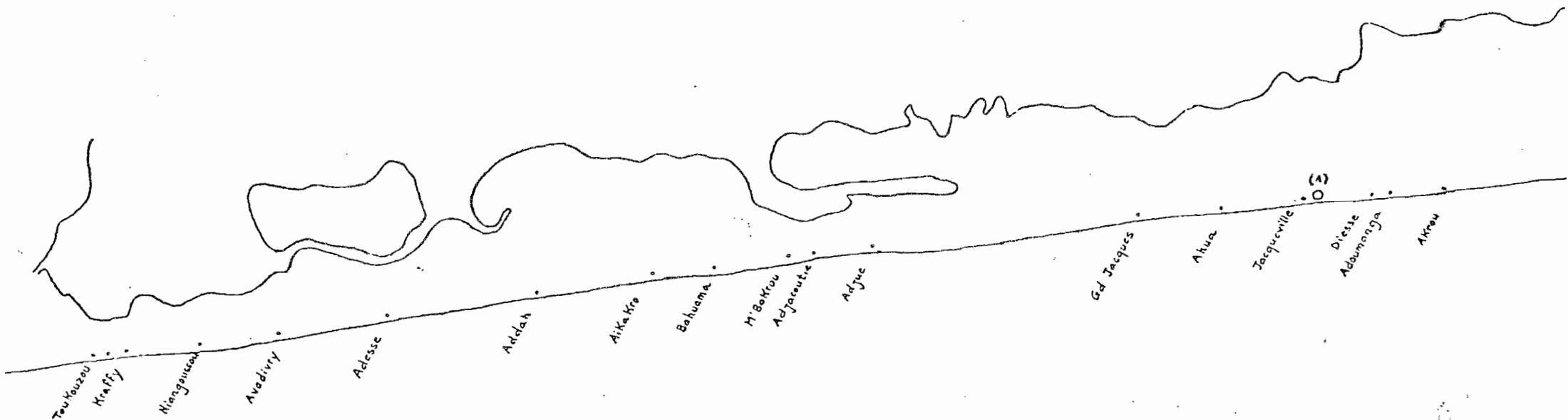
[1950] combinaison des deux.



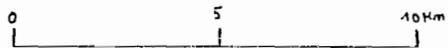
Fonds de cartes: J.Y. WEIGEL, "Les circuits de commercialisation du poisson en lagune Ebrié", ORSTOM, 1984.

J.M. GROVE, "Some aspects of the economy of the Volta delta", Bull. IFAN, ser. B., t. XXVIII, n° 1.2, 1966, Fig. 1 (p. 382).

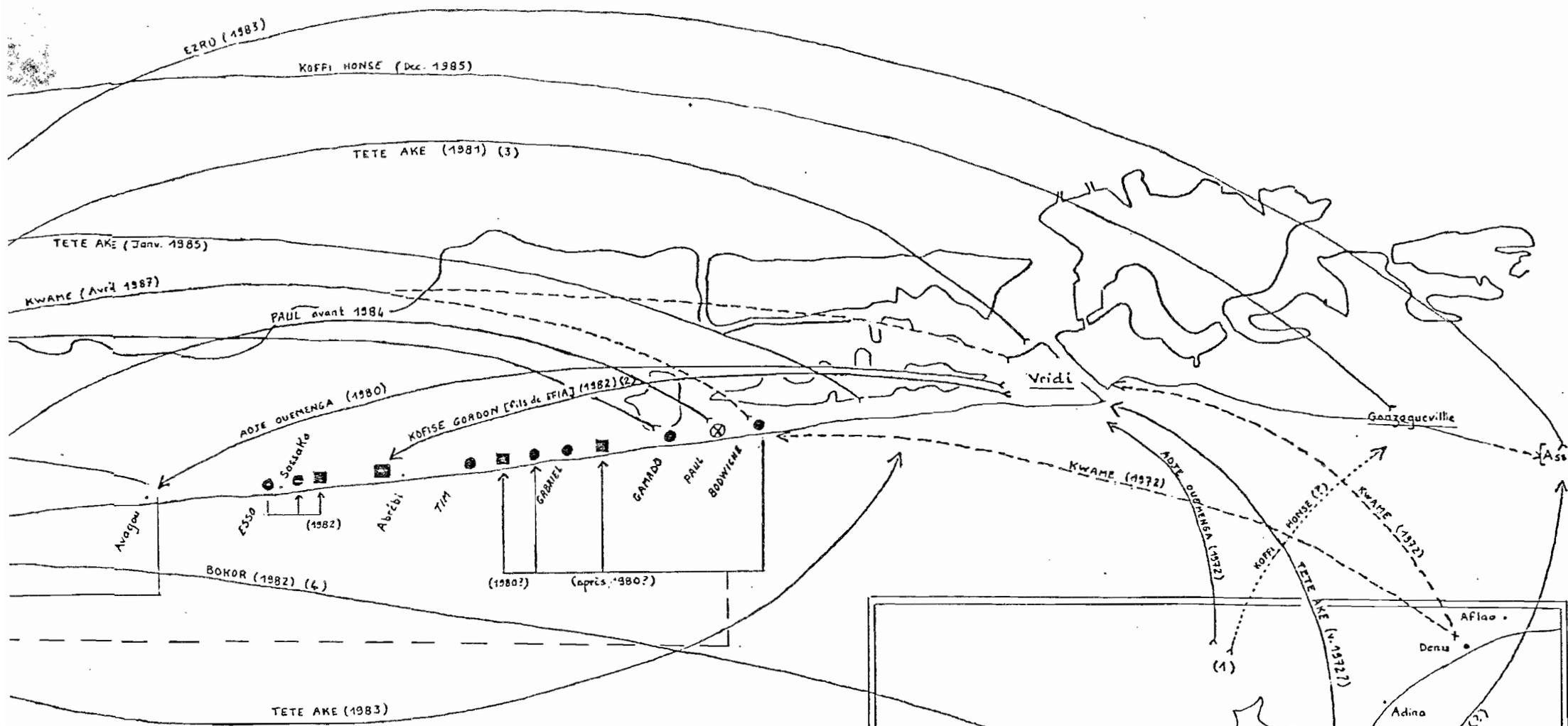
Ghana. Littoral Keta.



FONDATION DES CAMPMENTS DE PECHEURS KETA  
 SUR LE LITTORAL ALLADIAN : 1<sup>ère</sup> PHASE  
 c. 1940 - c. 1970.

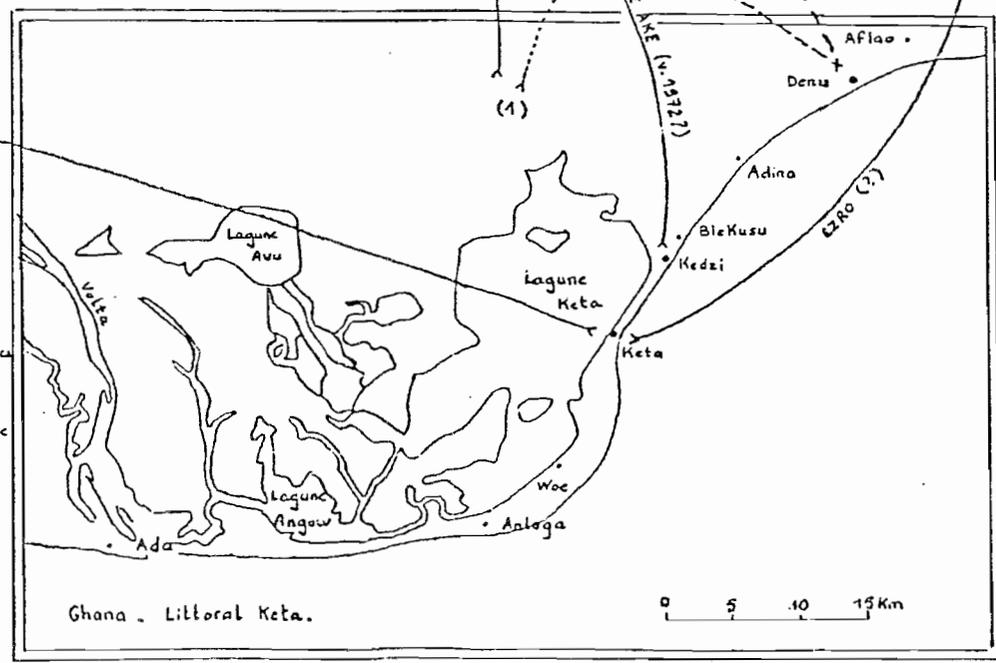


(1) Campement mentionné par A. de SURGY (enquête de 1963/4)  
 [le propriétaire, OKPATA, se trouvait à Vridi en 1960].



- Campement datant de la 1ère phase de fondation
  - ⊗ idem mais abandonné ensuite
  - Campement datant de la 2nde phase de fondation
  - Campement qui semble dater de la 2nde phase
  - ⊠ idem mais abandonné ca 1987.
  - ■ Campement créé par acquisition d'un nouveau filet par un propriétaire déjà installé sur le littoral
- migration du patron de pêche - propriétaire du filet
  - - - migration du patron de pêche avec plusieurs itinéraires possibles.
  - ⋯ migration du patron de pêche qui peut être antérieure à la période considérée.

Fonds de cartes: J.Y. WEIGEL, "La commercialisation du poisson en lagune Ebré", CRSTOM, 1984.  
 J.M. GROVE, "Some aspects of the economy of the Volta Delta", Bull. IFAM, XI, B, t. XXVIII, n° 1.2, 1966, Fig. 1 (p. 332)



Ghana - Littoral Keta.

## MISSION A SASSANDRA

du 31 Août au 4 Septembre 1987

### PRESENTATION :

#### 1. Objectifs de la mission :

Cette mission fait suite à la tournée effectuée avec J.KONAN (CRO) sur le littoral occidental fin juin - début juillet 1987 qui a donné lieu à un précédent rapport. Il est apparu au cours de ces premières enquêtes que Sassandra constituait le premier point d'implantation des pêcheurs Fante sur le littoral de l'ouest ivoirien (fondé apparemment au tout début du XXème s.) à partir duquel d'autres campements ont été créés dans ce secteur; c'est à ce titre que Sassandra a été choisi comme l'un des pôles d'enquêtes.

Les principaux objectifs de cette mission étaient :

- une prise de contact avec les autochtones (Neyo) afin d'aborder avec eux le problème des causes et circonstances de leur abandon de la pêche maritime et de recueillir leur point de vue sur l'installation des pêcheurs Ghanéens;
- la collecte d'informations concernant, d'une part, l'existence possible de campements temporaires ou saisonniers entre Sassandra et Tabou avant l'apparition de campements permanents dans les années 1960 et, d'autre part, le courant d'exportation de poisson vers la Gold Coast au début du siècle; ceci afin de permettre une confrontation des sources écrites et orales et de vérifier les hypothèses émises dans le précédent rapport.

Par ailleurs nous sommes retourné à Drevin où aucun contact n'avait pu être établi avec les pêcheurs Fante lors du premier passage.

#### 2. Personnes rencontrées :

Le 31.08: Entrevue avec M. le Sous-Préfet de Sassandra.

Le 1.09: Entretien avec M. AIKINS KOBINA, chef du campement de pêcheurs Fante de Sassandra et fils du fondateur de ce campement (précédente rencontre le 30 juin 1987).

Le 2.09: Entrevue avec M.MERY installé depuis 1941 à Sassandra où il tient actuellement une librairie (établi tout d'abord en tant que planteur de bananes puis de citrons).

Entretien avec M.GOGOUAHI Gboga Ignace, Pdt du Comité PDCI du quartier administratif et Conseiller Municipal à Sassandra.

Le 3.09: Entretien avec M.DAFFOT Henri, Chef du Canton Godié Est, accompagné d'un neveu (professeur d'histoire et de géographie).  
Le contenu de cet entretien est malheureusement en grande partie perdu à cause d'une panne de magnétophone (seul entretien avec magnéto).

Entretien avec M.DERRE Blaise, Chef de canton (1), entouré d'un certain nombre de personnes plus jeunes (en particulier certains de ses notables). (2)

Le 4.09: Entretien avec le chef du campement Fante de Drewin entouré d'un groupe de pêcheurs, "le vieux SAM" (Ghanéen venu travailler à l'IRHO à Drewin en 1947, devenu ensuite gérant pour la SCOA à Sassandra et installé actuellement à Bassa où il tient une petite boutique) et un employé de l'usine d'huile de palme de l'IRHO (travaillant là depuis 1952).  
Bien qu'il y ait un mieux par rapport au premier passage, les informations recueillies sont assez embrouillées et la conduite de l'entretien a été relativement difficile.

Entretien avec "le vieux WALLAS", Chef de terre à Batélébré I (il aurait passé une partie de sa vie au Ghana et paraît entretenir des relations suivies avec les pêcheurs Fante; il est par ailleurs le grand frère de M.GOGOUAHI).

Les entretiens avec MM.GOGOUAHI, WALLAS et DERRE ont été précédés d'une visite préalable où étaient exposés le cadre de nos enquêtes et les principales questions que nous désirions poser. En ce qui concerne les entretiens avec MM. DAFFOT, MERY et les personnes rencontrées à Drewin, le contact préalable a été établi par le Centre des Pêches. Enfin, si la visite rendue à M.AI KINS a été faite à l'improviste, il connaissait déjà notre projet et le sujet de nos enquêtes grâce à notre première rencontre en juin dernier.

(1) M.DERRE serait en fait le "porte canne" du dernier chef de canton (décédé); bien qu'il n'y ait pas eu de nouvelle nomination il est considéré comme son successeur.

(2) Nous avons été recommandé auprès de M.DERRE par M. Le Sous Préfet de Sassandra qui nous a fait accompagner d'un employé de la sous-préfecture.

Il convient également de signaler que tous les entretiens ont été réalisés en collaboration avec le Centre des Pêches de Sassandra. Par ailleurs, tous nos interlocuteurs se sont exprimés en français.

#### EXPLOITATION DES DONNEES :

##### I. INSTALLATION DES PECHEURS FANTE :

###### A. La situation au début du siècle :

###### 1. Origines du campement de pêcheurs Fante établi à Sassandra :

M.AIKINS, Chef des Fante de Sassandra, a repris la version qu'il avait donnée lors de notre première rencontre (et qui est à peu près identique à celle recueillie par A. de SURGY en 1963/4) (1).

A l'origine, il s'agit d'un groupe de pagayeurs originaires d'Elmina, recrutés au Ghana par un (ou des) planteur(s) de palmiers à huile de Drewin pour assurer le transport de l'huile depuis la côte jusqu'aux navires ancrés au large; il nous a été précisé que ces planteurs étaient de nationalité anglaise (2). Ces pagayeurs, qui étaient pêcheurs au Ghana, se sont mis à pratiquer occasionnellement la pêche quand ils avaient du temps libre (avec l'autorisation des planteurs à qui ils ont demandé de faire venir des filets); cette pêche occasionnelle était destinée à leur propre consommation et ils devaient remettre une partie de leurs prises au Commandant de cercle.

Une fois le contrat passé avec les planteurs arrivé à son terme, les pagayeurs devaient rentrer au Ghana. Cependant, le Commandant de cercle leur a demandé de rester pour pratiquer la pêche (3); l'un d'entre eux, ATCHIN KOBINA, père de

(1) Cf. Rapport de mission sur le littoral occidental, p.4; SURGY, 1969, vol.1, p.129 (on ignore auprès de qui cette version a été recueillie, mais il est vraisemblable qu'elle l'a été auprès des pêcheurs Fante, et peut-être auprès de AIKIN lui-même qui venait apparemment à cette date de succéder à son père comme Chef des Fante - cf. ibid., vol.2, p.153 -).

(2) Ceci peut fournir un élément de datation, mais on ignore pour l'instant le nom de ce ou ces planteurs.

(3) La version présentée par A. de SURGY ne fait pas état d'une intervention du Commandant de cercle.

Il convient également de signaler que tous les entretiens ont été réalisés en collaboration avec le Centre des Pêches de Sassandra. Par ailleurs, tous nos interlocuteurs se sont exprimés en français.

#### EXPLOITATION DES DONNEES :

##### I. INSTALLATION DES PECHEURS FANTE :

###### A. La situation au début du siècle :

###### 1. Origines du campement de pêcheurs Fante établi à Sassandra :

M. AIKINS, Chef des Fante de Sassandra, a repris la version qu'il avait donnée lors de notre première rencontre (et qui est à peu près identique à celle recueillie par A. de SURGY en 1963/4) (1).

A l'origine, il s'agit d'un groupe de payeurs originaires d'Elmina, recrutés au Ghana par un (ou des) planteur(s) de palmiers à huile de Drewin pour assurer le transport de l'huile depuis la côte jusqu'aux navires ancrés au large; il nous a été précisé que ces planteurs étaient de nationalité anglaise (2). Ces payeurs, qui étaient pêcheurs au Ghana, se sont mis à pratiquer occasionnellement la pêche quand ils avaient du temps libre (avec l'autorisation des planteurs à qui ils ont demandé de faire venir des filets); cette pêche occasionnelle était destinée à leur propre consommation et ils devaient remettre une partie de leurs prises au Commandant de cercle.

Une fois le contrat passé avec les planteurs arrivé à son terme, les payeurs devaient rentrer au Ghana. Cependant, le Commandant de cercle leur a demandé de rester pour pratiquer la pêche (3); l'un d'entre eux, ANTCHIN KOBIMA, père de

(1) Cf. Rapport de mission sur le littoral occidental, p.4; SURGY, 1969, vol.1, p.129 (on ignore auprès de qui cette version a été recueillie, mais il est vraisemblable qu'elle l'a été auprès des pêcheurs Fante, et peut-être auprès de AIKINS lui-même qui venait apparemment à cette date de succéder à son père comme Chef des Fante - cf. ibid., vol.2, p.163 -).

(2) Ceci peut fournir un élément de datation, mais on ignore pour l'instant le nom de ce ou ces planteurs.

(3) La version présentée par A. de SURGY ne fait pas état d'une intervention du Commandant de cercle.

AIKINS, a accepté; il est retourné au Ghana avec les autres afin de constituer des équipes et d'acquérir le matériel nécessaire, puis est revenu s'installer à Sassandra avec 5 équipes de pêcheurs accompagnés de leurs épouses.

Les versions proposées par nos interlocuteurs Neyo n'ont qu'en partie confirmé ce scénario.

Selon M.DERRE, les premiers Fante sont bien "venus avec les Anglais", mais pas en tant que payeurs (travail que les Neyo effectuaient eux-mêmes) : il s'agissait de commerçants qui "vendaient des petites choses" et notamment des tissus; ensuite ils sont venus s'installer avec leurs familles et ont pratiqué la pêche.

En ce qui concerne MM.GOGOUAHI et WALLAS (1), l'installation des pêcheurs Fante à Sassandra est perçue et présentée comme une décision coloniale : c'est le Commandant de cercle qui les a faits venir et les Neyo n'ont pas eu leur mot à dire là dessus. Selon M.WALLAS, le Commandant de cercle a envoyé un Appolonien (N'Zima) nommé YEBOUA (qui s'occupait du commerce du caoutchouc dans la région de Sassandra) pour aller chercher des pêcheurs à Elmina; celui-ci a ramené 4 équipes de pêcheurs Fante avec à leur tête AATCHIN KOBINA, père de AIKINS.

Concernant les datations proposées, elles situent toutes la fondation du campement de pêcheurs Fante de Sassandra dans le premier quart du XXème s. (2).

2. Le problème de l'existence possible de campements de pêcheurs Ghanéens à caractère saisonnier ou temporaire entre Tabou et Sassandra :

Les données orales recueillies lors de la première mission faisaient apparaître que

- d'une part, la fondation du campement de Sassandra au début du siècle avait été immédiatement suivie par celle du

(1) Il semble que l'entretien que nous avons eu avec M. GOGOUAHI ait été précédé d'un entretien entre lui et M.WALLAS à la suite de notre visite préalable pour l'exposé du motif et du sujet des enquêtes.

(2) La datation avancée dans le précédent rapport (1ère décade du XXème s.) à partir de celle proposée par A. de SURGY et des indications données par A. GRUVEL n'est donc pas remise en cause et semble toujours pouvoir être retenue.

AIKINS, a accepté; il est retourné au Ghana avec les autres afin de constituer des équipes et d'acquérir le matériel nécessaire, puis est revenu s'installer à Sassandra avec 5 équipes de pêcheurs accompagnés de leurs épouses.

Les versions proposées par nos interlocuteurs Neyo n'ont qu'en partie confirmé ce scénario.

Selon M.DERRE, les premiers Fante sont bien "venus avec les Anglais", mais pas en tant que payeurs (travail que les Neyo effectuaient eux-mêmes) : il s'agissait de commerçants qui "vendaient des petites choses" et notamment des tissus; ensuite ils sont venus s'installer avec leurs familles et ont pratiqué la pêche.

En ce qui concerne MM.GOGOUAHI et WALLAS (1), l'installation des pêcheurs Fante à Sassandra est perçue et présentée comme une décision coloniale : c'est le Commandant de cercle qui les a faits venir et les Neyo n'ont pas eu leur mot à dire là dessus. Selon M.WALLAS, le Commandant de cercle a envoyé un Appolonien (N'Zima) nommé YEBOUA (qui s'occupait du commerce du caoutchouc dans la région de Sassandra) pour aller chercher des pêcheurs à Elmina; celui-ci a ramené 4 équipes de pêcheurs Fante avec à leur tête AATCHIN KOBINA, père de AIKINS.

Concernant les datations proposées, elles situent toutes la fondation du campement de pêcheurs Fante de Sassandra dans le premier quart du XXème s. (2).

## 2. Le problème de l'existence possible de campements de pêcheurs Ghanéens à caractère saisonnier ou temporaire entre Tabou et Sassandra :

Les données orales recueillies lors de la première mission faisaient apparaître que

- d'une part, la fondation du campement de Sassandra au début du siècle avait été immédiatement suivie par celle du

(1) Il semble que l'entretien que nous avons eu avec M. GOGOUAHI ait été précédé d'un entretien entre lui et M.WALLAS à la suite de notre visite préalable pour l'exposé du motif et du sujet des enquêtes.

(2) La datation avancée dans le précédent rapport (1ère década du XXème s.) à partir de celle proposée par A. de SURGY et des indications données par A. GRUVEL n'est donc pas remise en cause et semble toujours pouvoir être retenue.

campement de Tabou (AATCHIN KOBINA, à son retour à Sassandra, aurait ramené son frère qui, quant à lui, serait allé s'installer à Tabou);

- d'autre part, la fondation des principaux campements (1) existant actuellement entre Tabou et Sassandra était nettement postérieure, remontant aux années 1950/60, et avait eu lieu par essaimage à partir de Sassandra.

Certaines mentions émanant de sources publiées avait permis d'émettre, dans le précédent rapport, l'hypothèse que ces établissements permanents de la seconde génération avaient pu être précédés d'installations à caractère temporaire ou saisonnier (notamment à Béréby où des pêcheurs Fante sont mentionnés dès 1920 et à San Pedro où les mentions sont cependant plus tardives). Nous pensions en particulier que des pêcheurs basés à Tabou ou Sassandra pouvaient effectuer des migrations en ces lieux.

Un rapport de 1911 sur le cercle du Bas Cavally (2) apporte un nouvel élément.

Il est tout d'abord indiqué que :

"La récolte du caoutchouc n'étant assujettie à aucune patente et rédevance, le nombre des récolteurs augmente sans cesse : plus de 300 Fantis opèreraient dans la zone comprise entre Patokla et Sakré."

Plus loin, à propos des "industries indigènes", on trouve mentionné que :

"A certaines époques de l'année (Mars-Avril) d'énormes bancs de harengs apparaissent sur la côte. Les équipes de récolteurs Fantis, à ce moment revenues de l'intérieur, se livrent alors à une pêche intensive dont le principal but est l'exportation vers la Gold Coast du poisson fumé ou salé qu'ils préparent." (3)

Lors du dernier passage à Sassandra, nous avons interrogé M. AIKINS sur ce sujet; il a opposé un démenti formel à l'hypothèse émise à partir de l'étude des sources écrites. Selon lui, - il n'existait pas d'établissements de pêcheurs Fante

(1) Béréby, San Pedro, Boubéls, Monogaga.

(2) Cercle couvrant la portion de côte allant du Cavally à San Pedro.

(3) ANCI, Monographies du Bas Cavally (sans cote). Monographie du Cercle du Bas Cavally, année 1911, par l'Administrateur commandant le cercle (Paul FEVRIER), p.90 et 94. Localisation de Patokla et Sakré : voir carte.

entre Tabou et Sassandra avant les années 1960;

- il n'y avait pas de déplacements temporaires ou saisonniers de pêcheurs basés à Sassandra ou Tabou en d'autres points du littoral avant la motorisation des pirogues [en 1960 env. (1)];

- il n'y avait pas de récolteurs de caoutchouc Fante et aucun pêcheur Fante ne s'est jamais intéressé à ce qui touche à l'agriculture et aux plantations (2), guère plus au commerce en soi.

Les Neyo rencontrés s'accordent tous pour dire qu'il n'y avait pas de récolteurs de caoutchouc Fante (selon M.DERRE, ce sont les Neyo qui s'en occupaient; selon M.WALLAS, les récolteurs Ghanéens étaient soit Appolonien, soit Ashanti) et qu'aucun pêcheur Fante n'a jamais fait de plantation; pour ce qui est de campements ayant pu exister entre Tabou et Sassandra, ils déclarent ne rien savoir à ce sujet.

### 3. Le problème des exportations de poisson vers la Gold Coast :

Cet aspect a déjà été évoqué dans le précédent rapport où étaient notamment cités les propos de GRUVEL quant aux difficultés rencontrées par la Gold Coast au début du siècle pour satisfaire ses besoins en poisson (3).

Ce même auteur précise par ailleurs que le courant d'exportation de poisson de la Côte d'Ivoire est "dirigé seulement sur la Gold Coast" (4). On sait en outre que ce flux en direction de la Gold Coast a donné lieu à un certain nombre d'arrêtés de l'administration coloniale en vue de le supprimer, indiquant par là son importance (5).

Les sources écrites du début du siècle soulignent que le poisson pêché par les Fante établis sur le littoral de l'ouest ivoirien était principalement destiné à la Gold Coast; elles

---

(1) Cf. SURGY, 1969, vol.1, p.145.

(2) On trouve en effet mention de Fante installés notamment dans la région de Soubré s'occupant de la culture du cacao et du café (ANCI, 1 EE 157(2/1), Rapport du 3ème trimestre 1913 et 1 EE 157(2/8), Rapport du 2nd trimestre 1925).

(3) Cf. Rapport de mission sur le littoral occidental, p.10, note 2.

(4) GRUVEL, 1913, p.75.

(5) Cf. notamment AMON D'ABY, 1951, pp.94-96.

apportent certaines précisions sur le déroulement pratique de ces exportations et fournissent quelques indications chiffrées (dont on ignore le fondement).

La mention faite en 1911 par l'Administrateur FEVRIER dans son rapport sur le Cercle du Bas Cavally a été citée plus haut (p.5); cet auteur déclare en outre que

"Tandis qu'en 1900, 1 560 Kg de poisson ainsi préparé [fumé ou salé] étaient expédiés, 5 295 Kg étaient exportés en 1910." (1)

En 1920, COUTOULY indique les deux principaux débouchés du poisson pêché par les Fante de Tabou et Béréby (le premier étant sans aucun doute quantitativement beaucoup plus important que le second) :

"Ils pêchent et font sécher surtout du requin et des harengs, qu'ils exportent ensuite en ponchons sur la Gold Coast. Ils ont exporté en 1919, soixante tonnes de poisson séché (de Tabou et de Béréby). Ce sont eux qui fournissent de poisson frais les Européens de Tabou (...)." (2)

Enfin, toujours en 1920, MIGEOD précise comment cette formule d'écoulement du poisson peut être liée à la création d'un campement semi-permanent :

"C'est l'habitude des pêcheurs Fanti de partir sur un vapeur jusqu'aussi loin que Sassandra sur la côte Kroo pour y attraper du poisson. Ils l'entassent dans la saumure et le renvoient dans les barriques qu'ils ont apportées avec eux; du moins c'est ce qu'ils faisaient avant la guerre et lorsque les navires étaient nombreux. Ils prenaient leurs propres pirogues avec eux et avaient là un établissement semi-permanent." (3)

Lorsque la question des débouchés trouvés par les pêcheurs Fante à l'époque de leur installation à Sassandra a été évoquée avec M. AIKINS, nous n'avons obtenu qu'une réponse fort embrouillée sans renseignement précis. Cependant, lorsque

---

(1) ANCI, Monographie du Cercle du Bas Cavally, année 1911, p.94. GRUVEL estime à 8 715 Kg l'ensemble des exportations de poisson de la Côte d'Ivoire vers la Gold Coast en 1910 (cf. GRUVEL, 1913, p.74).

(2) COUTOULY, 1920, p.154 (cité dans BEHRENS, 1974, p.208).

(3) MIGEOD, 1920, pp.117-118 (cité dans BEHRENS, 1974, p.208). Concernant la conservation dans la saumure, GRUVEL fournit une indication concordante; en effet, il signale qu'en Gold Coast, "on trouve également, ce qui n'existe pas à la Côte d'Ivoire, du poisson salé ou plutôt légèrement saumuré"; il indique que le poisson est sorti de la saumure pour être vendu et qu'il doit alors être consommé le jour même (cf. GRUVEL, 1913, p.76).

nous avons demandé si une part du poisson n'était pas envoyée en Gold Coast, la réponse a été claire et nette : au début, on envoyait beaucoup de poisson vers la Gold Coast grâce aux paquebots (il y en avait un toutes les deux semaines); ces exportations représentaient une grande part des prises.

Les Neyo interrogés sur ce point déclarent ignorer si du poisson était ainsi acheminé au Ghana. Ils s'accordent à dire qu'à cette époque ils continuaient à pêcher et satisfaisaient leurs propres besoins en poisson.

#### 4. Conclusion :

L'existence du campement de pêcheurs Fante à Sassandra dès le début du siècle paraît acquise. Sur les circonstances exactes de sa fondation, de nouvelles recherches et enquêtes doivent être menées; on peut retenir cependant que l'administration coloniale semble avoir eu un rôle à jouer et que les pêcheurs Fante n'étaient sans doute pas les premiers Ghanéens à venir s'installer (ou du moins travailler) dans la région.

Nous n'avons par ailleurs aucune raison (pour l'instant) de remettre en cause les dires de AIKINS selon qui le campement de pêcheurs Fante de Tabou a été créé à la même époque que celui de Sassandra.

Ces campements à caractère permanent ravitaillaient en poisson frais (et en langoustes) les européens des postes et comptoirs de ces deux localités (1); cependant, leur principal débouché était la Gold Coast où ils expédiaient le poisson sous forme fumé, séché ou saumuré par l'intermédiaire des navires européens.

Les autochtones de la côte, au moins à Sassandra, satisfaisaient eux mêmes leurs besoins en poisson et ne constituaient donc pas alors un marché disponible pour les pêcheurs Fante. On ignore ce qu'il en était pour les populations de l'intérieur de la Côte d'Ivoire.

L'hypothèse émise quant à l'existence de campements entre Tabou et Sassandra au début du siècle ne semble pas devoir

---

(1) Ce marché devait être fort limité. Cf. KIPRE, 1985, vol.1, p.143 et pp.148-149 (estimations chiffrées de la population européenne des postes de colonisation jusque dans les années 1920).

être écartée, même si elle a été réfutée par le chef du campement de Sassandra et ne repose donc actuellement que sur les seules sources écrites.

Deux remarques pour terminer :

Si tous les campements se situent aux différents points d'escale des navires (Tabou, Béréby, San Pedro, Sassandra) afin de permettre l'écoulement de la production vers la Gold Coast des campements permanents n'apparaissent que là où ont été installés les deux principaux postes de colonisation constituant eux-mêmes les aboutissements méridionaux des deux principaux axes de colonisation du Sud Ouest (axe du Sassandra et axe du Cavally), c'est à dire là où peut être existaient à la fois un petit débouché sur place (population européenne du poste et des comptoirs commerciaux) et des perspectives de débouchés à l'intérieur.

Il est tentant de rapprocher les propos de l'Administrateur FEVRIER concernant le Bas Cavally (cf. p.5) de ce que P.KIPRE a pu reconstituer des activités de la communauté N'Zima établie à Grand Lahou : installés là depuis la fin du XIXème s., la principale activité de ces N'Zima (ou Appolonien) est la coupe des lianes de latex jusque dans les années 1915/16, où suite à la chute des cours du caoutchouc, ils se reconvertissent dans le commerce de l'huile de palme; "parallèlement, ils développent progressivement leur présence sur le marché du poisson fumé qu'ils achètent aux Avikam ou bien qu'ils acquièrent dans leurs pêcheries; ce poisson est expédié à Grand Bassam et surtout à Cape Coast, permettant ainsi de confortables bénéfices" (1). Il n'est pas impossible que les "Fantis" dont parle FEVRIER aient été en fait des N'Zima, les grands spécialistes de la récolte du caoutchouc (2); et même si les pêcheries obtenues par les N'Zima de Grand Lahou se situent en lagune, on ne peut exclure qu'ils se soient occupé de pêche maritime à l'Ouest du Bandama (3), à moins que dans cette zone ils se soient limités au commerce du poisson pêché par des groupes Fante...

(1) KIPRE, 1985, vol.1, p.195 (les N'Zima ont obtenu des pêcheries dès 1898; cf. ibid., p.193).

(2) Cf. ibid., p.146 (notamment : "L'expansion de ces Appolonie - que l'on confond souvent à l'époque avec les Fanti, beaucoup moins nombreux - ...").

(3) Si les N'Zima ne pêchent plus aujourd'hui qu'en lagune, ils ont été autrefois pêcheurs en mer; on ignore à quelle date se situe la rupture avec le milieu marin.

## B. L'évolution au cours du XXème s. :

La situation que l'on a tenté de reconstituer (avec courant d'exportation vers la Gold Coast et existence probable de campements à caractère plus ou moins temporaire ou saisonnier entre Tabou et Sassandra) se situe dans le premier quart du XXème s. On ignore si elle perdure ultérieurement (1). En fait on n'a actuellement presque aucun renseignement sur la période allant des années 1920 aux années 1950.

Pour la seconde moitié du siècle, les données recueillies jusqu'ici se concentrent sur les années 1950 et 1960 qu'elles font apparaître comme une phase clef de l'implantation des pêcheurs Fante sur le littoral de l'ouest ivoirien.

En ce qui concerne le campement Fante de Sassandra, M. AIKINS comme MM. WALLAS et GOGOUAHI estiment qu'il n'est devenu important qu'à partir de ces années 1950/60; pendant toute la période précédente, il est demeuré de taille réduite. Sur les facteurs expliquant cette expansion, nos interlocuteurs n'ont invoqué qu'un seul fait : à partir de cette époque les gens ont pu plus facilement circuler d'un pays à un autre (moins de tracasseries de la part des autorités).

C'est dans ces mêmes années qu'apparaissent les principaux campements existant actuellement entre Tabou et Sassandra, par essaimage à partir de ce dernier centre.

Les précédentes enquêtes dans ces campements faisaient apparaître que certains d'entre eux avaient été fondés à l'initiative d'entrepreneurs européens (V. Balet à Boubélé, la SIBOIS à Béréby) voulant assurer l'approvisionnement en poisson de leur main d'oeuvre.

Selon M. AIKINS, la création de ces campements s'explique avant tout par l'arrivée des chalutiers dans la région de Sassandra obligeant les pêcheurs Fante à se redéployer dans des secteurs plus abrités; et si certains de ces établissements ont pu profiter de la présence d'entreprises européennes fournissant

---

(1) Certaines mentions feraient pencher pour une réponse affirmative (POSTEL (1948, p.324 et 1950, p.162) concernant l'existence de campements à Béréby et San Pedro en 1947). Mais on ignore si le courant d'exportation vers la Gold Coast se poursuit. Par ailleurs, le fait par exemple que dès la première guerre les escales de Béréby et San Pedro soient délaissées au profit de Tabou et Sassandra a sans doute rapidement modifié les conditions d'existence des campements de type temporaire.

un marché pour l'écoulement de leur production, ce serait une erreur de croire que c'est à l'initiative de ces entreprises qu'ils ont été fondés.

C. Le cas du campement Fante de Drowin :

L'histoire de la fondation de ce campement n'est guère plus claire qu'à l'issue de la première mission.

installé Selon le directeur de l'usine d'huile de palme rencontré en juin, des pêcheurs venus directement du Ghana se seraient dans les années 1927/29; il lui semblait possible que, d'une part, ces pêcheurs ne soient pas venus d'eux-mêmes mais en réponse à une demande du directeur de l'usine (1) et que, d'autre part, ce premier campement ait été temporaire et ne soit donc pas à l'origine du campement actuel.

Selon SAM, lorsqu'il est arrivé à Drowin en 1947, aucun pêcheur Fante n'était installé sur ce site.

Le premier pêcheur serait arrivé en 1949 avec deux pirogues; il s'appelait KWAJO JOHNSON, était originaire d'Elmina et était établi auparavant à Sassandra. Il n'est pas resté longtemps à Drowin et est parti pour le Libéria. Après son départ, il n'y avait à nouveau plus de pêcheurs Fante à Drowin.

Vers 1958, un nouveau groupe de pêcheurs Fante vient s'installer à Drowin avec à sa tête SEGO, pêcheur originaire de Shama; ce groupe serait venu directement du Ghana et serait fondateur du campement actuel.

Selon un employé de l'usine d'huile de palme, lorsque lui-même est arrivé en 1952, il n'y avait pas de pêcheurs Fante à Drowin.

En 1955, le patron de l'usine a envoyé un contremaître à Sassandra pour recruter un pêcheur qui vienne s'installer à Drowin afin de ravitailler la main d'oeuvre en poisson; le pêcheur qui est venu s'appelait KWAJO JOHNSON; c'est lui qui a fait venir les autres et qui est donc fondateur du campement actuel bien que lui-même ne soit demeuré que quelques années à Drowin.

---

(1) Pour assurer l'approvisionnement en poisson (pas pour le transport de l'huile en pirogue).

## II. EVOLUTION DE LA PECHE MARITIME NEYO :

### A. La pêche jusqu'au début du XXème s. (1) :

#### 1. Place de la pêche dans l'économie :

Tous les Neyo rencontrés s'accordent à dire que la pêche était exclusivement destinée à l'autoconsommation familiale (chaque famille avait ses propres engins ~~engins~~ de pêche, sa propre pirogue, et pêchait pour elle même).

Selon M.GOGOUAHI, "il y avait une tradition qui interdisait de vendre le poisson" (les génies familiaux faisaient en sorte que la pêche soit bonne pour nourrir la famille mais ils interdisaient de vendre le poisson, ils ne voulaient pas que cela permette de gagner de l'argent).

Concernant la place de la pêche au sein des activités économiques, deux versions nous ont été présentées.

Celle recueillie à Sassandra même (quartier Groudou), auprès de M.DERRE et de ses notables, fait de la pêche une activité secondaire et occasionnelle, l'activité principale étant l'agriculture.

Celle entendue à Batélébré I, chez M.WALLAS, fait au contraire de la pêche l'activité principale. Selon cette version, les Neyo (2) vivaient "à l'origine" dans l'intérieur des terres; à une époque indéterminée, ils auraient quitté la forêt pour venir s'installer au bord de la mer (alors inhabité); dès lors, "c'est la mer qui est devenue leur brousse", autrement dit leur principale ressource a été la pêche, le poisson (3).

On trouve dans les archives du début du siècle des mentions du type "le mépris que tout Neyau professe pour les travaux de cultures", "les Neyaux, qui étaient peu agriculteurs" ... Ceci dit, un rapport de 1920 indique que

"Les Neyaux possèdent leurs villages au bord de la mer où ils pêchent pour leur alimentation et où ils ont toujours habité.

D'autre part, une partie de l'année, à l'époque des cultures, ils se disséminent dans la brousse à 5 ou 10 km à l'intérieur pour y faire leurs cultures tout particulièrement pour le riz (...) Il faut ajouter que ces campements sont aussi utilisés pour l'exploit-

(1) Les données recueillies ne permettent pas encore de situer précisément dans le temps cette description...

(2) Dans le récit, il était tantôt question des Neyo en général et tantôt des Neyo de Batélébré I.

(3) Selon M.DAFFOT, Chef du Canton Godié Est, les Neyo vivaient autrefois en brousse et sont venus ensuite sur le littoral tandis que les Godié habitaient auparavant au bord de la mer.

tation des palmeraiës situées à l'intérieur et pour la fabrication de l'huile de palme." (1)

## 2. Engins utilisés :

Les engins utilisés par les Neyo étaient le harpon (pendant la saison où la mer se refroidit, les poissons remontant alors en surface) et la ligne. Les filets (du type épervier) n'étaient utilisés que dans le fleuve.

A "l'origine", d'après les indications fournies par M.WALLAS, les cordes et lignes étaient faites avec des nervures de feuilles de palmier, les hameçons, à partir de raphia (nous n'avons pu faire préciser leur confection) (2).

A une époque ultérieure, les Européens ont introduit les hameçons en métal fabriqués en Europe. M.DERRE s'est embrouillé lorsque nous avons cherché à préciser la date de cette introduction (mais il a tout d'abord, de lui-même, parlé des Anglais); selon M.WALLAS, elle a eu lieu à l'époque où les Anglais se sont établis sur le littoral pour commercer (3), donc vraisemblablement au XIXème s. (4).

### B. Le processus d'abandon de la pêche au XXème s. :

Lors de la précédente mission, les autochtones rencontrés sur l'ensemble du littoral occidental avaient développé la thèse selon laquelle l'abandon de la pêche s'expliquait par l'installation des pêcheurs Ghanéens : désormais le poisson était disponible sur le marché et il n'était donc plus nécessaire d'aller soi même à la pêche.

Tous nos interlocuteurs Neyo ont de nouveau insisté sur le fait que les Fante sont "Les spécialistes" de la pêche et du commerce du poisson ("c'est une tribu de pêcheurs", "ils ne font que ça"...). Cependant, leur analyse du processus d'abandon de la pêche a fait appel à d'autres considérations.

---

(1) ANCI, 1 EE 157(2/7), Cercle du Bas Sassandra, Rapports trimestriels et rapport de tournée, année 1920. Rapport politique du 3ème trimestre 1920 (à propos de la subdivision de Sassandra).

(2) Selon M.DERRE, il n'y avait pas d'artisans spécialisés pour la fabrication des engins de pêche, y compris les pirogues.

(3) M.WALLAS a bien précisé qu'il y avait eu l'époque où les Blancs passaient mais sans s'arrêter, puis l'époque où les Anglais sont venus s'installer (introduction des hameçons européens), enfin celle de la colonisation française.

(4) Les sources écrites de la période 1500-1750 étudiées dans le mémoire de DEA ne mentionnent pas la vente d'hameçons européens sur cette partie du littoral (où il est vrai les ....

A Sassandra même, où, comme on l'a vu, la pêche nous a été présentée comme une activité secondaire et occasionnelle, M.DERRE explique l'abandon de la pêche par le développement des cultures de café et de cacao :

Au début, on faisait le palmier en brousse et on allait à la pêche de temps en temps. Après il y a eu le café et le cacao; alors on était toujours en brousse; c'est comme ça que la pêche a été abandonnée (1). (2)

On ignore si, dans l'esprit de M.DERRE, il s'agit d'un problème de temps de travail ou d'un problème d'éloignement des cultures (3).

A Batélébré I, où la pêche nous a été présentée comme l'activité principale, l'analyse développée par MM.WALLAS et GOGOUAHI rend en quelque sorte les colons français responsables de l'abandon de la pêche par les Neyo :

Quand les Français sont arrivés, les Neyo pêchaient à la ligne et au harpon pour se nourrir. Les Français ont voulu que la pêche soit commerciale; ils ont demandé aux Neyo de ravitailler les marchés; mais les Neyo leur ont expliqué qu'ils n'avaient pas coutume de vendre leur pêche et que s'ils vendaient du poisson ils n'en auraient plus pour se nourrir. Alors, plutôt que de faire comme les Anglais en Gold Coast qui ont montré aux Fante comment il fallait pêcher pour avoir du poisson à vendre et qui les ont organisés pour cela, les Français ici ont préféré demander à des Fante de venir s'installer; et les Neyo, ils les ont soumis au portage, aux travaux forcés, ils leur ont fait faire des plantations... Les Neyo n'avaient presque plus le temps d'aller en mer, mais ils continuaient quand même à pêcher (toujours pour eux mêmes, selon les mêmes techniques).

---

... Européens ne s'arrêtaient guère, sauf à Sassandra pour faire de l'eau), alors qu'on trouve des mentions remontant au XVIIème s. concernant le littoral Fante (dans cette région, dès le milieu du XVIIème s., les hameçons fabriqués localement ont tendance à disparaître au profit d'hameçons importés d'Europe).

(1) M.DERRE a parfois employé le mot "interdite" au lieu d'abandonnée mais il s'agit apparemment d'un lapsus.

(2) Le café et le cacao ont été introduits très tôt dans cette région, dans les années 1900 autour de Sassandra (cf. PILLET-SCHWARTZ, 1986, p.8).

(3) Ceci plusieurs mentions dans les archives du début du siècle indiquent que les Neyo ont recours à une "main d'oeuvre salariée" originaire notamment de la région de Gagnoa pour les travaux de cultures.

Pour la suite, MM. WALLAS et GOGOUAHI présentent les choses quelque peu différemment.

Selon M. WALLAS, à l'époque de l'indépendance, les Fante sont venus s'installer en nombre à Sassandra et ils ont dès lors commencé à "coloniser" la mer :

Avec la liberté [=indépendance], alors là les Ghanéens sont venus très nombreux. Les Ghanéens prennent tout. Quand un Fante voit que tu as pris un poisson, le lendemain il y a 5 pirogues Fante là où tu as pêché. Les Fante sont toujours là avant toi; alors on se décourage parce qu'on ne gagne rien.

Et puis la manière [de pêcher] des Neyo, ça n'entre pas en concurrence avec la manière des Fante. Alors les Neyo ont arrêté la pêche.

Selon M. GOGOUAHI, ce qui a provoqué l'abandon de la pêche, c'est tout d'abord la scolarisation (les jeunes partent pour étudier et ne demeurent plus au village); il évoque en second lieu le fait que les Neyo n'ayant pas été "sensibilisés à la pêche commerciale", leur pêche "ne rapporte pas". C'est, selon lui, ce qui explique que ceux qui, aux premiers temps de l'installation des pêcheurs Fante ont continué la pêche, n'ont pas transmis leurs connaissances dans ce domaine à leurs enfants.

On est surtout frappé par le rôle moteur accordé par cette analyse aux Européens (les Neyo, comme finalement les Fante, n'ont fait que subir l'histoire).

On remarque par ailleurs qu'aucun de nos interlocuteurs n'a fait intervenir le problème de la navigation dans le processus d'abandon de la pêche (1).

Enfin, il pourrait être intéressant de recueillir le point de vue des pêcheurs Fante à la fois sur le processus d'abandon de la pêche lui-même et sur l'analyse qu'en font les Neyo.

---

(1) M. WALLAS y voit une conséquence de l'abandon de la pêche (Tout ce qu'il nous restait alors c'était la navigation parce qu'on n'a pas de forêt).

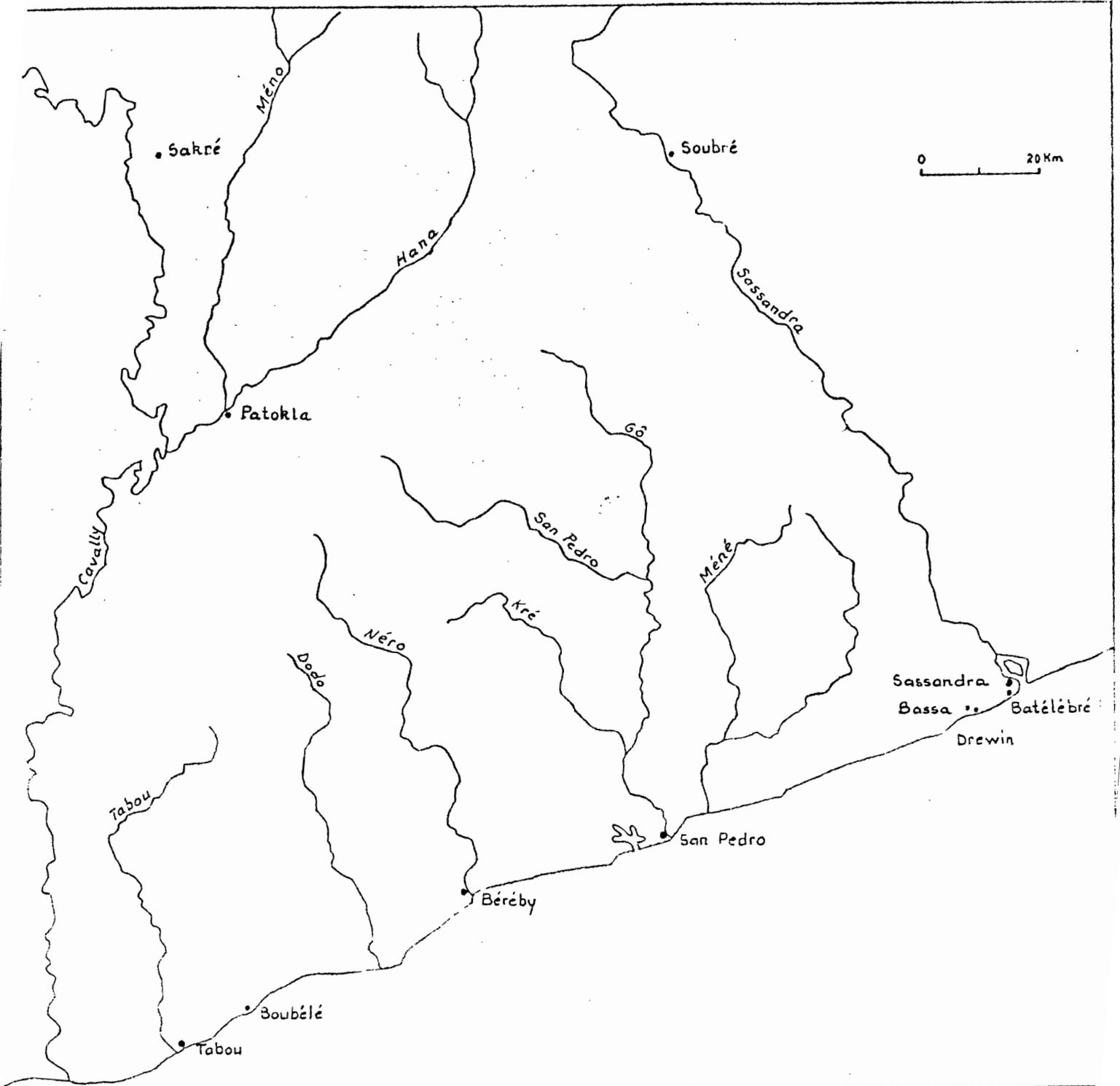
ARCHIVES CONSULTÉES :

- ANCI, Monographies du Cercle de Sassandra (sans cote).  
ANCI, Monographies du Cercle du Bas Cavally (sans cote).  
ANCI, 1 EE 157 (1), situation politique du Cercle du Bas Sassandra en 1909 et 1917 (2 rapports).  
ANCI, 1 EE 157 (2), Rapports trimestriels du Cercle du Bas Sassandra, 1913-1925 (lacunes).

OUVRAGES CITES :

- AMON D'ABY, F.J., La Côte d'Ivoire dans la Cité Africaine, Paris, 1951.  
BEHRENS, C., Les Kroumen de la Côte Occidentale d'Afrique, Talence, 1974.  
COUTOULY, F. de, "Le Bas Cavally (Côte d'Ivoire)", Rev. Eccl. Fr. de Géogr. comm. Paris, 1920, t XLII, pp.144-156. (Cité dans BEHRENS).  
GRUVEL, A., L'industrie des pêches sur la Côte Occidentale d'Afrique, Paris, 1913.  
KIPRE, P., Villes de Côte d'Ivoire, 1893-1940, Abidjan, 1985, vol.1 ("Fondation des villes coloniales en Côte d'Ivoire").  
MIGEOD, F.W.H., "Tribal mixture on the Gold Coast", Journal of the African Society, vol.XIX, n°LXXIV, janv.1920, pp.109-125. (Cité dans BEHRENS).  
PILLET-SCHWARTZ, A.M., Chronique d'une région en mal de décolonisation. La basse vallée du Sassandra (Côte d'Ivoire), Lomé, 1986 (dactyl.).  
POSTEL, E., "La pêche en Côte d'Ivoire", La Pêche Maritime, n°846, sept. 1948, pp.324-326.  
"La pêche en Côte d'Ivoire", dans Congrès des Pêches et Pêcheries dans l'Union Française d'Outre Mer, Marseille, 1950, pp.160-167 (Rapport de 1947).  
SURGY, A. de, La pêche traditionnelle (maritime) à l'ancienne "Côte de Guinée", Thèse de Doctorat de 3ème cycle, Paris, 1969, 2 vol. (dactyl.).

# LOCALISATION DES VILLAGES CITES DANS LE TEXTE



Fond de carte : A. SCHWARTZ, " Localisation des villages autochtones en 1971. "

## MISSION SUR LE LITTORAL OCCIDENTAL

(Sassandra, San Pedro, Grand Bérébi, Tabou)

du 1er au 15 Octobre 1987

### PRESENTATION

#### 1. Choix des lieux d'enquêtes (1) :

Au vu des données (orales et écrites) recueillies précédemment sur l'implantation des pêcheurs Fante sur le littoral occidental, quatre localités ont été choisies comme lieux d'enquêtes : Sassandra et Tabou en tant que points de première implantation permanente, Sassandra étant présenté comme pôle d'essaimage pour l'ensemble de ce littoral; San Pedro et Grand Bérébi en tant que possibles points d'implantation saisonnière ou temporaire dans la première moitié du siècle, puis points d'implantation permanente à partir des années 1960.

Par ailleurs, si l'ensemble de la région considérée constitue en quelque sorte une entité historique au sein de la Côte d'Ivoire (2), ces quatre villes présentent cependant, par leur histoire propre, des caractéristiques différentes et il serait intéressant de cerner comment celles-ci ont pu jouer dans le processus d'implantation des pêcheurs Ghanéens (3).

On notera en outre qu'il existe dans chacune de ces localités un Centre des Pêches qui a été informé par avance de notre venue et avec qui nous avons collaboré pour l'organisation et la conduite des entretiens.

---

(1) Carte de localisation en Annexe 1.

(2) Peuplement Krou; région sous-peuplée avec un problème de main d'oeuvre accentué par le "phénomène Kroumen" (départ des hommes s'embarquant sur les navires) et longtemps enclavée; histoire récente marquée par l'ouverture du port de San Pedro en 1971...

(3) Très brièvement, nous avons, d'une part, trois villes portuaires comprenant deux ports de commerce concurrents dont les activités se sont succédées dans le temps (Sassandra et San Pedro) et un port d'embarquement des Kroumen (Tabou) ainsi que, d'autre part, une ville forestière (Grand Bérébi).

## 2. Objectifs des enquêtes :

A Sassandra, il s'agissait de reprendre les entretiens que nous avons eus lors du précédent passage en septembre 1987. Cependant, notre séjour ayant dû être écourté (une seule journée), nous n'avons rencontré que MM. AIKINS (Chef des Fante de Sassandra) et WALLAS (Chef de terre à Batélébré I).

Dans les autres lieux, il s'agissait de revoir les personnes rencontrées au cours de la première mission en juin-juillet 1987 (c'est à dire essentiellement les chefs des campements Fante) et d'élargir les contacts tant au sein des communautés Ghanéennes que des populations autochtones. Concernant les campements Ghanéens cet élargissement n'a pas eu lieu sans que l'on soit en mesure d'expliquer pourquoi (1).

Du point de vue du contenu des enquêtes, nous sommes revenu sur les circonstances de création des différents campements de pêcheurs Ghanéens et avons tenté d'aborder les problèmes relatifs à leur évolution - les données recueillies dans ce domaine ne concernent en fait que l'évolution du nombre des pirogues et celle des débouchés commerciaux -.

Parallèlement, les entretiens ont porté sur l'histoire de la pêche autochtone; cet aspect fera l'objet d'un rapport ultérieur.

Par ailleurs, nous espérons, en demeurant quelques jours dans chaque localité, pouvoir avoir des entretiens plus longs et plus approfondis avec les gens, poursuivre et reprendre les entretiens d'un jour sur l'autre... En fait, cela nous a surtout permis de multiplier les contacts.

---

(1) La liste des personnes rencontrées est donnée en Annexe 2.

## EXPLOITATION DES DONNEES RECUEILLIES

Les données collectées concernent essentiellement les pêcheurs Fante, les plus nombreux sur ce littoral. Elles sont présentées campement par campement selon un ordre géographique d'Est en Ouest. Nous donnons d'abord les différentes versions entendues sur la fondation du campement, puis nous tentons de retracer son évolution à partir, d'une part, des informations recueillies lors de l'enquête, d'autre part, des sources écrites dont nous disposons; nous avons notamment essayé d'exploiter les données chiffrées que nous avons pu rassembler jusqu'ici, émanant soit de recensements généraux en ce qui concerne la population de chacune des villes (population totale et, si possible, population Fante ou Ghanéenne), soit de recensements effectués par les différents Centres des Pêches en ce qui concerne le nombre de pirogues par campement (1).

### I. SASSANDRA (campement Fante)

#### 1. Fondation du campement

Certaines précisions ou modifications de détail ont été apportées par M.AIKINS, Chef des Fante, à la version de la fondation du campement donnée lors des précédentes rencontres (2).

---

(1) Ces données sont présentées sous forme de graphiques dans l'Annexe 3 et analysées au cours du texte. Leur exploitation posant beaucoup de problèmes, les résultats que l'on peut en tirer sont souvent décevants.

(2) Cf. Compte-rendu des missions de Juin-Juillet (p.4) et de Septembre 1987 (pp.3-4).

Les modifications apportées concernent le contrat passé avec les payeurs (payeurs employés en fait par une compagnie maritime anglaise établie à Accra, qui a elle-même été contactée par des planteurs européens de nationalité inconnue établis à Drewin, et non payeurs employés directement par ces planteurs), le nombre de pirogues ramenées par son père du Ghana (2 et non plus 5), etc...

Par ailleurs, pour la première fois, M.AIKINS a fait apparaître YEBOUA dans son récit (qui avait été mentionné par M.WALLAS en septembre); selon lui, son père ayant été retardé au Ghana, le Commandant de cercle de Sassandra s'est inquiété de ne pas le voir revenir et a donc envoyé un commerçant Apollonien, YEBOUA, pour aller voir ce qu'il y avait.

Rappelons brièvement que le campement aurait été fondé au début du siècle par le père de AIKINS, M.AATCHIN KOBINA. A l'origine, il s'agissait d'un groupe de pêcheurs originaires d'Elmina, venus à Drewin en tant que payeurs pour faire le transport de l'huile de palme entre la côte et les navires (ne pratiquant alors qu'une pêche occasionnelle pour leur propre nourriture). A l'expiration de leur contrat, ces payeurs se sont établis en tant que pêcheurs, à Sassandra, semble-t-il à la demande du Commandant de Cercle.

Lors de notre passage en septembre, M.WALLAS, Chef de terre à Batélébré I, avait développé une version qui venait confirmer le second point du scénario présenté par M.AI KINS (aucune allusion à l'épisode des payeurs) en insistant sur le rôle joué par le colonisateur (lequel est tenu pour responsable de l'installation des pêcheurs Fante et, dans le long terme, de l'abandon de la pêche par les Neyo)(1).

De son côté, M.DERRE, "Chef de Canton", avait indiqué que les Fante étaient d'abord venus en tant que commerçants (liés semble-t-il aux factoreries anglaises), avant de s'établir comme pêcheurs (activité présentée comme plus lucrative)(2).

Lorsque nous avons demandé en octobre à M.WALLAS si les pêcheurs Fante avaient été les premiers Ghanéens à s'établir dans la région, il nous a été répondu que les premiers avaient été des Apollonien faisant du petit commerce (notamment dans le secteur de la bijouterie) et des Ashanti faisant la traite du caoutchouc (3); aucun d'eux n'a jamais pratiqué la pêche ni ne s'est occupé du commerce du poisson. Quant aux Fante venus ensuite, leur seule activité était la pêche. Par ailleurs, ces différentes vagues migratoires sont présentées comme indépendantes les unes des autres. M.AI KINS s'est pour sa part déclaré incapable de répondre à une telle question, ne connaissant de cette époque que ce que lui en a raconté son père.

---

(1) Cf. Compte-rendu de mission de septembre (p.4 et pp.14-15,  
(2) Cf. Ibid. (p.4).

(3) M.WALLAS a démenti que des Apollonien se soient occupés du commerce du caoutchouc, contrairement à ce qui avait été dit la fois précédente.

## 2. Evolution du campement

### 1) Données recueillies auprès de M.AIKINS (1)

Concernant l'évolution du campement, M.AIKINS distingue clairement deux périodes, avant et après l'indépendance.

#### - Avant l'indépendance :

Jusqu'en 1960, le campement est demeuré de taille restreinte, ceci à cause, d'une part, de l'étroitesse du marché et, d'autre part, des entraves posées à la circulation des hommes par les administrations coloniales (obligation d'obtenir des visas, laissez-passer, etc...).

Au sein de cette période, la seconde guerre mondiale constitue un premier jalon.

#### . Du début du siècle à la fin de la guerre de 1939-45 :

Le nombre des pirogues est très réduit, demeurant inférieur à 7 ou 8 unités.

Le marché est constitué uniquement par la ville de Sassandra où les clients sont peu nombreux.

M.AIKINS se souvient que lorsqu'il était enfant (vers les années 1930), son père rentrait en pirogue (à la voile) au Ghana pour deux ou trois mois, au moment de la saison des pluies; il emmenait avec lui du poisson salé (sedi) (2) destiné à être donné à la famille et, pour une petite part, à être vendu. Cependant, mis à part ces envois annuels, aucun commerce n'était entretenu en direction du Ghana,

---

(1) Certaines précisions ont été apportées lors d'un nouvel entretien en décembre 1987.

(2) Le sedi se préparait de la manière suivante : après avoir été vidé et nettoyé, le poisson était rangé et tassé dans des barriques de récupération; on mettait du sel sur chacune des couches de poisson et on protégeait le dessus de la barrique avec un sac en toile. Le poisson pouvait ainsi se conserver pendant 6 mois.

Selon M.AIKINS, seul le sedi pouvait résister au transport par pirogue (le poisson fumé se serait abîmé à cause de l'eau de mer qui arrivait forcément sur le chargement au cours du voyage). Cette technique de conservation n'est plus utilisée aujourd'hui.

(Par ailleurs, l'épouse de KOFFI BÈTE, à San Pedro, nous a signalé que le sedi, une fois débarqué, était mis dans l'eau afin qu'il commence à dessaler avant d'être vendu au marché. Ceci pourrait expliquer les mentions faites par GRUVEL et MIGEOD de poisson mis dans de la "saumure").

bien que des paquebots fassent déjà escale à Sassandra.

. De l'après guerre à l'indépendance :

Le nombre de pirogues augmente, tournant autour de 15 à 20 unités (doublement).

Parallèlement, les marchés se diversifient : outre le marché de la ville, on envoie désormais du poisson au Ghana et le marché intérieur commence à s'ouvrir.

M.AIKINS ne nous a pas fourni d'explication concernant la date du déclenchement des exportations vers le Ghana (après la guerre et non avant); il les justifie par le faible développement du marché local et le fait qu'il était plus intéressant de vendre au Ghana qu'en Côte d'Ivoire à cause du change.

Ce commerce était assuré par des femmes Fante du campement. Le poisson était transporté par les paquebots à destination de Douala faisant escale à Sassandra, et débarqué au port de Takoradi (moyennant le paiement du billet à la compagnie et le versement d'une taxe au wharf). Le poisson pouvait apparemment être envoyé aussi bien salé que fumé.

Selon M.AIKINS, ces exportations se faisaient au vu et au su de tout le monde et les autorités n'ont jamais cherché à les freiner ni à les interdire.

Pour ce qui est de savoir ce que représentait la part du poisson envoyé au Ghana par rapport à l'ensemble de la production, les réponses obtenues sont contradictoires : lorsqu'il a été question du poisson salé, on nous a dit qu'"on envoyait beaucoup de poisson comme ça au Ghana"; lorsqu'on a abordé le problème de la proportion de la production exportée au Ghana, on nous a déclaré que "la plus grande partie du poisson pêché restait à Sassandra" car "il n'y avait pas beaucoup de femmes qui allaient vendre au Ghana"; enfin, quand on a demandé s'il y avait un marché prioritaire sur l'autre, on nous a répondu "qu'il n'y avait pas assez d'acheteurs ici (à Sassandra)" et qu'en conséquence, "la plus grande partie du poisson, on l'envoyait en

Gold Coast". Rappelons qu'en septembre, M.AIKINS nous avait dit qu'"au début, on envoyait beaucoup de poisson en Gold Coast" et qu'il s'agissait alors d'un marché important, absorbant une bonne part des prises.

Par ailleurs, M.AIKINS a mentionné que les paquebots étaient également utilisés pour le transport des équipages et des pirogues, ainsi que des filets et du fil, alors achetés au Ghana (1).

Avant guerre, le poisson ne pouvait être commercialisé sur les marchés de l'intérieur faute de moyens de transport. Sur la fin de la guerre, M.BOURDONC, un planteur européen établi à Gagnoa, a mis en service deux camions pour assurer l'acheminement de sa production jusqu'au port de Sassandra; c'est par ce moyen que les premiers paniers de poisson sont arrivés au marché de Gagnoa (plutôt que de remonter à vide, les camions ont chargé du poisson - et peut-être d'autres marchandises -).

Cependant, c'est seulement dans l'après guerre que le marché intérieur s'est progressivement ouvert, grâce à la multiplication des véhicules; ceci dit, les pêcheurs sont demeurés dépendants des planteurs pour le transport. Gagnoa semble avoir été pendant relativement longtemps le seul marché de l'intérieur, des points tels que Lakota ou Soubré ayant été atteints plus tardivement.

- Après l'indépendance :

L'avènement des indépendances semble constituer un tournant dans l'évolution du campement. En premier lieu, c'est depuis cette époque que le campement est devenu vraiment important; le nombre de pirogues augmente rapidement car les obstacles posés à la circulation des hommes sont levés (2).

---

(1)Le passage fréquent des paquebots n'a cependant pas entraîné de déplacements de type saisonnier entre le Ghana et Sassandra : selon M.AIKINS, les pirogues restaient au moins 5 à 6 ans car leurs propriétaires s'étaient en général endettés pour acquérir le matériel et venir.

(2)Selon M.WALLAS, c'est avec la suppression des contraintes coloniales que les pêcheurs Fante ont commencé à venir en nombre (entretien du 4.09.87).

Par contre, les exportations de poisson vers le Ghana cessent car les paquebots ne passent plus. La production est donc désormais écoulee en totalité sur le marché intérieur.

. Début des années 1960 :

Deux événements viennent marquer l'histoire du campement :

- . d'une part, l'introduction des moteurs (un Sénégalais en vendait à Sassandra (1) et les pirogues fraîchement arrivées du Ghana en possédaient en général un (2)); la motorisation des pirogues a permis d'accroître la rapidité de mouvement et d'étendre les zones de pêche; elle a également rendu possibles des déplacements saisonniers ou de courte durée en d'autres points du littoral.

- . d'autre part, le développement de la pêche industrielle, avec l'arrivée des chalutiers dans la région de Sassandra; ceux-ci arrachant les filets sur leur passage, les pêcheurs aux filets fixes (notamment le filet Tengaff) ont été amenés à se redéployer sur le littoral situé à l'Ouest de Sassandra où les nombreux rochers empêchent les chalutiers de venir opérer; on assiste donc au tout début des années 1960 à la création de divers campements entre Tabou et Sassandra, par essaimage à partir de ce dernier centre. Certains d'entre eux (Boubélé et Grand Bérébi) ont su profiter de l'installation concomitante de chantiers forestiers dont la main d'oeuvre constituait un marché à proximité; cependant, ils étaient également amenés à envoyer une partie de leur production dans le campement-mère au circuit de commercialisation mieux établi; ainsi, Grand Bérébi et, dans une moindre mesure, San Pedro (dont la production est demeurée faible jusqu'en 1970 étant donné le petit nombre de pirogues) venaient vendre leurs excédents de production aux femmes du campement de Sassandra qui en assuraient l'écoulement vers l'intérieur.

---

(1) Il s'agit apparemment de Abdoulaye MAR, établi actuellement à San Pedro. En fait, il n'était pas vendeur mais a joué le rôle d'intermédiaire et "propagandiste".

(2) Les informations dont nous disposons sur la motorisation des pirogues au Ghana concordent avec ces propos. Voir LAWSON et KWEI, 1974, pp.174-178.

Voir également A. de SURGY dont l'analyse est la même que celle de M. AIKINS (SURGY, 1969, vol.1, pp.144-146).

. Fin des années 1960 et années 1970 :

Du point de vue des engins de pêche, cette période est particulièrement importante (1) car elle voit l'introduction d'un nouveau filet, le Seef (senne tournante), qui est aujourd'hui le plus populaire parmi les pêcheurs du campement car le plus rémunérateur (2). Ce filet a été introduit "il y a peut-être 20 ans (en tout cas, après les moteurs)", tout d'abord à Bassam (3).

C'est sur question de notre part que M.AIKINS a évoqué les retombées de l'ouverture du port de San Pedro en 1971. Du point de vue de l'importance numérique du campement, elles sont présentées comme peu importantes : un nombre limité de pirogues a quitté Sassandra pour San Pedro, l'essentiel des pêcheurs établis là-bas étant venus directement du Ghana. Du point de vue des circuits de commercialisation, il est seulement indiqué que le campement de Grand Bérébi écoule désormais ses excédents de production dans la nouvelle métropole (de même qu'il s'y approvisionne en carburant)

---

(1) Lorsque nous avons abordé le thème de l'évolution des filets de pêche, l'introduction du Seef a été le seul aspect évoqué par M.AIKINS.

(2) La caractéristique de la senne tournante est que la ralingue inférieure du filet possède des anneaux coulissants permettant de fermer le bas du filet et donc d'empêcher les poissons de s'enfuir par le fond, contrairement aux filets maillants encerclants traditionnellement utilisés par les Fante.

Sur la "popularité" du Seef, on notera tout de même qu'au cours de ces dernières années à Sassandra, le nombre de sennes tournantes a été assez nettement inférieur au nombre d'équipes (cf. Rapports du Centre des Pêches de Sassandra).

(3) Nous n'avons pour notre part que très peu d'éléments sur l'introduction des sennes tournantes en Côte d'Ivoire. Selon A.de SURGY, elles sont apparues dans les années 1940 sur le littoral Adda (entre Accra et la Volta). On sait que LASSARAT, dans son étude sur le littoral oriental de la Côte d'Ivoire vers le milieu des années 1950, parle de "sennes dérivantes" utilisées par les pêcheurs Fante; mais la description qu'il donne de ce filet montre qu'il s'agit d'un filet maillant encerclant classique du type Hadi/Ali. En 1963/4, à l'époque des enquêtes de A.de SURGY, on ne rencontre de sennes tournantes (sous la forme du filet Watcha) que sur le littoral oriental du Ghana ainsi qu'au Togo-Bénin. Par ailleurs ces engins sont bien suivis depuis 1974 par le C.R.O. à Vridi.

C'est donc entre ces deux dates extrêmes que les sennes tournantes ont été introduites en Côte d'Ivoire...

. Les années 1980 :

La présente décennie est marquée par une augmentation importante du nombre des pirogues (1); le rythme d'accroissement serait de 5 à 6 unités nouvelles chaque année. Ce nouvel apport ne se fait pas au détriment d'un autre campement de Côte d'Ivoire : les pirogues viennent en général directement du Ghana.

Aucune explication de ce phénomène n'a été donnée.

Bien que nous ayons eu l'impression, lors du déroulement des entretiens, que les indications recueillies étaient relativement embrouillées, on voit qu'une chronologie assez fine peut être mise en place à partir de ces données (2). On remarquera que M.AIKINS ne fait jamais intervenir dans son analyse la situation économique (et au sein de celle-ci, la situation de la pêche) prévalant au Ghana au cours des différentes périodes, alors qu'elle semble à priori être un facteur influençant directement les migrations des pêcheurs (3).

2) Les autres sources

Les autres sources dont nous disposons sont des sources écrites; en effet, les personnes que nous avons rencontrées parmi la population autochtone de Sassandra se sont déclarées incapables de donner un aperçu de l'évolution du campement de pêcheurs Fante depuis sa création (si ce n'est que le nombre de pirogues a augmenté...).

La documentation rassemblée est encore très peu importante et ne permet d'envisager que quelques uns des aspects de l'évolution du campement.

---

(1) En octobre, M.AIKINS a parlé d'une poussée à partir de 1984/5; en décembre, il l'a faite remonter à 1980.

(2) Cette impression vient probablement du fait que le fil conducteur des entretiens était thématique et non chronologique.

(3) Il s'agit d'une tendance générale observable chez presque tous nos interlocuteurs.

Nos faibles connaissances sur l'histoire du Ghana ne nous permettent pas de suppléer à ce manque dans la partie qui suit.

a) Les débouchés commerciaux :

Concernant les exportations vers la Gold Coast, le texte de MIGEOD, daté de 1920 et cité dans le précédent rapport (1), s'oppose aux propos de M.AIKINS quant à la date de leur déclenchement, en indiquant que ce phénomène existait dès avant la première guerre mondiale. On remarque d'ailleurs que les justifications avancées par M.AIKINS paraissent applicables à la période antérieure à la seconde guerre, qu'il s'agisse de l'étroitesse du marché local ou des avantages à tirer d'un change intéressant (2); de même, les moyens de transport existaient déjà, comme il le reconnaît lui-même. (3)

Nous ne disposons pour l'instant d'aucun autre témoignage, ni d'aucun chiffre permettant d'apprécier le volume des exportations en provenance de Sassandra.

Pour ce qui est de la fin de cette pratique, nous n'avons aucun renseignement précis. D'après les indications d'ordre général fournies par LAGOIN et SALMON, il semble que le commerce du poisson fumé entre la Côte d'Ivoire et le Ghana se soit fortement ralenti après l'indépendance pour cesser totalement en 1965 (fermeture des frontières); mais il n'est question que d'exportations par voies terrestres (c'est à dire provenant sans doute du littoral oriental de la Côte d'Ivoire)(4). En tout cas, il n'est pas impossible que l'arrêt de ces exportations soit lié, au moins en partie,

---

(1) Cf. Compte-rendu de mission de septembre 1987, p.7.

(2) La monnaie en circulation en Gold Coast était la Livre Sterling or.

Sur les bénéfices que l'on pouvait réaliser en allant vendre (en l'occurrence du bétail) en Gold Coast au moment de la première guerre mondiale, voir par exemple HAMPATE BA, 1973, p.75 et pp.100-101.

(3) Par ailleurs, comme on l'a déjà mentionné, la Gold Coast avait apparemment, dès le début du siècle, des problèmes pour satisfaire ses propres besoins en poisson (GRUVEL, 1913, p.77; citation donnée dans le compte rendu de mission de juin-juillet 1987, p.10 note 2).

(4) LAGOIN et SALMON, 1967, vol."Ghana", pp.32-35 et vol."Côte d'Ivoire", pp.38-39.

à un contrôle accru de la circulation des marchandises (contrôle d'ailleurs plus facile dans le cas du trafic maritime que dans celui du trafic frontalier). Par ailleurs, il est évident que la mise en circulation du cedi et ses dévaluations successives ont rendu de moins en moins intéressantes les ventes au Ghana.

En ce qui concerne l'ouverture du marché intérieur, nous n'avons aucune information (si ce n'est quelques indications générales sur le développement du réseau routier et du trafic).

b) Evolution numérique du campement (Graphique, p. )

- Critique des sources :

Nous disposons pour Sassandra de données relativement nombreuses comparativement aux autres villes étudiées, tant en ce qui concerne la population totale que le nombre de pirogues et, secondairement, la population Fante.

Une grande part des chiffres présentés provient de l'ouvrage de K.FIEGE et P.HILLEN (1); certains d'entre eux, outre les problèmes généraux d'interprétation évoqués en introduction aux graphiques (Annexe 3), ne vont pas sans poser quelques problèmes de fiabilité.

. Population totale et population Fante :

L'évolution de la population totale de la ville a été retracée sur la base, d'une part, de recensements (recensements administratifs et Recensement Général de la Population de 1975), d'autre part, d'estimations. Ainsi, le nombre d'habitants pour 1970 "a été calculé à partir du développement démographique exponentiel des années 50 et 60" (2). La population de 1984 a été quant à elle calculée à partir du dépouillement d'une liste d'électeurs et d'une enquête auprès d'un échantillon de population (101 ménages, soit 930 personnes) : "le nombre d'électeurs inscrits (tout habitant âgé au moins de 20 ans) a été comparé au pourcen-

---

(1) FIEGE et HILLEN, 1985. Il s'agit d'une étude socio-économique sur Sassandra et sa région où l'aspect démographique ne constitue qu'un élément.

(2) Ibid., p.83 note 1.

tage de ce groupe dans la pyramide d'âge de la ville" (1); ceci a conduit les auteurs à contester le chiffre émanant du recensement effectué par la Sous Préfecture la même année (ce, alors que les recensements administratifs des années précédentes ne sont pas remis en cause) (2).

"La population Fanti a été calculée à partir du registre des pirogues durant des années consécutives" (3) car les listes d'électeurs ne paraissent pas fiables (4). Les auteurs estiment qu'elle représente environ 23 à 25% de la population totale de 1984, soit environ 2 200 habitants (aucune valeur absolue n'est donnée et l'on ignore comment a été réellement calculé ce pourcentage - les Fante représentent 39% de l'échantillon interviewé -).

En tout cas, en ce qui concerne le nombre de pêcheurs en 1984, il semble que le calcul effectué - mais explicité nulle part - ait été particulièrement simple : 63 pirogues x 10 pêcheurs = 630 pêcheurs (5); or, pour cette même année, le Centre des Pêches de Sassandra n'a recensé que 454 pêcheurs Fante constituant 46 équipes et 62 pirogues (6). Si ce type de calcul a effectivement servi de base à l'estimation de la population Fante, on peut raisonnablement envisager qu'il y ait eu surévaluation.

---

(1) FIEGE et HILLEN, 1985, p.84 note 2.

(2) Le recensement administratif donne le chiffre de 9 106 habitants, FIEGE et HILLEN, celui de 9 500 environ (estimant que la population a été stagnante depuis 1978, date du précédent recensement administratif...).

(3) FIEGE et HILLEN, 1985, p.85, note 1. Il s'agit probablement d'un registre lié aux taxes prélevées par la Mairie de Sassandra sur les pirogues Fante. Nous n'avons eu connaissance de cette pratique qu'en décembre et nous n'avons, pour l'instant, pas eu accès à ce document.

On notera qu'un tel procédé de calcul ne permet sans doute pas de saisir la part de la population Fante engagée dans d'autres secteurs d'activités que la pêche.

(4) Ainsi, en ce qui concerne le quartier Fante (peuplé en majorité de Fante), les auteurs estiment que la population est deux fois plus grande que le nombre d'électeurs inscrits.

(5) On ne peut exclure qu'il ne s'agisse que d'une coïncidence, les auteurs déclarant avoir utilisé des données fournies par le Centre des Pêches...

(6) Rapport annuel d'activités du Centre des Pêches de Sassandra, 1984. Les propriétaires peuvent en effet avoir plusieurs pirogues, certaines étant gardées en réserve; de même le nombre de pêcheurs par pirogue varie selon la taille de la pirogue et les caractéristiques du filet utilisé.

• Nombre de pirogues :

Pour 1959, la référence fournie par FIEGE et HILLEN est la suivante : "D'après un recensement effectué le 7 décembre 1959 par l'administration coloniale française, la population Fante s'élèverait en 1959 à 561 personnes (15 pirogues)" (1). On ignore si le nombre de pirogues est donné par le recensement lui-même ou s'il s'agit d'une estimation des auteurs à partir du chiffre de population. La seconde solution n'est pas du tout exclue; en effet, le rapport population Fante/pirogue est à peu près le même pour 1959 et 1984 (environ 36 habitants Fante/pirogue). Or, d'une part, comme nous l'avons vu, pour 1984, l'estimation de population à partir du nombre de pirogues peut être faussée, d'autre part, rien ne prouve que la structure de la population Fante ait été la même en 1959 et en 1984...

Pour 1973, le nombre de pirogues est donné par FIEGE et HILLEN d'après un auteur allemand, GNIELINSKI. Il n'y a à priori pas de raison de mettre en doute ce chiffre. (2)

Les autres chiffres ne posent pas de problèmes particuliers

Tout ceci explique que nous ayons fait apparaître sur le graphique deux tracés différents pour chacune des courbes : le trait plein rejoint les points dont les valeurs sont fournies par des recensements; les tirets joignent les points dont les valeurs sont des estimations ou pour lesquels nous n'avons pu faire de recoupements avec des recensements.

Il convient de mentionner en outre une autre source. Il s'agit des articles de POSTEL qui a effectué deux missions sur le littoral ivoirien, l'une en 1947 et l'autre en 1949; cet auteur fournit quelques estimations chiffrées et notamment, en 1949, une estimation du nombre de pêcheurs Fante établis dans les principaux centres du littoral

---

(1) FIEGE et HILLEN, 1985, p.101 note 2.

(2) Par ailleurs, FIEGE et HILLEN avancent le chiffre de 70 pirogues en 1982 mais sans citer aucune source; nous n'avons donc pas pris en compte cette information.

ivoirien. Nous ignorons sur quoi reposent exactement ces indications et les chiffres avancés ne sont peut être pas à prendre "au pied de la lettre"; ceci dit, ils peuvent au moins permettre de donner une idée de l'importance des différents campements l'un par rapport aux autres.

- Analyse du graphique :

. Evolution du campement en termes de population (1) :

Jusque vers le milieu des années 1950, la population de Sassandra (pourtant chef lieu de cercle) est demeurée relativement modeste, tant en chiffres absolus que comparative-ment à d'autres villes coloniales ivoiriennes.

Ensuite jusqu'aux environs de 1970, elle a connu une forte croissance due surtout à l'immigration (2), et ce, malgré la concurrence portée à ses activités commerciales et portuaires par l'ouverture du port d'Abidjan en 1950; cet essor démographique est probablement lié à la reconversion du port de Sassandra dans les exportations de bois, avec un tonnage embarqué en augmentation rapide tout au long de cette période.

Le facteur déterminant des années 1970 est évidemment l'ouverture du port de San Pedro en 1971 dont les retombées sont sensibles dans l'ensemble de la région Sud Ouest. Au niveau de Sassandra, elle entraîne l'arrêt des activités portuaires et le départ consécutif vers San Pedro ou Abidjan de grandes compagnies telles que Delmas-Vieljeux, la compression de certains secteurs de l'administration, etc... Ce déclin économique se traduit immédiatement par un exode démographique observable jusqu'en 1975. Dans la seconde moitié de la décennie on assiste tout d'abord, de 1975 à 1978, à un retour d'un certain nombre d'immigrés suite à

---

(1) Concernant l'analyse de la situation de Sassandra, nous nous reportons à FIEGE et HILLEN, 1985 et PILLET-SCHWARTZ, 1986.

(2) En sorte qu'en 1972, la population de Sassandra est constituée à plus de 90% d'allochtones (à la fois ivoiriens et étrangers). Cf. Recensement ARSO, 1972, p.69 et p.85.

la crise, puis à une nouvelle régression de la population (ou stagnation ?) entre 1978 et 1984; durant cette période, l'économie urbaine cherche tant bien que mal un nouvel équilibre en s'appuyant notamment sur les fonctions administratives et scolaires de la ville et sur une croissance de la production agricole (1).

Comment cette évolution a-t-elle joué dans l'histoire du campement de pêcheurs Fante ?

Une première remarque est que la population Fante a toujours occupé une place non négligeable au sein de la population totale (14% en 1959; 11% en 1972, constituant 28% des étrangers établis dans la ville; peut-être 23 à 25% en 1984).

D'autre part, si l'on considère l'évolution de la population totale et celle du nombre de pirogues Fante en prenant pour référence les années (1959?), 1963, 1972/3 et 1984 où les chiffres sont disponibles pour les deux courbes, il apparaît que la structure générale du graphique est la même dans les deux cas, bien que les poussées et reflux du nombre de pirogues soient nettement plus accusées. Il semble donc que la communauté des pêcheurs Fante ait été elle-même soumise aux fluctuations économiques de la ville.

Cependant, aucun élément ne permet de dire qu'il en soit de même pour la population Fante prise dans son ensemble. Entre 1959 et 1972, la population Fante suit à peu près l'évolution de la population totale de la ville, bien que sa croissance soit proportionnellement un peu moins forte. Entre 1972 et 1984, si l'on en croit les chiffres avancés par FIEGE et HILLEN, la population Fante aurait fortement augmenté (à nouveau un doublement), en sorte que son taux de représentation au sein de la population totale aurait cru de 10 points pour atteindre 23 à 25% en 1984. Comme il a été indiqué plus haut, il semble que ces auteurs ont pu

(1) C'est du moins ce que FIEGE et HILLEN font ressortir. Ces auteurs insistent également sur le rôle stabilisateur de la pêche Fante dans l'économie de la ville par ses liens avec d'autres secteurs économiques; selon eux, "l'économie Fanti" est le secteur qui a le moins souffert de la fermeture du port puisqu'il y eut "croissance de la population Fanti et des activités de pêche" - ce qui, à notre avis, n'est pas totalement démontré -.

avoir tendance à surévaluer la population Fante. Si l'on reprend maintenant le calcul qui a apparemment été à la base de l'estimation de FIEGE et HILLEN (1) mais en prenant cette fois le nombre de pêcheurs recensés par le Centre des Pêches et non celui estimé par les auteurs allemands (c'est à dire en éliminant ce qui nous paraît être l'une des possibles sources de surévaluation), on obtient comme estimation minimale de la population Fante en 1984, le chiffre de 1 000 à 1 300 individus; on pourrait ainsi grossièrement considérer que la population Fante s'est maintenue entre 1972 et 1984. Comment expliquer que la population Fante a sinon doublé, du moins s'est sans doute plus que maintenue, pendant que la nombre de pirogues diminuait ? La seule hypothèse que l'on puisse avancer est que la structure de la population Fante a changé (par exemple familles accompagnant plus fréquemment les pêcheurs qu'il y a dix ans, familles plus étendues...). Nous n'avons pour l'instant aucune donnée à ce sujet. (2)

. Evolution du campement en termes de pêche :

Nous nous intéresserons ici essentiellement aux variations du nombre de pirogues.

De 1945 à 1960 :

Comme nous l'avons vu précédemment les données disponibles pour cette période posent certains problèmes de fiabilité.

En 1947, POSTEL ne fait que relever la présence de "Fantis et "Accras" (3) sur le littoral occidental (4).

---

(1) C'est à dire, d'une part, en admettant que le nombre de pêcheurs soit à peu près équivalent à la population Fante âgée d'au moins 15 ans (voire 11 ans) et, d'autre part, en se reportant alors à la structure par âge de l'échantillon de population Fante interviewé.

En prenant le nombre de pêcheurs avancé par FIEGE et HILLEN, obtient par ce calcul des chiffres approchant de celui retenu par ces auteurs pour la population Fante (mais toujours inférieurs).

(2) Comme autre élément d'explication, on peut à la rigueur envisager qu'il y ait eu augmentation du nombre de pêcheurs par unité de pêche.

(3) Nous ignorons ce que POSTEL entend par le terme "Accras"; en tout cas, selon POSTEL, ils utilisent les mêmes engins que les Fante, à savoir filets fixes et filets encerclants (ce sont les "Togolo-Dahoméens" qui pêchent à la senne de plage).

(4) POSTEL, 1948, p.324 et 1950(1), p.162.

En 1949, il observe qu'"une immigration de plus en plus - intense des Fantis se manifeste" et que "l'envahissement des principaux centres de pêche par les Fantis de Gold Coast est le phénomène le plus marquant" (1). Selon lui, il y aurait à Sassandra en 1949, environ 150 pêcheurs Fante (mentionnant en note qu'"il s'agit uniquement des pêcheurs et non de leur famille").

Il faudrait donc penser que l'après guerre a été marqué par un afflux de pêcheurs Fante, venant probablement directement du Ghana. Cette vague migratoire aurait touché le littoral oriental de la Côte d'Ivoire comme la côte Ouest; cependant, Sassandra ne constitue alors qu'un centre secondaire par rapport à Port Bouët et Azuretti (idem d'ailleurs pour Tabou). On ignore ce qui a pu motiver ce mouvement à cette date (2).

Si l'on compare l'estimation de POSTEL pour 1949 (3) et le nombre de pirogues apparemment basées à Sassandra en 1959, on doit considérer que l'afflux de pêcheurs a été de courte durée et qu'il a été suivi par un fort déclin. Par ailleurs, étant donné le chiffre relativement élevé que donne le recensement de 1959 pour la population Fante (561 habitants), il n'est pas exclu qu'une partie de cette population se soit consacrée à d'autres activités que la pêche (par exemple ~~dans les~~ activités portuaires?) (4).

Dans la mesure où aucun autre élément ne vient étayer ces hypothèses et où nous ignorons sur quoi reposent exactement

---

(1) POSTEL, 1950(1), p.168 et 1950(2), p.418.

(2) Cette hypothèse d'un afflux en 1949 pourrait correspondre avec les propos de M.WALLAS (cf.infra, p.7 note 2) : les Fantis auraient commencé à venir en nombre quand la pression coloniale a commencé à se relâcher (constitution de 1946 et notamment suppression du travail forcé), de même que les Noyo émigrés au Ghana sont, selon lui, rentrés au pays à partir de ces années.

(3) Pour donner une estimation très grossière, on peut évaluer à 25/30 le nombre de pirogues Fante basées à Sassandra en 1949 (5 à 6 pêcheurs par pirogue).

(4) Selon M.AIKINS, c'est après 1940 que l'on voit des Fantis devenir mécaniciens, maçons, etc... Mais il se peut qu'il s'agisse plutôt là d'un phénomène lié à la sédentarisation d'un certain nombre de pêcheurs à Sassandra, dont les enfants se dirigent vers d'autres secteurs que la pêche (cas de M.AIKINS comme nous le verrons).

les chiffres utilisés, nous en resterons pour l'instant à la version de M.AIKINS, tout en sachant qu'il existe là une piste.

Après l'indépendance :

Selon M.AIKINS c'est à partir de cette période que le nombre de pirogues a fortement augmenté.

Les enquêtes menées par A.de SURGY en 1963/4 montrent que, dès cette date, Sassandra est devenu le principal centre de regroupement des pêcheurs Fante en Côte d'Ivoire au détriment de Port Bouët et Azuretti (1).

Cette répartition géographique laisse d'ailleurs à penser que l'afflux de pêcheurs à Sassandra a pu avoir pour origine, non le Ghana (ou du moins non seulement) comme le laisse entendre M.AIKINS, mais (aussi) la région située aux environs du port d'Abidjan où la flotille de pêche industrielle se développe depuis le début des années 1950 (2).

Parallèlement, on peut se demander si la création des différents campements à l'Ouest de Sassandra au début des années 1960 n'est pas liée, outre l'arrivée des chalutiers, à un phénomène de "trop-plein"; nous n'avons aucune indication allant dans ce sens. En tout cas, les informations recueillies par A.de SURGY en 1963/4 viennent appuyer la thèse de M.AIKINS; en effet, à cette date, tous les campements situés entre Sassandra et Tabou, sauf Boubélé, ne comprennent que des unités de pêche aux filets fixes, tandis que les unités de pêche au filet Ali (3) se concentrent à Sassandra (4).

---

(1) 40% des pêcheurs Fante migrants se trouvaient à Sassandra à cette date. Cf. SURGY, 1969, vol.2, p.47 (Tableau) et p.50 (Commentaire).

(2) Les conséquences du développement de la pêche industrielle sur la pêche artisanale Fante sont apparues progressivement. Ainsi, LASSARAT, dont les enquêtes semblent dater du milieu des années 1950, a pu dénombrer 46 pirogues Fante à Port Bouët (en 1963, il n'y en a plus que 5), 3 à Dieudonné et 18 à Azuretti (il y en a 7 en 1963; selon de SURGY, Fante sédentarisés). Cf. LASSARAT, 1958, p.33.

(3) Filet maillant encerclant ou filet à sardinelles. M.AIKINS et d'autres pêcheurs Fante parlent quant à eux du filet Hadi.

(4) En 1963/4, les unités de pêche au filet Ali se répartissent comme suit : 25 à Sassandra (auxquelles s'ajoutent 18 unités de pêche aux filets fixes), 3 à Boubélé, et 5 à Tabou (auxquelles s'ajoute une unité de pêche aux filets fixes). Cf. SURGY, 1969, vol.2, p.47 (Tableau).

Ceci dit, selon A.de SURGY, les pêcheurs au filet Ali ont été eux-mêmes touchés par le développement de la pêche industrielle car il a provoqué un éloignement des bancs de sardinelles du rivage; selon cet auteur, il y aurait eu une bonne quarantaine d'unités de pêche au filet Ali en 1950/5 à Sassandra, alors qu'il n'en reste plus que 36 en 1962 et 24 en 1963/4, et cette baisse serait encore plus importante sur le littoral à l'Est de Sassandra où la pêche au filet Ali a quasiment cessé (1).

Il est donc permis de penser que sur la fin des années 1950 et le début des années 1960, le campement de Sassandra a essentiellement profité du mouvement de translation d'Est en Ouest opéré par les pêcheurs Fante aux filets fixes en réaction au développement de la pêche industrielle, tandis que la pêche des sardinelles au filet Ali/Hadi avait tendance, là comme ailleurs, à être abandonnée, bien que nettement moins rapidement qu'en d'autres points du littoral (2).

L'accroissement du nombre de pirogues se poursuit apparemment jusqu'au début des années 1970 (de 56 à 85 unités entre 1963 et 1973, soit +52%). Il s'agit probablement d'une consolidation de la phase précédente : le littoral oriental conserve son caractère répulsif car les pêcheurs Fante n'ont peut-être pas pu encore trouver de réponse technique au développement de la pêche industrielle, et ceci continue de jouer en faveur de la région Ouest et notamment de Sassandra où les nouveaux venus viennent de préférence s'installer. Il ne s'agit là que d'une hypothèse car nous n'avons pas les données permettant de replacer l'évolution du campement de Sassandra dans un contexte plus général.

(1) Cf. SURGY, 1969, vol.1, pp.137-138.

(2) A.de SURGY pense d'ailleurs qu'à Sassandra la pêche au filet Ali est susceptible de reprendre. Cf. *ibid.*, p.138.

Parallèlement, on peut penser que, grâce au mouvement de motorisation des pirogues engagé depuis c.1960 à Sassandra, la pêche au filet Ali a connu un nouveau développement dans cette région (1). Là encore, nous n'avons pas les données permettant de tester une telle hypothèse.

Entre le début des années 1970 et 1984, on observe une diminution du nombre de pirogues (de 85 à 62 unités entre 1973 et 1984, soit - 27%).

On pense évidemment à l'ouverture du port de San Pedro; le nouveau centre a pu en effet attirer un certain nombre de pêcheurs en fournissant, d'une part, un important marché urbain sur place, d'autre part, des facilités d'écoulement du poisson vers l'intérieur par l'existence du réseau routier convergeant vers la ville. Ceci dit, comme on l'a vu, M.AIKINS estime que ces départs ont été peu nombreux. En tout cas, on doit pouvoir affirmer que San Pedro n'a pas éclipsé Sassandra.

Un autre facteur a pu également intervenir : la dégradation des conditions de travail et de vie des Fante de Sassandra, suite à leur "déguerpissement" en 1973 (2).

Par ailleurs, il semble que depuis les environs de 1970, on assiste à une réinstallation des pêcheurs Fante à Abidjan (développement des campements de Vridi), suite à l'adoption des sennes tournantes. Il n'est pas inintéressant de noter à ce propos qu'en 1976, F.LECAILLON parle, à Vridi III

---

(1) Selon A.de SURGY, ce n'était pas encore le cas au début des années 1960 où la motorisation a parfois au contraire accéléré les abandons, les propriétaires se trouvant confrontés à de graves problèmes de gestion. Cf.SURGY, 1969, vol.1, p.146.

(2) Leur campement se situait à l'origine au bord de la plage où accostent les pirogues, à côté du marché; suite à un projet de construction d'un complexe touristique - qui n'a jamais vu le jour -, les Fante ont été déplacés à côté de Batélébré I, dans un terrain en très forte pente menacé par l'érosion, situé à 1,5 Km environ du débarcadère des pirogues et que l'on n'atteint qu'après avoir gravi une colline à assez forte déclivité; ceci a notamment posé des problèmes pour le transport du poisson vers le lieu de fumage (c'est à dire le campement).

(Cité de Fumage), d'une implantation semi-permanente de pêcheurs Fante dont le campement "principal" ou "de rattachement" est Sassandra et qui serait apparue dans le courant des années 1970-1975 (1).

Depuis 1984, le nombre de pirogues augmente rapidement et ce mouvement se poursuit encore actuellement : lors de notre dernier passage en décembre, le recensement des pêcheurs et pirogues par le Centre des Pêches était en cours et l'on atteignait déjà le chiffre de 130 à 140 pirogues, ce qui signifierait qu'il y a eu plus que doublement entre 1984 et 1987. Cette croissance spectaculaire demeure pour l'instant inexplicée.

---

(1) LECAILLON, 1976, p. 25.

## II. SAN PEDRO (campement Fante) (1)

Nous disposons de fort peu d'éléments sur l'histoire de ce campement.

### A. Avant l'indépendance :

Rappelons que durant toute la période coloniale, San Pedro est demeuré un modeste village et son port ne semble jamais avoir connu un trafic important (2). Il semble en fait que la première guerre mondiale ait marqué un coup d'arrêt dans le développement du poste créé en 1893.

Selon M.GOSSO (Krou), un premier groupe de pêcheurs Fante serait venu s'installer au début du siècle (en 1912?); il ne serait resté que deux ans et serait ensuite parti pour Tabou.

Comme il a déjà été signalé dans le premier rapport, les notations de POSTEL en 1947 peuvent laisser penser qu'un établissement Fante existait également à cette époque, mais sans être très claires sur ce point (3).

Concernant la possible présence de récolteurs de caoutchouc Ghanéens dans la région au début du siècle, M.Jean PICA a déclaré ne rien connaître de ce qui se passait dans l'arrière pays (4).

---

(1) Lors des deux premiers passages en Juillet et Octobre, le campement Kéta de pêcheurs à la senne de plage situé à côté de l'Hôtel Pagès, au lieu-dit Balmer, était inoccupé. En Décembre, des pêcheurs étaient revenus s'y installer, mais nous n'avons pu faire aucune enquête.

(2) Il convient par ailleurs de mentionner que, situation tout à fait particulière, San Pedro et son arrière pays ont constitué à partir de 1900 le "Domaine de San Pedro", à savoir un rectangle de terre de 270 000 ha s'étendant le long du fleuve San Pedro, donné en pleine propriété à la Compagnie Française de Kong (VERDIER) qui avait le droit exclusif d'en exploiter le sol et le sous-sol et d'y commercer; il a été ensuite vendu à l'Ivory Coast Corporation en 1910 et revendu en 1920 à la SCAF (qui a apparemment assez rapidement abandonné ses installations, la mise en valeur du domaine s'étant révélée non rentable étant donné les coûts élevés d'aménagements) avant d'être rétrocédé à la République de Côte d'Ivoire en 1959. Nous ignorons pour l'instant quelles conséquences une telle situation a entraînées pour les populations autochtones; M.GOSSO est revenu à plusieurs reprises sur ce sujet, insistant sur le fait que l'existence du domaine a constitué un blocage pour toute la région durant cette période.

(3)(4) Voir page suivante

## B. Après l'indépendance

Avec l'indépendance, San Pedro est devenu peu à peu le centre de gravité des projets de développement du Sud Ouest dont l'un des principaux aspects était la création d'un port; San Pedro va ainsi être appelé à devenir la "porte maritime de tout le Sud Ouest ivoirien" (HAERINGER, 1969/70) et l'on va chercher à créer là "un pôle urbain compensateur de la capitale" (HAERINGER, 1977). Le développement de la ville va cependant être assez considérablement freiné par la crise internationale de 1973/4 et ses suites (notamment projets d'installation de plusieurs complexes industriels abandonnés)

### 1. Fondation du campement

Il semble avoir été fondé au tout début des années 1960 par KODIO OSSON/KOSSON (1). Quelque temps après, KOFFI BETE et YAMIE seraient arrivés; tous étaient auparavant installés à Sassandra. Ils pêchaient au filet Tengaff (filet fixe) avec de petites pirogues (2).

Selon KOFFI BETE et Jean PICA (Krou), ils sont venus à San Pedro car le poisson y était abondant; KOFFI BETE a nié que cause de son départ de Sassandra ait pu être liée à l'arrivée des chalutiers dans cette zone.

Au dire des Krou et des Fante, l'installation des pêcheurs Fante n'a posé aucun problème. Il ne semble pas d'ailleurs que les Fante aient été ressentis comme des concurrents par les Krou .

---

(3) Cf. Compte rendu de mission de Juillet 1987, p.10.

(4) Des arbres à latex existaient dans le Nord du domaine de San Pedro et il semble qu'au début du siècle ils donnaient lieu à une "industrie importante" dans laquelle les récolteurs "Fanti et Haoussa" avaient leur part (Cf. Le Sud Ouest Ivoirien..., 1970, p.16; source utilisée par les auteurs : rapport de mission de M.SIMMONS de décembre 1912).

(1) Prononciations Krou et Fante.

(2) Selon A.de SURGY, le campement a été fondé en 1962. Ses observations, faites en 1963, contredisent les propos recueillis concernant la taille des pirogues et des unités de pêche; à cette date il a recensé à San Pedro 2 grandes pirogues motorisées et une équipe de pêche au filet fixe de 17 pêcheurs (Cf. SURGY, 1969, vol.2, pp.47-48. Cependant tous les témoins que nous avons rencontrés parlent de petites pirogues et d'équipes de 2 à 5 hommes; KOFFI BETE lui même serait venu accompagné d'une équipe de trois pêcheurs.

## 2. Evolution du campement

### 1) Données recueillies auprès de A.MAR (1) :

Jusqu'à l'ouverture du chantier du port en 1967, aucun autre pêcheur Fante n'est venu s'installer. Les possibilités d'écoulement du poisson sur place étaient très limitées, la clientèle étant essentiellement constituée d'Européens (les pêcheurs vendaient notamment une partie de leur production à l'Hôtel Pagès); les surplus étaient stockés après fumage et envoyés périodiquement à Sassandra.

A partir de 1967, beaucoup de Fante sont venus pour travailler au chantier du port en tant que "transporteurs", et beaucoup d'entre eux sont restés ensuite pour faire la pêche. L'extension du campement de pêcheurs Fante n'a donc vraiment eu lieu qu'après l'ouverture du port en 1971. Par ailleurs, l'écoulement de la production n'a quasiment plus posé de problèmes : il y a d'abord eu la main d'oeuvre employée au chantier, puis le marché urbain; de même, la mise en place du réseau routier a permis de commercialiser une partie de la production sur les marchés de l'intérieur, directement à partir de San Pedro.

Actuellement, le campement connaît en quelque sorte un stade d'extension maximum et les arrivées de nouvelles pirogues se font moins nombreuses.

### 2) Données recueillies auprès de Jean PICA (2) :

Jusqu'en 1971/2, le nombre de pêcheurs Fante a tourné autour d'une dizaine de personnes. Ils écoulaient leur production au marché, vendant notamment aux Européens venus depuis 1961 pour l'étude du port (géomètres...), et puis aux gens travaillant au chantier.

C'est depuis l'ouverture du port que beaucoup de pêcheurs Fante sont venus à San Pedro. La plupart ne venaient pas directement du Ghana, mais d'autres campements Fante de Côte d'Ivoire (Sassandra, Abidjan, etc...).

---

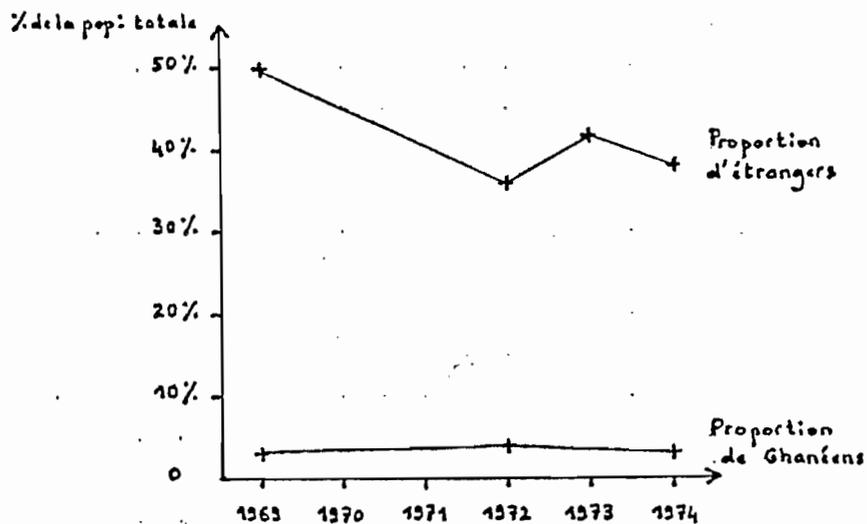
(1) A.MAR, pêcheur Sénégalais, serait venu s'installer à San Pedro en 1971; cependant, il a commencé à fréquenter ce lieu dès le début des années 1960. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'il s'y soit établi avant l'ouverture du port.

(2) J.PICA, Krou, serait le "petit frère" de NIEPA (chef de San Pedro à l'époque de l'installation des premiers Fante).

3) Autres sources (Graphique 2) :

Les études menées sur la population de San Pedro par Ph. HAERINGER entre 1969 et 1974 donnent quelques indications sur la population Ghanéenne et, secondairement, sur les activités de pêche.

On notera en particulier que si, au cours de cette période, la proportion d'étrangers a eu tendance à diminuer suite d'abord à l'achèvement de la construction du port (d'où réduction relative des possibilités d'emplois pour la main d'oeuvre non spécialisée) puis à la crise, la place des Ghanéens au sein de la population totale n'a guère varié :



Source : HAERINGER, San Pedro 1974, pp.8-9.

La population Ghanéenne a ainsi été croissante tout au long de la période, bien que le taux d'accroissement se soit fortement ralenti. (1)

Parallèlement, la pêche a sans doute été une activité en relative expansion (2). Les chiffres fournis par Ph. HAERINGER ne permettent pas de cerner ce phénomène car ils

(1) On ignore si ces Ghanéens venaient en général directement du Ghana ou s'ils avaient antérieurement séjourné en Côte d'Ivoire.

(2) Bien que spécialisés dans la pêche, ces Ghanéens se rencontrent évidemment dans d'autres secteurs d'activités, notamment le tissage et les professions immatérielles (marabouts) - ainsi que la prostitution pour les femmes -. Cf. HAERINGER, San Pedro 1974, p.27.

considèrent en bloc pêche et agriculture (3% de la population active masculine en 1969 (1), 5% en 1972 et 7,5% en 1974).

Du point de vue du nombre de pirogues Fante installées à San Pedro, les chiffres manquent entre 1963 et 1980 pour analyser la croissance du campement par rapport à l'évolution de la ville elle-même et à celle des autres campements de la région, notamment Sassandra.

La situation dans les années 1980 montre que le campement de San Pedro est alors un centre d'une importance comparable à celui de Sassandra. Il semble, d'après les données recueillies par les Centres des Pêches de ces deux localités, que les pirogues basées à San Pedro soient plus fréquemment motorisées qu'à Sassandra et que les sennes tournantes soient plus répandues à Sassandra qu'à San Pedro (du moins après 1980); par ailleurs, la grande variabilité des différents indicateurs à San Pedro laisse à penser que les unités de ce centre sont particulièrement mobiles; nous sommes pour l'instant dans l'incapacité d'expliquer ces spécificités locales, qui demeurent d'ailleurs à vérifier plus sérieusement.

---

(1) A cette date, la pêche occupe 1% des hommes de plus de 15 ans et l'agriculture 2% (cf. HAERINGER, San Pedro 1969, Tableau récapitulatif). La distinction n'est plus faite dans les rapports des années suivantes.

### III. GRAND BEREBI (campement Fante)

#### A. Avant l'indépendance

Grand Bérébi semble n'avoir été qu'un petit village durant la période coloniale. Ce n'est que lorsque les chantiers forestiers sont venus s'y installer qu'il a commencé à se développer; tout le monde s'accorde à dire qu'à l'époque de l'installation du premier d'entre eux, celui de la Forestière Equatoriale en 1959, il n'y avait que quelques cases et rien d'autre.

Un poste avait été établi en 1893 dans un village voisin, à Mani Bérébi; nous ignorons tout de son histoire (1).

Ceci dit, comme dans le cas de San Pedro, il est probable que dans la seconde moitié du XIXème s. et jusqu'aux environs de la première guerre, cette région ait connue une certaine activité, grâce notamment aux factoreries anglaises qui s'y étaient installées; par ailleurs, durant cette période, les habitants de la région avaient une grande réputation en tant que Kroumen.

Selon les habitants de Grand Bérébi et de Bérébi Mani que nous avons rencontrés, un établissement Fante a existé à Bérébi Mani de 1930 environ aux années 1940; il était apparemment fort modeste : un pêcheur Fante nommé KOKOU, venu de Tabou avec sa famille et une seule pirogue. KOKOU serait parti à la suite du décès de son fils unique pendant la guerre (peut-être aussi, comme le suggèrent certains à Grand Bérébi, parce que "ça ne gagnait pas assez" étant donné le peu de clientèle).

L'existence de campements de pêcheurs Fante à caractère saisonnier ou semi permanent, au moins au début du siècle, a été niée par tous nos interlocuteurs.

Par ailleurs, les personnes rencontrées à Grand Bérébi affirment qu'il n'y a jamais eu de commerçants et/ou récolteurs de caoutchouc Ghanéens; selon eux, les seuls Ghanéens établis

---

(1) Selon la Monographie du Cercle du Bas Cavally. Année 1911, "L'arrêté 658, en date du 26 Novembre 1910, porte suppression du poste de Bérébi et le rattache à la circonscription de Tabou" (p.33). Nous ignorons ce qu'il en a été dans la suite.

dans la région avant l'indépendance étaient des chasseurs.

Comme on le voit, on est loin de l'image donnée par certaines sources écrites du début du siècle (1).

## B. Après l'indépendance

Comme on l'a indiqué, Grand Bérébi doit son développement à l'exploitation du bois; ceci dit, encore aujourd'hui, on peut à peine parler d'une ville. On tente actuellement d'exploiter les potentialités touristiques du site : un village de vacances est en cours de construction à côté de l'Hôtel Beau Rivage (et à proximité du campement Fante).

### 1. Fondation du campement

#### 1) Versions des Fante

##### a) Version de KWAMENA ABOTAR, Chef du campement :

KWAMENA ABOTAR a repris la version qu'il avait donnée lors de notre précédente rencontre (2).

C'est son père, KOFFI MENSAN, qui serait venu le premier à Grand Bérébi. Il était originaire de Takoradi où il était musicien de fanfare. Il est d'abord parti s'installer au Libéria comme musicien; quand il a eu suffisamment d'argent, il a acheté une pirogue et le matériel nécessaire et s'est établi comme pêcheur.

A l'époque de la seconde guerre, il est allé à Port Bouët. Sans doute peu de temps après, en tout cas avant la naissance de KWAMENA, il est parti s'installer à Sassandra.

Alors qu'il était établi à Sassandra, le directeur de la SIBOIS (3), M.PAMS, est venu demander à des pêcheurs du campement de venir travailler pour lui, afin de nourrir les manoeuvres employés sur son chantier. KOFFI MENSAN a accepté de le suivre; il est parti (accompagné de son fils) avec une pirogue et son équipage (sans avoir à demander aucune autorisation à qui que ce soit pour partir). Dans ce cadre, il

---

(1) Cf. Compte rendu de mission de Septembre, p.5 et p.7.

(2) Cf. Compte rendu de mission de Juillet, p.6.

(3) Il s'agit sans doute en fait de la Forestière Equatoriale qui a été rachetée en 1963 par une société allemande et est devenue dès lors la SIBOIS.

est d'abord allé à Tabou pendant deux ans (où il y avait déjà des pêcheurs Fante (1)), puis à Boubélé pendant trois ans (où il n'y avait aucun pêcheur Fante) et enfin à Grand Bérébi (2). L'installation à Bérébi daterait de 1960 et il n'y avait alors aucun pêcheur Fante installé.

Lors de son établissement à Grand Bérébi, KOFFI MENSAN avait une petite pirogue motorisée et deux types de filets, Tengaff et Aseseboa (ou filet à aiguillettes).

La production de poisson, après fumage, était amenée en totalité à la SIBOIS qui l'achetait au poids; parallèlement, la SIBOIS assurait le logement et la nourriture des pêcheurs gratuitement - la pesée du poisson et l'approvisionnement en nourriture avaient lieu chez "le vieux KABORE" qui habite toujours à Grand Bérébi et que nous avons pu rencontrer -. L'installation des pêcheurs Fante a été apparemment mal accueillie par les autochtones ("Ils (les Krou) disaient qu'ils n'avaient pas besoin des Fante et prenaient le poisson"). Cette opposition a été calmée grâce à l'intervention du Sous Préfet et du directeur de la SIBOIS (cependant KWAMENA ABOTAR n'a pu préciser les formes exactes de cette intervention).

#### b) Version des femmes Fante

La version donnée par les épouses des premiers pêcheurs Fante établis à Bérébi, parmi lesquelles se trouvait la veuve de KOFFI MENSAN, diffère de la précédente en ce qui concerne l'itinéraire de migration des pêcheurs, mais non son cadre : ils seraient venus directement de Sassandra, effectivement sous la conduite de KOFFI MENSAN et à la demande du directeur de la SIBOIS pour nourrir les travailleurs qu'il

---

(1) KWAMENA ABOTAR a précisé qu'il n'y avait eu aucun problème avec les pêcheurs Fante déjà établis à Tabou, d'ailleurs peu nombreux. Par ailleurs, si ces Fante occupaient déjà le campement actuel de Yocobo, les Fante travaillant pour la SIBOIS avaient été installés en ville.

(2) Selon M. HERITIER (exploitant forestier établi à Bérébi après la SIBOIS et après l'arrivée des pêcheurs Fante), un tel itinéraire est peu probable dans la mesure où le secteur de Boubélé était le domaine de l'exploitant forestier Victor BALET, concurrent de la Forestière Equatoriale/SIBOIS. V. BALET s'est établi à Boubélé en 1959, c'est à dire à la même date que la Forestière Equatoriale à Grand Bérébi.

employait (1)(2).

KOFFI MENSAN serait venu avec deux pirogues, soit 12 pêcheurs. Aucune date précise n'a pu être donnée mais on sait que, quand il est venu, il n'y avait ni le Sous Préfet, ni les gendarmes, ni l'hôpital.

La production était apportée à la SIBOIS qui "pesait le poisson et donnait l'argent".

Par ailleurs, selon les femmes Fante, il n'y a jamais eu aucun problème avec les Krou.

## 2) Versions de deux employés de la SIBOIS

### a) Version de NIESSOA Oulouba Emile (Comptable à la SIBOIS dans les années 1960) :

Les pêcheurs Fante sont arrivés à Grand Bérébi en 1962. C'est le directeur de la SIBOIS qui les a faits venir; ils étaient auparavant à Tabou. Le directeur de la SIBOIS a demandé au Commandant de Tabou l'autorisation de faire venir deux pirogues, soit 12 pêcheurs, afin de nourrir les travailleurs car il n'y avait rien à Bérébi à cette époque (3).

Au départ, les Krou de Grand Bérébi ne voulaient pas recevoir les Fante : ils ne voulaient pas que les Fante pêchent; ils leur réclamaient du poisson quand ils débarquaient... Le directeur de la SIBOIS est intervenu et leur a dit qu'il fallait les laisser pêcher, qu'il avait l'autorisation du Commandant de Cercle de Tabou, etc...; de leur côté, les Fante ont porté des boissons et du tabac aux Krou pour leur demander pardon. Les palabres ont cessé et il n'y a plus eu de problème.

### b) Version de KABORE (établi à Grand Bérébi depuis 1959 et employé à la SIBOIS de 1959 à 1974)

C'est en juin 1959 que la Forestière Equatoriale s'est installée à Grand Bérébi et c'est en 1960 que M.PAMS, le

---

(1)AMA AWORTWE KAKRABA, veuve de KOFFI MENSAN, a précisé qu'elle était venue directement du Ghana à Sassandra où elle était restée deux ans avant que son mari et elle même aillent s'installer à Bérébi.

(2)Il semble certain en tout cas que l'essentiel du contingent de pêcheurs arrivés dans les années qui ont suivi la fondation du campement venait de Sassandra.

(3)Les pêcheurs rencontrés à Tabou nient ce scénario : aucun exploitant forestier n'est venu chercher de pêcheurs à Tabou.

chef de chantier, a fait venir des pêcheurs Fante afin de nourrir les manoeuvres du chantier; il est allé les chercher à Tabou où il a demandé l'autorisation du Commandant du Cercle (1); il a ainsi amené trois pirogues à Grand Bérébi - pas de passage par Boubélé -.

Les Fante devaient vendre leur poisson en priorité à la Forestière Equatoriale (2); ils le portaient chez KABORE qui était chargé de l'acheter au poids, selon les besoins du chantier; le poisson était ensuite distribué aux manoeuvres (3). La Forestière Equatoriale assurait gratuitement la nourriture des pêcheurs et de leur famille; ceux-ci venaient se fournir en riz, sel, huile, etc... chez KABORE.

En 1963, la Forestière Equatoriale a été rachetée par la SIBOIS. A partir de cette date, les Fante ont eu la liberté de vendre à qui ils voulaient (l'obligation d'une priorité de vente à la nouvelle société disparaît) et ont dû se débrouiller eux-mêmes pour leur nourriture. (4)

### 3) Version des Krou :

Les premiers pêcheurs Fante sont arrivés à Grand Bérébi vers 1960 (une pirogue, soit environ 10 personnes) (5). Ils ont été attirés là par le fait qu'une exploitation forestière venait de s'y installer et qu'il fallait nourrir les travailleurs qu'elle employait; ceci dit, toutes les personnes interrogées à ce sujet nient qu'ils soient venus à la demande du forestier : "Ils sont venus d'eux-mêmes", "on n'a pas eu besoin de les appeler !".

---

(1) Idem que note 3. page précédente.

(2) Autrement dit, contrairement à ce que dit Kwamena Abotari il ne s'agissait que d'une priorité de vente : la Forestière Equatoriale n'achetait pas systématiquement la totalité de la production des Fante.

(3) Selon KABORE, la Forestière Equatoriale employait une main d'oeuvre peu stable (les gens fuyaient après quelques mois et il fallait recruter à nouveau) qui tournait autour de 200 et quelques manoeuvres en moyenne.

(4) On notera que cette version est sans doute la plus précise et la plus exacte du point de vue du contexte.

(5) Selon les Krou rencontrés à Grand Bérébi, les premiers Fante seraient venus du Libéria, mais il semble que cette information ait été recueillie par eux auprès du chef actuel du campement.

Par ailleurs, les Krou ne font aucunement allusion à un quelconque mouvement ou sentiment d'hostilité de leur part lors de l'installation des pêcheurs Fante (1).

#### 4) Interprétation :

Il semble possible de faire remonter la fondation du campement actuel à 1960; il a probablement été créé à l'initiative de la Forestière Equatoriale dont le débarquement et l'établissement à Bérébi date du mois de juin de l'année précédente.

La question de savoir d'où sont venus les premiers pêcheurs Fante et dans quel cadre précis a eu lieu leur migration demeure ouverte : on peut faire jouer au sujet de chacune des versions entendues des arguments pour et des arguments contre; parallèlement, les différents informateurs paraissent tous "qualifiés" pour relater cet épisode en ayant été témoins ou acteurs; enfin les différentes versions ne sont pas forcément exclusives les unes par rapport aux autres dans l'interprétation que l'on doit en faire. On notera simplement que

- d'une part, en 1963 (donc quelques années après la fondation du campement), A.de SURGY a recueilli une version où les premiers pêcheurs sont présentés comme primitivement installés à Tabou; à cette date, le campement se considère d'ailleurs comme indépendant par rapport à Sassandra (2);
- d'autre part, le chef actuel de Grand Bérébi a eu recours à l'intervention de M.AIKINS, chef de Sassandra, pour asseoir son autorité au sein du campement (3); il a donc tout intérêt à défendre la thèse selon laquelle les premiers pêcheurs de Bérébi venaient de Sassandra, thèse qui sous-tend les prétentions de M.AIKINS à être le "chef suprême" de tous les Fante établis entre Sassandra et Tabou, y compris

---

(1) Il semble en tout cas que dans un premier temps les pêcheurs Fante aient été installés en bord de mer, juste à la périphérie du village et que, quelques années plus tard (1962?), sur plaintes réitérées des habitants, le Préfet ait été amené à déplacer les pêcheurs Fante, les envoyant sur un terrain dépendant du village voisin de Gbowé (là où ils sont encore actuellement).

(2) Cf. SURGY, 1969, vol.2, p.266.

(3) Voir infra p.XVI.

à Grand Bérébi et légitime ainsi son intervention dans les affaires de ce campement.

Nous cherchons actuellement à retrouver les archives de la Forestière Equatoriale/SIBOIS qui sont susceptibles de fournir des éléments d'appréciation importants.

## 2. Evolution du campement

Les témoignages recueillis à ce sujet lors de l'enquête sont convergents. En particulier, quasiment tous nos interlocuteurs s'accordent à dire que le campement a grandi petit à petit depuis sa création, sans à-coups majeurs. L'histoire du campement telle qu'elle nous a été présentée peut se décomposer en trois phases.

### - c.1960-c.1970 :

Au début de l'histoire du campement, la main d'oeuvre employée par la SIBOIS constituait l'essentiel des débouchés et le campement s'est donc agrandi à mesure que la SIBOIS prenait de l'ampleur.

Selon KABORE, alors que la Forestière Equatoriale n'employait que 200 personnes environ, la SIBOIS a pu avoir jusqu'à 1 000 employés (300 environ pour la scierie, plus la main d'oeuvre des chantiers) - sans compter les familles - (1). Les pêcheurs Fante ont donc pu disposer d'un marché relativement important sur place. Parallèlement les femmes rencontrées attestent que les surplus étaient amenés à Sassandra où les femmes de ce campement assuraient leur commercialisation dans l'intérieur du pays.

Au moins dans les premières années, l'essentiel des pêcheurs venus s'installer à Grand Bérébi étaient auparavant établis à Sassandra (2).

---

(1) C.BEURENS parle de 600 employés en 1969, époque à laquelle, selon M.HERITIER, la SIBOIS commence à décliner et où elle est rachetée par la CGPAR (compagnie Générale de Participation et d'Entreprise). (Cf.BEURENS, 1974, p.209).

(2) Les observations de A.de SURGY en 1963 confirment cette assertion puisque 11 des 12 unités alors installées à Grand Bérébi venaient de Sassandra (Cf.SURGY, 1969, vol.2, p.47 et 266).

- c.1970-c.1975 :

Jusqu'à une date relativement récente, Grand Bérébi était coupé du reste du pays par voie terrestre. C'est grâce à un pont construit sur le Néro en 1969 par M.HERITIER que la ville a pu être reliée à San Pedro et Tabou dans les années qui ont suivi.

Selon M.HERITIER, ce désenclavement a eu rapidement des effets visibles : des voitures et camions ont commencé à circuler, des commerçants sont venus s'installer... Ceci a en outre permis aux pêcheurs Fante d'avoir plus facilement accès au marché intérieur.

La liaison établie avec San Pedro semble d'ailleurs avoir permis que le développement de cette ville n'ait pas nui à l'expansion du campement de Grand Bérébi; étant donné la proximité des deux localités, les pêcheurs établis à Bérébi ont eux-mêmes pu profiter des avantages découlant de la constitution d'un grand centre urbain.

- c.1975-1987 :

Dans ces conditions, lorsque la SIBOIS a cessé ses activités dans les années qui ont suivi l'ouverture du port de San Pedro, l'économie Fante n'a pas été déstabilisée : les pêcheurs avaient déjà développé un marché de substitution. Le campement n'a donc pas eu à subir de départs massifs, au contraire (1).

Lors de notre passage en octobre, le campement était en effervescence. Etant donné la construction en cours d'achèvement d'un grand complexe touristique, le Sous Préfet a engagé, sur demande des promoteurs, une procédure accélérée de "déguerpissement" des Fante pour les placer à Rock Bérébi. Les pêcheurs menaçaient, s'il en était ainsi, de quitter les lieux (soit en rentrant au Ghana, soit en s'installant dans d'autres campements de la région notamment pour ceux qui ont encore des traites à rembourser). Selon eux, l'installation à Rock Bérébi est néfaste à leurs activités car elle

---

(1) Seul KABORE considère que le départ de la SIBOIS a entraîné le départ des "vrais pêcheurs".

va poser des problèmes pour l'écoulement de la production, Rock Bérébi étant mal relié à l'axe San Pedro-Tabou (via Grand Bérébi); par ailleurs, ils veulent que certains délais soient respectés (comme on le leur avait laissé entendre au départ), qu'on leur accorde des dédommagements et qu'au moins l'endroit où l'on veut les placer soit défriché... On ignore si les menaces proférées par les pêcheurs risquent réellement d'être mises à exécution; en tout cas, elles recevaient un certain écho dans la population, pour qui le départ des Fante signifie une rupture dans l'approvisionnement en poisson.

Les quelques données quantitatives rassemblées jusqu'ici (Graphique 3) ne permettent pas de cerner l'évolution du campement tant du point de vue de sa population que du point de vue du nombre de pirogues, notamment par rapport à l'évolution de la ville (1).

On notera qu'en 1972 (Recensement ARSO), la population Fante occupe une place non négligeable au sein de la population urbaine totale et que, de la même manière, les pêcheurs Fante représentent presque 1/5ème des actifs masculins (63% du secteur primaire).

---

(1) On aurait notamment aimé pouvoir cerner les retombées de la fermeture de la SIBOIS.

#### IV. TABOU

La population de Tabou (ancien chef lieu de cercle) a connu une évolution comparable à celle de Sassandra jusque dans les années 1960 (Graphique 4).

Les activités commerciales de son port sont demeurées peu importantes, Sassandra absorbant à partir de 1930 la plus grande part du trafic de la région Ouest.

Très tôt, surtout après la première guerre mondiale, Tabou est devenu le principal port ivoirien pour le recrutement des Kroumen; Ch.BEHRENS estime ainsi que, dans les années 1960, "3 à 500 navires se sont chaque année arrêtés" devant Tabou "uniquement pour y prendre ou déposer des Kroumen" (contre une centaine à Sassandra) (1).

L'ouverture du port de San Pedro a entraîné la fin de cette activité, l'embarquement des Kroumen ayant désormais lieu dans la nouvelle métropole. Cette récession a sans doute provoqué un exode démographique que l'on a beaucoup de mal à cerner pour le moment par manque de données (Graphique 4) (2).

D'un point de vue général, il convient de signaler que cette ville semble avoir entretenu, et entretenir encore, des rapports privilégiés avec le Libéria voisin, notamment dans ses échanges commerciaux; d'autre part, la région de Tabou est demeurée très enclavée par rapport au reste du territoire ivoirien jusqu'à une date récente.

##### A. Campement Fante

###### 1. Fondation du campement

###### 1) Versions des Fante

###### a) Version des Fante de Tabou (quartier Yocobo) (3) :

Les premiers Fante qui sont venus avaient pour chef ADABA ANKRUMIA, une femme. Elle est arrivée avec une pirogue

---

(1) BEHRENS, 1974, p.110.

(2) Afin de ne pas totalement déstabiliser la ville, un bureau de recrutement des Kroumen est demeuré ouvert à Tabou mais l'embarquement lui même a lieu à San Pedro. Par ailleurs la SODEPALM s'est établie dans l'arrière pays immédiat en 1972, mais on ignore dans quelle mesure cela a pu enrayer l'exode démographique.

(3) Le campement est actuellement sans chef.

et une équipe de pêcheurs (1). Ils sont venus directement du Ghana à Tabou. A leur arrivée, les Français étaient déjà installés.

Ce sont les Krou de Yocobo qui leur ont donné une place pour s'installer et, depuis, les Fante sont toujours là. Il n'y a eu aucun problème avec eux; la seule condition qu'ils aient posée est que les pêcheurs leur donnent du poisson.

Selon les personnes rencontrées, il n'y avait pas et il n'y a jamais eu de communauté Nzima ou Ashanti établie dans la région, ou du moins à Yocobo.

b) Version de M.AIKINS, chef du campement de Sassandra:

C'est le petit frère de son père qui est le fondateur du campement de Tabou. Il ignore les circonstances exactes de cette fondation, mais a quand même quelques idées sur la question.

Son père aurait ramené son petit frère lors de son retour du Ghana pour s'installer à Sassandra en tant que pêcheur. Celui-ci aurait séjourné quelque temps à Sassandra et ce serait là qu'il aurait entendu parler de Tabou (à cette époque des hommes emmenaient à pied le courrier jusque là bas et c'est comme ça qu'on savait ce qui s'y passait). C'est sans doute ce qu'il a entendu dire de Tabou qui l'a incité à y partir car Tabou c'était finalement un peu comme Sassandra (chef lieu de cercle et aussi site comparable avec un grand fleuve, etc...).

2) Versions des Krou

a) Version des Krou de Yocobo :

Nos interlocuteurs ont tenu à préciser que, concernant l'installation des premiers Fante, ils ne pouvaient raconter que ce que leurs parents leur en avaient dit.

---

(1) S'il semble que les femmes propriétaires de matériel ne soient pas trop rares, c'est la seule fois où nous avons entendu parler d'une femme chef d'équipe.

Les premiers Ghanéens à s'être installés à Tabou sont les Ashanti (1); ils faisaient la récolte du caoutchouc (2). Leur arrivée est postérieure à la création du poste français puisque c'est le Commandant de Cercle qui, par l'intermédiaire du Chef de Canton, a demandé qu'on les installe; on leur a donné une place un peu à l'écart de Yocobo, à l'Est, dans la brousse.

Après les Ashanti ce sont les Fante qui sont venus; eux ne faisaient que la pêche. Leur installation remonte à peut être 60 ou 70 ans. Les premiers avaient pour noms KODIO et MENSAN; leur itinéraire migratoire avant la fixation à Tabou est inconnu.

Ils ont demandé l'autorisation de s'installer au Commandant de Cercle qui leur a dit d'aller voir le Chef de Canton; celui-ci les a envoyés rencontrer les Ashanti puisqu'ils sont originaires du même pays. Mais les Ashanti n'ont pas voulu d'eux et leur<sup>ent</sup> dit de demander une place au Chef de Yocobo. Les gens de Yocobo ont accepté de les accueillir; dans un premier temps, on les a installés dans le village même, puis, à cause de l'odeur du poisson, on leur a demandé de se mettre un peu à côté.

En signe de reconnaissance pour l'hospitalité accordée, quand ils rentraient de la pêche, ils donnaient du poisson aux habitants de Yocobo; ceux-ci avaient ainsi assez de poisson pour leur nourriture. En contre-partie, les femmes Krou de Yocobo donnaient du manioc aux femmes Fante.

b) Version des Krou de Kablaké (3) :

Il n'y a jamais eu d'autres Ghanéens installés à Tabou que les pêcheurs Fante.

Les premiers d'entre eux sont arrivés avant que les Français ne soient là. Ils sont venus demander une place à

---

(1) Lorsque l'on a demandé s'il n'y avait pas également des Nzima, nos interlocuteurs ont dit qu'ils ne savaient pas et qu'on leur avait toujours parlé uniquement d'Ashanti.

(2) Lorsque la récolte du latex a cessé (les cours ayant chuté), ils sont devenus chasseurs; quelques uns, peu nombreux, ont fait la culture du manioc, mais aucun n'a fait de plantations de cacao ou de café.

(3) Nous avons rencontré un vieux du quartier et non le chef lui-même. Kablaké est le village autour duquel s'est peu à peu constituée la ville de Tabou.

Kablaké et on les a alors installés dans le village même. Ensuite, on les a envoyés à Yablouké ("là où il y a une grande villa maintenant") car l'odeur du poisson et la saleté gênaient les villageois; à cette époque, Yablouké, c'était la brousse.

Et puis les Français sont venus; ils ont construit dans le quartier de Yablouké et ne voulaient pas des Fante à côté de leurs maisons. On les a donc installés à Yocobo car c'est un quartier en bordure de mer. Depuis les pêcheurs Fante sont toujours là bas et le Chef de Kablaké n'a plus rien à voir avec eux.

### 3) Autres éléments :

Selon le chef des Nanakrou, BRAMON MONDE, les Fante sont arrivés après l'installation de son père, premier pêcheur Nanakrou à s'établir à Tabou; son père serait lui même venu un peu avant 1920 (1).

Selon un autre pêcheur Nanakrou, KOFA (fils du chef qui a succédé au père de BRAMON MONDE), les premiers Nanakrou seraient arrivés en 1899 à Tabou (2).

Toujours selon le chef des Nanakrou, les premiers pêcheurs Fante étaient conduits par une femme, ARABA. Ils se sont établis à Yocobo et sont toujours restés là bas. Après les Fante, ce sont les pêcheurs "Popo" (Keta) qui sont venus.

Les Krou de Boké (village où sont établis ces "Popo") donnent le même ordre d'arrivée des pêcheurs étrangers, précisant que les premiers pêcheurs Keta se sont établis en 1933.

Seuls les "Popo" donnent une version divergente, disant qu'ils ont été les premiers pêcheurs étrangers à venir s'installer, en 1932, suivis des Fante puis des Nanakrou (il y avait antérieurement des Nanakrou mais qui étaient là pour la navigation et non pour la pêche).

---

(1) M. BRAMON MONDE nous a montré un permis d'habiter au nom de son père, MASSOUA MAMBO, daté du 26.09.1920; selon lui, son père l'aurait obtenu peu de temps après son arrivée.

(2) M. KOFA n'a pu être contacté directement et nous ignorons sur quoi repose exactement cette datation.

#### 4) Interprétation :

Les divergences existant entre la version des Fante de Tabou et celle avancée par le chef du campement de Sassandra se retrouvent dans l'état actuel des relations entre les deux campements :

- . d'un côté, comme nous l'avons vu plus haut, M.AIKINS, chef du campement de Sassandra, se présente comme le "chef suprême" des pêcheurs Fante de tout le littoral occidental de la Côte d'Ivoire et le justifie par le fait que, selon lui, Sassandra a constitué le pôle d'essaimage à partir duquel tous les campements de cette zone ont été créés;
- . de l'autre, les pêcheurs de Tabou ne reconnaissent pas l'autorité de M.AIKINS, arguant de ce que leur campement est aussi ancien que celui de Sassandra et, selon eux, n'en est pas issu. (1)

On notera en outre que M.AIKINS se trouve dans l'incapacité de fonder l'affirmation selon laquelle le campement de Tabou a été fondé par le frère de son père sur un récit clair et circonstancié.

Il n'est pas impossible également que les prétentions de Kablaké quant au rôle joué dans l'installation des pêcheurs Fante (comme d'ailleurs dans celle des pêcheurs "Popo") renvoie à une volonté générale d'affirmer sa prééminence parmi les différents quartiers de la ville. Ceci nous incite à la prudence et nous conduit à considérer pour l'instant la version de Yocobo comme la plus crédible des deux versions données par les autochtones.

Au niveau des sources écrites, on notera que A.GRUVEL mentionne la présence de pêcheurs Fante à Tabou lors de sa mission en 1909/10 (2).

Tous les témoignages convergent en tout cas pour faire de la fondation du campement de Tabou un fait ancien. On peut

---

(1) Pour plus de détails, voir infra pp.XVII-XIX.

(2) GRUVEL, 1913, p.57.

penser, comme A.de SURGY avant nous, qu'il remonte au début du siècle (1).

Cependant, en ce qui concerne l'itinéraire migratoire des pêcheurs et les circonstances de leur installation, aucun éclaircissement ne peut être donné pour le moment.

## 2. Evolution du campement

Fort peu de données ont pu être collectées sur l'évolution du campement de Tabou, tant lors de l'enquête que du point de vue des données quantitatives.

En ce qui concerne l'évolution des débouchés commerciaux, nous n'avons obtenu que quelques indications, d'ailleurs contradictoires, sur les exportations de poisson vers le Ghana dans la première moitié du siècle.

Les Fante ont déclaré que toute la production était écoulée sur place et que ce marché était suffisant pour absorber toute la production commercialisée : il y avait la population européenne, les bateaux qui s'arrêtaient pour s'approvisionner, etc... Selon eux, les pêcheurs du campement n'ont en tout cas jamais envoyé de poisson au Ghana.

Les Krou de Yocobo attestent qu'ils vendaient évidemment leur poisson au marché de la ville; ils indiquent également que d'assez grandes quantités de poisson étaient embarquées sur des bateaux, sans doute à destination du Ghana.

Par ailleurs, ils signalent que "les Fante pêchaient beaucoup" et qu'"il y avait même du poisson qui se gâtait sur la plage parce qu'il y en avait trop".

Enfin, selon un vieux de Grand Bérébi, M.DABO MANI, qui a passé une grande partie de sa vie au Ghana, à Takoradi précisément (il y serait resté de 1928 jusqu'à l'indépendance), du poisson en provenance de Tabou était débarqué en grandes quantités au port de Takoradi, et ce, jusqu'à l'indépendance.

Concernant l'évolution numérique du campement, tant les Fante eux mêmes que les autochtones se sont déclarés inca-

---

(1) Cf. SURGY, 1969, vol.1, p.129.

pables de la décrire; la seule indication qui nous a été donnée est que le nombre de pirogues a tendance à diminuer. Selon KWESI MENSAH, pêcheur Fante, l'un des facteurs explicatifs est lié au site lui-même; en effet, la barre y est dangereuse et les pirogues ont des difficultés tant à la mise à l'eau qu'au retour à terre. Toujours selon ce pêcheur la motorisation des pirogues n'a rien arrangé car le moteur constitue un investissement lourd que l'on ne souhaite pas risquer d'endommager au passage de la barre où les probabilités de chavirage sont importantes.

Il est un fait que ces dernières années, le campement a connu plus de départs que d'arrivées; à tel point qu'en 1986 on trouve un nombre de pirogues comparable à celui de 1963 (Graphique 4).

D'après les quelques points de repère que nous avons (1949 avec POSTEL, 1963 avec de SURGY et période actuelle par les recensements des Centres des Pêches), il semble en fait que le campement de Tabou soit toujours demeuré d'importance secondaire par rapport à celui de Sassandra, pourtant tous deux créés à la même époque. Parallèlement, si, à Sassandra, l'installation d'un certain nombre de pêcheurs paraît prendre un caractère définitif (tendance à la sédentarisation), à Tabou, ne sont plus actuellement installés que de jeunes pêcheurs, les plus âgés étant tous rentrés au Ghana; ce phénomène a d'ailleurs déjà été observé par A.de SURGY au début des années 1960 (1). La situation excentrique de Tabou et l'enclavement important de sa région par rapport au reste du territoire ivoirien, de même sans doute que les caractéristiques naturelles de son site, peuvent probablement expliquer en partie cet état de fait (2). Mais d'autres facteurs ont dû également intervenir, que seule une étude plus approfondie peut mettre en lumière. Il conviendrait d'expliquer parallèlement pour-

---

(1) Cf. SURGY, 1969, vol.2, p.250.

(2) On notera que sur la fin des années 1950 et le début des années 1960, ces caractéristiques ont plutôt joué en faveur de Tabou où la pêche artisanale n'a pas enregistré de recul face au développement de la pêche industrielle (cf. SURGY, 1969, vol.1, pp.137-138).

quoi ce campement a malgré tout perduré jusqu'à aujourd'hui, pourquoi certains pêcheurs (en nombre limité il est vrai) ont continué si longtemps de venir s'y installer plutôt que d'aller par exemple à Sassandra ou au Libéria voisin.

### B. Campement Keta

Les données recueillies sur ce campement sont encore très incomplètes. Nous nous contenterons ici de présenter les différentes versions entendues.

Le principal repère chronologique dont on dispose concernant l'histoire de l'implantation des pêcheurs Keta en Côte d'Ivoire est 1958, date à laquelle l'ensemble des Béninois et assimilés (donc pêcheurs Keta compris) ont été expulsés du territoire ivoirien; ils sont revenus s'installer dans le pays dans les années qui ont suivi.

#### 1. Version des Keta et "Popo" (1) :

Une communauté Béninoise ou "Popo", occupant notamment des postes de commis dans les comptoirs des grandes compagnies commerciales telles que la CFCI, était installée à Tabou avant l'arrivée des pêcheurs Keta. C'est l'un de ses membres, ANANI, arrivé à Tabou en 1925, qui a fait venir le premier pêcheur Keta, AGUENA. Ces deux hommes s'étaient connus à Grand Popo quelque temps auparavant (l'un, AGUENA, y était déjà pêcheur, et l'autre, ANANI, y était menuisier)(2).

AGUENA s'est établi à Tabou avec une compagnie d'environ 20 pêcheurs accompagnés de leurs familles; il avait une senne de plage et une pirogue; son chef d'équipe s'appelait KOKOU. Leur installation remonte à 1932; un quartier a été créé à leur intention dans le village de Boké, grâce à l'intervention de Joseph GBAFLU (grand notable et intellectuel

---

(1) Le terme Popo fait évidemment référence à la ville de Grand Popo au Bénin; il sert à désigner, outre les originaires de cette ville, tous les Béninois ainsi que les groupes appartenant à l'ère culturelle Ewe par extension.

(2) ANANI est un Béninois d'origine. AGUENA est quant à lui un Ghanéen originaire de Woe (près de Keta).

originnaire de Boke et ayant séjourné au Bénin) auprès des autorités coloniales.

Dans les années qui ont suivi, un second groupe est venu s'installer; le propriétaire du matériel était un Guadeloupéen qui était ingénieur au Travaux Publics, SURENA; son chef d'équipe s'appelait AGBUSU.

En 1958, tous les Popo (Bénois et assimilés) ont été chassés de Tabou et leurs maisons brûlées.

En 1961, ANANI est revenu à Tabou et a demandé aux autorités qu'on donne le droit aux pêcheurs Keta de revenir également. Cette proposition a été acceptée, à nouveau grâce à l'appui de GBAFLU.

Entre 1961 et 1987 sont donc venus s'installer à Tabou :

- v.1961: ALLOUGA qui a racheté le filet de AGUENA;
- v.1965: ASSU ATAHI, parti un temps à San Pedro puis revenu à Tabou en 1985;
- en 1982: KOFFI KOKOUTCHE (ou BADJI);
- en 1983: DOE YEGADJINAO.

Nos interlocuteurs ont précisé que cette liste ne comprenait pas les noms des patrons d'unités n'étant restés que quelques années à Tabou.

## 2. Version des Krou de Boké :

L'installation des premiers "pêcheurs Popo" peut remonter à 50 ans. L'un de nos interlocuteurs a précisé qu'elle datait de 1933; selon lui, ces pêcheurs seraient d'abord allés à Cape Palmas (Libéria) mais on ne les aurait pas acceptés là bas et ils seraient donc revenus sur leurs pas pour se poser à Tabou.

Deux équipes de pêcheurs à la senne de plage sont tout d'abord venues; elles étaient dirigées par KOKOU (1) et KANE BUKA. Ces pêcheurs ont été installés à Boké.

En 1958, alors que les Popo étaient chassés du territoire ivoirien, Joseph GBAFLU (originnaire de Boké, ancien Préfet à Cotonou, revenu au village pour y être planteur) est intervenu auprès des autorités de Tabou pour que les pêcheurs

---

(1) Il s'agit apparemment du même que celui mentionné par les Keta (chef d'équipe de AGUENA).

puissent demeurer à Boké, lui même se portant garant; les pêcheurs sont donc restés à Boké.

Dans la suite, d'autres sont venus s'installer; il s'agit dans l'ordre d'arrivée de :

- M'BUKRO qui est maintenant parti;
- ASSU qui est encore là actuellement (1);
- RAPHAEL, décédé;
- BADJI, toujours là actuellement (1);
- Mme AHO, toujours là également;

par ailleurs, NANI, ancien second de KOKOU, a repris le filet de ce dernier à son décès (2); quant à KANE BUKA, il est décédé et, comme dans le cas de RAPHAEL, personne n'a repris son filet.

### 3. Version des Krou de Kablaké :

Les "pêcheurs Popo" sont venus après la seconde guerre, vers 1947. A cette date il y avait déjà des Popo installés à Tabou, travaillant notamment dans l'administration. Les pêcheurs sont donc allés voir en premier leurs "frères" établis avant eux; ceux-ci leur ont dit d'aller à Kablaké et c'est Kablaké qui les a installés là où ils sont maintenant.

D'après une discussion que nous avons eue avec ANANI Mavi, fils de ANANI Michel (qui a fait venir les pêcheurs Keta à Tabou), Kablaké aurait revendiqué la propriété de la bande littorale où sont établis les pêcheurs Kéta; Kablaké argumenterait sa revendication en disant que la délimitation des territoires entre Boké et Kablaké repose sur la localisation de l'embouchure du fleuve, or celle-ci s'est déplacée : le coude actuel du fleuve séparant Kablaké du littoral n'existait pas dans les temps anciens.

---

(1) Mentionnés également par les Keta rencontrés (voir p. précédente).

(2) KOKOU était le chef d'équipe de la compagnie financée par AGUENA (cf. p. 44). NANI (appelé DO ANANI par les Keta) est le chef d'équipe de la compagnie financée par ALLOUGA qui a racheté le filet de AGUENA. DO ANANI est actuellement le chef du campement des pêcheurs Keta, ayant succédé à KOKOU; il y aurait apparemment des problèmes entre DO ANANI et le chef de Boké.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'historique de l'implantation des pêcheurs Fante sur le littoral occidental de la Côte d'Ivoire s'éclaire peu à peu.

Il est probable que deux pôles, en fait indépendants, aient été créés au début du siècle dont la localisation correspond aux deux principaux postes de colonisation de la région, Sassandra et Tabou. Les sources écrites laissent à penser que l'installation des pêcheurs Fante à cette époque est consécutive à l'essor de la cueillette des lianes de latex, et plus généralement à l'activité commerciale des factoreries anglaises établies depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> s., celles-ci ayant provoqué les premières migrations Ghanéennes (Nzima et Ashanti) dans cette zone. Une telle proposition est en général démentie par nos interlocuteurs, qu'il s'agisse de Fante ou d'autochtones; et quand on nous parle de migrations Ashanti et/ou Apolloniennes antérieures à l'arrivée des pêcheurs Fante, on nie alors qu'il ait pu y avoir un lien entre les deux mouvements.

De même, on relève un décalage profond entre sources écrites et sources orales à propos de l'existence et de l'organisation des exportations de poisson vers le Ghana à cette même période. Les écrits évoquent un trafic intense vers la Gold Coast dont l'organisation, apparemment poussée, entraîne la formation de campements de pêche saisonniers, voire semi permanents, dont l'activité est presque entièrement tournée vers l'exportation de poisson salé ou fumé vers le pays d'origine. Les quelques indications que l'on a pu recueillir à ce sujet lors des enquêtes demeurent très floues.

Avec l'indépendance, on assiste à la création de divers campements permanents à l'Ouest de Sassandra par essaimage à partir de ce centre; ce phénomène peut peut-être être rattaché à celui, plus général, de migration Est-Ouest des pêcheurs Fante établis en Côte d'Ivoire face au développement de la flottille de pêche industrielle basée à Abidjan. A partir de cette époque également la production des campements devient exclusivement destinée au marché intérieur, mais on ignore encore selon quels mécanismes s'est opéré

cette substitution.

L'évolution des différents campements depuis leur fondation montre qu'elle est évidemment en partie fonction des conditions locales (ainsi dynamisme de Sassandra et déperissement de Tabou); mais certaines observations quant aux réactions des communautés Fante face aux crises traversées par leurs villes d'accueil suite à l'ouverture du port de San Pedro montrent que les choses ne sont pas si simples. Seule une étude plus approfondie du rôle et des implications économiques de la pêche Fante dans l'économie globale de la région permettrait d'y voir plus clair.

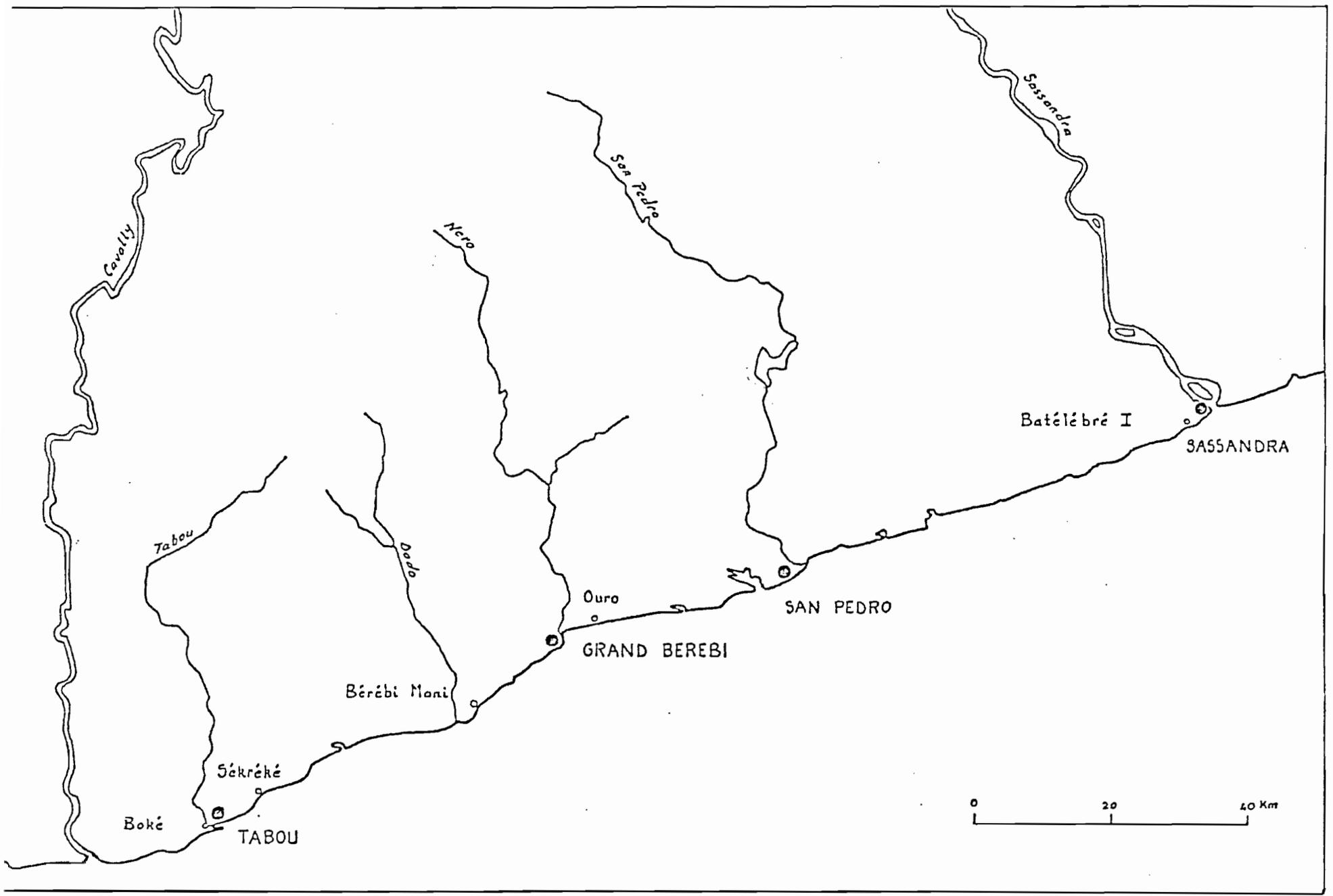
On notera que, assez paradoxalement puisque nous avons travaillé en collaboration avec les Centres des Pêches, nous n'avons pas encore étudié l'impact qu'avaient pu avoir les projets de développement de la pêche artisanale dont l'un des principaux aspects a été la création, depuis 1972, de divers Centres des Pêches et, plus récemment, la constitution de coopératives.

Finalement, si une chronologie de l'expansion des pêcheurs Fante se met peu à peu en place, on ne parvient pas encore à saisir les mécanismes et processus qui la sous-tendent et notre analyse demeure très superficielle.

Il nous semble que seules des enquêtes de longue durée dans différents campements pourront permettre de cerner ces problèmes : certaines questions sont difficilement abordables dans le cadre d'entretiens plus ou moins rigides mettant face à face un enquêteur et un enquêté, alors qu'elles peuvent être évoquées au cours de discussions libres; de même, l'observation de la vie des campements est sans doute l'un des seuls moyens de parvenir à une bonne compréhension de leur organisation interne (notamment au niveau des unités de pêche), des relations existant entre eux ainsi que de leurs rapports avec les communautés autochtones; enfin, ce peut être une façon d'élargir les contacts au sein des différents campements (leurs chefs ont semble-t-il tenu jusqu'ici à apparaître comme les seuls détenteurs du savoir

historique, mais on aimerait évidemment connaître comment cette histoire est vécue et ressentie, ainsi que présentée et analysée, par les différentes composantes du campement, qu'il s'agisse des propriétaires de pirogues, des membres d'équipage, des femmes...).

# LOCALISATION DES LIEUX D'ENQUETES



# LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

- SASSANDRA: M.AIKINS KOBINA, Chef des Fante de Sassandra (fils du fondateur du campement de pêcheurs Fante; né à Sassandra v.1925).  
Précédentes rencontres: Juin et Sept. 1987.
- Batélébré I: M.WALLAS, Chef de terre (Neyo).  
L'entretien a eu lieu en présence de M.GOGOUAHI (petit frère de WALLAS; Pr. du Comité PDCI du Quartier Administratif de Sassandra et Conseiller municipal) qui a tenu à jouer le rôle d'interprète; de toute évidence M.GOGOUAHI a filtré l'information à transmettre, ayant en outre parfois tendance à répondre à la place de M. WALLAS.  
Précédente rencontre : Sept. 1987.
- SAN PEDRO: M.Abdoulaye MAR, pêcheur Sénégalais (né à Rufisque en 1927; venu pour la première fois en Côte d'Ivoire à la fin des années 1950; établi à San Pedro depuis 1971 après s'être d'abord installé à Sassandra v.1960 puis à Bérébi v.1965). Il a été notre guide et notre introducteur pour tous les autres entretiens faits à San Pedro.  
Précédente rencontre: Juillet 1987.
- M.KOFFI BETE (pêcheur Fante arrivé parmi les premiers à San Pedro; établi auparavant à Sassandra) et son épouse, TEBA.  
Comme lors de notre précédente rencontre, il a paru réticent et les entretiens ont été difficiles à mener.  
Précédente rencontre: Juillet 1987.
- M.Antoine MOMBO TOMBA, Chef des pêcheurs Nanakrou de San Pedro (établi à San Pedro depuis 1969/70 après un passage à Bérébi où il ne faisait pas encore la pêche).
- M.Jean PICA (Krou. "Petit frère" de NIEPA qui était le Chef de San Pedro à l'époque de l'installation des pêcheurs Fante).  
Précédente rencontre: Juillet 1987.
- M.NIESSOA Oulouba Emile (Krou. Né en 1905. Comptable à la SIBOIS à Bérébi dans les années 1960).
- M.GOSSO Nemlin Félix (Krou. Né en 1904. Ancien Secrétaire de la Section PDCI).  
Entretien difficile à conduire et peu fructueux dans la mesure où M.GOSSO avait de toute évidence ce passablement bu...

Gd BEREBI:

MM.NEMLIN WOYOU Pierre (Secrétaire de la Section PDCI) et NIAOUE KAPOT Justin (membre du PDCI) en présence de MM.YOHON DJOUE (Notable de Bérébi Mani), BLEDI HOULOU Benoît (Notable de Bérébi Mani) et TCHROUIN GAGUIE (Prédicateur Harriste).

Les deux premières personnes devaient en principe jouer le rôle d'introducteurs et interprètes mais ont en fait été les principaux intervenants.

M. DABO MANI (Krou. Responsable des cérémonies et sacrifices liés à la mer et à la pêche).

M.Kwamena ABOTAR, Chef du campement Fante de Grand Bérébi (Fils du fondateur du campement; né à Sassandra).

Précédente rencontre: Juillet 1987.

Mme SATA Catherine (Krou).

M.KABORE (Etabli à Bérébi depuis 1959 où il a toujours travaillé pour la SIBOIS jusqu'à sa retraite en 1974).

Mmes AMA BOBOHOUSUA, ADJOA EDUKUA, MENSA APETESU, KOSSIA, AMA AWORTWE KAKRABA (Fante. Epouses des premiers pêcheurs établis à Bérébi; la dernière citée est la veuve de KOFFI MENSAN, fondateur du campement).

L'entretien a été difficile à conduire car nous nous sommes trouvé face à un groupe non structuré (toutes voulaient parler en même temps; chacune voulait relater sa propre expérience, donner son opinion... avec les problèmes de traduction que cela a également entraîné).

M. et Mme HERITIER (Français. Exploitant forestier établi à Bérébi quelque temps après l'installation de la SIBOIS).

Bérébi Mani: MM. GUIRO GUISSO Léon et KEKE Pierre (Krou).  
(Tous les autres villageois étaient dans leurs plantations, notre visite n'ayant pas été annoncée par avance).

Ouro: MM.KERI DJE GBA et NENE KLA (Krou. Connus pour être de grands pêcheurs), en présence de nombreux villageois.

TABOU: M.IRE DAGBE, Chef du quartier Yocobo (où sont installés les pêcheurs Fante), en présence de MM.KLA GNENOMBLE, BARO HOMPLOU et TAHE TAHE (habitants du quartier).

M.NOMA HOIN Daniel (Krou du quartier Kablaké).

M.KWESI MENSAH, pêcheur Fante, et Mme TAWIAH EFUA, épouse d'un pêcheur. (Quartier Yocobo).  
(Seules personnes d'un certain âge à être susceptibles de pouvoir répondre à nos questions; en effet, le campement est actuellement sans chef - décédé au Ghana et non remplacé pour l'instant - et il se caractérise par la grande jeunesse de la plupart des pêcheurs)

M.BRAMON MONDE, Chef des pêcheurs Nanakrou.

Boké: Deux habitants d'un certain âge.

M.ANANI MAVI (fils de ANANI Michel, Béninois qui aurait fait venir les premiers pêcheurs Keta à Tabou) et Mme KOSSIA (veuve de KOKOU, chef d'équipe des premiers pêcheurs Keta installés à Tabou).

Sékréké: MM.HIE KOUPODE, Notable de Sékréké, et IRE PAWA, Chef de Sékréké, en présence de villageois de Sékréké et de notables de Blédiéké qui se sont fort peu exprimés.

# EVOLUTION DES CAMPEMENTS DE PECHEURS FANTE

Nous présentons ici, sous forme de graphiques, les quelques données chiffrées que nous avons pu rassembler, en mettant en rapport, pour chacune des localités étudiées, l'évolution du campement Fante (population Fante et nombre de pirogues (1)) et l'évolution de la population totale de la ville. Pour les campements les plus anciens, Sassandra et Tabou, nous avons essayé de remonter jusqu'au début du siècle; en ce qui concerne Grand Bérébi et San Pedro, les données présentées commencent à la décennie 1950.

Notre objectif est de considérer les campements Fante non seulement en tant que rassemblements de pêcheurs, mais aussi en tant que communautés humaines. Il nous semble que la comparaison des évolutions de la population totale, de la population Fante et du nombre de pirogues, à la fois pour chacune des villes et entre villes, constitue une première approche de l'histoire de ces campements et des processus d'implantation des pêcheurs Fante dans une région donnée.

Les sources utilisées sont malheureusement trop indigentes pour que le résultat obtenu donne satisfaction (2). En particulier, les données relatives au nombre de pirogues concernent le plus souvent les années 1980-1986, alors que nous n'avons en général aucune donnée sur la population totale après 1975; de plus, en ce qui concerne la population Fante, nous ne pouvons pratiquement pas retracer d'évolution, n'ayant qu'un ou deux chiffres pour tout le siècle...

(1) Pour retracer l'évolution numérique du campement, les pêcheurs parlent eux mêmes en termes de pirogues; ceci nous a conduit à considérer cette variable plutôt que, par exemple, le nombre de pêcheurs. Il est vrai qu'il existe toujours une certaine ambiguïté dans leurs propos entre "pirogues" et "équipes"; cependant, chaque fois que nous l'avons fait repréciser, on nous a confirmé qu'il s'agissait de pirogues.

(2) Pour le cas de Sassandra, voir également pp.12-14.

## NOTE SUR LES SOURCES UTILISEES

### Les chiffres de population

Outre les problèmes de représentativité réelle que peuvent poser certains chiffres, il existe des problèmes de définition de la population recensée et donc d'homogénéité des données.

En complément des chiffres du Recensement Général de la Population de la Côte d'Ivoire effectué en 1975 (pour Grand Bérébi, nous n'avons que les résultats provisoires issus d'un premier dépouillement), nous avons utilisé les données émanant de divers recensements administratifs organisés au niveau des actuelles Préfectures ou Sous Préfectures.

Pour la période coloniale, ces recensements distinguent la "population légale originaire" et la "population non originaire"; ceux de la période post-coloniale considèrent la "population résidente".

Les notions de population légale et de population résidente sont équivalentes; la population résidente comprend l'ensemble des individus installés depuis 6 mois au moins ou désirant s'installer pour cette durée (les "résidents" s'opposant aux "visiteurs").

La population originaire était définie par rapport à l'AOF et aurait compris l'ensemble des ressortissants des territoires de l'AOF auxquels on a pu adjoindre les ressortissants des colonies anglaises ayant une frontière commune avec la Côte d'Ivoire (1). Cette notion excluait donc notamment la population d'origine européenne.

Par ailleurs, nous avons repris les données des recensements de l'ARSO effectués en 1972 sur l'ensemble de la région du Sud Ouest. En ce qui concerne la population des différents chefs-lieux de Sous Préfecture (ou population urbaine, la seule qui nous occupe ici), ces recensements considèrent la "population permanente"; celle-ci regroupe "les populations à la fois autochtones et allochtones implantées dans le Sud Ouest d'une manière sinon définitive,

---

(1) Inventaire économique et social..., 1960, p.37.

du moins stable" (1). Cette notion reprend donc plus ou moins celle de "population résidente".

Enfin nous avons utilisé les chiffres émanant du "Répertoire des Localités" de 1965 qui reposent sur un comptage de la population effectué par l'Institut d'Hygiène au cours de la campagne nationale d'éradication de la variole de 1962/3; les éditeurs précisent que "bien qu'il ne s'agisse pas d'un recensement exhaustif au sens statistique du terme, il a semblé utile de publier cette étude qui doit être considérée comme un document de base" (2).

#### Nombre de pirogues Fante

Dans ce domaine les principales sources d'information ont été la thèse de A. de SURGY dont les enquêtes datent de 1963 et qui fournit un cliché de la situation à cette date sur l'ensemble du littoral ivoirien, et les rapports annuels des différents Centres des Pêches du littoral occidental couvrant la période 1979-1986 (3).

Ces chiffres ne posent pas de problèmes particuliers, si ce n'est en ce qui concerne San Pedro; en effet, les rapports de la période 1982-1984 considèrent à part les pêcheurs membres de la Coopérative sans préciser leur origine ethnique; il semble cependant que cette coopérative concerne essentiellement les pêcheurs Sénégalais.

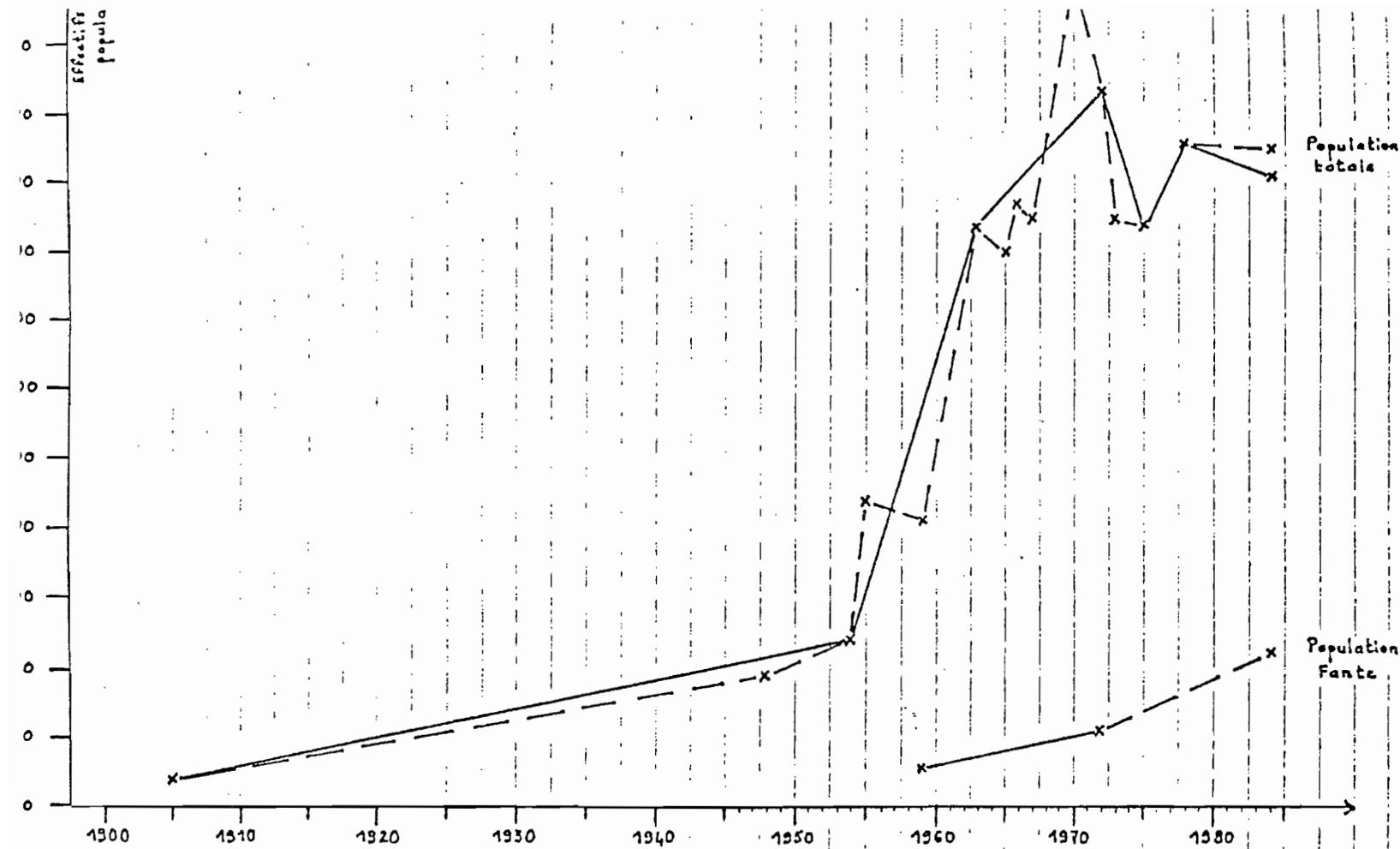
---

(1) SCHWARTZ, 1973, p.5. La population non permanente des différentes Sous Préfectures est constituée essentiellement par la main d'oeuvre des entreprises forestières.

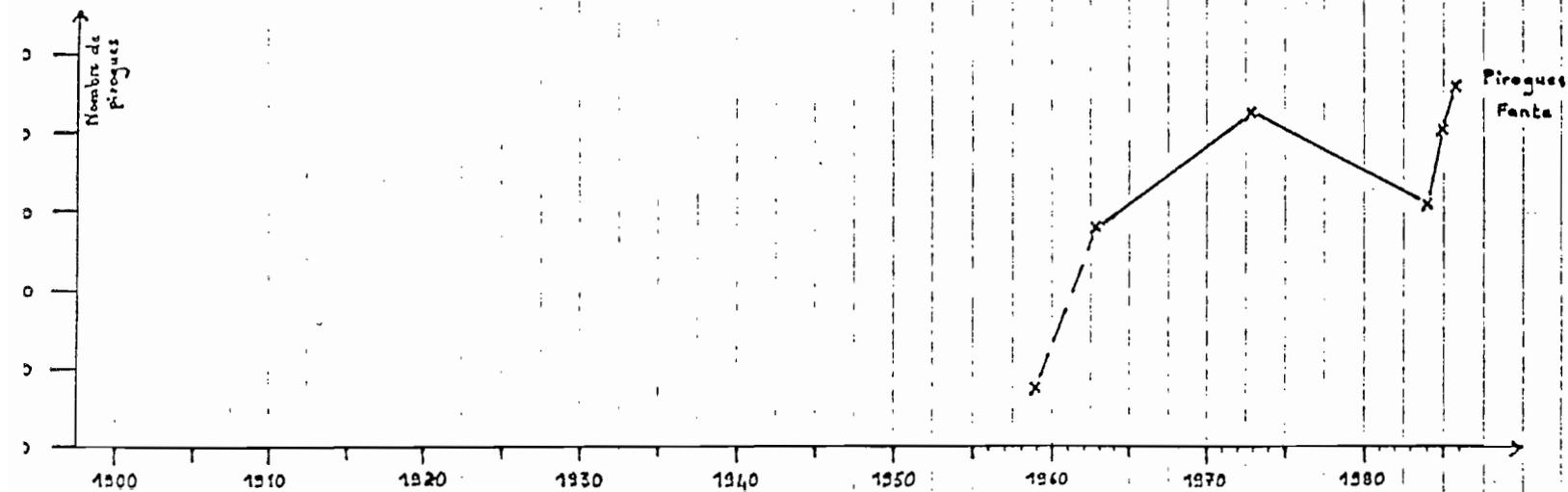
(2) Répertoire des localités, 1965, Avertissement.

(3) Les données émanant du recensement effectué en 1979 par BOUBERI, HIE DARE et KONAN n'ont pas été utilisées car elles posent certains problèmes de fiabilité.

Graphique 1 : SASSANDRA

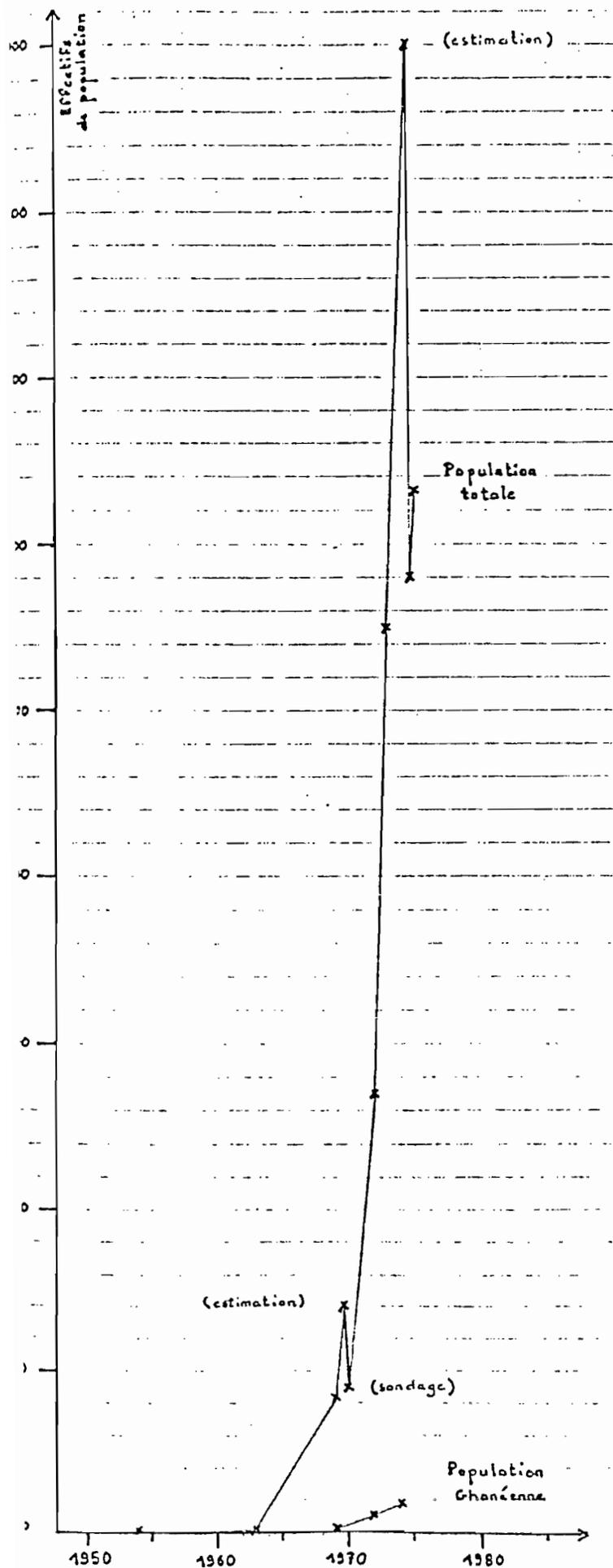


 Recensements.  
 Estimations ou données non confirmées.

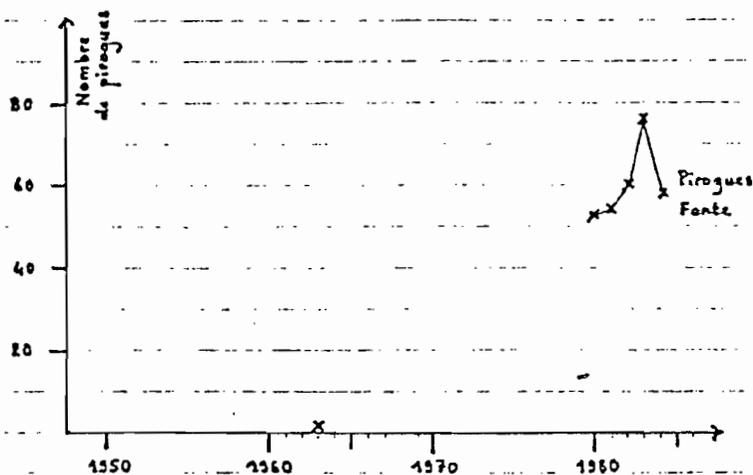


Sources :  
 FIEGE et HILLEN, 1985.  
 Rapports du Centre des  
 Pêches de Sassandra,  
 1984-1986.  
 Recensement de l'ARSO,  
 1972.  
 Recensement Général de  
 1975.  
 Répertoire des villages  
 1955.  
 Répertoire des locali-  
 tés, 1965.  
 RICHARD et SCHWARTZ,  
 1970.  
 SURGY, 1969.

Graphique 2 : SAN PEDRO

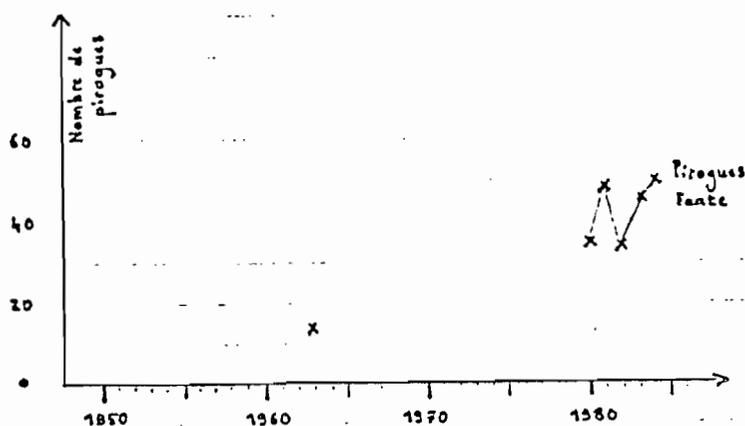
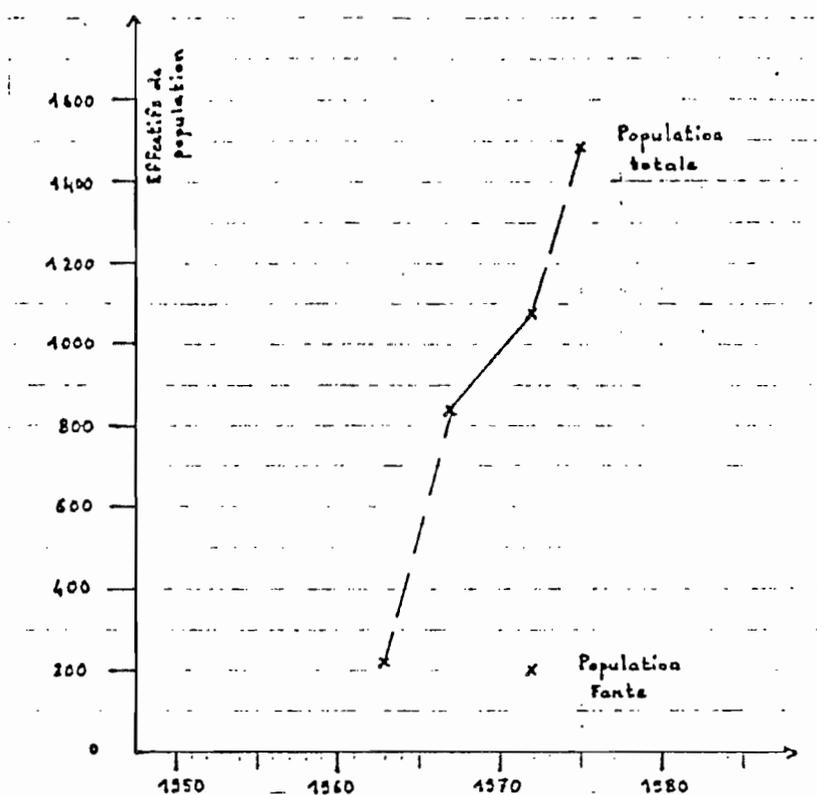


Sources :  
 HAERINGER, "San Pedro 1974".  
 Rapports du Centre des Pêches  
 de San Pedro, 1980-1984.  
 Recensement Général de 1975.  
 Répertoire des villages, 1955.  
 Répertoire des localités, 1965.  
 SURGY, 1969.



N.B. Pour 1982-1984, problème de la Coopérative (cf.p. ).

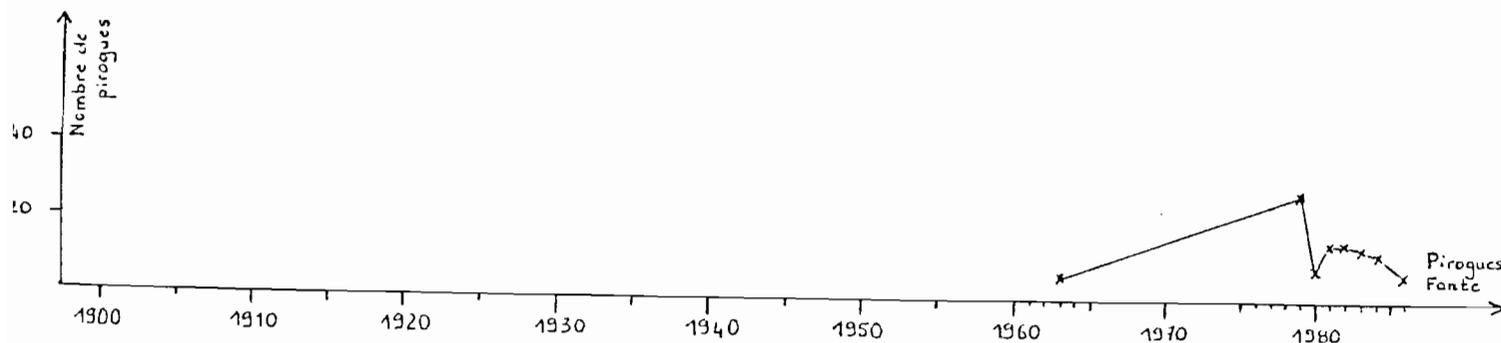
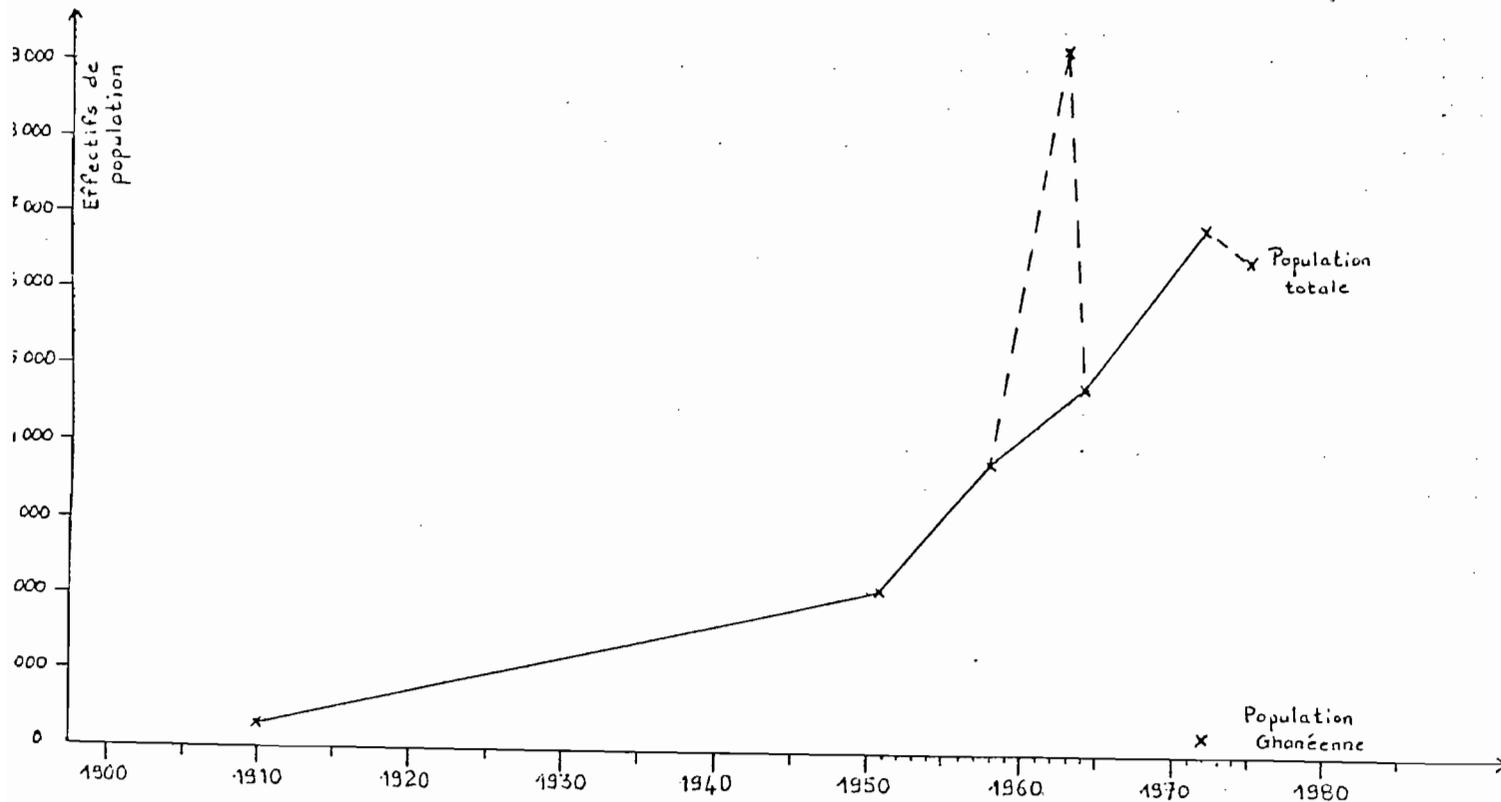
Graphique 3 : GRAND BEREBI



Sources :

- Rapports du Centre des Pêches de San Pedro, 1980-1984.
- Recensement de l'ARSO, 1972.
- Répertoire des localités, 1965.
- Répertoire des localités, 1975 (Résultats provisoires du Recensement Général).
- RICHARD et SCHWARTZ, 1970.
- SURGY, 1969.

Graphique 4: TABOU



Sources:  
 Inventaire économique, 1960.  
 Rapports du Centre des Pêches de San Pedro, 1980-1984.  
 Rapport des Centres des Pêches de Grand Bérébi et Tabou, 1986.  
 Recensement de l'ARSO, 1972.  
 Répertoire des villages, 1955.  
 Répertoire des localités, 1965.  
 Répertoire des localités, 1975.  
 RICHARD et SCHWARTZ, 1970.  
 SURGY, 1969.

# ORGANISATION DES PECHEURS FANTE

(niveau local et régional)

## A. LE CHEF DU CAMPMENT (niveau local)

### 1. Fonctions :

Les principales fonctions du chef du campement sont, d'une part, d'arbitrer les palabres survenant au sein du campement et, d'autre part, de représenter la communauté Fante vis à vis de l'extérieur et notamment auprès des autochtones.

Selon les informations recueillies auprès de M.AIKINS, chef du campement de Sassandra, toute nouvelle pirogue/équipe qui désire s'installer à Sassandra, pour quelque durée que ce soit, doit au préalable venir se présenter à lui (par l'intermédiaire du chef d'équipe) et lui demander l'autorisation, qui est en général accordée (1). M.AIKINS va alors à la Mairie de Sassandra pour signaler l'arrivée d'une nouvelle unité qui est enregistrée par les employés; en effet, chaque équipage Fante doit verser tous les mois à la Mairie, au titre des taxes municipales, la somme de 1 500 CFA pour une petite ou moyenne pirogue ou 2 000 CFA pour une grande.

Le chef du campement est assisté, notamment dans ses fonctions d'arbitrage, d'un conseil de notables composé d'hommes âgés et en général installés de longue date dans le campement.

En outre, chaque chef de campement est doublé d'un chef des pêcheurs dont les attributions sont limitées au cadre de la pêche; il semble qu'il ne puisse prendre aucune décision ni rendre aucun jugement seul, son rôle consistant avant tout

---

(1) L'obligation pour chaque équipe de venir demander l'autorisation de s'installer au chef du campement devrait permettre à celui-ci de contrôler et maîtriser son extension. Cependant, selon M.AIKINS, on peut difficilement dire non à une pirogue demandant à s'installer; ainsi, alors que le débarcadère de Sassandra commence à être trop petit par rapport au nombre de pirogues, les nouvelles venues ne sont pas refoulées.

Par ailleurs, les possibilités de gestion des stocks ouvertes par une telle clause n'ont pu être évoquées avec M.AIKINS.

à rendre compte au chef du campement des problèmes et litiges survenant entre les pêcheurs (1).

## 2. Procédure de désignation :

Il semble qu'à l'origine, soit devenu quasi automatiquement chef du campement celui qui était considéré comme son fondateur (premier chef d'équipe installé).

La nomination de leurs successeurs a nécessité la mise en place d'une procédure plus complexe dont nous savons encore peu de choses pour l'instant.

Selon M. AIKINS, ce sont les chefs d'équipe qui désignent le nouveau chef. Celui-ci est de préférence choisi dans la parenté du chef défunt (neveu utérin, fils...) (2) mais, dans la mesure où la personnalité et les qualités de chacun des individus pressentis sont soigneusement examinées, on peut être amené à choisir quelqu'un de totalement extérieur à cette famille.

Il n'est d'ailleurs pas exclu que, comme cela se passait en 1963 (3), le nom du candidat soit d'abord arrêté par le conseil des notables avant d'être soumis à l'approbation du campement à qui appartient le choix définitif.

A Tabou, où l'on doit prochainement procéder à la nomination d'un nouveau chef, on nous a affirmé qu'aucun compte n'était tenu de la parenté des candidats, la succession étant ouverte à tout le monde, et que, d'ailleurs, aucun des chefs qui se sont jusqu'ici succédés à la tête du campement n'étaient parents; par ailleurs, on a catégoriquement refusé de nous expliquer la procédure de désignation d'un nouveau chef.

Les personnes ainsi nommées conservent en général leurs fonctions jusqu'à leur décès; cependant, comme on le verra

---

(1) On ignore s'il existe, comme chez les Keta, un équivalent féminin du chef des pêcheurs pour ce qui touche notamment au commerce du poisson.

(2) Comme on le voit, il s'agit d'une parenté au sens large en tout cas pas strictement liée au lignage matrilineaire du défunt.

(3) SURGY, 1969, vol.2, p.268.



- selon KOFFI BETE, pêcheur à San Pedro, lorsque AATCHIN KOBINA est décédé, son fils AIKINS était trop jeune et allait encore à l'école. On a donc nommé un vieux comme représentant qui est resté à la tête du campement pendant quelques années, le temps que AIKINS ait fini l'école; à ce moment c'est lui qui est devenu chef du campement.

- selon AIKINS, actuel chef du campement, le décès de son père, AATCHIN KOBINA, date de 1943. Après lui, il y a eu plusieurs successions, toutes apparemment choisies à l'extérieur de sa parenté; la dernière a mis à la tête du campement un homme qui s'est révélé incapable d'assurer ses fonctions; le conseil des notables a donc entrepris de le destituer et a demandé à l'un des fils de AATCHIN, alors commis à la CFCI, de venir prendre sa place. Ce dernier a décliné l'offre qui lui était faite et a proposé la nomination de son petit frère AIKINS. Celui-ci, né à Sassandra, avait appris la mécanique après avoir été scolarisé à Lakota; il avait ensuite travaillé au wharf de Sassandra (grues pour les billes de bois) pendant 10 ans, puis s'était établi comme transporteur (de passagers) entre Sassandra et Abidjan (1). Il a accepté d'abandonner cette activité pour se consacrer à la pêche et a donc été nommé chef du campement de Sassandra en 1962.

## 2) Grand Bérébi

Les données recueillies lors de l'enquête font apparaître que, comme à Sassandra, le premier chef a été le fondateur du campement, KOFFI MENSAN (2).

Au décès de KOFFI MENSAN, survenu en 1975 selon les femmes Fante rencontrées à Bérébi, le campement a nommé un de ses

---

(1) Selon AIKINS, son itinéraire personnel n'est pas exceptionnel dans la famille : parmi les fils qu'a eus son père, seuls quelques uns sont devenus pêcheurs, certains ayant été commis soit au Ghana, soit en Côte d'Ivoire, d'autres, comme lui, transporteurs, etc...

(2) Si l'on en croit les propos de A. de SURGY, il n'est pas impossible que ce KOFFI MENSAN soit en fait le fils du "véritable" fondateur : "Le chef de Bérébi, fils du premier arrivé à Bérébi et désigné par lui avec l'accord de tous..." (SURGY, 1969, vol.2, p.268, note 1).

neveux utérins, KODIO ASSEFOA, pour lui succéder.

A la mort de ce dernier (survenu au Ghana), le campement a choisi "le vieux KWESI", pêcheur extérieur à la parenté de KOFFI MENSAN mais arrivé dans le campement peu de temps après celui-ci et donc installé de longue date à Bérébi.

KWAMENA ABOTAR, fils de KOFFI MENSAN (né à Sassandra), était alors établi à San Pedro où il travaillait comme chauffeur après avoir appris la mécanique. Faisant valoir que, d'une part, il est le fils du fondateur et premier chef du campement et que, d'autre part, il accompagnait son père quand celui-ci est venu, le premier, à Bérébi (critère de parenté et d'antériorité), il a revendiqué pour lui même le titre de chef du campement.

Le campement ne voulant pas céder, KWAMENA ABOTAR a dû faire appel à celui qui est considéré comme le "chef suprême" des Fante de l'Ouest ivoirien, AIKINS KOBINA (chef du campement de Sassandra). Ce dernier est venu à Bérébi où il a réuni le campement pour annoncer que KWAMENA était le successeur de KODIO ASSEFOA et que la nomination du "vieux KWESI" était annulée n'ayant pas reçu son aval.

KWAMENA, abandonnant sa profession antérieure, s'est consacré désormais à la pêche tout en cherchant ensuite à diversifier ses activités. Actuellement, il est propriétaire d'une pirogue et possède également un bar en ville; tout dernièrement, il a acheté une bachée et assure la desserte des villages du littoral à l'Ouest de Bérébi à destination de la gare des taxi-brousse de l'axe Tabou-San Pedro.

## B. LE "CHEF SUPREME" DES CAMPEMENTS DE L'OUEST (niveau régional)

### 1. La situation en 1963 (A. de SURGY)

En 1963, A.de SURGY (1) a identifié 3 "zones de même autorité" sur le littoral occidental de la Côte d'Ivoire :

---

(1) SURGY, 1969, vol.2, pp.266-267.

- le secteur de Sassandra comprenant San Pedro, Monogaga, Vittori, Drewin et Sassandra et relevant de l'autorité du chef du campement de Sassandra du fait que "les unités qui sont installées (dans ces différents campements), ayant presque toutes travaillé d'abord à Sassandra même, contiennent à se placer sous l'autorité de son chef";

- le campement de Grand Bérébi, pratiquement autonome; A. de SURGY précise que "la zone d'influence de Sassandra s'étend, en principe, jusqu'à Bérébi où nous avons vu que 11 des unités de pêche provenaient de Sassandra. Mais le chef Fanti de Bérébi, qui était, quant à lui, primitivement installé à Tabou, ne se reconnaît aucun lien particulier avec cette ville";

- le secteur de Tabou comprenant Soublaké, Tabou et Boubélé et relevant de l'autorité du chef du campement de Tabou.

## 2. La situation en 1987

Actuellement, M. AIKINS, chef du campement de Sassandra, déclare être le "chef suprême" de tous les campements de pêcheurs Fante du littoral occidental de Sassandra jusqu'à Tabou. Il appuie cette revendication sur le fait que, selon lui, tous les campements situés à l'Ouest de Sassandra en sont issus.

Son autorité est reconnue par M. KOFFI BETE à San Pedro qui présente d'ailleurs AIKINS comme le chef de tous les pêcheurs Fante de Côte d'Ivoire mais qui ignore pourquoi le chef de Sassandra a reçu ce titre de "chef suprême".

A Grand Bérébi également, le chef actuel, M. KWAMENA ABOTAR, considère AIKINS comme le "grand chef" des Fante de l'Ouest ivoirien.

A Tabou, par contre, on refuse de reconnaître l'autorité du chef de Sassandra. Selon les pêcheurs rencontrés à Tabou, AIKINS est le "grand chef" pour Sassandra, San Pedro et Grand Bérébi mais il ne commande pas à Tabou; cela s'explique par le fait que San Pedro et Bérébi ont été créés relativement récemment, tandis que Tabou existe depuis aussi longtemps que Sassandra.

Parallèlement, ces pêcheurs développent une version de la fondation de leur campement qui ne fait aucunement intervenir Sassandra, alors que les campements de San Pedro et de Bérébi se présentent comme issus de celui de Sassandra.

La nomination d'un nouveau chef à Tabou, à laquelle on doit procéder sous peu, risque de faire apparaître ce conflit d'autorité entre Sassandra et Tabou.

En effet, AIKINS place parmi ses prérogatives celle d'intervenir dans le choix des chefs des différents campements relevant de son autorité (1); un premier choix serait effectué au sein du campement par les chefs d'équipe; le candidat pressenti serait alors présenté à AIKINS qui déciderait s'il doit effectivement être nommé à la tête du campement ou non. Selon les pêcheurs rencontrés à Tabou, si les campements de San Pedro et Grand Bérébi font en effet appel à AIKINS pour la nomination d'un nouveau chef, ce n'est pas le cas à Tabou.

### 3. Evolution de 1963 à 1987

En 1963, lorsque AIKINS a été nommé à la tête du campement de Sassandra, les campements à l'Ouest de Sassandra venaient d'être créés et étaient encore de taille restreinte. La zone d'influence de Sassandra était peu étendue et résultait des liens que les pêcheurs partis de Sassandra avaient conservés avec leur campement d'origine; ces liens auraient fort bien pu se disloquer peu à peu et les nouveaux campements s'émanciper de la tutelle de Sassandra. Mais il semble qu'au contraire la politique de AIKINS dans ce domaine ait consisté à chercher à élargir cette zone d'influence et à y affermir son autorité.

Cette politique a trouvé un terrain favorable à Grand Bérébi. En effet, outre le fait qu'une très forte proportion des pêcheurs établis dans ce campement au début des années

---

(1) Par contre, les chefs des campements placés sous l'autorité du chef de Sassandra n'ont pas à intervenir dans le choix de celui-ci : la nomination du chef de Sassandra (qui est également "chef suprême" des campements de l'Ouest) est une affaire interne à ce campement.

1960 venaient de Sassandra, Bérébi est demeuré longtemps dépendant de Sassandra pour la commercialisation de sa production à l'intérieur du pays. Et probablement quelques années après que la création de San Pedro ait donné au campement de Grand Bérébi les moyens de se détacher plus nettement de Sassandra, la candidature de KWAMENA ABOTAR au titre de chef du campement a permis à AIKINS d'affirmer ses prétentions.

Cette situation pourrait expliquer la version donnée par KWAMENA ABOTAR de la fondation du campement de Bérébi : son père serait parti de Sassandra mais aurait d'abord séjourné à Tabou avant de s'établir à Bérébi; elle permet de raccorder la version donnée par son père (recueillie par A. de SURGY en 1963) à celle développée par AIKINS et elle justifie ainsi l'intervention de ce dernier dans les affaires du campement.

A Tabou, par contre, AIKINS n'est pas parvenu pour l'instant à imposer sa tutelle. Le fait que les campements de Sassandra et Tabou remontent tous deux au début du siècle et qu'ils aient apparemment constitué jusqu'au début des années 1960 les deux seuls points d'ancrage permanents des pêcheurs Fante dans l'Ouest ivoirien place ces deux campements sur un pied d'égalité. De plus, leur éloignement géographique et l'enclavement du secteur de Tabou ont sans doute permis aux deux campements d'évoluer indépendamment l'un de l'autre, sans contact régulier ni obligé.

Cependant, le fait que Tabou semble être toujours resté d'importance secondaire par rapport à Sassandra de même que le dynamisme actuel de ce dernier campement peuvent créer un rapport de force favorable à AIKINS.

Il ne s'agit évidemment là que d'un scénario hypothétique qu'il conviendra de mettre à l'épreuve par de nouvelles enquêtes. Par ailleurs, s'il se trouve confirmé, il faudra essayer de cerner quelles sont les motivations de AIKINS notamment en mettant en évidence ce que recouvre exactement le titre de "chef suprême".

## PECHE A LA SENNE DE PLAGE

La senne de plage est composée de deux ailes latérales dont les mailles mesurent environ 2 cm et d'une poche centrale aux mailles plus petites (1 cm environ) (cf. fig.1B). Elle peut atteindre des dimensions assez considérables (une longueur d'un kilomètre n'est pas rare). C'est un filet extrêmement peu sélectif; son utilisation pose d'ailleurs certains problèmes du point de vue de l'équilibre du milieu car, étant donné la taille réduite des mailles, les prises de ce type de filet comprennent des juvéniles.

La senne est déployée en demi-cercle à partir du rivage (fig.1A et B) puis elle est halée sur la plage. Le halage est une opération très longue (plusieurs heures) nécessitant la présence d'une main d'oeuvre nombreuse (fig.2); elle consiste à conduire progressivement le poisson encerclé par le filet dans la poche centrale, ceci en rapprochant les ailes l'une de l'autre au fur et à mesure qu'on les tire à terre (fig.3). En fin d'opération, le poisson se trouve ainsi emprisonné dans la poche qui est halée en dernier lieu puis ouverte sur la plage.

# PECHE A LA SENNE DE PLAGE

Fig. 1 MISE A L'EAU DE LA SENNE

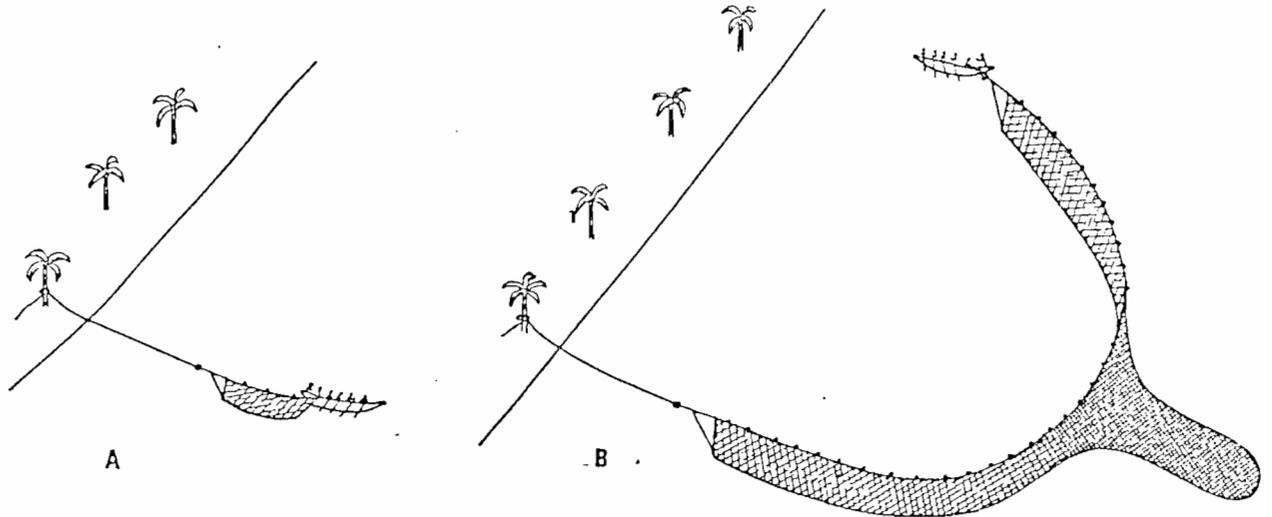


Fig. 2 HALAGE DE LA SENNE (Phase 1)

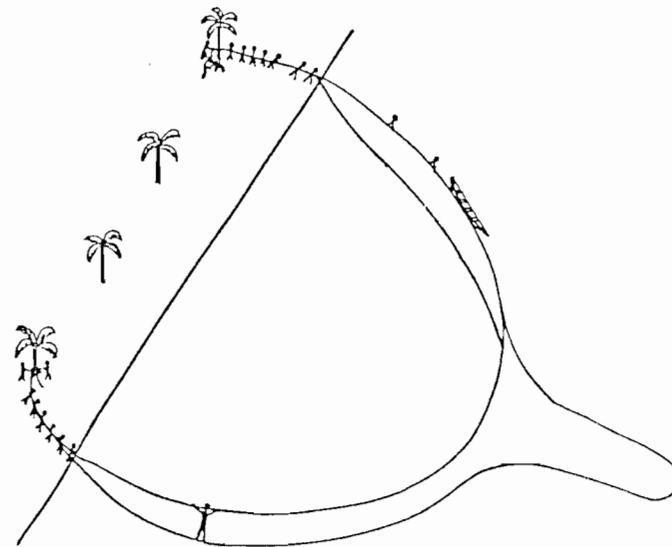
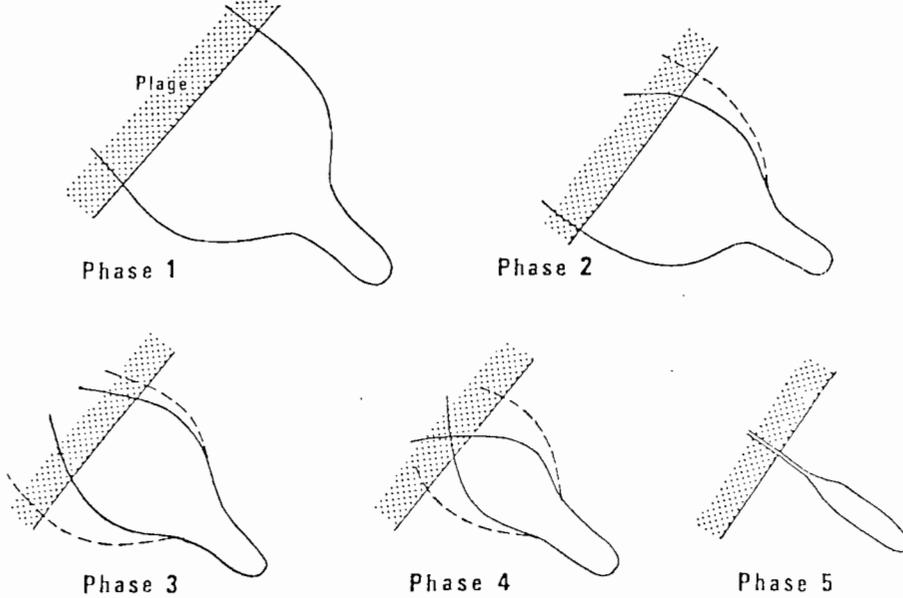


Fig. 3 HALAGE DE LA SENNE



PECHE A LA SENNE DE PLAGE  
Légende des Planches I à XI \*

Pl.I Mise à l'eau de la pirogue

(1) La pirogue est entreposée sur le sable, parallèlement au littoral. Après y avoir déposé la senne, les pêcheurs commencent par la faire pivoter par un mouvement de balance selon l'axe longitudinal, de manière à l'amener le nez face à la mer.

Au fur et à mesure, des feuilles de cocotier sont placées sous la pirogue pour faciliter son déplacement sur le sable.

(2) La pirogue est ensuite poussée et tirée vers la mer. Ces opérations préalables nécessitent la présence de tous les hommes de la "compagnie".

(3) Une fois la pirogue dans l'eau, les pagayeurs montent à bord. Un homme, demeuré sur le rivage, est chargé de surveiller les vagues qui sont en train de se former afin de déterminer le moment favorable pour le passage de la barre; il donne alors le signal du départ par des coups de sifflet répétés.

Pl.II Passage de la barre

Dès que le signal est donné, les hommes embarqués doivent pagayer le plus vite et le plus puissamment qu'ils peuvent pour tenter de franchir la zone dangereuse de la barre pendant que les vagues ne sont pas trop fortes.

Pl.III Préparatifs au déploiement de la senne

Une fois la barre passée, les pagayeurs peuvent reprendre un rythme plus calme.

Pendant que la pirogue commence à s'éloigner du rivage, un homme (embarqué en plus des pagayeurs) ramène à la nage la corde attachée à l'une des ailes de la senne; sur la plage, d'autres hommes sont chargés de la récupérer et de ne pas la laisser filer.

Pl.IV Déploiement de la senne

(1) Le filet lui-même (première aile de la senne) commence juste à être largué.

(2) Un groupe d'hommes retient toujours la corde attachée au filet, avant d'aller l'arrimer en la passant autour du tronc de l'un des cocotiers plantés sur la plage.

(3) La pirogue a effectué un demi-cercle (voir les croquis) et a ramené à terre la corde attachée à la seconde aile de la senne. Les pagayeurs ont débarqué, cependant trois hommes sont demeurés à bord et se déhalent sur la corde pour ramener la pirogue plus au large afin de surveiller le filet.

\* Ces photos ont été prises le 29 Janvier 1988, sur le littoral Alladian, à proximité de Sassako; l'équipe au travail est celle employée par M.ESSO, propriétaire du matériel et chef du campement (par ailleurs chef des Keta établis sur le littoral Alladian). La durée totale de l'opération a été d'environ 7 heures.

Pl.V Début du halage (Phase 1)

(1)Après avoir laissé reposer le filet pendant environ 1/2 h.-1 h., les pêcheurs ont de nouveau été appelés sur la plage pour haler la senne. Deux équipes se sont formées, chacune chargée du halage de l'une des ailes. Une première femme arrive avec une bassine remplie d'eau pour désaltérer les pêcheurs.

(2)Pendant le halage, les hommes entonnent des chansons, accompagnés d'un groupe de musiciens donnant le rythme en frappant sur des sortes de cloches (de récupération).

(3)Un homme vient ici distribuer de la boisson forte.

Pl.VI Halage (Phase 2)

(1)Le mouvement de fermeture du filet est amorcé.

(2)Les deux équipes chargées du halage de chacune des ailes se rapprochent peu à peu (une équipe au premier plan, l'autre au fond).

Pl.VII Halage (Phase 3)

Le filet lui-même commence à sortir de l'eau.

Les femmes, de plus en plus nombreuses à se rassembler sur la plage pour obtenir du poisson, viennent participer au halage.

Pl.VIII Halage (Phase 4)

Les deux ailes de la senne sont peu à peu croisées afin de fermer le cercle formé par le filet.

On remarque sur la photo 3 le "dessin" du filet à la surface de l'eau et la bouée au large marquant l'extrémité de la poche.

Pl.IX Halage (Phase 5)

Une fois les deux ailes croisées sur la plage, des pêcheurs vont dans l'eau pour "coller" les deux ailes l'une à l'autre, le poisson étant ainsi conduit dans la poche centrale de la senne.

Pl.X Halage de la poche

Les pêcheurs doivent fournir un dur effort pour parvenir à hisser la poche de la senne (alourdie par le poisson) sur la plage et notamment pour lui faire passer les remous de la barre.

Pl.XI Triage et vente du poisson sur la plage

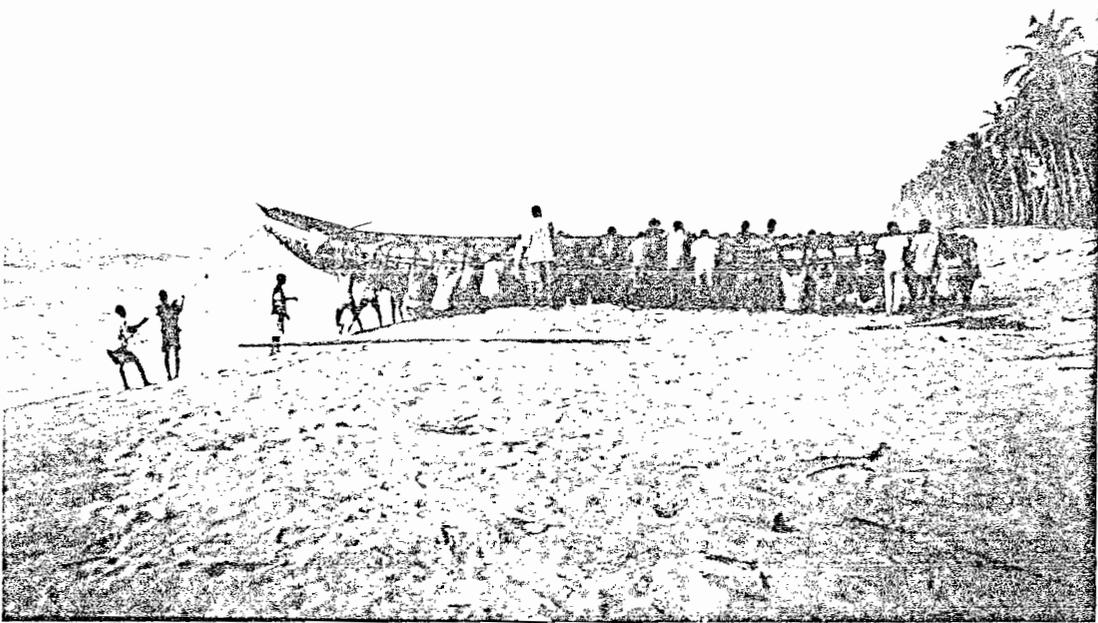
(1)Une fois hissée sur la plage, la poche est ouverte et vidée de son contenu. Les petits poissons sont mis dans des bassines que les femmes vont vider un peu plus loin sur la plage; parmi ces petits poissons, les aiguillettes sont regroupées dans une bassine particulière. Les gros spécimens sont quant à eux mis à part.

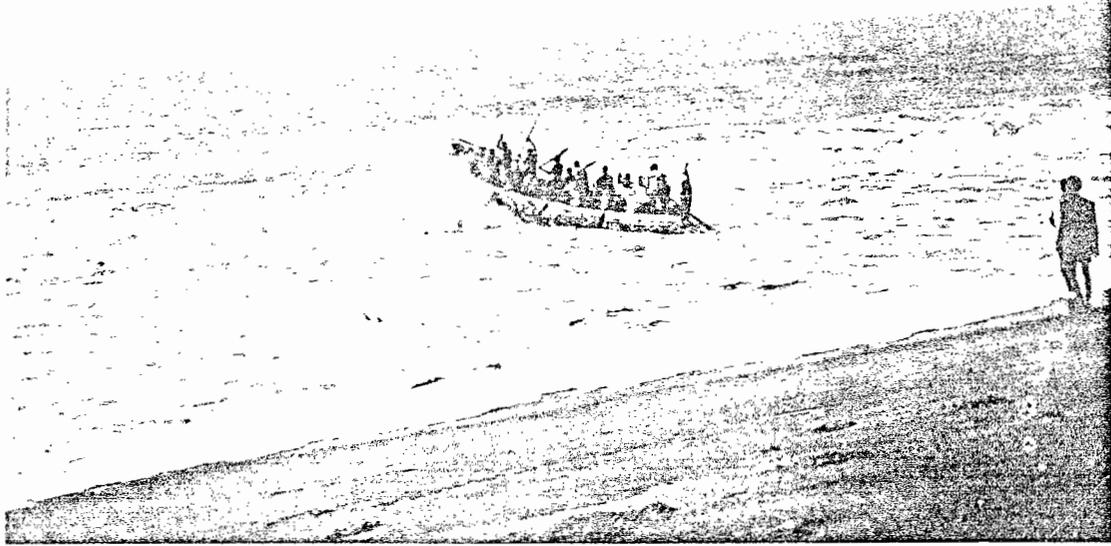
(2) On voit ici l'aire de vente des petits poissons (y compris aiguillettes); ceux-ci sont vendus au tas (un tas équivalant à une bassine).

Les épouses des pêcheurs de la "compagnie" se présentent pour obtenir une portion du poisson pêché qu'elles iront ensuite vendre, après fumage, soit à Abidjan soit à Dabou. Des discussions ont lieu entre le pêcheur chargé de la vente et les femmes afin de déterminer, d'une part, la quantité de poisson que chacune d'elle peut emporter et, d'autre part, la somme que chacune aura à verser pour payer le poisson (il s'agit en effet en général d'une vente avec paiement différé : les femmes ne donnent l'argent aux pêcheurs que lorsqu'elles ont elles-mêmes vendu le poisson au marché).

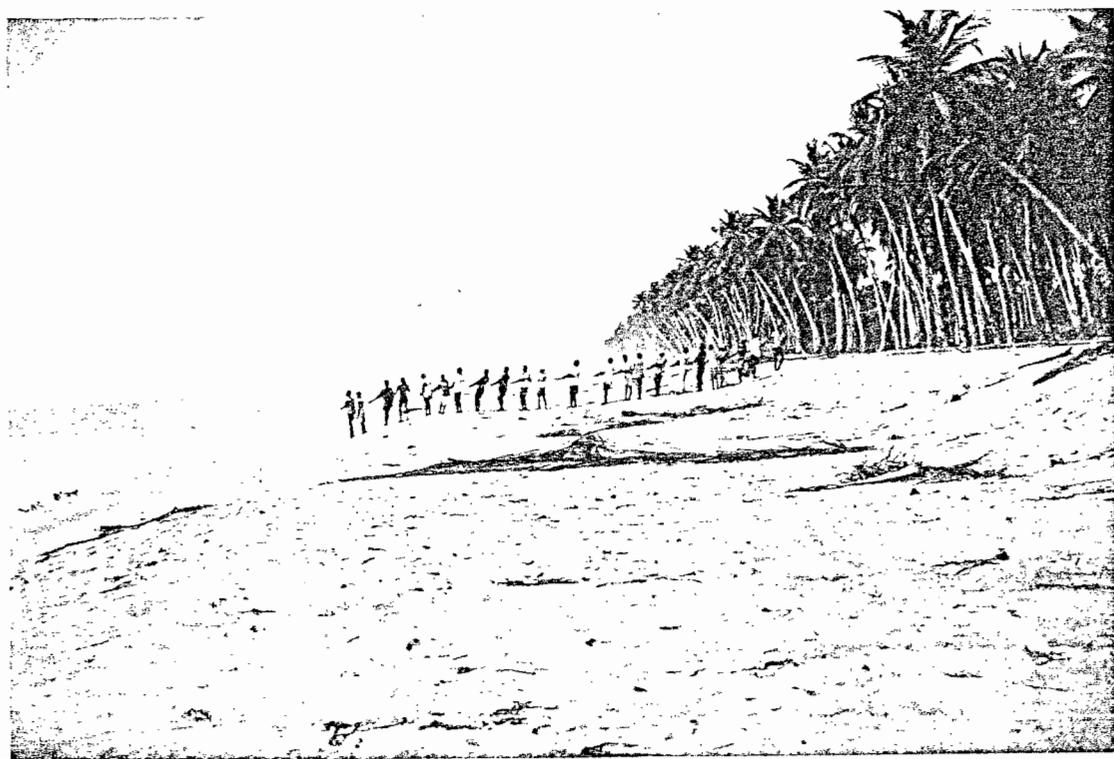
On voit également sur la droite de la photo, un pêcheur qui, ayant participé au halage, vient chercher sa "godaille" (c'est à dire quelques poissons pour manger).

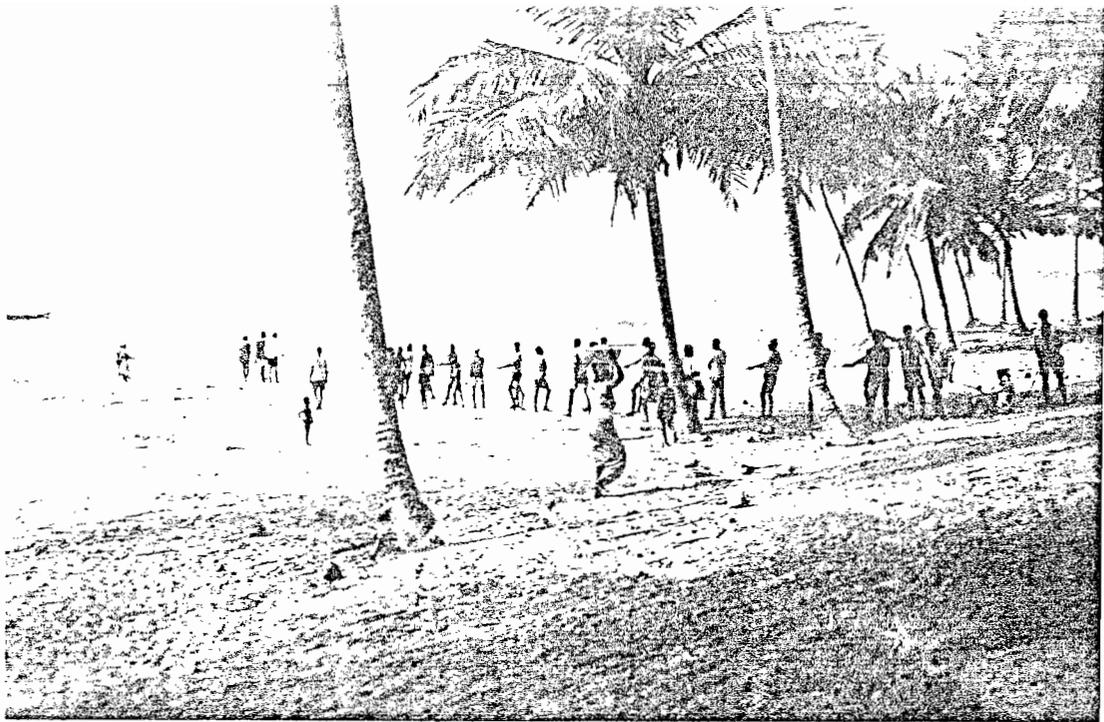
Les gros poissons sont vendus à la pièce sur une autre aire de vente (plus haut sur la plage, sous les cocotiers); c'est là que les femmes Alladian viennent acheter leur poisson.



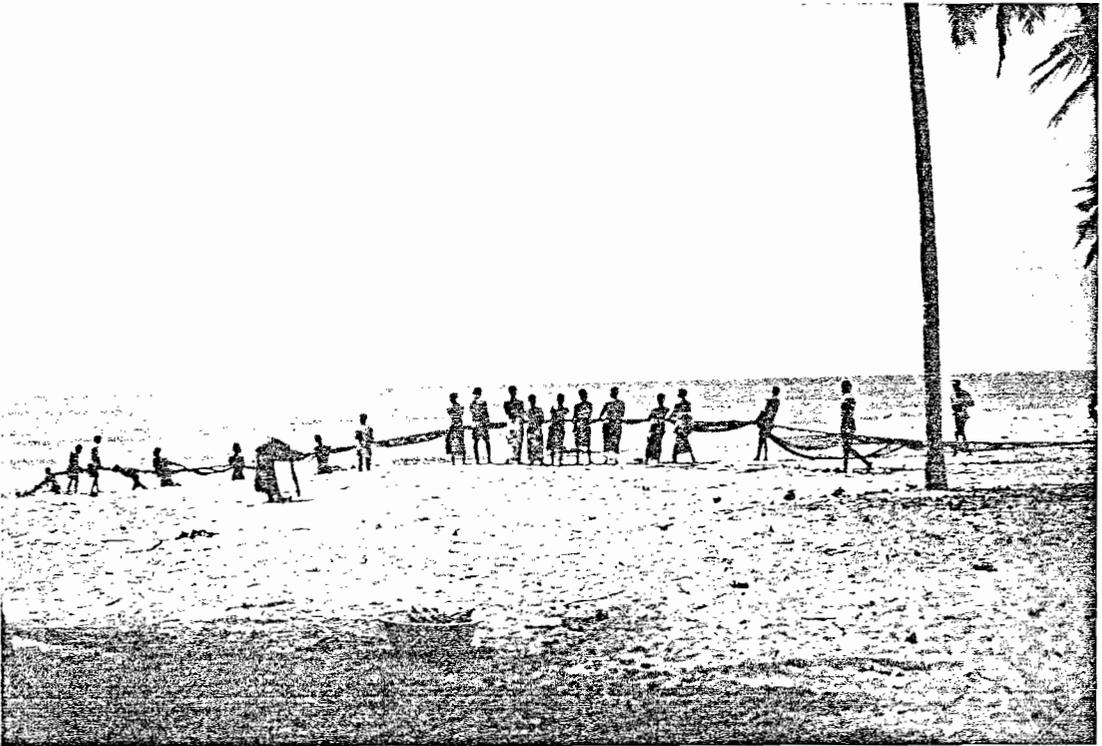




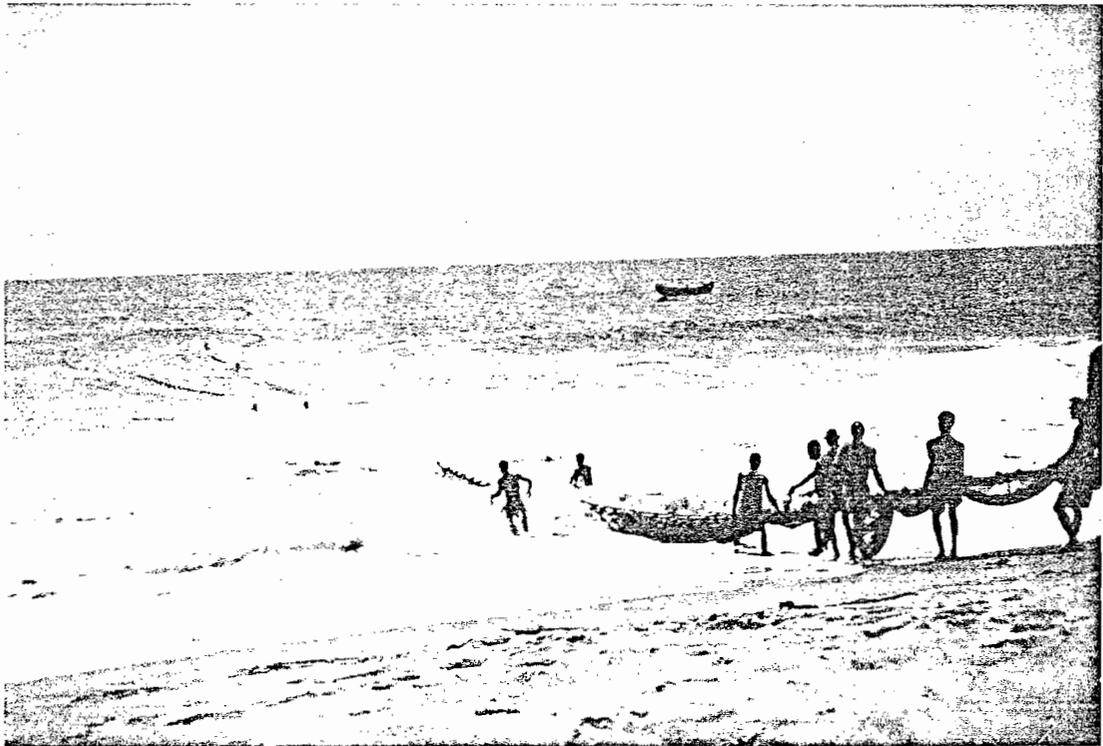




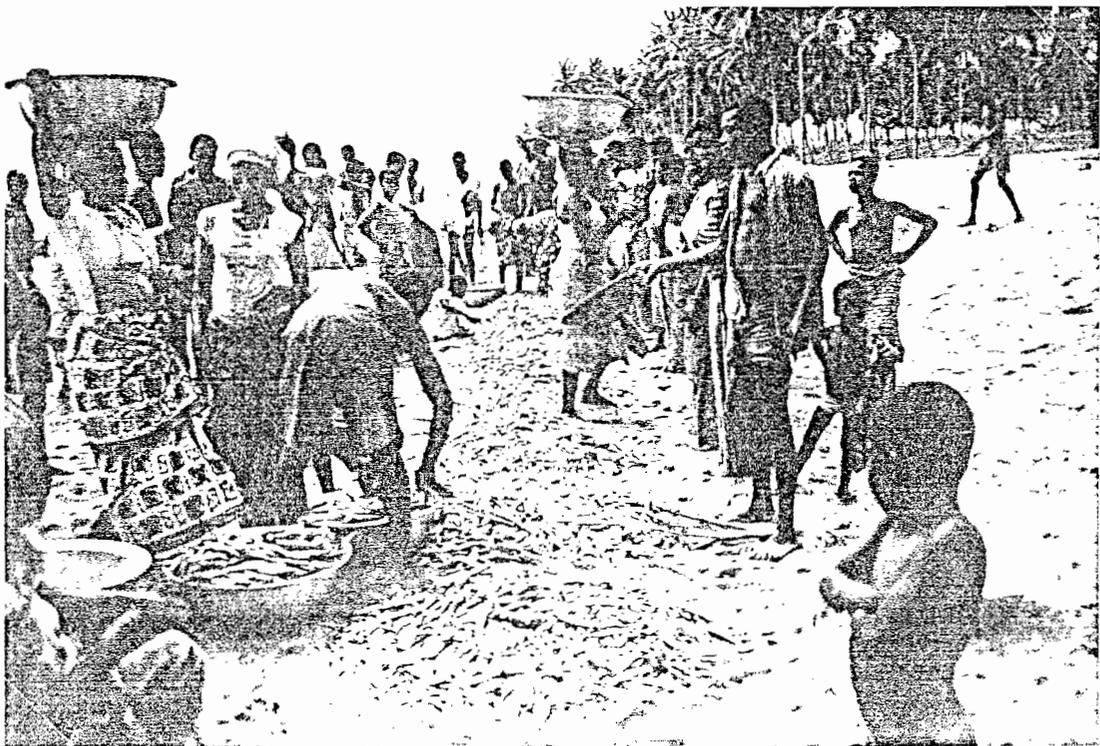












EXPOSE AU SEMINAIRE DIRIGE PAR Mme CL.H. PERROT  
SUR LES SOURCES ORALES DE L'HISTOIRE DE L'AFRIQUE

Avril 1988.

K. DELAUNAY.

L'EXPANSION DES PECHEURS GHANEENS  
SUR LES COTES OUEST AFRICAINES.  
LE CAS DE LA COTE D'IVOIRE  
(Premier bilan de recherches)

INTRODUCTION : Sujet, problématique, cadre des recherches.

I. CONDITIONS DE L'ETUDE

A. Caractéristiques (actuelles) de la pêche artisanale  
Ghanéenne sur le littoral ivoirien

1. Les pêcheurs : Fante et Keta
2. Organisation de la pêche : caractéristiques générales
  - 1) Pêche collective
  - 2) Pêche aux filets (document 2)
  - 3) Division sexuelle du travail (pêche - traitement et commerce du poisson)
3. Organisation des pêcheurs
  - 1) Unité de base : l'équipe de pêche
  - 2) Niveau local : le campement
  - 3) Niveau régional : zones de même autorité
4. Répartition des campements de pêcheurs Ghanéens sur le littoral

B. Sources disponibles

1. Sources orales
2. Sources écrites

II. DONNEES RECUEILLIES

A. Cadre général fourni par les sources écrites

B. Expansion des pêcheurs Fante sur la côte ouest  
(Sassandra - Tabou)

1. Chronologie de l'expansion
2. Quelques problèmes méthodologiques
  - 1) Contradictions internes aux sources orales : Récits de fondation recueillis à propos des campements de Sassandra, Tabou et Grand Bérébi et relations d'autorité entre les chefs de ces campements (document 3)
  - 2) Décalages entre sources écrites et sources orales : L'expansion des pêcheurs Fante au début du siècle

C. Expansion des pêcheurs Keta sur le littoral Alladian  
(document 4)

CONCLUSION - PERSPECTIVES

## INTRODUCTION

Actuellement, les pêcheurs Ghanéens sont considérés comme les pêcheurs maritimes les plus dynamiques de l'Afrique de l'Ouest avec les Sénégalais. En 1979, on comptait au Ghana 81 500 pêcheurs et 8 500 pirogues en activité (pêche maritime et lagunaire).

Ces pêcheurs effectuent des déplacements saisonniers le long de la côte ghanéenne pour suivre les migrations des stocks de poisson. En outre, ils ont essaimé un peu partout en Afrique de l'Ouest, depuis le Sénégal au Nord jusqu'au Congo au Sud, créant en certains points du littoral des établissements permanents; on estimait en 1979 que plus de 2 000 pirogues s'étaient ainsi expatriées.

En Côte d'Ivoire, l'expansion des pêcheurs Ghanéens paraît s'être amorcée au début du siècle; elle couvre aujourd'hui l'ensemble du littoral ivoirien.

La pêche artisanale maritime est presque totalement entre les mains de ces pêcheurs, les Ivoiriens ayant tendance à délaisser ce secteur d'activité. Selon un recensement des pêcheurs maritimes opérant en Côte d'Ivoire en 1979, sur un total d'environ 3 500 pêcheurs, on comptait 3 000 Ghanéens.

Or, dans le même temps, la pêche est l'une des principales sources d'approvisionnement en protéines animales pour la population ivoirienne. Par ailleurs, la pêche artisanale joue un rôle économique non négligeable en produisant environ la moitié des débarquements de poisson (estimations de 1982 et 1983 : autour de 45 000 Tonnes ~~en~~); parallèlement en ce qui concerne la pêche maritime, la pêche artisanale est responsable d'environ un quart des débarquements (environ 14 000 Tonnes selon des estimations de 1982/3). En effet, alors qu'on a cru un moment que le développement de la pêche industrielle allait entraîné le dépérissement et la quasi-élimination de la pêche artisanale, les pêcheurs Ghanéens ont su répondre à cette concurrence.

La problématique de ce travail consiste donc à partir d'un phénomène socio-économique actuel, qui est la colonisation du littoral ivoirien par les pêcheurs Ghanéens, et à essayer de reconstituer le processus historique qui a conduit à cette situation.

Pour parvenir à cette reconstitution, il apparaît très vite que l'exploitation des sources écrites n'est pas suffisante; elle doit s'accompagner du recueil de témoignages "provenant de l'intérieur", c'est à dire émanant des acteurs et des témoins de cette expansion.

C'est grâce à l'appui de l'ORSTOM (qui m'a d'ailleurs proposé ce sujet de recherches) qu'il m'est possible de mener des enquêtes de terrain en Côte d'Ivoire; l'exposé que je fais aujourd'hui est le résultat d'un premier séjour de 10 mois en Côte d'Ivoire; il ne s'agit donc que d'un premier bilan de recherches.

Avant de poursuivre, il convient de souligner que ce travail se place dans le contexte des périodes coloniale et post coloniale, contrairement à nombre d'exposé qui ont lieu dans ce séminaire.

## I. CONDITIONS DE L'ETUDE

Avant d'exposer les premiers résultats de cette étude, je crois qu'il convient de présenter rapidement les conditions dans lesquelles on est placé pour réaliser ce travail. On verra tout d'abord comment est organisée la pêche artisanale Ghanéenne, puis quelles sont les sources dont on peut disposer et leurs caractéristiques.

### A. Caractéristiques (actuelles) de la pêche artisanale Ghanéenne sur le littoral ivoirien

La description qui va être donnée est très schématique; en effet, outre le fait qu'on ne peut évidemment pas rentrer dans tous les détails et nuances de l'organisation des pêcheurs Ghanéens, un certain nombre d'aspects n'ont pas encore été étudiés avec précision.

#### 1. Les pêcheurs : Fante et Keta

Tout d'abord, qui sont les pêcheurs Ghanéens présents actuellement en Côte d'Ivoire ? Ils appartiennent à deux groupes ethniques : d'une part, les Fante et, d'autre part, les Keta.

Les Fante sont originaires du littoral central du Ghana et font partie de l'aire culturelle Akan qui s'étend à l'Ouest jusqu'à la région centrale de la Côte d'Ivoire (comprenant les Asante, les Nzima, les Alladian, les Avikam, les Baulé, etc...).

C'est une ethnie qui a entretenu très tôt des liens commerciaux avec l'Europe. Les forts européens qui ont été érigés à partir de la fin du XVème s. dans le Golfe de Guinée se sont d'ailleurs concentrés sur l'actuel littoral Fante.

Par ailleurs, dès la fin du XVIIème s., les Fante ont été employés par les Européens comme passeurs de barre (transport de marchandises entre les navires européens ancrés au

large et la côte sur de grandes pirogues ou des baleinières). Ce phénomène serait à l'origine des premières migrations Fante; celles-ci étaient dirigées vers l'Est (Côte des Esclaves).

Enfin les Fante ont une tradition de pêche maritime apparemment fort ancienne; les voyageurs européens présentent, dès le XVI-XVIIème s., l'actuel littoral Fante comme un foyer de pêche maritime particulièrement actif et signalent l'existence d'un réseau de commercialisation du poisson vers l'intérieur du pays.

Les Keta(1), quant à eux, sont originaires du littoral extrême oriental du Ghana, à l'Est de la Volta; ils font partie de l'aire culturelle Ewe qui s'étend à l'Est au Togo et au Bénin.

Bien que certains documents montrent que des navires européens se sont arrêtés devant Keta à partir de la seconde moitié du XVIIème s. pour y commercer, la construction du premier fort sur ce littoral ne remonte qu'à la fin du XVIIIème s. (fort danois).

Parallèlement, les Keta étaient avant tout des pêcheurs lagunaires (lagune Kéta, principale lagune Ghanéenne). La conversion à la pêche maritime aurait eu lieu au cours de la première moitié du XIXème s.; les causes et les circonstances de cette mutation demeurent à étudier.

En fait, deux autres groupes sont venus ou viennent pêcher en Côte d'Ivoire.

Les textes du début du XXème s. signalent la présence de pêcheurs Apollonien (c'est à dire Nzima) originaires de la région frontalière entre Ghana et Côte d'Ivoire; ces mentions disparaissent totalement au milieu du siècle. L'interprétation de ces indications est problématique; d'une part, à cette époque, "Apolloniens" et "Fantis" sont souvent confondus; d'autre part, la présence de communautés "Apollo-

(1) Appelés Awlan en Côte d'Ivoire (terme ayant des connotations très péjoratives).

niennes" en différents points du littoral à cette époque a pu être plutôt motivée par leurs activités commerciales (intermédiaires entre les maisons de commerce européennes, notamment anglaises, et les "indigènes").

En tout cas, les Nzima, comme d'autres ethnies ivoiriennes, ont progressivement abandonné la pêche maritime et ne pêchent plus aujourd'hui qu'en lagune.

Des pêcheurs Ga, originaires de la région d'Accra, sont venus s'installer récemment à Abidjan où ils forment une communauté réduite (pêche à la ligne en pirogue motorisée).

## 2. Organisation de la pêche : caractéristiques générales

### 1) Pêche collective :

Les pêcheurs Ghanéens n'emploient pas de moyens mécaniques pour la mise en oeuvre de leurs engins de pêche; d'où une première caractéristique : l'abondance de la main d'oeuvre employée.

La seule dérogation à cette règle réside dans la motorisation des pirogues; celle-ci a commencé dans les années 1960. Cependant, encore actuellement, toutes les pirogues ne sont pas pourvues de moteurs.

Parallèlement, tous les engins utilisés par les pêcheurs Ghanéens nécessitent pour leur mise en oeuvre la présence de plusieurs hommes : ce sont des engins collectifs.

D'où la constitution d'équipes de pêche qui forment le premier niveau d'organisation des pêcheurs. Le nombre de pêcheurs par équipe varie selon les engins utilisés; ces équipes vont de 3 ou 5 pêcheurs à une bonne trentaine.

## 2) Pêche aux filets (document 2):

A l'heure actuelle, les engins utilisés par les pêcheurs Fante et Keta sont des filets ~~de~~; on en distingue 4 principaux types.

- Les filets maillants fixes (ou dormants) : ce sont des filets que l'on tend en général à proximité de la côte et qu'on laisse une nuit ou plus en place avant d'aller le relever; le filet est posé perpendiculairement au passage des poissons que l'on cherche à capturer; il constitue ainsi un barrage dans lequel le poisson se prend (se maille) lors de ses déplacements. Certains de ces filets sont posés au fond de l'eau, d'autres sont maintenus en surface.

Il s'agit de filets sélectifs et il existe donc toute une gamme de filets fonctionnant sur le même principe dont les dimensions et la taille des mailles varient selon les espèces recherchées (1).

Ces filets sont utilisés par les FANTE constitués en équipes de 3 à 5 pêcheurs en moyenne et sont mis en oeuvre à partir de petites pirogues (2) en général non motorisées.

- Les filets maillants encerclants : ces filets sont utilisés en pleine mer. Ils sont destinés, comme leur nom l'indique, à encercler un banc de poisson; une fois le cercle formé par le filet refermé, les pêcheurs tentent d'effrayer le poisson (par exemple en frappant dans l'eau avec leurs pagaies); le poisson cherche alors à fuir et va ainsi se prendre dans les mailles du filet qui est aussitôt levé.

Ce type de filet est essentiellement destiné à la capture des "sardines" et "harengs" (sardinelles) (3) qui sont des

(1) Capitaines, brochets, jupous, saies, requins, également des petites espèces telles que les carpiers, les friture, les sardinelles... et aussi enfin langoustes.

(2) Petite pirogues: 4 à 5 m; moyennes: 6 à 10 m; grandes: 10 à 15 m de longueur.

(3) Espèce effectuant des migrations saisonnières en bancs liés à l'upwelling (remontée d'eaux profondes chargées de sels nutritifs vers la côte). Pendant la saison chaude, le poisson reste au fond; avec l'upwelling, le poisson se rapproche des côtes et de la surface et devient donc plus aisément capturable.

poissons d'assez faible valeur commerciale mais très abondants à certaines saisons.

Ces filets sont utilisés par les FANTE; les équipes comprennent une dizaine de pêcheurs et opèrent à partir de grandes pirogues souvent motorisées.

Ce type de filet a également été utilisé par des pêcheurs KETA dans le secteur de Port Bouet des années 1930 au début des années 1950 (selon les pêcheurs rencontrés, abandon consécutif à l'ouverture du canal de Vridi).

- Les sennes de plage : comme son nom l'indique, ce filet est déployé depuis la plage, en demi cercle. On hale le filet sur la plage, le poisson ramassé se trouvant, en fin d'opération, emprisonné dans la poche située au milieu du filet. C'est un filet qui peut atteindre des dimensions assez considérables (1km de long pas rare) et qui est extrêmement peu sélectif (ramasse tout ce qui se trouve dans l'aire de déploiement du filet); étant donné la taille réduite des mailles\*, les prises de ce type de filet comprennent des juvéniles ce qui constitue une menace pour l'équilibre du milieu.

Ce filet est quant à lui utilisé par les KETA. Le halage du filet nécessite la présence d'une bonne trentaine de pêcheurs (on parle de "compagnies" de pêche); les pirogues utilisées pour la mise à l'eau de ce type de filet ne sont pas motorisées.

Les sennes de plage ont également été utilisées par les pêcheurs FANTE dans les années 1950-1960, notamment sur le littoral Alladian. Dans la même période, certains villages ALLADIAN ont aussi adopté cette technique de pêche, apparemment sans succès.

- Les sennes tournantes : contrairement aux autres filets qui ont été apportés par les premiers pêcheurs Ghanéens venus s'installer en Côte d'Ivoire au début du siècle, les

\* Mailles de la poche : un dépanneur qu'on sans étirer.

sennes tournantes sont d'apparition plus récente. Les pêcheurs Ghanéens établis en Côte d'Ivoire ont semble-t-il adopté ce type de filet dans les années 1960-1970 en réponse au développement de la pêche industrielle amorcé au tout début des années 1950.

Ce filet s'apparente aux filets utilisés par les sardiniers industriels mais en particulier ses dimensions sont adaptées à une pêche artisanale. Son principe d'utilisation est similaire à celui du filet maillant encerclant : encerclement d'un banc de poisson; mais la ralingue inférieure du filet comporte des anneaux coulissants permettant de fermer le fond du filet - par ailleurs, ce filet comporte une poche -.

Comme le filet maillant encerclant, la senne tournante est essentiellement destinée à la capture des "sardines" et "harengs".

Ce type de filet est utilisé par les pêcheurs FANTE comme par les pêcheurs KETA (1) constitués en équipes de 15 à 20 hommes qui opèrent à partir de grandes pirogues motorisées.

### 3) Division sexuelle du travail : pêche - traitement et commerce du poisson

Si la pêche elle-même est une activité exclusivement masculine, le traitement et le commerce du poisson sont une activité féminine.

Dès le retour de pêche, les pêcheurs débarquent le poisson sur la plage. Ils le vendent alors aux femmes qui se sont rassemblées sur le lieu de débarquement, soit à la cuvette pour les petits poissons (genre sardine), soit à la pièce pour les gros poissons. Les épouses des pêcheurs sont prioritaires pour cette vente; il s'agit alors d'une vente avec paiement différé : les femmes ne donnent l'argent aux pêcheurs que lorsqu'elles ont elles mêmes vendu le poisson au marché (gardant le bénéfice pour elles-mêmes).

(1) Chaque ethnie forme cependant ses propres équipes.

Les femmes vendent une faible partie du poisson en frais au marché local (gros poissons); le reste (la plus grande partie) est fumé, le fumage constituant la principal moyen de conservation du poisson (autre traitement utilisé dans certaines localités : le salage-séchage); le fumage s'effectue dans des fours en terre ou en tôle de récupération et peut durer deux à trois jours selon la qualité de fumage (et donc la durée de conservation) que l'on veut obtenir. Le poisson fumé est en général vendu à des grossistes (femmes ou hommes) qui le revendent sur les marchés de l'intérieur du pays.

En conséquence, les équipes de pêcheurs sont accompagnées de groupes de femmes qui, bien que non intégrés aux équipes de pêche, leur sont associés.

Les pêcheurs Ghanéens migrent donc en général avec leurs épouses qui ont un rôle économique fort important. Les enfants en bas âge les suivent aussi assez souvent; les enfants plus âgés peuvent soit rester au Ghana (notamment pour y être scolarisés), soit accompagner leurs parents pour participer aux activités de pêche.

### 3. Organisation des pêcheurs :

L'organisation des pêcheurs Ghanéens découle évidemment en partie de l'organisation de la pêche; il est important de la saisir car elle conditionne fortement la conduite et le déroulement des enquêtes.

Cette organisation comprend trois niveaux.

#### 1) Unité de base : l'équipe de pêche

Comme on l'a dit tout à l'heure, les engins utilisés par les pêcheurs Ghanéens sont des engins collectifs qui nécessitent pour leur mise en oeuvre la constitution d'équipes de pêche.

Le nombre de pêcheurs par équipe de même que le degré de cohésion de ces équipes varient selon le type de pêche pratiqué.

En généralisant et en schématisant, on peut dire que la principale caractéristique de l'équipe de pêche est qu'elle est constituée de pêcheurs recrutés en général au Ghana par le propriétaire des engins de pêche pour une durée réduite, qui peut aller d'une saison de pêche à 5 ans en moyenne. L'équipe de pêche est donc constituée d'éléments qui ne sont pas stables. C'est une unité qui éclate et se reconstitue périodiquement, et dont le seul élément permanent est le propriétaire du matériel (ou son représentant).

Signalons également que les pêcheurs ainsi recrutés sont en général des hommes assez jeunes.

Cette caractéristique n'a bien sûr pas la même acuité selon les groupes considérés.

A l'une des extrémités de la gamme des situations possibles on trouve les équipes de pêcheurs KETA à la senne de plage. Elles sont constituées en général d'une trentaine de pêcheurs recrutés au Ghana pour une durée de 4 à 5 ans; ce sont des équipes très structurées aussi bien du point de vue de la hiérarchisation des rôles au sein de l'équipe qu'au niveau du système de partage des bénéfices; sous l'influence de la littérature britannique, on désigne d'ailleurs ces équipes par le terme de "compagnies" de pêche à la senne.

A l'autre extrémité on trouve certaines équipes de pêche FANTE (filets fixes ou même encerclants) qui peuvent être constituées sur une base de type coopératif; la hiérarchisation y est nettement moins poussée et l'équipe peut alors acquérir une certaine stabilité.

Parallèlement certaines pratiques peuvent venir bousculer ce schéma. D'une part, dans le secteur d'Abidjan, certains propriétaires de sennes de plage s'orientent actuellement vers un recrutement au jour le jour et sur place. D'autre part, certaines équipes peuvent comprendre un noyau de pêcheurs dont le contrat est régulièrement renouvelé, soit

parce qu'ils ont des liens familiaux ou d'amitié avec le propriétaire des engins, soit parce qu'ils se trouvent endettés auprès de ce propriétaire.

Outre les mouvements de main d'oeuvre, c'est à dire les mouvements internes aux unités de pêche et dus à leur mode de constitution, on doit tenir compte des migrations des unités de pêche prises en tant qu'entités. En effet, si certains pêcheurs, au sens de propriétaires de matériel, ont eu tendance à se sédentariser, d'autres sont demeurés des migrants qui se déplacent d'un lieu à un autre au gré des opportunités de pêche et de commercialisation; de même, certains pêcheurs ont une localité d'attache mais effectuent des migrations saisonnières ou temporaires en d'autres points du littoral.

Je dois reconnaître que je n'ai pas encore vraiment étudié ce phénomène dans ses détails et que je suis donc pour le moment incapable d'expliquer les ressorts de cette dynamique.

## 2) Niveau local : le campement (1)

Ce qu'on pourrait appeler "l'acte de fondation" d'un campement réside dans l'autorisation de s'installer demandée au chef d'un village par le premier pêcheur Ghanéen (chef d'équipe) désirant s'établir dans ce village et dans l'octroi d'une terre où le pêcheur et ses équipiers peuvent résider.

En signe de reconnaissance pour cette hospitalité, les pêcheurs Ghanéens doivent donner un peu de poisson au village; il semble que peu à peu ce don en nature se soit transformé en une redevance en argent qui est remise au chef du village pour être versée dans une caisse commune villa-

(1) J'appelle les lieux où sont installés les pêcheurs Ghanéens des campements car :  
- d'une part, il leur faut l'autorisation du chef du village autochtone;  
- d'autre part, ils ne sont pas intégrés au village;  
- enfin, ils ont leur propre chef, lui-même soumis à l'autorité du chef du village.

geoise destinée à financer des projets d'intérêt collectif (plus ou moins redevance versée à la mairie quand il y en a une).

En général un campement comprend plusieurs unités de pêche. Cependant, dans certains cas (correspondant à des centres non urbanisés), le campement se réduit à une seule équipe de pêche; on retrouve notamment une telle situation sur le littoral Alladian (de Vridi à Grand Lahou) où chaque compagnie de pêcheurs KETA constitue un campement autonome placé sous l'autorité du propriétaire des engins ou son représentant.

Les principales fonctions du chef du campement sont, d'une part, d'arbitrer les palabres survenant au sein du campement et, d'autre part, de représenter la communauté vis à vis de l'extérieur et notamment auprès des autorités villageoises.

Le chef du campement est assisté d'un conseil de notables composé d'hommes âgés et figurant de préférence parmi les premiers pêcheurs à être venus s'établir dans le campement. En outre, chaque chef de campement est doublé d'un chef des pêcheurs dont les attributions sont limitées au cadre de la pêche (1).

Dans les campements de pêcheurs FANTE, il semble qu'à l'origine soit devenu quasi-automatiquement chef du campement celui qui était considéré comme son fondateur, c'est à dire le premier chef d'équipe installé. La nomination de leurs successeurs a nécessité la mise en place d'une procédure plus complexe (apparemment à base électorale) dont je connais peu de choses et qui paraît varié d'un campement à l'autre; dans un certain nombre de cas au moins, le chef actuel est le fils du chef-fondateur; mais dans certains cas aussi, les chefs qui se sont succédés n'ont aucun lien de parenté.

Les chefs de campements conservent en général leurs fonctions jusqu'à leur décès; cependant, il semble qu'un chef se

(1) Chez les Kita au moins, il y a également une "chiffaine" des femmes - femmes et commerçantes du poisson.

révélant incapable d'assurer correctement ses fonctions puisse être destitué.

Dans les campements de pêcheurs KETA du littoral Alladian (où il y a identité entre chef de campement et propriétaire du matériel ou chef d'équipe), certains chefs se sont arrangés pour que l'un de leurs fils reprenne le filet et demeure sur place; dans d'autre cas, au décès du chef, le filet a été ramené au Ghana ou bien a été abandonné.

### 3) Niveau régional : zones de même autorité

Les campements d'une même région sont évidemment amenés à demeurer en relation les uns avec les autres, ne serait ce que dans la mesure où, par exemple, leurs circuits de commercialisation se recouvrent largement.

Aussi les campements d'un même secteur géographique se placent-ils sous l'autorité de l'un des chefs de campement (c'est du moins la situation qui prévaut sur la côte ouest et sur le littoral Alladian). Ce chef est chargé de représenter la communauté Ghanéenne auprès des autorités régionales et de régler les conflits qui sont d'une telle importance ou qui prennent de telles proportions qu'ils dépassent les compétences d'un simple chef de campement.

Parmi les campements KETA du littoral Alladian, on distingue deux secteurs relevant chacun d'un chef particulier. Les campements du secteur Ouest se sont tout d'abord placés sous l'autorité du chef de campement considéré comme le plus anciennement installé. Au décès de celui-ci, un conseil des anciens s'est réuni pour désigner son successeur; ce dernier est choisi pour ses qualités personnelles; aussi ce n'est pas l'un des fils du chef décédé qui a été désigné (alors que l'un d'eux a repris le filet de son père et a donc pris la succession de son père à la tête du campement), mais un autre chef de campement qui figure parmi les plus dynamiques

et qui est venu s'établir dans ce secteur parmi les premiers.

Sur le littoral occidental de la Côte d'Ivoire, le chef du campement FANTE de Sassandra se considère comme le "chef suprême" de tous les campements FANTE établis entre Sassandra et Tabou. Il appuie cette revendication sur le fait que, selon lui, tous ces campements ont été fondés par des pêcheurs qui étaient antérieurement établis à Sassandra. Comme on le verra cette autorité n'est pas reconnue par tous les campements.

Il existerait enfin un chef de tous les pêcheurs Ghanéens établis en Côte d'Ivoire mais on ne nous en a parlé que dans le secteur d'Abidjan (il est vrai qu'il réside dans cette ville). Il constitue le maillon de transmission entre les communautés de pêcheurs et l'ambassadeur du Ghana en Côte d'Ivoire.

Il semble qu'à l'origine il s'agisse d'une institution Keta, mais plus aujourd'hui.

#### 4. Répartition des campements de pêcheurs Ghanéens sur le littoral ivoirien

S'il n'est pas faux de dire qu'aujourd'hui les pêcheurs Ghanéens ont colonisé l'ensemble du littoral ivoirien et que la pêche maritime artisanale est entre leurs mains, il n'en demeure pas moins qu'il ne s'agit pas d'un mouvement uniforme. Les conditions historiques de l'expansion ont conduit à la formation d'espaces régionaux que l'on a tenté de faire apparaître sur une carte.

Cette carte présente schématiquement la répartition actuelle des campements de pêcheurs FANTE et KETA sur le littoral ivoirien.

La région Ouest de Tabou à Grand Lahou a surtout attiré les pêcheurs FANTE. Non seulement les campements Fante y sont actuellement très nombreux, mais aussi certains d'entre

eux sont fort importants (notamment San Pedro et Sassandra). Au sein de cet espace, on pourrait sans doute isoler deux sous-régions : d'une part, le secteur Tabou-Sassandra et d'autre part, le secteur Fresco-Grand Lahou qui paraissent avoir évolué assez indépendamment l'un de l'autre.

Le littoral Alladian pris au sens large, de Grand Lahou au canal de Vridi, est surtout le domaine des pêcheurs KETA. Leurs campements sont de plus en plus nombreux mais tous sont d'une taille à peu près équivalente; actuellement, certains villages Alladian abritent jusqu'à 3 ou 4 campements Keta, de sorte que la population Keta peut représenter 50% ou plus de la population totale de ces villages (Akrou et Avagou en 1984).

Le littoral Oriental, depuis le canal de Vridi jusqu'à Assinie, comprend des campements de pêcheurs FANTE et KETA. Abidjan et sa banlieue peuvent être considérés comme un espace distinct au sein de cette région; son évolution est dominée par l'ouverture du port d'Abidjan au début des années 1950 et le développement consécutif de la pêche industrielle; un certain nombre de pêcheurs Ghanéens s'embarquent d'ailleurs sur les sardiniers et chalutiers industriels; de même un certain nombre de femmes Ghanéennes s'occupent du fumage des sardines débarquées par la flotille industrielle.

## B. Sources disponibles

Les sources dont on dispose pour reconstituer le processus de colonisation du littoral par les pêcheurs Ghanéens comprennent d'une part les sources écrites et d'autre part les sources orales; chacune d'elles fournit un éclairage particulier du phénomène. Par ailleurs, certains témoins matériels peuvent nous renseigner sur l'évolution des techniques de pêche.

### 1. Les sources orales :

Dans la mesure où l'organisation de la pêche repose sur l'utilisation d'une main d'oeuvre mouvante, périodiquement renouvelée, et susceptible de se déplacer d'un lieu à un autre selon l'évolution des conditions locales, il paraît à priori assez difficile de mener des enquêtes historiques; du moins, on ne sait pas trop comment s'y prendre.

Le moyen d'approche que l'on a adopté pour les premières enquêtes consiste à prendre le campement en tant qu'entité. Ces enquêtes ont donc été conduites dans un premier temps auprès des chefs des campements de pêcheurs et auprès des chefs des villages dont dépendent ces campements. On a essayé ensuite d'élargir nos contacts mais, pour le moment, on n'y est parvenu que dans les villages autochtones.

Ces enquêtes avaient deux principaux objectifs :

- d'une part, établir une chronologie de l'expansion en essayant de cerner les grandes lignes du mouvement de colonisation du littoral;
- d'autre part, établir en quelque sorte une typologie des campements existant aujourd'hui du double point de vue de leur histoire et de leur situation actuelle.

Il convenait donc d'aller dans les différents campements du littoral ivoirien; il ne s'agissait pas de faire forcément quelque chose d'exhaustif, mais il fallait chercher à avoir

une vision générale assez large. En fait, l'ensemble du littoral n'a pas encore pu être couvert; le secteur de Fresco-Grand Lahou et la partie orientale du littoral ivoirien n'ont pas été visités (cf. carte, document 1).

Ces premières enquêtes se situant au niveau du campement pris en tant qu'entité, elles ne permettent pas de saisir les mouvements internes au campement et l'histoire de ses différentes composantes (on ne s'est pas intéressé aux équipes de pêche en tant que telles). Disons qu'elles fournissent un cadre pour la conduite de nouvelles enquêtes. Celles-ci devront être effectuées dans quelques campements (représentatifs des différents types identifiés) et prendre la forme de monographies; elles devraient permettre de cerner les processus d'implantation des pêcheurs Ghanéens, alors qu'on est resté pour le moment au niveau d'une simple périodisation du mouvement de colonisation du littoral.

Du point de vue du déroulement des enquêtes, on s'est intéressé tout d'abord aux circonstances de fondation des différents campements; à ce niveau, les données recueillies auprès des pêcheurs Ghanéens consistent plus en des épisodes biographiques relevant de la mémoire individuelle qu'en des récits historiques à proprement parler (relevant de la mémoire collective); en effet, les personnes qui ont pu fournir des informations à ce sujet sont soit des agents de la fondation, soit des descendants du fondateur du campement, tous par ailleurs relativement âgés.

Ainsi, dans le cas des campements FANTE de l'ouest ivoirien, il n'a été possible de recueillir des données précises sur la fondation du campement que là où il existe un noyau de pêcheurs sédentarisés depuis la fondation (au sein duquel s'est transmis le titre de chef du campement quand il y a déjà eu succession)(1).

Dans le cas des campements KETA du littoral Alladian (où chaque équipe constitue un campement), les données relatives

(1) Si à Tabou on a eu beaucoup de difficultés à obtenir des informations sur la fondation du campement c'est sans doute (au moins en partie) parce qu'il n'y a pas eu de véritable sédentarisation des pêcheurs, les vœux venant au pays finir leurs jours.

à la fondation ne peuvent en général être recueillies qu'auprès du propriétaire de la senne; là où le propriétaire n'est pas demeuré sur place et a nommé un représentant à la tête du campement, il est très difficile d'obtenir des renseignements (1).

Dans un second temps, les enquêtes ont porté sur l'évolution des différents campements depuis leur fondation jusqu'à aujourd'hui.

Dans le cas des campements FANTE de la côte ouest, les chefs des campements se sont exprimés en tant que témoins privilégiés; cependant, dans certains cas, on n'a pu recueillir que des renseignements très maigres et peu précis (je suis incapable d'expliquer pourquoi). Les données recueillies concernent essentiellement l'évolution numérique du campement (nombre de pirogues) et celle des débouchés commerciaux.

Dans le cas des campements KETA du littoral Alladian, les chefs des campements se sont évidemment exprimés en tant que patrons de pêche, c'est à dire non seulement comme témoins mais aussi comme gestionnaires; on retrouve ainsi des récits d'ordre biographique. Aussi, contrairement aux campements Fante où les enquêtes n'ont pu mettre à jour que des phénomènes d'ordre général, les enquêtes menées auprès des chefs des campements Keta font apparaître dès l'abord certaines stratégies individuelles ou familiales.

Du point de vue des informations recueillies auprès des autochtones, les situations sont variables. Sur la côte ouest, elles sont beaucoup plus riches sur les circonstances de fondation des campements que sur l'évolution de ceux-ci. Sur le littoral Alladian, les villageois connaissent en général l'évolution des campements; du moins, ils savent quels sont les propriétaires qui "réussissent" et quels sont ceux qui sont en difficulté; ils peuvent également fournir certaines indications sur les migrations des compagnies au long de leur littoral.

---

(1) Peut être y a-t-il également le fait qu'un tel représentant peut difficilement parler au nom du chef sans son autorisation sur ce type de sujet.

Les enquêtes auprès des autochtones ont également porté sur leurs activités de pêche et sur les circonstances qui les ont conduit à se détourner de cette activité.

On a été frappé par l'ignorance des jeunes à ce sujet qui en arrivent parfois à déclarer que jamais la pêche maritime n'a été pratiquée dans leurs villages (c'est notamment le cas sur la côte ouest).

Les vieux par contre, qui ont été pêcheurs dans leur jeunesse et/ou qui ont vu leurs parents s'adonner à cette activité et/ou qui pratiquent encore occasionnellement eux-mêmes, sont parfois intarissables sur ce sujet. Les informations relatives à l'évolution des techniques de pêche sont particulièrement riches; dans certains villages on est même allé nous chercher des engins qui ne sont plus utilisés aujourd'hui mais qu'on avait soigneusement conservés (notamment engins de fabrication locale utilisés avant la généralisation des engins de fabrication européenne).

## 2. Les sources écrites :

Les sources écrites ne sont pas inexistantes, au contraire; simplement elles ne donnent qu'une vue partielle des choses et sont insuffisantes pour saisir le processus d'implantation des pêcheurs Ghanéens dans sa complexité. Plusieurs catégories de textes sont susceptibles d'apporter des indications sur l'existence de communautés Ghanéennes, sur l'importance de celles-ci, sur leur rôle économique ainsi que sur les activités de pêche.

Les sources qui nous intéressent le plus directement sont évidemment les études consacrées à la pêche; elles n'apparaissent guère avant le début du siècle pour ce qui concerne le Golfe de Guinée et particulièrement la Côte d'Ivoire (1). On a tenté d'en faire une recension dans le cadre du DEA.

---

(1) Référence plus précise concernant la Mauritanie et le Sénégal.

Durant la période coloniale, le principal souci de ces études paraît être d'évaluer les possibilités de développement d'une pêche industrielle de type européenne. Elles comprennent cependant un certain nombre d'indications sur la pêche artisanale "indigène" qui consistent surtout en des descriptions des engins et techniques de pêche et des modes de conservation du poisson alors en usage.

Le début des années 1960 marque d'une certaine manière un tournant avec la réalisation d'une série d'enquêtes sur la pêche artisanale maritime dans le Golfe de Guinée par Albert de SURGY. Le principal objectif de ce chercheur est d'étudier les différents aspects du fonctionnement socio-économiques des unités de pêche et notamment des unités Ghanéennes présentes en Côte d'Ivoire : les recherches changent donc de perspectives.

Enfin, les études consacrées à la pêche artisanale en Côte d'Ivoire ont reçu une nouvelle impulsion à partir de 1973, date à laquelle le gouvernement ivoirien a lancé un programme de recherches sur la pêche artisanale lagunaire. De plus, à partir de ces mêmes années des Centres des Pêches (1) ont été créés dans diverses localités de l'ouest ivoirien. Ces centres rédigent périodiquement des rapports comprenant notamment les résultats du recensement annuel des pêcheurs et engins de pêche en activité dans leur zone d'intervention et des statistiques de production par mois et par an; bien que ces données ne soient pas toujours parfaitement fiables étant donné les nombreux problèmes de collecte rencontrés par ces centres, elles fournissent des ordres d'idée précieux.

Pour la période pré-coloniale et jusqu'au début du siècle, le récit de voyage demeure la principale source; les informations relatives à la pêche et aux pêcheurs sont souvent lapidaires et posent parfois certains problèmes d'interprétation historique. Cependant, on peut trouver dans les récits de voyage des indications tant sur les techniques

de pêche et le rôle de la pêche dans l'économie, que sur la répartition des villages de pêcheurs sur la côte, etc... Pour le moment, seuls les récits de la période 1500-1750 ont été étudiés (mémoire de DEA); ils éclairent surtout la situation prévalant à cette époque au Ghana ("Côte de l'Or").

En ce qui concerne la période coloniale, les archives des différents cercles côtiers, et notamment les rapports des administrateurs, sont susceptibles de donner des indications sur la présence de communautés Ghanéennes, les relations de celles-ci avec les autochtones et les autorités coloniales, les activités économiques dans lesquelles ces communautés sont impliquées, etc... Les archives conservées à Abidjan sont seulement en cours de dépouillement.

Pour les périodes coloniale et post-coloniale, les recensements (administratifs et généraux) peuvent également être intéressants. Il est cependant assez difficile de recueillir des données précises : il faudrait avoir accès aux fiches de recensement, les publications ne donnant en général que des chiffres globaux.

Il ne s'agit là que d'une première liste (indicative) correspondant à un premier état de la recherche; d'autres catégories de sources peuvent sans doute être utilisées.

## II. LES DONNEES RECUEILLIES

### A. Cadre général fourni par les sources écrites :

Le premier travail auquel on s'est attaché en arrivant en Côte d'Ivoire a consisté à cartographier les indications fournies par les sources écrites sur la localisation des campements de pêcheurs Ghanéens; ceci a permis de poser un certain nombre de repères chronologiques (1).

#### 1. GRUVEL 1909/10

GRUVEL est un biologiste qui a effectué en 1909/10 une mission en Afrique occidentale et centrale; son ouvrage, publié en 1913 constitue la première étude systématique des pêcheries des différents territoires de cette partie de l'Afrique. Pour chacun des pays visités, GRUVEL indique l'origine ethnique des pêcheurs et les principaux villages de pêcheurs; il s'intéresse également aux engins et techniques de pêche ainsi qu'aux différents modes de traitement du poisson et à sa commercialisation.

Les indications fournies par l'auteur permettent de se faire une idée de la répartition des centres de pêche sur la côte; celle-ci paraît assez régulière : on n'observe pas de concentration particulière dans un secteur donné du littoral.

A lire GRUVEL, les autochtones ne paraissent pas être de grands pêcheurs, mis à part les ALLADIAN qui ont d'ailleurs créé des campements de pêche à l'extérieur de leur territoire d'origine, à Azuretti ~~et~~ et à Grand Lahou ~~et~~; cependant des pêcheurs autochtones sont également signalés à Tabou et Sassandra.

---

(1) Seules les sources portant sur l'ensemble du littoral ivoirien sont traitées ici.

La présence de pêcheurs "FANTIS" est mentionnée à Azuretti, Sassandra et Tabou (Tabou où seraient également installés des pêcheurs "ACCRAS"); des campements de pêcheurs "APOLLONIENS" sont signalés à Assinie, Azuretti et Grand Lahou.

Ces dénominations ethniques ne vont pas sans poser quelques problèmes; dans son chapitre sur le Ghana, GRUVEL indique que les "Apolloniens" se rencontrent dans la partie occidentale du Ghana, d'Apollonia à Elmina, et les "Fantis", dans la partie orientale de Cape Coast à la Volta (y compris Accra).

En tout cas, à lire GRUVEL, il semble que les pêcheurs Ghanéens se soient prioritairement installés dans les principaux ports et postes coloniaux de l'époque.

## 2. POSTEL 1947 et 1949

POSTEL est un scientifique de l'Office des Pêches qui a effectué deux missions sur les côtes des territoires de l'AOF au lendemain de la seconde guerre, l'une en 1947 et l'autre en 1949. Ces missions paraissent avoir eu pour principal objectif de déterminer pour chacun des territoires les possibilités de développement d'une pêche industrielle européenne. POSTEL a écrit à l'issue de chaque mission une série d'articles, consacré chacun à l'un des territoires visités; ils se situent dans la continuité de l'ouvrage de GRUVEL dont ils reprennent d'ailleurs grossièrement le plan.

POSTEL fournit un certain nombre d'indications chiffrées mais on ignore évidemment sur quoi elles reposent exactement; disons que, même s'il ne faut pas forcément les prendre au pied de la lettre, elles donnent au moins un ordre d'idée sur l'importance des campements les uns par rapport aux autres.

La répartition des campements le long de la côte est sensiblement la même qu'au début du siècle; on notera cependant

l'apparition de Port Bouet et le fait que Grand Lahou ne figure plus parmi les centres de pêche les plus importants.

En ce qui concerne les autochtones, POSTEL signale que "les indigènes sont assez peu pêcheurs en mer sauf les ALLADIAN de la région de Port Bouet-Grand Bassam" et que ces mêmes pêcheurs ALLADIAN représentent tout au plus 1/5ème de l'effectif total des pêcheurs maritimes qu'il estime à 5000 ou 6000 (soit environ 1000 pêcheurs Alladian). Cependant, des pêcheurs maritimes autochtones sont également mentionnés à Grand Lahou (une cinquantaine) et à Sassandra (une vingtaine seulement).

En ce qui concerne les Ghanéens, POSTEL signale la présence de pêcheurs "APOLLONIENS" dans la moitié Est de la Côte d'Ivoire.

Selon POSTEL, "le phénomène le plus marquant" en 1949 est "l'envahissement des principaux centres de pêche par les FANTIS de Gold Coast"; selon lui en effet, "une immigration de plus en plus intense des Fantis se manifeste". Les estimations chiffrées qu'il donne montrent qu'à cette époque les deux principaux centres de regroupement des pêcheurs "FANTIS" sont Port Bouet et Azuretti, dans l'Est du pays, à proximité d'Abidjan; tandis que deux centres de moindre importance existent dans l'Ouest : Sassandra et Tabou.

POSTEL signale également la présence de pêcheurs "ACCRAS" (plus seulement à Tabou comme précédemment).

Cet auteur ne fournit aucune indication sur ce qu'il faut entendre par ces différents ethnonymes. On peut seulement remarquer que les "Accras", "Fantis" et "Apolloniens" (qu'il regroupe ensuite sous le terme "Gold Coastiens") ont apparemment les mêmes techniques de pêche (filets fixes et filets encerclants) et que les mentions de pêcheurs "Accras" sont toujours associées à des mentions de pêcheurs "Fantis".

Enfin, pour la première fois, on trouve indiquée la présence de pêcheurs "TOGOLO-DAHOMÉENS", c'est à dire Ewe, utilisant la senne de plage; leur implantation est limitée à l'Est du pays.

### 3. A. de SURGY 1963

Les enquêtes de Albert de SURGY sur le littoral ivoirien remontent à 1963, soit une dizaine d'années après l'ouverture du canal de Vridi et du port d'Abidjan qui marquent le point de départ de la pêche industrielle en Côte d'Ivoire. Selon Albert de SURGY, au début des années 1960, la menace constituée par le développement de la pêche industrielle pour la pêche artisanale se situe principalement à deux niveaux (outre ce qui touche à la commercialisation) :

- d'une part au niveau de la faune; des excès de chalutage et des pêches trop intensives près des côtes ont entraîné l'éloignement des bancs de poisson (notamment des bancs de sardinelles) et un dépeuplement sensible de la zone maritime exploitable par la pêche artisanale;
- d'autre part au niveau de la mise en oeuvre des engins; les chalutiers arrachant sur leur passage les filets fixes et les lignes (palangres) posés en mer, bon nombre de pêcheurs ont vu leur matériel détruit et ont été peu à peu ruinés.

Globalement, si l'on compare les estimations de POSTEL avec les résultats du recensement effectué par de SURGY, le nombre de pêcheurs artisanaux opérant sur le littoral ivoirien se serait réduit de moitié entre 1947 et 1963 (de 5000 à 6000 à 2845); la pêche artisanale aurait donc déjà très fortement reculé. Cependant ce phénomène n'est pas uniforme, les réactions des divers groupes considérés étant variables.

En ce qui concerne les autochtones, Albert de SURGY indique que, tout au long du littoral ivoirien, ils ont tendance à abandonner la pêche maritime et, selon lui, ce phénomène est irréversible. Ainsi, sur le littoral Alladian où la pêche paraissait particulièrement active jusque là, certains villages ne parviennent plus à satisfaire leurs propres besoins en poisson.

Dans certains cas, comme par exemple chez les Avikam (région de Grand Lahou), l'abandon de la pêche maritime

entraîne un repli sur les espaces lagunaires et fluviaux. En général, cet abandon s'accompagne d'une plus grande spécialisation dans les activités agricoles (notamment plantations de café, cacao, cocotiers...); on peut d'ailleurs se demander si, dans certains cas au moins, les effets du développement de la pêche industrielle ne sont pas venus accélérer un processus déjà enclenché.

Parallèlement, l'abandon paraît être d'autant plus rapide et radical que des pêcheurs Ghanéens sont venus s'installer; en effet, Albert de SURGY signale que là où sont établis des pêcheurs Fante et/ou Keta (et parfois Nanakrou), le processus d'abandon est pratiquement achevé, les autochtones venant s'approvisionner en poisson auprès de ces pêcheurs étrangers.

En ce qui concerne les Ghanéens, on voit que les pêcheurs NZIMA (ou Apollonien) ne sont plus mentionnés; les campements qu'ils avaient créés notamment à Grand Lahou et Azuretti subsistent mais la pêche maritime n'y est plus l'activité prédominante.

Concernant les pêcheurs FANTE (originaires du littoral allant de Shama/Komenda à Winneba/Senya Beraku), on voit que, comparativement à la carte précédente, le centre de gravité de l'implantation de ces pêcheurs s'est déplacé vers l'ouest : Port Bouet et Azuretti ont cédé la place à Sassandra (où se trouvent rassemblés 40% des pêcheurs Fante migrants). Parallèlement des petits campements de pêcheurs Fante sont apparus entre Tabou et Sassandra.

Il semble donc que les campements situés à proximité du port d'Abidjan aient été désertés, les pêcheurs Fante se repliant sur la côte ouest, c'est à dire dans un secteur du littoral où la présence de rochers empêche les chalutiers de venir opérer intensivement.

Comme les pêcheurs autochtones, les Fante ont eu à subir le dépeuplement des fonds côtiers et les dégâts causés aux

filets fixes par le passage des chalutiers. De plus, les pêcheurs Fante au filet encerclant se sont vus très fortement concurrencés par le développement de la pêche sardinière de type industrielle; en effet, ces deux types de pêche ont une même espèce-cible, les sardinelles, mais les rendements de la pêche sardinière industrielle sont très nettement supérieurs à ceux de la pêche artisanale au filet encerclant.

Par ailleurs, on observe la présence de quelques petits campements Fante sur le littoral Alladian; bon nombre de ces pêcheurs ont tenté une reconversion dans la pêche à la senne de plage mais d'après de SURGY ce n'est pas un succès et en 1963 il y a déjà plusieurs abandons.

On peut penser que le phénomène de repli des pêcheurs Fante dans l'ouest du littoral s'est accompagné d'une réduction du nombre des unités Fante opérant en Côte d'Ivoire.

Si les pêcheurs Fante ont déserté le secteur d'Abidjan, les pêcheurs KETA (originaires de la côte comprise entre la Volta et la frontière togolaise) quant à eux y sont installés en force : selon Albert de SURGY, à peu près 90% des pêcheurs Keta à la senne de plage présents en Côte d'Ivoire en 1963 sont établis de part et d'autre du canal de Vridi, c'est à dire à proximité du port d'Abidjan.

Les Keta, par leur technique de pêche (senne de plage), sont sans doute moins directement concurrencés que les Fante par les activités de la flotille de pêche industrielle. Cependant, Albert de SURGY indique que les unités Keta connaissent des difficultés économiques et que, si elles se maintiennent, c'est "surtout par inertie".

#### 4. BOUBERI, HIE DARE et KONAN 1979

Il s'agit d'un recensement des pêcheurs et engins de pêche maritime opérant tout au long du littoral ivoirien; il a été effectué en 1979 par des chercheurs du Centre de

Recherches Océanographiques d'Abidjan. Cette source est donc directement comparable à la précédente : il s'agit dans les deux cas d'un recensement réalisé grâce à des enquêtes dans les différents villages et campements.

Ceci dit, les résultats du recensement de 1979 posent parfois certains problèmes en comparaison d'autres sources complémentaires (notamment recensements effectués par les Centres des pêches dans l'Ouest). En particulier, il semble que, dans certains cas, le nombre de "pêcheurs" regroupe en fait les pêcheurs et les fumeuses de poisson (San Pedro et Monogaga); par ailleurs, ce recensement ne mentionne pas la présence de pêcheurs Fante à Tabou...

A cette époque, les autochtones ont pratiquement partout abandonné la pêche maritime (du moins en tant qu'activité à part entière); on trouve encore des pêcheurs ALLADIAN sur leur littoral d'origine et à Abidjan (plus quelques uns à Azuretti) mais leur nombre s'est considérablement réduit entre 1963 et 1979 (de 762 à 172).

Du point de vue de la répartition des campements de pêcheurs Ghanéens, on a l'impression que les principaux centres ont éclaté : il n'y a plus de pôles de concentration comparables à ceux existant en 1963 (on note à ce propos la disparition de Port Bouet).

En ce qui concerne les pêcheurs KETA, il est clair que leur nombre s'est considérablement réduit dans le secteur du canal de Vridi (de part et d'autre du canal). Le campement de Port Bouet a disparu; mais la désaffection des pêcheurs s'est accompagnée ici d'une main mise des femmes Keta sur le traitement et la commercialisation du poisson débarqué au port d'Abidjan.

Par contre toute une série de petits campements sont apparus à l'Est et surtout à l'Ouest du secteur de Vridi; la "colonisation" du littoral Alladian par les pêcheurs Keta s'est donc déroulée dans le courant des années 1960 et 1970.

Dans le Sud Ouest, le campement de Tabou se maintient sans plus; parallèlement quelques autres petits campements apparaissent.

En ce qui concerne les pêcheurs FANTE, si l'on en croit les chiffres, leur nombre aurait considérablement augmenté : il aurait plus que doublé entre 1963 et 1979 (de 903 à 2078). Cette expansion s'accompagne d'une colonisation plus intensive du littoral Ouest, de Grand Lahou à Tabou. Dans cette région, Sassandra n'est plus l'unique pôle de concentration : il y a une certaine "décentralisation".

Parallèlement, l'expansion s'est traduite par une réoccupation du secteur oriental, de Vridi à Assinie, et en particulier de la région d'Abidjan, zone désertée dans les années 1960.

Seul le littoral Alladian a été épargné par ce mouvement. Une telle expansion de la pêche artisanale Fante s'explique par les innovations techniques qu'elle a adoptées : d'une part, motorisation des pirogues amorcée depuis les années 1960; d'autre part, adoption de la senne tournante coulissante dont les Fante sont sans doute les plus grands pratiquants (adoption rendue possible par l'introduction préalable des moteurs).

Finalement les pêcheurs Fante sont probablement ceux qui ont su le mieux réagir au développement de la pêche industrielle. Il convient d'ailleurs de souligner que, dans le secteur d'Abidjan, la pêche artisanale à la senne tournante (Fante et Keta) concurrence de plus en plus sévèrement les sardiniers industriels.

Derniers points : on note la présence d'une petite communauté de pêcheurs GA à Abidjan pratiquant la pêche à la ligne en pirogues motorisées (leur installation daterait de c.1975); il semble par ailleurs que les pêcheurs NANAKROU (pêcheurs à la ligne en petites pirogues individuelles originaires du Libéria) soient plus nombreux qu'auparavant, leur présence s'affirmant surtout dans la région Ouest.

L'exploitation des sources écrites permet ainsi de faire apparaître trois périodes :

- du début du siècle aux années 1950 : les premiers

établissements Ghanéens en Côte d'Ivoire;

- des années 1950 aux années 1960 : développement de la pêche industrielle qui tend à marginaliser la pêche artisanale;

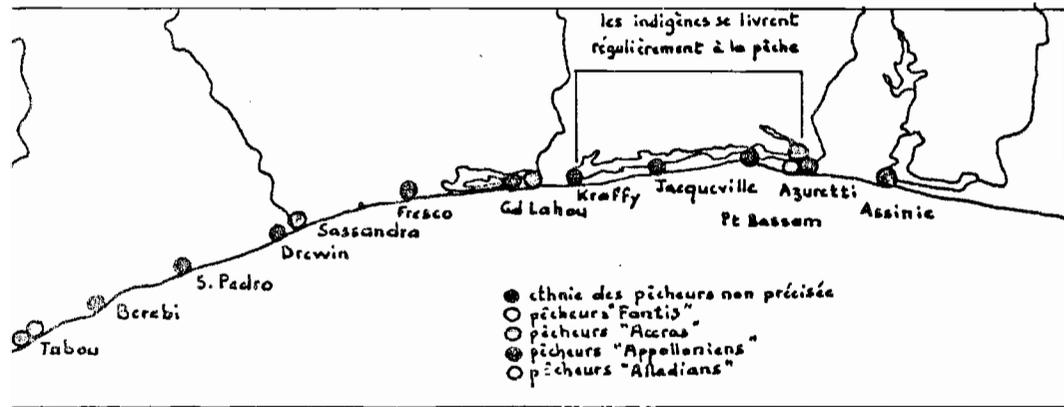
- depuis les années 1970 : nouveau développement de la pêche artisanale, et surtout de la pêche artisanale Fante.

Parallèlement, ces cartes permettent de saisir des périodisations régionales.

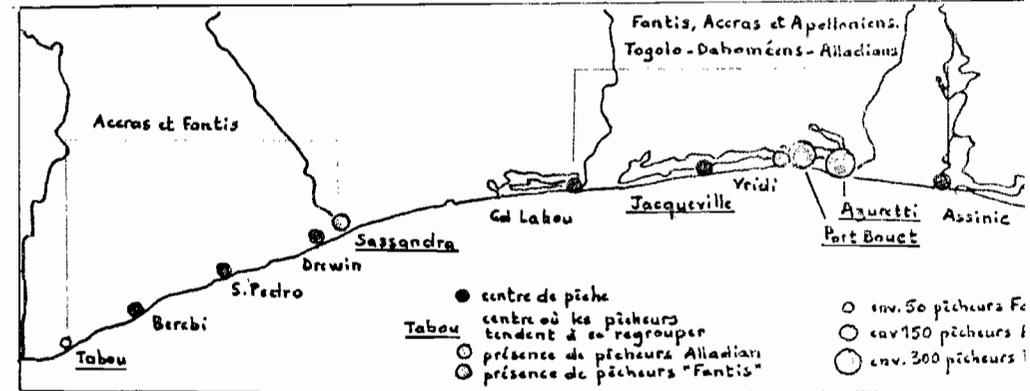
La chronologie ainsi mise en place fournit un certain nombre de points de repère qui facilitent la conduite des enquêtes orales en permettant d'émettre certaines hypothèses.

D'un autre côté, les enquêtes viennent elles-mêmes nuancer et affiner cette périodisation.

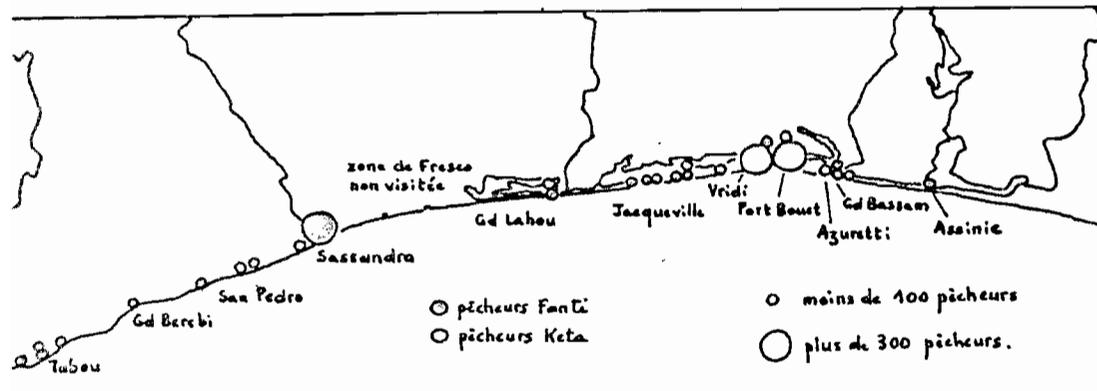
PRINCIPAUX CENTRES DE PECHE EN 1909/10  
d'après A. GRUVEL



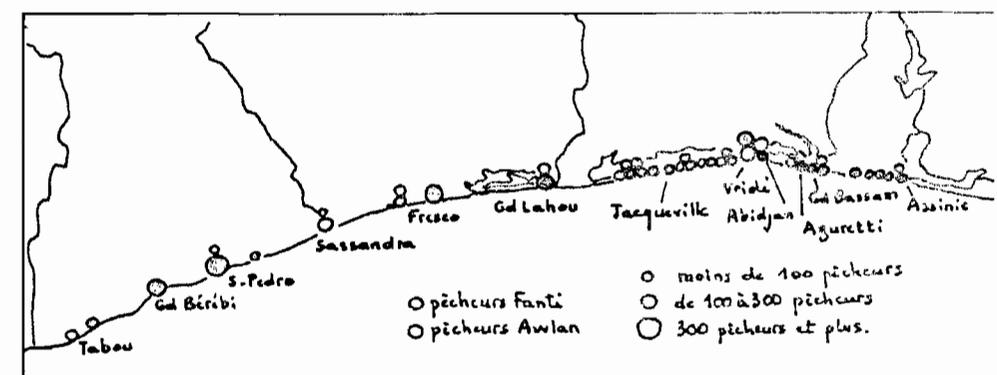
PRINCIPAUX CENTRES DE PECHE EN 1947-1949  
d'après E. POSTEL



CAMPMENTS DE PECHEURS GHANEENS EN 1963  
d'après A. de SURGY



CAMPMENTS DE PECHEURS GHANEENS EN 1979  
d'après D. BOUBERI, J.P. HIE DARE et J. KONAN



B. Expansion des pêcheurs Fante sur le littoral occidental  
(Sassandra-Tabou)

Le Sud Ouest de la Côte d'Ivoire possède une certaine unité :

- tout d'abord, il s'agit de la zone de peuplement Krou (qui s'étend à l'ouest au Libéria);

- ensuite, c'est une région relativement sous-peuplée où le problème de la main d'oeuvre a été accentué par le "phénomène Kroumen" (départ des hommes s'embarquant sur les navires) qui s'est développé à partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> s. (cf. intervention et film de Alfred SCHWARTZ).

- par ailleurs, cette région semble avoir occupé une position marginale dans le schéma colonial français (centré sur l'Est) et elle est demeurée très enclavée.

C'est après l'indépendance qu'ont été élaborés des projets de développement du Sud Ouest; ils ont conduit notamment à l'ouverture du port de San Pedro au début des années 1970 et à la construction d'un réseau routier permettant à la région de sortir de son isolement. Cette intervention a également entraîné un certain nombre de déséquilibres en polarisant l'activité économique sur San Pedro.

Le littoral occidental constitue également une entité en ce qui concerne le mouvement d'expansion des pêcheurs Fante, comme on va le voir.

Du point de vue des activités de pêche, il semble que les Krou, comme les Neyo, n'aient pratiqué la pêche qu'en tant qu'activité complémentaire de l'agriculture (1). Parallèlement, le poisson n'était apparemment pas commercialisé, la pêche étant uniquement destinée à la consommation familiale ou villageoise. Les engins utilisés étaient des engins individuels (harpons, sortes de lances à branches multiples, lignes (2) et, dans certaines localités seulement, filets).

(1) Au dit il n'est pas exclu que dans certains villages certains individus ou certains lignages se soient spécialisés plus fortement dans les activités de pêche.

(2) Dans certains villages, technique introduite par les Européens.

Actuellement, la pêche maritime n'est plus pratiquée qu'assez occasionnellement dans quelques villages du littoral éloignés des campements de pêcheurs Fante ou par quelques vieux par exemple à San Pedro. D'une manière générale, les jeunes ont eu tendance à se détourner de cette activité.

Pour certains, l'abandon de la pêche est lié au développement d'autres activités qui ont absorbé peu à peu toutes les énergies, qu'il s'agisse de la navigation ou des cultures de plantation. La présence de pêcheurs Fante aurait accéléré le phénomène en assurant un approvisionnement régulier en poisson. Les autochtones insistent d'ailleurs en général sur le "professionalisme" des Fante : ils ne font que ça; c'est leur métier; tandis que pour nous, Neyo ou Krou, la pêche n'est qu'une activité complémentaire.

Parallèlement, plusieurs des personnes rencontrées analysent l'abandon de la pêche en se référant à une opposition pêche de subsistance/pêche commerciale, laquelle se serait développée avec la colonisation (sous l'impulsion des colons)

~~Enfin~~

Enfin, un facteur explicatif complémentaire résiderait dans la scolarisation des enfants (il devient plus difficile de transmettre les connaissances et quelqu'un qui est allé à l'école ne trouve pas très satisfaisant de devenir pêcheur). Un dernier paramètre serait le dépeuplement des fonds côtiers (il y a moins de poisson donc, de toute façon, on pêche moins).

Il convient par ailleurs de souligner que ni les Krou ni les Neyo n'ont jamais tenté de s'associer aux Fante que ce soit en s'engageant dans des équipes Fante ou en adoptant leurs techniques de pêche.

## 1. Chronologie de l'expansion

On peut identifier trois périodes chronologiques.

### 1ère période, c.1900-c.1960 : Sassandra et Tabou

Au début du siècle, deux campements permanents ont été fondés, l'un à Sassandra et l'autre à Tabou, c'est à dire dans les deux principaux ports et postes coloniaux de l'ouest ivoirien. D'après les données recueillies jusqu'ici, la fondation de ces deux campements constituerait un phénomène totalement indépendant du mouvement d'expansion amorcé à la même époque à l'Est avec la fondation du campement d'Azuretti.

La production des deux campements était écoulée en partie sur place, auprès des Européens et des employés du poste et des comptoirs commerciaux qui constituaient un marché réduit.

En fait, il semble qu'une grande partie de la production était destinée au Ghana; le poisson était envoyé par le moyen des paquebots se dirigeant sur Douala en faisant escale à Takoradi (port où il était débarqué).

Il n'est pas exclu que des campements non permanents (saisonniers, semi-permanents ?) aient existé en d'autres points du littoral, notamment à Bérébi.

### 2nde période, c.1960-c.1970 : Essaimage

Le début des années 1960 est marqué d'une part par l'essor du campement de Sassandra qui devient le pôle de concentration des pêcheurs Fante en Côte d'Ivoire et, d'autre part, par la création de petits campements permanents à l'ouest de Sassandra.

(Comme on l'a vu, ce phénomène est sans doute lié au développement de la pêche industrielle dans le secteur d'Abidjan).

Ces nouveaux campements ont été fondés par des pêcheurs établis antérieurement soit à Sassandra, soit à Tabou : il s'agit donc d'un processus d'essaimage à partir des centres préexistants.

Ces campements ont été créés dans des localités où il existait un petit débouché sur place grâce à la présence d'exploitants forestiers. Un campement tel que Bérébi a pu profiter de l'installation d'une société forestière qui s'est rapidement étendue et a créé un complexe employant une main d'oeuvre relativement nombreuse; c'est peut-être ce qui a permis à ce campement de connaître un certain essor dès ses premières années d'existence. Par contre, un campement tel que San Pedro est demeuré de taille restreinte jusqu'au début des années 1970.

D'un autre côté, c'est à partir de cette même époque que les exportations de poisson vers le Ghana prennent fin; en effet, il y a fermeture des frontières en 1965 et les paquebots par le moyen desquels le poisson était transporté au Ghana ne passent plus à partir de cette date. (Par ailleurs, les exportations vers le Ghana vont sans doute devenir, de toute façon, de moins en moins rémunératrices.)

La production est donc désormais écoulee sur le marché intérieur que les pêcheurs Fante ont apparemment commencé à pénétrer depuis la seconde guerre mondiale.

Etant donné le manque de moyens de communication, les campements créés au début des années 1960 vont être dépendants des campements de la première génération pour la commercialisation de leur production dans l'intérieur du pays. Sassandra semble jouer un rôle de premier plan à ce niveau; en effet, des campements tels que San Pedro et Bérébi dépendent presque totalement de Sassandra et même Boubélé est parfois amené à acheminer une partie de sa production dans cette ville, Tabou n'ayant pas de débouchés suffisants. Cette situation est peut-être à l'origine d'une certaine marginalisation de Tabou qui est trop enclavé.

### 3ème période, c.1970-1987 : San Pedro

Cette époque est marquée comme on l'a dit par la réalisation d'un certain nombre de projets de développement dont l'un des principaux aspects est l'ouverture du port marchand de San Pedro en 1972. La construction du port s'accompagne de la transformation du village de San Pedro en une grande métropole régionale attirant de très nombreux immigrants allogènes et étrangers (de 60 habitants en 1963, on passe à env. 4 000 début 1969, 13 000 en 1972, 27 000 en 1973, 31 000 en 1975...).

Parallèlement, le campement de pêcheurs Fante connaît un essor rapide (3 pirogues dans les années 1960; plus de 50 à la fin des années 1970); cet essor ne semble pas s'être effectué au détriment de Sassandra et, en tout cas, le campement de San Pedro n'est pas parvenu à éclipser celui de Sassandra mais simplement à relativiser son rôle (au lieu d'un seul pôle de concentration des pêcheurs Fante, il y en a désormais deux qui coexistent).

Comme on l'a dit, l'ouverture du port de San Pedro a eu certains effets déstabilisateurs pour l'économie régionale en concentrant l'activité dans la nouvelle métropole. Ainsi, à Sassandra, on a assisté à l'arrêt des activités portuaires, à la fermeture des comptoirs d'un certain nombre de compagnies commerciales, à la contraction de certains secteurs de l'administration... phénomènes qui se sont traduits immédiatement par un fort exode démographique; à Boubélé et Grand Bérébi, les entreprises forestières ont cessé leurs activités et ont fermé leur scierie. En conséquence, dans ces localités, les possibilités d'écoulement du poisson sur place se sont fortement réduites.

D'un autre côté, la construction du réseau routier a permis aux pêcheurs Fante d'avoir plus facilement accès au marché intérieur et a donné les moyens à un campement comme Grand Bérébi de s'émanciper de la tutelle de Sassandra pour l'écoulement de sa production.

Par ailleurs, la motorisation des pirogues amorcée depuis les années 1960, l'adoption de la senne tournante coulissante de même sans doute que les réalisations des Centres des Pêches créés dans cette région à partir des années 1970 ont probablement donné une nouvelle impulsion à la pêche artisanale Fante.

De ce fait, les crises traversées par les localités de la côte ouest ne sont pas systématiquement et pas partout accompagnées d'une rétraction des activités de pêche Fante. Ainsi, à Sassandra, si il semble bien que le nombre des pirogues se soit réduit au cours des années 1970, depuis quelques années, ce campement connaît à nouveau un essor spectaculaire; parallèlement, la population Fante établie à Sassandra paraît avoir constamment augmenté, représentant une part de plus en plus importante de la population totale de Sassandra (peut-être 1/4 en 1984!), ceci traduisant probablement une modification des structures familiales des pêcheurs Fante migrants.

De même, le campement de Grand Bérébi semble avoir poursuivi son essor.

A Tabou, par contre, le nombre d'équipes Fante ne cesse de diminuer.

## 2. Quelques problèmes méthodologiques

Après cet exposé rapide des différentes phases de l'expansion des pêcheurs Fante dans l'Ouest, je voudrais revenir sur certains problèmes auxquels je me heurte pour reconstituer les origines de ce mouvement.

### 1) Contradictions internes aux sources orales :

Récits de fondation recueillis à propos des campements de Sassandra, Tabou et Grand Bérébi et relations d'autorité entre les chefs de ces différents campements. (Document 3)

J'ai essayé de présenter sous forme de tableau les données recueillies auprès des pêcheurs Fante sur la fondation des campements de Sassandra, Tabou et Grand Bérébi; en plus des données que j'ai collectées en 1987, figurent les indications fournies à ce sujet par Albert de SURGY à l'issue des enquêtes qu'il a menées en 1963.

Les récits de fondation : Document 3

- Sassandra : version du chef du campement, AIKINS (comparable à celle recueillie en 1963 par Albert de SURGY, peut-être d'ailleurs auprès du même informateur).
- Tabou : deux versions divergentes.
  - . celle des pêcheurs rencontrés à Tabou;
  - . celle du chef du campement de Sassandra.Quant aux indications fournies par de SURGY, elles n'apportent pas grand'chose.
- Grand Bérébi : plusieurs versions également.
  - . celle du chef du campement de Grand Bérébi, KWAMENA ABOTAR;
  - . celle du chef du campement de Sassandra, AIKINS, qui correspond à peu près à la précédente tout en présentant des nuances notables;
  - . celle recueillie par de SURGY en 1963; elle est confirmée par les indications que nous ont données deux anciens employés de la SIBOIS (note 4);
  - . mais elle est démentie par les pêcheurs rencontrés à Tabou.

On voit que si, pour Sassandra, on ne dispose que d'une seule version, celle du chef du campement, en ce qui concerne Tabou et surtout Grand Bérébi, on a affaire à plusieurs versions.

Comment expliquer que des événements finalement peu éloignés dans le temps (remontant pour les uns au début du siècle et pour les autres, aux années 1960) puissent donner lieu à des versions multiples ? Et comment expliquer les divergences entre les différentes versions ?

### Les relations d'autorité :

On peut remarquer tout d'abord que les divergences existant entre les différentes versions ne concernent pas les dates de fondation des campements, mais l'itinéraire de migration des fondateurs et les circonstances de fondation; autrement dit, elles ne mettent pas en cause la chronologie de l'expansion mais posent certains problèmes sur le processus d'essaimage à partir des différents campements.

Or ce processus d'essaimage aboutit à la mise en présence de "campements-mères" et de "campements-enfants" et, par là, met en jeu les relations d'autorité entre les différents campements (le chef de tel campement peut prétendre avoir autorité sur tel autre campement s'il est reconnu de part et d'autre que ce dernier campement est issu du premier, c'est à dire s'il est reconnu qu'il a été fondé par des pêcheurs établis antérieurement dans le premier campement). C'est donc dans ce sens que l'on a cherché à comprendre les divergences entre les différentes versions de fondation.

On va donc voir tout d'abord quel était l'état des relations d'autorité entre les différents campements en 1963, alors que les campements à l'ouest de Sassandra viennent d'être créés et sont encore de taille restreinte. Document 3

A cette époque on distingue 3 zones de même autorité :

- Sassandra;
- Tabou;
- Grand Bérébi "pratiquement autonome", pris entre Sassandra et Tabou.

Voyons maintenant quel est leur état aujourd'hui (en 1987). Document 3

- Le chef de Sassandra revendique le titre de "Chef suprême" de tous les campements à l'ouest de Sassandra, jusqu'à Tabou y compris; il appuie cette revendication sur le fait que, selon lui, tous ces campements sont issus de celui de Sassandra (toujours y compris Tabou).

- Cette autorité est reconnue par le chef du campement de Grand Bérébi (dans sa généralité : le chef de Sassandra est le chef de tous les Fante établis dans l'ouest; et dans le cas particulier de son propre campement).

- Par contre, une telle autorité n'est pas reconnue à Tabou. Les pêcheurs de Tabou considèrent que le chef de Sassandra n'a aucune autorité sur le campement de Tabou et ce, parce que Tabou et Sassandra ont été créés à la même époque; de plus, ces deux campements ont été fondés indépendamment l'un de l'autre.

Ceci dit, pour les pêcheurs de Tabou, des campements tels que San Pedro ou Grand Bérébi sont placés sous l'autorité du chef de Sassandra parce qu'il s'agit là de campements de la seconde génération.

#### Analyse :

Au début des années 1960, à l'époque où de SURGY a fait ses enquêtes et au moment où AIKINS, le chef actuel du campement de Sassandra a été nommé, la zone d'influence de Sassandra était peu étendue; elle résultait des liens que les pêcheurs partis de Sassandra avaient conservés avec leur campement d'origine. Ces liens auraient fort bien pu se disloquer peu à peu et les nouveaux campements s'émanciper de la tutelle de Sassandra.

Mais il semble que la politique de AIKINS dans ce domaine ait consisté au contraire à élargir cette zone d'influence et à y affermir son autorité.

Cette politique a probablement trouvé un terrain favorable à GRAND BEREBI.

Il n'est pas impossible que les fondateurs de ce campement soient venus de Tabou mais les relations entre les deux campements n'ont pas été maintenues étant donné, d'une part, leur éloignement et, d'autre part, l'enclavement de Tabou (1).

(1) Ceci pourrait expliquer peut être qu'à Tabou on n'ait pas cherché à garder le souvenir du départ d'un groupe de pêcheurs.

Par contre, Grand Bérébi a entretenu très tôt des relations avec le campement de Sassandra. D'une part, une très forte proportion des pêcheurs établis à Grand Bérébi au début des années 1960 venaient de Sassandra. D'autre part, jusqu'aux abords de 1970, Grand Bérébi est demeuré totalement dépendant de Sassandra pour la commercialisation de sa production à l'intérieur du pays (1).

Avec la constitution d'un nouveau pôle urbain à San Pedro et la construction du réseau routier, Grand Bérébi s'est trouvé en mesure au début des années 1970 de se détacher plus nettement de Sassandra.

Mais à cette même époque s'est déroulé un conflit au sein du campement de Bérébi qui a provoqué l'intervention du chef de Sassandra et a donc permis à celui-ci d'affirmer son autorité.

Au décès du dernier chef à Grand Bérébi (qui était un neveu utérin du père du chef actuel), le campement a choisi pour lui succéder un pêcheur extérieur à la parenté du défunt mais installé de longue date dans le campement. Mais KWAMENA ABOTAR a revendiqué pour lui-même le titre de chef du campement, insistant sur le fait qu'il était le fils du fondateur et premier chef du campement. Le campement a refusé de céder. KWAMENA ABOTAR a donc fait appel au chef de Sassandra, AIKINS. Celui-ci est venu à Grand Bérébi et, en tant que "Chef suprême" des Fante de l'ouest ivoirien, il a placé KWAMENA ABOTAR à la tête du campement de Bérébi, déclarant que le choix effectué par les pêcheurs eux-mêmes était annulé.

Pour justifier et légitimer l'intervention du chef du campement de Sassandra en sa faveur, KWAMENA ABOTAR est bien sûr amené à développer une version de fondation où Bérébi est présenté comme issu de Sassandra et donc à soutenir les prétentions de AIKINS.

---

(1) Jusqu'en 1969, date de la construction d'un pont sur le Nuo, Bérébi n'était pas relié au reste du pays par la route.

Cependant, KWAMENA ABOTAR précise que, si son père est bien parti de Sassandra, il a d'abord séjourné à Tabou et Boubélé avant d'aller se fixer à Grand Bérébi. Cet épisode lui permettrait en quelque sorte de concilier la version de AIKINS avec celle donnée par son père, selon laquelle il serait parti de Tabou.

A TABOU, par contre, le chef du campement de Sassandra n'est pas parvenu à imposer sa tutelle.

Le fait que les campements de Sassandra et Tabou remontent tous deux au début du siècle et qu'ils aient apparemment constitué jusqu'au début des années 1960 les deux seuls points d'ancrage permanents des pêcheurs Fante dans cette région place ces deux campements sur un pied d'égalité. De plus, leur éloignement géographique et l'enclavement du secteur de Tabou ont permis aux deux campements d'évoluer indépendamment l'un de l'autre, sans contact régulier ni obligé.

Cependant, le fait que Tabou paraisse être toujours demeuré d'importance secondaire par rapport à Sassandra, de même que le dynamisme actuel de ce dernier centre peuvent créer un rapport de force favorable au chef de Sassandra; la nomination prochaine d'un nouveau chef à Tabou pourrait d'ailleurs procurer à AIKINS une occasion d'affirmer son autorité (1).

Ceci dit, il n'est pas impossible non plus que Tabou ait relevé à l'origine de l'autorité du chef du campement de Sassandra; il s'en serait émancipé peu à peu, les deux campements ayant évolué sans contact l'un avec l'autre (ce que reconnaît AIKINS). En effet, la manière dont se sont exprimés les pêcheurs de Tabou laisse à penser que ce n'est pas tant le chef de Sassandra en tant que tel qui ne peut prétendre à une quelconque autorité sur Tabou, mais plutôt

---

(1) En effet AIKINS place parmi ses prérogatives (en tant que "chef Suprême"), celle d'intervenir dans le choix du chef du campement placé sous son autorité.

AIKINS. Ils insistent sur le fait que, lorsque AIKINS a été nommé, il était encore jeune, sans expérience, alors que le chef du campement de Tabou était au contraire un homme d'âge mûr, instruit qui avait donc beaucoup plus d'autorité que AIKINS.

On peut donc penser que l'autorité du chef de Sassandra était plus ou moins reconnue dans la première moitié du siècle (du temps du père de AIKINS), bien que cette autorité ne se soit pas exprimée de manière continue. La coupure se serait affirmée à la nomination de AIKINS. Celui-ci ne tenterait aujourd'hui que de reconquérir une autorité dont il s'est trouvé dépossédé.

Pour le moment on ne parvient donc pas à faire la part entre la version défendue par les pêcheurs de Tabou et celle développée par le chef du campement de Sassandra.

Ces interprétations permettent d'expliquer un certain nombre de contradictions entre les différentes versions recueillies. Il conviendrait maintenant de comprendre ce qu'AIKINS recherche en essayant d'étendre systématiquement sa zone d'influence et d'y renforcer son autorité.

Par ailleurs ces interprétations ne sont sans doute pas les seules que l'on puisse conduire; il s'agit seulement d'une direction de recherche.

## 2) Décalages entre sources orales et sources écrites :

l'expansion des pêcheurs Fante au début du siècle

### a) Relation existant entre la présence de commerçants Nzima ou Fante et la création de campements de pêcheurs Fante

Comme on l'a vu tout à l'heure, les écrits de la première moitié du siècle mentionnent en plusieurs points du littoral oriental de la Côte d'Ivoire, d'Azuretti à Grand Lahou, la présence de pêcheurs Apollonien, c'est à dire Nzima; on a

souligné également les ambiguïtés des ethnonymes utilisés à l'époque.

Dans la région du Sud Ouest, on mentionne assez fréquemment au début du siècle la présence, dans l'intérieur des terres, de Nzima ou Fante (et d'Asante) s'occupant de la récolte du caoutchouc.

D'une manière générale, les sources écrites laissent à penser que les premières migrations Ghanéennes dans cette région ont été motivées par l'activité commerciale des factoreries anglaises établies depuis le milieu du XIXème s. sur ce littoral, celles ci employant à leur service des traitants Nzima ou Fante.

Certaines sources établissent un lien direct entre la présence de récolteurs de caoutchouc et l'installation de pêcheurs Ghanéens. Ainsi un administrateur du Cercle de Tabou écrit en 1911 :

"La récolte du caoutchouc n'étant assujettie à aucune patente ni redevance, le nombre de récolteurs augmente sans cesse : plus de 300 Fantis opéreraient dans la zone comprise entre Patokla et Sakré." (dans l'arrière pays de Tabou à une centaine de kilomètres de la côte)

et plus loin :

"A certaines époques de l'année (Mars - Avril) d'énormes bancs de harengs apparaissent sur la côte. Les équipes de récolteurs Fantis, à ce moment revenus de l'intérieur, se livrent alors à une pêche intensive (...)."

De tels propos sont à rapprocher de ce que Pierre KIPRE a pu reconstituer des activités de la communauté Nzima établie à Grand Lahou : installés là depuis la fin du XIXème s., la principale activité de ces Nzima est la coupe des lianes de latex jusque dans les années 1915/16 où, suite à la chute des cours du caoutchouc, ils se reconvertissent dans le commerce de l'huile de palme; "parallèlement, ils développent progressivement leur présence sur le marché du poisson fumé qu'ils achètent aux Avikam ou bien qu'ils acquièrent dans leurs pêcheries" (premières pêcheries Nzima à Grand Lahou datant de 1898).

Le lien entre la présence de commerçants Ghanéens et l'installation de pêcheurs eux aussi Ghanéens n'est probablement pas toujours aussi simple mais la logique voudrait qu'il en existe quand même un.

Or une telle hypothèse est en général démentie tant par les pêcheurs Fante que par les autochtones Neyo et Krou.

A Tabou comme à Sassandra, les Fante déclarent ignorer si il y avait des Nzima ou Asante installés comme traitants (par exemple pour le caoutchouc) à l'époque de la fondation de leur campement; parallèlement, ils considèrent comme tout à fait impossible que des Fante aient pu avoir d'autres activités que la pêche à cette époque.

Les autochtones indiquent en général la présence de communautés de commerçants et récolteurs de caoutchouc Nzima et Asante avant l'arrivée des premiers pêcheurs Fante; mais ils présentent ces différentes vagues migratoires comme indépendantes les unes des autres.

Seul l'un de nos interlocuteurs à Sassandra déclare que les premiers Fante à s'être installés dans la ville étaient des petits commerçants, liés semble-t-il aux factoreries anglaises; ils se seraient ensuite reconvertis dans la pêche, activité qui aurait été plus lucrative.

Pour le moment je suis incapable d'interpréter ce décalage entre sources écrites et sources orales.

b) Existence d'un courant d'exportation du poisson vers le Ghana; lien existant entre ces exportations et l'apparition de campements de pêcheurs non permanents

Le décalage entre sources écrites et sources orales s'observe également à propos de l'existence d'un courant d'exportations de poisson vers le Ghana au début du siècle.

Les sources écrites évoquent un trafic intense vers la Gold Coast, dont l'organisation entraîne la formation de campements de pêcheurs Fante de type saisonniers ou semi-perma-

nents dont l'activité est presque entièrement tournée vers l'exportation.

Ainsi l'administrateur du Cercle de Tabou dont on a déjà parlé indique, toujours en 1911, que les "récolteurs Fantis" se livrent à une pêche intensive du hareng en mars-avril

"dont le principal but est l'exportation vers la Gold Coast du poisson fumé ou salé qu'ils préparent.

Tandis qu'en 1900, 1 560 kg de poisson ainsi préparé étaient expédiés, 5 295 kg étaient exportés en 1910."

En 1920, un ancien administrateur, COUTOULY, signale à propos des pêcheurs Fante établis à Tabou et Grand Bérébi :

"Ils pêchent et font sécher surtout du requin et des harengs, qu'ils exportent ensuite en ponchons sur la Gold Coast.

Ils ont exporté en 1919, soixante tonnes de poisson séché.

Ce sont eux qui fournissent de poisson frais les Européens de Tabou (...)."

Enfin, toujours en 1920, un autre auteur, MIGEOD (1), précise que :

"C'est l'habitude des pêcheurs Fanti de partir sur un vapeur jusqu'aussi loin que Sassandra sur la côte Kroo pour y attraper du poisson. Ils l'entassent dans de la saumure et le renvoient dans les barriques qu'ils ont apportées avec eux; du moins c'est ce qu'ils faisaient avant la guerre et lorsque les navires étaient nombreux. Ils prenaient leurs propres pirogues avec eux et avaient là un établissement semi-permanent."

Ce courant d'exportations s'expliquerait par les problèmes rencontrés à cette époque par le Ghana pour satisfaire la demande intérieure en poisson; cette situation est décrite notamment par GRUVEL.

Parallèlement, l'exportation du poisson vers le Ghana était sans doute rémunératrice pour les pêcheurs établis en Côte d'Ivoire étant donné le taux de change entre les monnaies en circulation dans ces deux colonies (au Ghana, Livre sterling or).

---

(1) Contrairement aux autres auteurs qui ont séjourné dans le sud-ouest ivoirien, MIGEOD semble avoir fait ses observations au Ghana.

Il convient enfin de mentionner que ce trafic était suffisamment important pour donner lieu à un certain nombre d'arrêtés de l'administration coloniale française en vue de le supprimer.

Les informations que l'on a recueillies lors des enquêtes aussi bien auprès des pêcheurs Fante que des autochtones sont assez contradictoires et demeurent relativement floues.

Ainsi, selon le chef du campement de Sassandra, les exportations vers le Ghana n'auraient commencé qu'après la seconde guerre mondiale; cependant, aucune explication n'est donnée sur la date du déclenchement (après guerre et non dès le début du siècle). Par ailleurs, toujours selon lui, il est impossible que des campements de type saisonnier ou semi-permanent aient existé à cette époque.

Selon les pêcheurs rencontrés à Tabou, le campement de Tabou n'envoyait pas de poisson au Ghana.

Quant aux autochtones Neyo et Krou, nombre d'entre eux déclarent ignorer si les Fante exportaient ou non du poisson dans leur pays d'origine. Cependant, parmi ceux qui ont vécu au Ghana, la plupart disent qu'effectivement du poisson pêché en Côte d'Ivoire par les Fante était débarqué au port de takoradi.

Là encore on s'explique mal pour le moment un tel décalage entre sources orales et sources écrites.

### C. Expansion des pêcheurs Keta sur le littoral Alladian

Ce que l'on appelle le littoral Alladian, c'est cette bande de terre coincée entre mer et lagune qui s'étend à l'Ouest d'Abidjan, depuis le canal de Vridi jusqu'à Grand Lahou; les Alladian n'occupent en fait actuellement que la partie centrale, d'Abrébi à Addah; l'Ouest se trouve en terres Ebrié et l'Est, en terres Avikam.

La pêche semble avoir été très active sur ce littoral durant les périodes précoloniale et coloniale. Les Alladian ont d'ailleurs créé, à partir de la fin du XIXème s., divers campements de pêche à l'extérieur de leur littoral d'origine; les plus notables d'entre eux sont ceux de Grand Bassam-Azuretti et de Port Bouet à l'Est, et de Grand Lahou et Sassandra à l'Ouest.

Après s'être consacrés à la traite de l'huile de palme à partir du milieu du XIXème s., les Alladian ont développé sur leur littoral les cultures de plantation et notamment celle du cocotier.

Il semble que ces activités se soient peu à peu substituées à la pêche maritime; actuellement, sur le littoral Alladian, on ne trouve plus que quelques pirogues sur la plage et seuls quelques vieux vont de temps en temps en mer pour pratiquer une petite pêche à la ligne individuelle.

Ceci dit, l'abandon de la pêche n'a pas été un phénomène continu et les Alladian eux mêmes voient plus dans le développement des cultures de cocotiers un corollaire de l'abandon de la pêche.

La pêche Alladian "traditionnelle" est une pêche individuelle ou en équipes de 2 ou 3 pêcheurs utilisant des engins tels que les lignes et les palangres, les filets fixes et le harpon.

Selon les Alladian, ce type de pêche s'est trouvé ruiné par le développement de la pêche industrielle, les chalutiers arrachant les lignes et les filets posés en mer; face à ces destructions, les pêcheurs ne pouvaient rien (les poursuites

engagées n'aboutissaient en général à rien) et ils ont donc délaissé la pêche "traditionnelle", ne la pratiquant plus qu'occasionnellement.

Mais, parallèlement, dans les années 1950, certains villages Alladian ont cherché à réagir en se procurant des sennes de plage, engins qu'ils avaient vu utiliser par les Keta; en 1960, il existait ainsi 13 compagnies Alladian de pêche à la senne de plage. Ces tentatives se sont rapidement traduites par des échecs; en 1963/4, il n'existait plus que quelques compagnies, la plupart sur le point de cesser leurs activités.

Dans cette situation, les Alladian ont préféré faire appel à des compagnies de pêche Keta qui sont venues s'établir à proximité de leurs villages et auprès de qui ils peuvent s'approvisionner en poisson. Actuellement, on compte également quelques Alladian propriétaires de senne, employant des compagnies de pêche Keta.

On se trouve donc dans un contexte totalement différent de celui prévalant sur la côte ouest.

#### 1. Chronologie de l'expansion :

Le mouvement de colonisation du littoral s'est effectué d'Est en Ouest; on peut isoler trois périodes.

##### 1ère période, c.1930-c.1950 : Port Bouet

Les premières compagnies Keta de pêche à la senne paraissent s'être établies en Côte d'Ivoire dans les années 1920/1930. Leur premier lieu d'implantation a été Port Bouet.

Selon Albert de SURGY, elles seraient venues à partir de 1934 "à l'instigation du Gouverneur RESTE qui en avait vu opérer antérieurement au Dahomey" (RESTE s'est trouvé à la tête de la colonie du Dahomey dans les années 1929-1931).

Les informations recueillies jusqu'ici auprès des pêcheurs

Keta ne font pas allusion à une quelconque intervention des autorités coloniales. Selon ces données, un certain ALADE ou ALANDE serait venu vivre en Côte d'Ivoire, dans le secteur de Port Bouet, où il aurait été employé comme commis; voyant que ce lieu était propice à la pêche et que cette activité n'était pas pratiquée de manière intensive par les ivoiriens, il aurait fait venir l'un de ces frères, Ekpe MATANAWI, qui était pêcheur au Ghana. C'est ainsi que se serait établie la première compagnie Keta de pêche à la senne de plage (le vieil Ekpe est toujours établi dans le secteur de Port Bouet, à Adioufou, ses femmes et filles s'occupant du fumage du poisson débarqué au port d'Abidjan). D'autres compagnies seraient rapidement venues rejoindre ce premier noyau, le message ayant circulé au pays. Cependant, il semble que l'arrivée massive des pêcheurs Keta ait eu lieu après guerre.

Ces compagnies utilisaient évidemment la senne de plage. Mais certaines d'entre elles avaient également amené un filet correspondant au filet maillant encerclant des Fante qu'elles utilisaient soit en filet encerclant soit en filet dormant, concurremment à la senne de plage; les compagnies ayant amené ce type de filet étaient des compagnies qui avaient opéré antérieurement au Bénin, notamment à Grand Popo, dans le cadre de déplacements saisonniers; il semble qu'à Grand Popo le filet encerclant ait eu alors une grande popularité auprès des pêcheurs Keta.

Le poisson pêché par les pêcheurs Keta de Port Bouet était commercialisé à Abidjan.

#### 2nde période, c.1950-c.1970 : Vridi

Le début des années 1950 est marqué par l'ouverture du canal de Vridi et du port d'Abidjan.

Comme on l'a vu, contrairement aux pêcheurs Fante qui semblent alors fuir cette région, les pêcheurs Keta vont s'y établir en force.

Un certain nombre de compagnies établies au cours de la première période à Port Bouet (ou Gonzagueville) vont décider de passer de l'autre côté du canal nouvellement ouvert et vont aller s'établir juste à l'Ouest du canal, à Vridi-Braké. Ce nouveau pôle d'implantation a semble-t-il connu une expansion rapide et les compagnies Keta vont bientôt s'y sentir un peu à l'étroit; aussi certaines d'entre elles vont aller créer leur propre campement, un petit peu plus à l'Ouest, dans le secteur d'Elisabethville, toujours en terres Ebrié.

Les pêcheurs Keta justifient ces migrations successives par le fait que les campements de Port Bouet puis de Braké sont devenus surpeuplés; ils déclarent également que le poisson étant devenu moins abondant, ils sont allés le chercher plus loin; enfin, s'ils n'évoquent pas les effets du développement de la pêche industrielle, ils considèrent que l'ouverture du canal de Vridi a rendu leurs pêches moins fructueuses.

Ces migrations se sont effectuées par départs individuels des différents propriétaires de filet : il ne s'agit apparemment pas d'une décision concertée d'un groupe constitué; cependant, outre le fait que bon nombre de ces pêcheurs se connaissaient à Port Bouet, il existe entre eux certains liens plus anciens ou plus profonds : un certain nombre étaient originaires du même village ou de villages très voisins et se connaissaient au pays; parallèlement, certains étaient parents (pas toujours parents proches, mais parenté qu'ils peuvent retracer).

Les départs de Port Bouet se sont accompagnés de l'abandon par les pêcheurs Keta du filet maillant encerclant de type Fante; cet abandon aurait eu lieu quelques années après l'ouverture du canal de Vridi. Là encore, les pêcheurs n'évoquent pas les effets du développement de la pêche industrielle qui est pourtant venue directement concurrencer ce type de pêche; ils préfèrent dire que l'ouverture du canal de Vridi a entraîné la disparition des espèces

capturables par ce filet (sardinelles) car il s'est formé un courant trop fort pour que les bancs puissent continuer à venir près de la côte.

Les départs de Port Bouet n'ont par contre rien changé aux circuits de commercialisation du poisson qui est toujours acheminé sur le marché d'Abidjan.

Cette période est par ailleurs marquée par l'expulsion des pêcheurs Keta du littoral ivoirien en 1958. Ce mouvement était à l'origine dirigé contre les Béninois (on considérait que leur présence s'était beaucoup trop affirmée, notamment dans l'administration), mais il s'est étendu à ceux que l'on assimilait aux Béninois et notamment aux pêcheurs de l'aire culturelle Ewe.

Selon Albert de SURGY, ce retour forcé au pays n'a finalement constitué qu'une parenthèse dans le mouvement d'expansion des pêcheurs Keta en Côte d'Ivoire; selon lui, en effet, dès 1959, les pêcheurs keta étaient revenus "aussi nombreux que par le passé" pour réoccuper leurs zones de pêche. Il n'est cependant pas tout à fait certain qu'il en ait été ainsi; il semble notamment qu'un certain nombre de propriétaires aient vu leur matériel détruit lors des événements; parallèlement les pêcheurs rencontrés parlent d'un séjour beaucoup plus long au pays avant le retour en Côte d'Ivoire.

La situation prévalant au début des années 1960 est celle décrite par A. de SURGY (Diapo).

### 3ème période, c.1970-1987 : le littoral Alladian

Cette période est marquée par la colonisation progressive du littoral Alladian proprement dit qui continue d'ailleurs à se dérouler dans le sens Est-Ouest. Ce mouvement s'amorce sur la fin des années 1960 et se poursuit encore aujourd'hui (Diapo : carte de la situation actuelle).

Les premiers campements Keta en terres Alladian ont semble-t-il été créés à l'initiative de certains villages Alladian

qui ont demandé à des compagnies Keta de venir s'établir auprès d'eux afin d'assurer leur approvisionnement en poisson. Ultérieurement, les propriétaires de senne sont venus de leur propre initiative.

Cette colonisation s'est effectuée par déplacements des équipes déjà installées, par essaimage à partir de campements déjà établis et aussi par installation de nouvelles équipes.

L'une des caractéristiques de ce mouvement est qu'il aboutit systématiquement à la création de campements ne comprenant chacun qu'une seule compagnie de pêche. Une telle tendance était déjà perceptible dans la phase précédente, mais le phénomène n'avait pas le même systématisme. Il existe aujourd'hui des propriétaires ayant plusieurs sennes, mais chacune des sennes est placée dans un campement particulier et l'acquisition d'une nouvelle senne se traduit immédiatement par la création d'un nouveau campement; un propriétaire peut ainsi répartir ses intérêts dans plusieurs villages. Cette politique peut également s'expliquer par le fait que les débouchés sur place, dans les villages Alladian, sont réduits. Elle peut aussi correspondre à la volonté des chefs de village Alladian de contrôler l'expansion des campements Keta qu'ils accueillent.

Les campements Keta écoulent aujourd'hui leur production auprès des villages Alladian pour une petite part (gros poissons vendus en frais); le reste est commercialisé soit à Abidjan, soit à Dabou.

## 2. Commentaire du document 4

Le document 4 tente de présenter schématiquement les différentes procédures par lesquelles les campements existants aujourd'hui ont été fondés.

On voit que la colonisation du littoral Alladian s'est effectuée selon quatre procédures différentes :

- déplacement d'une compagnie déjà établie; le propriétaire de la senne abandonne son campement pour aller en fonder un nouveau :  

C'est le cas de HOTOR BAKA et de PAUL (1);

- création d'un nouveau campement par acquisition d'un nouveau filet; un propriétaire de senne déjà établi sur le littoral monte un nouveau filet et une nouvelle compagnie et crée ainsi un nouveau campement; celui-ci est placé sous l'autorité d'un représentant qui reste sur place (ce représentant est apparemment assez souvent un membre de la famille du propriétaire, un frère ou un fils):  

C'est notamment le cas de BODWICHE et de ESSO (pour ESSO c'est le moyen de "placer" ses fils);

- création d'un nouveau campement par un pêcheur ayant travaillé dans une compagnie établie sur le littoral; ce pêcheur peut être aidé financièrement par le propriétaire du filet pour qui il a travaillé afin de monter son propre filet et de recruter une équipe; cette solution est facilitée par le fait qu'assez souvent un tel pêcheur est apparenté au propriétaire de la senne:  

C'est notamment le cas de ESSO (demi-frère de GAMADO) et de KOFFI BUSHI (parent avec HOTOR BAKA et GAMADO) et de KOMI AGRIGO (parent de BODWICHE).

- création d'un nouveau campement par installation d'un propriétaire de senne n'ayant encore jamais travaillé sur ce littoral; si certains de ces propriétaires paraissent totalement "nouveaux" (X), d'autres avaient des liens avec des propriétaires déjà établis sur ce littoral (■).

DOGBO et HONSE sont dans ce dernier cas.

On est finalement frappé par l'ensemble des liens qui unissent les différents propriétaires de filet; la colonisation du littoral Alladian par les pêcheurs Keta est en fin de compte l'affaire d'un petit groupe d'amis et parents.

## CONCLUSION - PERSPECTIVES

L'exploitation des sources écrites a permis de mettre en place un certain nombre de repères chronologiques à la fois au niveau du littoral et au niveau des différentes régions. La collecte des sources orales dans l'ouest et le centre du littoral ivoirien permet quant à elle d'affiner les chronologies régionales et de mieux saisir les caractéristiques socio-économiques et techniques des différentes périodes identifiées; on voit également que ces sources doivent permettre de cerner les processus d'implantation des pêcheurs Ghanéens qui demeurent encore à étudier.

On a tenté de montrer que l'organisation des pêcheurs conditionne plus ou moins les types d'informations que l'on a pu recueillir. Sur le littoral Alladian, on perçoit déjà des itinéraires individuels et des stratégies familiales puisque là l'histoire d'un campement c'est aussi l'histoire d'un propriétaire de senne. Sur le littoral occidental, par contre, on ne perçoit que la situation prévalant au niveau des campements en soi; des enquêtes sont à mener auprès des chefs d'équipe pour saisir l'histoire des unités composantes des différents campements.

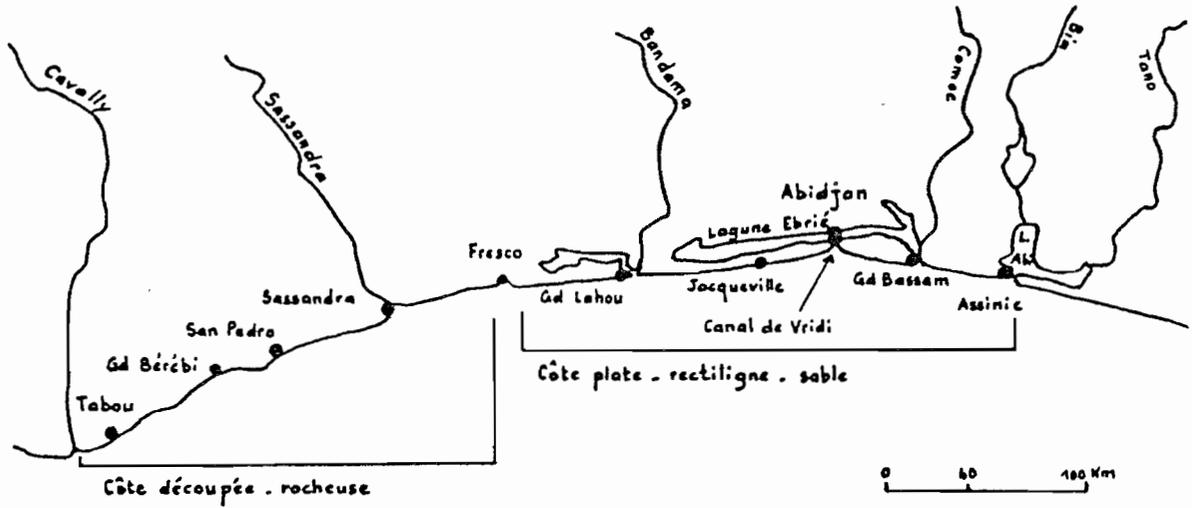
Parallèlement, sur la côte ouest comme sur le littoral Alladian, des enquêtes doivent être conduites auprès des femmes qui sont particulièrement bien placées pour évoquer les problèmes liés à la commercialisation du poisson aux différentes périodes et leurs effets sur l'évolution des campements.

Enfin, il convient de s'intéresser aux pêcheurs eux-mêmes, c'est à dire aux individus constituant les équipes.

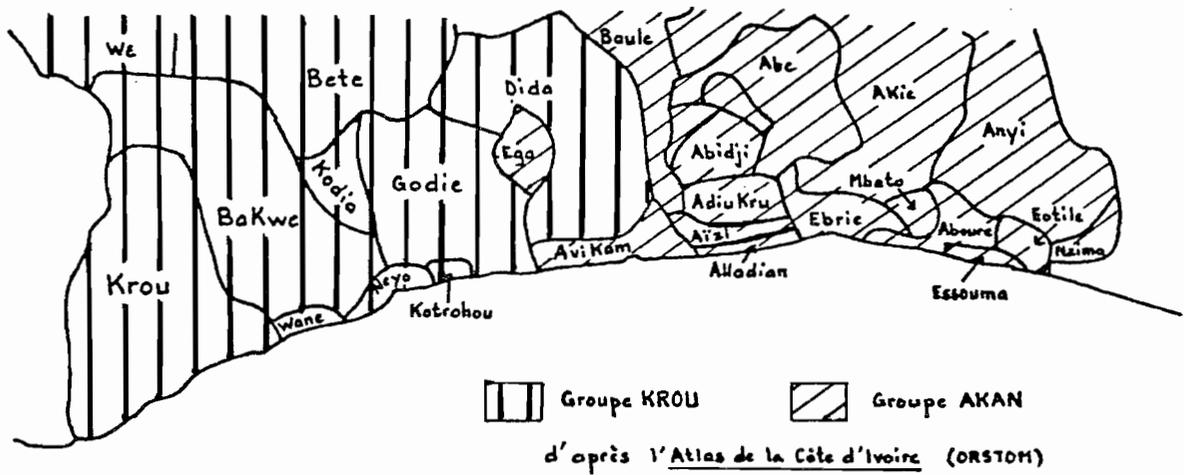
De plus, il serait intéressant d'étendre les enquêtes aux régions non encore visitées. Le cas de Grand Lahou est a priori intéressant (cf. notamment Pierre KIPRE); de même, la région orientale occupe sans doute une situation particulière dans le mouvement d'expansion des pêcheurs Ghanéens.

Enfin, l'exploitation des sources écrites doit être poursuivie en parallèle de la collecte des sources orales puisque, comme on a essayé de le montrer, elles s'enrichissent l'une l'autre.

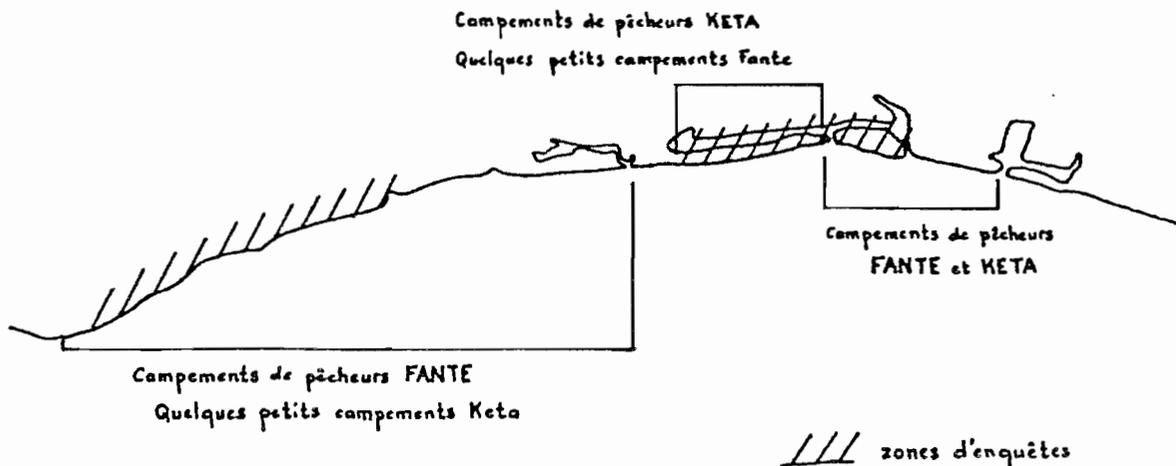
# LE LITTORAL IVOIRIEN



## CARTE ETHNIQUE



## REPARTITION DES CAMPEMENTS DE PECHEURS GHANEENS



FILETS ACTUELLEMENT UTILISES PAR LES PECHEURS  
GHANEENS EN COTE D'IVOIRE

Type de filet	Espèces recherchées	Pêcheurs		Pirogues	
		Ethnie	Nbre/ équipe	Type	Moteur
Filets maillants fixes (1)	Filets sélectifs. Différentes espèces.	Fante	3 à 5	petites moyennes	non
Filet maillant encerclant	Hareng et sardine	Fante (2)	10	grandes	souvent
Senne de plage	Filet non sélectif	Keta (3)	30	moyennes grandes	non
Senne tournante coulissante	Hareng et sardine	Fante Keta	15 à 20	grandes	oui

(1) Type de filet également utilisé par les pêcheurs ivoiriens.

(2) Certains pêcheurs Keta ont également utilisé ce type de filet dans la région de Port Bouet avant l'ouverture du canal de Vridi (1951).

(3) D'après les données recueillies par A. de SURGY, des compagnies Fante de pêche à la senne ont existé au début des années 1960, notamment sur le littoral Alladian; elles auraient rapidement périclité.

A la même époque, certains villages Alladian ont également formé des compagnies de pêche à la senne de plage, sans succès.

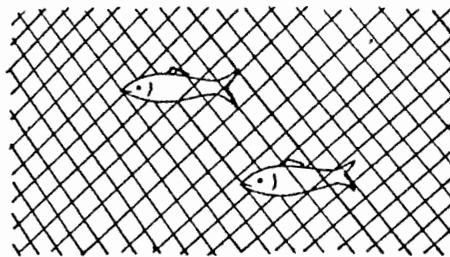
D'après les données recueillies auprès des Alladian, il n'est pas exclu qu'ils aient possédé de petites sennes avant cette période.

Par ailleurs, l'utilisation (en Côte d'Ivoire) d'une senne de plage de taille réduite est signalée au début du siècle par A. GRUVEL; cet auteur n'indique ni dans quelle région, ni par qui cet engin est employé.

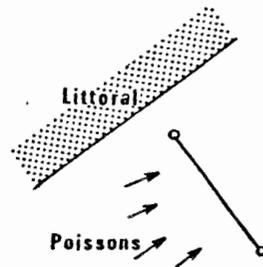
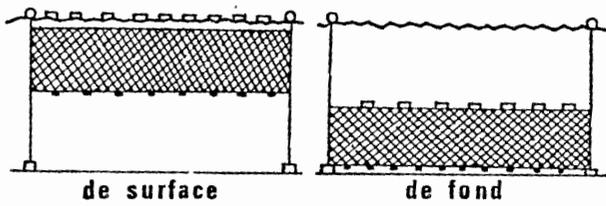
Les trois premiers types de filets ont été apportés par les premiers pêcheurs ghanéens venus s'installer en Côte d'Ivoire au début du siècle (ceci dit l'apparition du filet maillant encerclant et de la senne de plage ne remonterait qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle selon A. de SURGY).

Les sennes tournantes coulissantes sont d'apparition plus récente. Les pêcheurs ghanéens établis en Côte d'Ivoire ont semble-t-il adopté ce type de filet sur la fin des années 1960-début des années 1970, en réponse au développement de la pêche industrielle amorcé au début des années 1950.

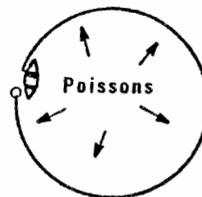
## FILETS MAILLANTS



## FILETS FIXES

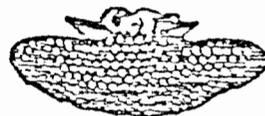
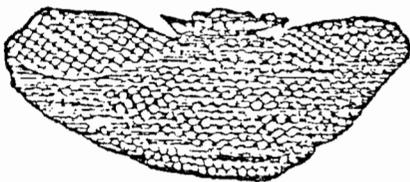
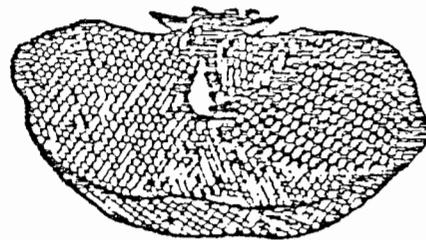
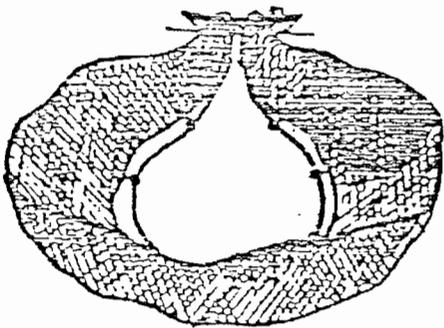
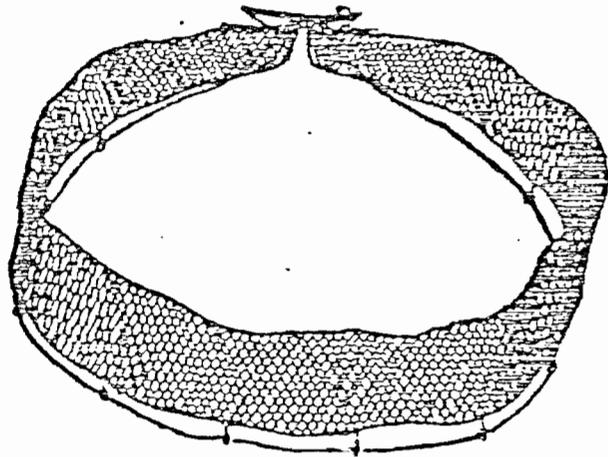
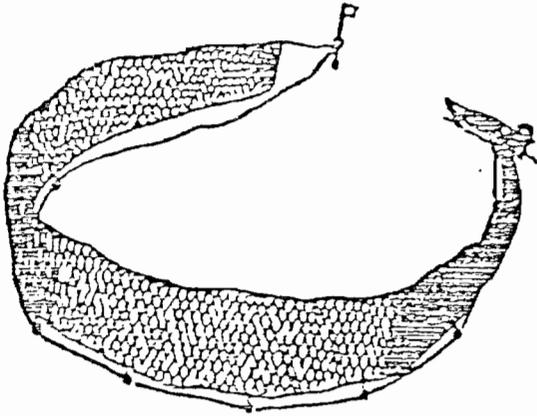
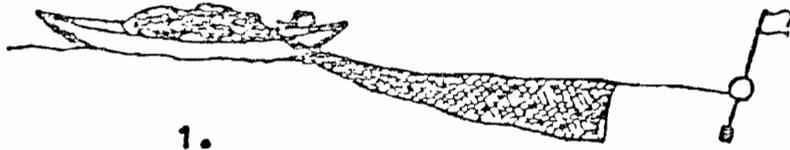


## FILETS EN CERCLANTS



MISE EN OEUVRE D'UNE SENNE TOURNANTE

(d'après R. STEINBERG, 1963)



# PECHE A LA SENNE DE PLAGE

Fig. 1 MISE A L'EAU DE LA SENNE

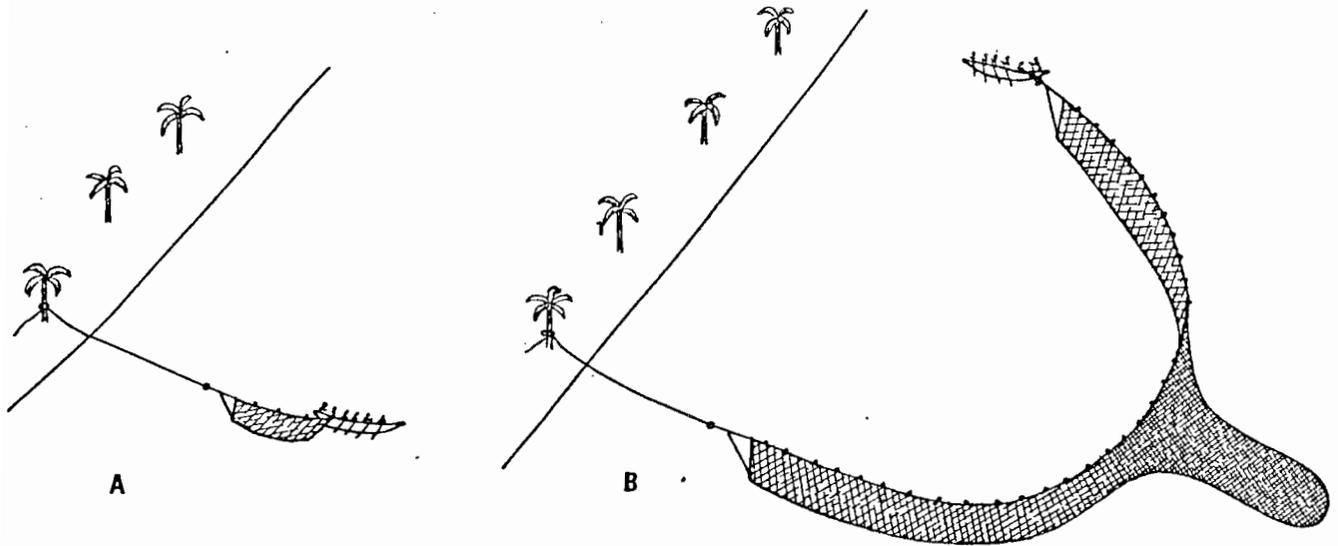


Fig. 2 HALAGE DE LA SENNE (Phase 1)

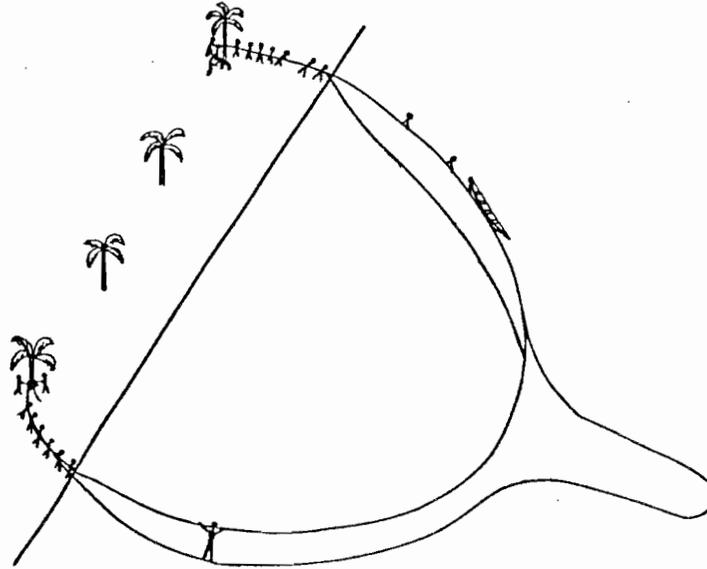
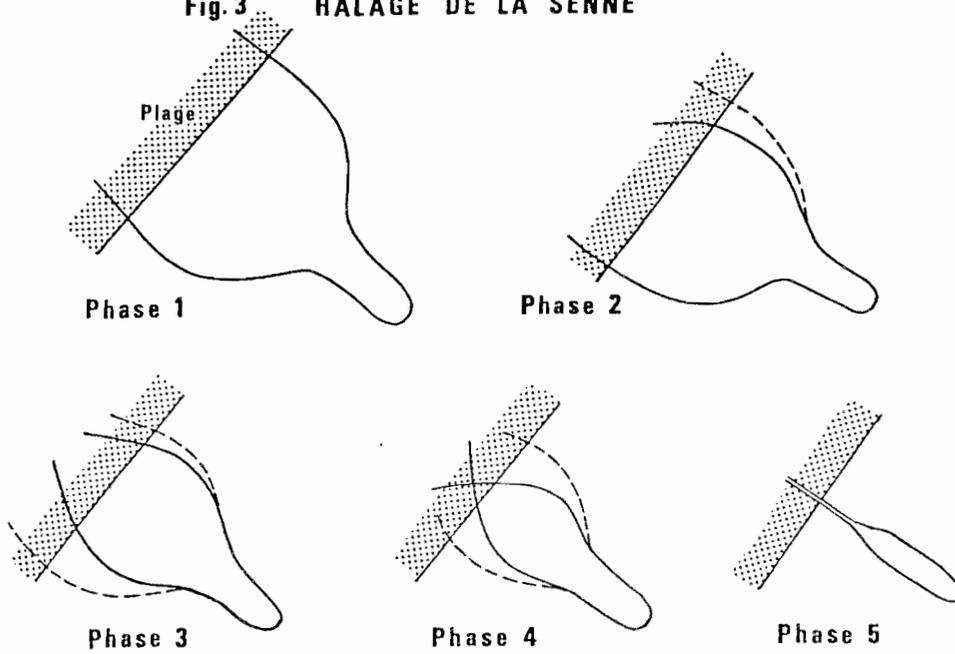


Fig. 3 HALAGE DE LA SENNE



Récits de fondation recueillis à propos des campements de  
 Sassandra, Tabou et Grand Bérébi  
 et relations d'autorité entre les chefs de ces différents campements  
 (I)

"Informateurs" Campement	CHEF DU CAMPEMENT DE SASSANDRA (1): AIKINS	PECHEURS DU CAMPEMENT DE TABOU (2)	CHEF DU CAMPEMENT DE GRAND BEREBI (3): <sup>KWAMENA</sup> ABOGAR	Données recueillies par A.de SURGY en 1963
SASSANDRA	<p>Fondé au début du siècle par son père (pêcheur originaire d'Elmina). D'abord venu en tant que payeur au service de planteurs de Drewin pour le transport de l'huile de palmé entre la côte et les navires; puis venu s'établir à Sassandra comme pêcheur à la demande du Commandant de Cercle.</p> <p>Le chef du campement de Sassandra est le "Chef Suprême" de tous les campements de pêcheurs Fante établis entre Sassandra et Tabou.</p>	<p>Le chef du campement de Sassandra est le "grand chef" pour les campements de San Pedro et Grand Bérébi.</p>	<p>Le chef du campement de Sassandra est le "grand chef" des Fante de l'Ouest ivoirien.</p>	<p>"Le premier Fanti à s'y être installé puis à y avoir attiré d'autres membres de son groupe fut un conducteur de baleinières, originaire d'Elmina, primitivement employé par des planteurs de palmier à huile de Grand Drewin." Donc arrivée des lers pêcheurs Fante dans la lère décade du siècle.</p> <p>Les campements de San Pedro, Monogaga, Vittori et Drewin se placent sous l'autorité du chef du campement de Sassandra.</p>
TABOU	<p>Fondé au début du siècle, quelque temps après le campement de Sassandra, par un frère de son père; celui-ci aurait d'abord séjourné à Sassandra avant d'aller tenter sa chance à Tabou.</p> <p>Le campement de Tabou relève donc de l'autorité du chef de Sassandra.</p>	<p>Fondé au début du siècle par un chef d'équipe femme qui n'a aucun lien de parenté avec le chef d'équipe fondateur du campement de Sassandra; elle serait venue directement du Ghana.</p> <p>Le chef du campement de Sassandra n'a aucune autorité sur le campement de Tabou.</p>		<p>"Peu de temps après (la fondation du campement de Sassandra), si ce n'est au même moment, d'autres pêcheurs Fanti s'installaient aussi à Tabou."</p> <p>Le chef du campement de Tabou possède son propre secteur d'autorité (Boubélé et Soublaké).</p>

Récits de fondation recueillis à propos des campements de  
 Sassandra, Tabou et Grand Bérébi  
 et relations d'autorité entre les chefs de ces différents campements  
 (II)

"Informateurs" Campement	CHEF DU CAMPEMENT DE SASSANDRA (1): AIKINS	PECHEURS DU CAMPEMENT DE TABOU (2)	CHEF DU CAMPEMENT DE GRAND BEREBI (3): <sup>KWAMENA</sup> <sub>ABOTAR</sub>	Données recueillies par A.de SURGY en 1963.
GRAND BEREBI	<p>Fondé au début des années 1960 par des pêcheurs aux filets fixes établis antérieurement à Sassandra. Ces pêcheurs ont profité de l'installation concomitante d'une entreprise forestière qui leur fournissait un marché sur place mais la cause profonde de leur départ de Sassandra c'est le passage des chalutiers arrachant les filets posés en mer.</p> <p>Le campement de Grand Bérébi fait partie de la zone d'autorité du chef du campement de Sassandra.</p>	<p>Aucun pêcheur n'est parti de Tabou pour fonder un nouveau campement. Aucun exploitant forestier n'est venu recruter des pêcheurs à Tabou.</p> <p>Le chef du campement de Sassandra a autorité sur le campement de Gd Bérébi.</p>	<p>Fondé en 1960 par son père. Celui-ci se serait d'abord établi à Sassandra où il aurait été contacté par une entreprise forestière, la SIBOIS, pour assurer l'approvisionnement en poisson de la main d'oeuvre employée sur les chantiers de l'entreprise; dans ce cadre, il serait allé travailler à Tabou (2ans) puis à Boubélé (3ans) avant de s'installer à Grand Bérébi où la SIBOIS s'est fixée. Dans les années qui ont suivi la fondation, il a été rejoint par d'autres chefs d'équipes qui venaient eux aussi de Sassandra. (4)</p> <p>Le campement de Gd Bérébi est placé sous l'autorité du chef du campement de Sassandra.</p>	<p>Le chef de Bérébi (fondateur) était primitivement installé à Tabou. (4) En 1963, tous les chefs d'équipe qui étaient venus le rejoindre étaient établis antérieurement à Sassandra.</p> <p>Campement fondé en 1958</p> <p>Le campement de Grand Bérébi est "pratiquement autonome", le chef de ce campement ne se reconnaissant aucun lien particulier avec Sassandra.</p>

(1) Le chef actuel du campement de Sassandra est le fils du fondateur du campement; il accéda au titre de chef du campement au début des années 1960; il n'a pas succédé directement à son père.

(2) Le chef du campement de Tabou est décédé et l'on n'a pas encore désigné son successeur.

(3) Le chef actuel du campement de Grand Bérébi est le fils du fondateur du campement. Au décès de son père, le titre de chef du campement est revenu à un neveu utérin de son père. Au décès de celui-ci, le chef actuel a pris la tête du campement grâce à l'appui du chef du campement de Sassandra.

(4) D'après deux anciens employés de la SIBOIS, les premiers pêcheurs venus s'installer à Grand Bérébi ont été recrutés à Tabou, avec l'accord des autorités de Tabou, pour assurer l'approvisionnement en poisson de la main d'oeuvre du chantier.

Il semble peu probable que la SIBOIS se soit tout d'abord établie à Tabou puis Boubélé avant de se fixer

Karine DELAUNAY

EXPOSE AU SEMINAIRE DE TABBO " Environnement et ressources aquatiques de la Côte d'Ivoire " , mai 1988

L'EXPANSION DES PECHEURS GHANEENS SUR LES COTES OUEST AFRICAINES: UNE APPROCHE HISTORIQUE. (Cas de la Côte d'Ivoire)\*

Les pêcheurs Ghanéens, considérés comme les plus dynamiques de l'Afrique de l'Ouest avec les Sénégalais, ont essayé un peu partout sur le littoral ouest africain, depuis le Sénégal jusqu'au Congo.

En Côte d'Ivoire, leur expansion paraît s'être amorcée au début du siècle et touche aujourd'hui l'ensemble du littoral. Selon le recensement des pêcheurs maritimes opérant en Côte d'Ivoire effectué en 1979 par MM. BOUBERI, HIE DARE et KONAN (1), sur un total d'environ 3 500 pêcheurs, on comptait 3 000 Ghanéens - environ 2 000 Fante (2) et 1 000 Awlan ou Anlo (3) -.

Cette étude consiste donc à essayer de reconstituer le processus historique ayant conduit à la situation actuelle, notamment afin de mieux cerner les ressorts de ce dynamisme. Elle repose sur l'exploitation des sources écrites (archives coloniales, récits de voyages, études actuelles, recensements...) et la conduite d'enquêtes orales auprès des acteurs et des témoins de l'expansion (4).

La première phase des recherches avait pour objectif de saisir les grandes lignes du mouvement de colonisation du littoral et de tenter une périodisation; dans ce cadre, on

(1) "La pêche artisanale maritime en Côte d'Ivoire : le potentiel de pêche", Archives Scientifiques, CRO, vol. IX, n°1, Janv. 1983, pp. 11-29.

(2) Originaires de la partie centrale du littoral Ghanéen et ayant une longue tradition de pêche maritime; pratiquant actuellement la pêche au filet fixe, au filet maillant encerclant et à la senne tournante coulissante (des compagnies Fante de pêche à la senne de plage ont existé vers la fin des années 1950-début des années 1960).

(3) Venant du Ghana oriental; "originellement" pêcheurs lagunaires s'étant convertis à la pêche maritime dans la première moitié du XIXème s.; pratiquant aujourd'hui la pêche à la senne de plage et à la senne tournante coulissante (ils ont également utilisé le filet maillant encerclant dans le secteur de Port Bouet avant l'ouverture du canal de Vridi).

(4) Ces enquêtes ont concerné jusqu'ici la région allant de Tabou à Sassandra et le littoral bordant la lagune Ebrié (le secteur de Fresco-Grand Lahou et la côte orientale n'ont pas encore été visités).

\* Ce travail concerne uniquement (pour le moment) la pêche maritime.

s'est intéressé à l'histoire des campements de pêcheurs Ghanéens pris en tant qu'entités (1). Une seconde phase consistera à étudier les processus d'implantation des pêcheurs Ghanéens par des enquêtes approfondies dans quelques campements-types, en s'intéressant cette fois aux différentes composantes des campements (chefs d'équipe, membres d'équipage, fumeuses et commerçantes du poisson).

Les premiers résultats obtenus permettent de distinguer grossièrement trois périodes.

- du début du siècle aux années 1950 : Création des premiers campements de pêcheurs Ghanéens (Fante, Awlan et apparemment Nzima) (2) en quelques points répartis sur l'ensemble du littoral (donc y compris dans l'Ouest) correspondant aux principaux ports et postes de colonisation; ceci dit, le principal pôle d'attraction se situe alors à l'Est, dans le secteur de Bassam - Port Bouet (à proximité des wharfs des anciennes capitales).

Il semble que durant cette période une partie de la production, du moins chez les Fante (et Nzima), ait été exportée au Ghana, ces exportations étant rendues possibles par la localisation même des campements aux principaux points de passage des navires.

- des années 1950 aux années 1960 : Développement de la pêche industrielle (ouverture du port d'Abidjan) et recul de la pêche artisanale (3). Deux pôles se constituent, l'un à proximité d'Abidjan, de part et d'autre du canal de Vridi, où se regroupent les pêcheurs Awlan, pêcheurs qui abandonnent alors la pêche au filet encerclant pour ne plus se consacrer qu'à la pêche à la senne de plage; les Fante, par contre, désertent ce secteur après avoir, pour certains d'entre eux, tenté une reconversion dans la pêche à la senne de plage qui a été apparemment un échec. L'autre pôle se situe à l'Ouest, et plus particulièrement à Sassandra, où se rassemblent les pêcheurs Fante (pêche au filet fixe et au filet encerclant). Parallèlement, les exportations de poisson vers le Ghana vont

(1) Le campement constitue une structure permanente; cependant, il ne comprend en général qu'un petit noyau de pêcheurs stables autour duquel gravite une population mouvante.

(2) L'installation des premiers pêcheurs Ghanéens paraît avoir été précédée par l'établissement de commerçants et traitants, eux aussi d'origine Ghanéenne, notamment Nzima ainsi que Fante et Asante.

(3) Entre 1947 (estimation de E. POSTEL) et 1963 (recensement de A. de SURGY), le nombre total de pêcheurs (autochtones et étrangers) se serait réduit de moitié, passant de 5 000 ou 6 000 à 2 800 environ.

tendre à disparaître, la production étant désormais écoulee en totalité sur le marché intérieur ivoirien.

- depuis les années 1970 : Nouveau développement de la pêche artisanale, et notamment de la pêche artisanale Fante (1), avec l'adoption de la senne tournante coulissante (2). La colonisation du littoral par les pêcheurs Ghanéens prend un caractère plus systématique (multiplication des campements sans concentrations comparables à celles des phases précédentes) : les pêcheurs Awlan étendent peu à peu leur implantation sur le littoral Alladian par "translation" d'Est en Ouest; quant aux pêcheurs Fante, ils intensifient leur présence sur le littoral occidental (Grand Lahou - Tabou) en même temps qu'ils viennent réoccuper le secteur d'Abidjan.

Au vu de ces premiers résultats, quelques points peuvent retenir l'attention.

- La colonisation du littoral ivoirien par les pêcheurs Ghanéens n'est pas un phénomène linéaire; il est marqué par des avancées et des replis comme en témoigne notamment le cas du secteur Abidjan - Bassam. Parallèlement, comme on a essayé de le montrer, les conditions historiques de leur expansion conduisent à identifier différents espaces régionaux.

- L'histoire de l'implantation des pêcheurs Awlan et Fante montre que ces deux groupes ont mis en oeuvre des stratégies différentes, ceci étant particulièrement net dans les réactions de chacun d'eux au développement de la pêche industrielle (3).

- Une fois en Côte d'Ivoire (c'est à dire sans préjuger de ce qui se passe au niveau du départ du Ghana), il semble que les migrations et fondations de campements par les pêcheurs Ghanéens soient plus motivées par des considérations d'ordre

(1) Entre 1963 et 1979, le nombre de pêcheurs Fante aurait doublé (passant de 900 à 2 000 environ), tandis que le nombre de pêcheurs Awlan serait demeuré à peu près stable (un peu moins de 1 000).

(2) Rendue possible par le mouvement de motorisation des pirogues amorcé au début des années 1960.

(3) Les Awlan faisant le choix de demeurer dans le secteur d'Abidjan (malgré les difficultés rencontrées par les compagnies de pêche à la senne de plage), les femmes prenant en main la commercialisation du poisson débarqué au port, tandis que les Fante désertent ce secteur tant qu'ils n'ont pas trouvé de réponse technique à la concurrence de la pêche industrielle et se regroupent dans une région plus protégée où les débouchés commerciaux sont en train de se développer rapidement.

économique que par la seule recherche du poisson (1); ceci apparaît notamment dans l'histoire de la colonisation du littoral occidental (Sassandra - Tabou) par les pêcheurs Fante (2). Il conviendrait donc d'étudier l'expansion des pêcheurs Ghanéens en rapport avec l'évolution des débouchés commerciaux et des circuits de commercialisation.

(1) Ceci dit, il est possible que certaines formes de migrations, telles que les migrations saisonnières effectuées par certaines unités de pêche, soient plutôt liées à la recherche de zones de pêche plus fructueuses; ce type de phénomène ne pourra être étudié qu'au cours de la seconde phase de l'étude.

(2) Les deux premiers points d'implantation, fondés au tout début du siècle, Sassandra et Tabou, correspondent aux deux principales villes coloniales et portuaires de la région. Les pêcheurs Fante y ont à la fois un débouché sur place auprès de l'administration coloniale et des comptoirs commerciaux, et la possibilité d'envoyer leur surplus de production au Ghana par le moyen des bateaux y faisant fréquemment escale.

Dans les années 1950 et 1960, plusieurs phénomènes viennent se conjuguer :

- à partir de la fin de la seconde guerre mondiale à peu près le marché intérieur est peu à peu pénétré par les pêcheurs Fante de Sassandra grâce aux échanges se développant entre Sassandra et son arrière-pays;

- parallèlement, les exportations de poisson vers le Ghana vont prendre fin; elles cessent totalement en 1965 du fait de la fermeture des frontières et de l'interruption consécutive des liaisons maritimes marchandes entre la Côte d'Ivoire et le Ghana;

- enfin, le développement de la pêche industrielle dans la région d'Abidjan entraîne la désertion de ce secteur par les pêcheurs Fante dont les techniques de pêche sont trop directement concurrencées.

Rien d'étonnant donc à ce qu'au cours de cette période, le campement Fante de Sassandra connaisse une forte expansion - par contre, Tabou, trop enclavé, a tendance à être marginalisé -.

Dans le même temps, de petits campements Fante sont créés à San Pedro, Grand Bérébi et Boubélé où les pêcheurs viennent profiter de l'installation de chantiers forestiers dont la main d'oeuvre fournit un petit débouché sur place; cependant, ces campements vont demeurer de taille restreinte, ne disposant que d'un marché réduit sur le lieu même de leur implantation et demeurant dans la dépendance de Sassandra pour la commercialisation de leur production à l'intérieur du pays.

C'est à partir des années 1970 que la présence des pêcheurs Fante s'intensifie, c'est à dire lorsque des projets de développement du Sud-Ouest sont mis en oeuvre, aboutissant notamment à la construction d'un réseau routier qui permet à la région de sortir de son isolement. Des campements comme ceux de Bérébi et, évidemment, San Pedro, peuvent désormais avoir directement accès au marché intérieur et s'émanciper de la tutelle de Sassandra; un nombre croissant d'équipes de pêche Fante viennent dès lors s'installer dans ces centres, Sassandra n'étant plus le seul pôle d'attraction.

Le secteur de Tabou - Boubélé va par contre demeuré très enclavé ayant à subir les contre-effets des projets de développement qui tendent à concentrer l'activité économique à San Pedro; en conséquence, seules quelques unités de pêche y sont encore installées.

MISSION SUR LE LITTORAL ALLADIAN  
DU 13 AU 26 JUIN 1988

Karine DELAUNAY

PRESENTATION .....	p.	1
1. Objectifs et préparation des enquêtes .....	p.	1
2. Déroulement des enquêtes .....	p.	1
DONNEES RECUEILLIES .....	p.	2
A. <u>La pêche Alladian</u> .....	p.	2
1. Engins utilisés .....	p.	3
1) Les filets .....	p.	3
2) Les lignes .....	p.	4
3) Les harpons .....	p.	6
2. Organisation de la pêche .....	p.	7
1) La production .....	p.	7
2) La commercialisation .....	p.	8
3. Causes de l'abandon .....	p.	10
1) Causes invoquées par les Alladian .....	p.	11
2) Le rôle des plantations de cocotiers .....	p.	12
B. <u>Tentatives d'adoption des techniques de pêche ghanéennes</u> <u>par les Alladian</u> .....	p.	14
1. Epoque où ces tentatives ont eu lieu .....	p.	14
2. Organisation des unités de pêche collective .....	p.	15
3. Abandon des techniques de pêche collective .....	p.	17
1) Abandon du filet Ali .....	p.	17
2) Abandon de la senne de plage .....	p.	18
C. <u>Implantation des pêcheurs Ghanéens sur le littoral</u> <u>Alladian</u> .....	p.	20
CONCLUSION .....	p.	22
NOTES .....	p.	23
BIBLIOGRAPHIE .....	p.	25
CARTE : Les villages Alladian du littoral .....	p.	26
TABLEAU : Les tentatives d'adoption des techniques de pêche ghanéennes dans les différents villages Alladian	p.	27

MISSION SUR LE LITTORAL ALLADIAN  
DU 13 AU 26 JUIN 1988

Karine DELAUNAY

PRESENTATION

1. Objectifs et préparation des enquêtes

Lors des missions précédentes, nous avons essentiellement pour souci de rencontrer les chefs des différents campements de pêcheurs Ghanéens du littoral. Cette fois, notre premier objectif était de recueillir le point de vue des Alladian eux-mêmes, à la fois sur l'implantation des pêcheurs Ghanéens et sur leurs propres activités de pêche.

Par ailleurs, les enquêtes présentées ici n'ont concerné que le littoral Alladian proprement dit, depuis Addah à l'Ouest jusqu'à Abrébi à l'Est (voir carte).

Tous les villages situés en bordure de mer ont été visités, sauf Jacquerville où il n'a pas été possible de convenir d'un rendez-vous avec le chef. En effet, il semblait intéressant, pour ces premières enquêtes auprès des Alladian, de chercher à avoir une vision générale du littoral tout en essayant de saisir les particularités de chacun des villages; cette première approche devrait ensuite permettre la réalisation d'enquêtes complémentaires dans quelques villages-types (à déterminer en fonction des résultats présentés ici).

A la demande des chefs de village rencontrés lors des missions précédentes, un courrier annonçant notre venue, accompagné d'un questionnaire indicatif, a été envoyé dans chacun des villages; ce questionnaire, sans doute maladroit sur plusieurs points, était seulement destiné à donner de grandes orientations et à présenter les principaux thèmes que nous voulions aborder lors des entretiens.

2. Déroulement des enquêtes

Il est rapidement apparu que le questionnaire était trop long, aussi tous les thèmes n'ont-ils pas été abordés dans chacun des villages; dans certains villages, on a surtout insisté sur les engins et techniques utilisés par les Alladian (Abrébi, Avagou, Adoumangan, Djacé, Adjué, Addah et dans une moindre mesure Sassako-Bégniny, Akrou et Ahua), tandis que dans d'autres, on a plutôt tenté d'éclaircir les questions relatives à l'organisation de la pêche (Djacé, Ahua, Grand Jacques, Adjacoutie, M'bokrou, Bahuama et dans une moindre mesure Avagou). Ceci dit, partout, on a évoqué le problème de l'adoption des techniques de pêche ghanéennes et l'histoire de l'implantation des pêcheurs Ghanéens.

Par ailleurs, il est clair qu'au fur et à mesure les questions ont été affinées, reformulées et, parfois, réorientées en fonction des données recueillies et des problèmes soulevés au cours des différents entretiens.

Autrement dit, les enquêtes n'ont pas été uniformes tout au long du littoral et l'on ne dispose pas exactement des mêmes types d'informations pour chacun des villages visités.

Les entretiens réunissaient en général le chef du village et un certain nombre de vieux pêcheurs; la présence de ceux-ci était d'autant plus nécessaire que le chef est assez souvent un ancien fonctionnaire en retraite qui ne connaît presque rien de la pêche.

Les entretiens ont eu lieu en Alladian par l'intermédiaire d'un interprète qui a été le plus souvent recruté sur place (jeune ayant fréquenté l'école ou chef du village quand celui-ci est lettré); ceci n'est pas allé sans poser parfois quelques problèmes : l'interprète outre-passant son rôle en répondant à la place des personnes interrogées, traduction française ne consistant vraisemblablement qu'en une version expurgée des discussions qui avaient eu lieu en Alladian entre les divers participants... Cependant, un certain nombre d'entretiens ont pu être enregistrés ce qui devrait permettre de tourner certains de ces biais. Par ailleurs, durant deux jours, M. le Sous Préfet de Jacqueville, lui-même Alladian (originaire d'Abrébi), nous a accompagnée sur le terrain où il a assuré les fonctions d'interprète.

## DONNEES RECUEILLIES

L'analyse donnée ici ne repose que sur un premier dépouillement des enquêtes; en particulier, nous n'avons pas encore la traduction des enregistrements et nous ne traitons donc que les informations communiquées en français.

### A. La pêche Alladian

La pêche était l'activité principale des Alladian; nos interlocuteurs l'ont présentée comme l'un des fondements de leur identité (d'où le qualificatif de "traditionnelle" que l'on est tenté de lui accoler).

Actuellement, elle est presque totalement abandonnée; on ne trouve plus que deux ou trois pirogues par village (là où il y en a), seuls quelques engins sont toujours utilisés et les quelques personnes pratiquant encore cette activité, qui n'est plus destinée aujourd'hui qu'à fournir un petit complément alimentaire, sont toutes relativement âgées, les jeunes s'en étant détournés (1).

Les informations que nous avons pu recueillir tant sur les techniques utilisées que sur l'organisation de la pêche ne sont guère satisfaisantes pour l'historien, en ce sens qu'elles donnent une image figée et mal datée de cette activité.

Ce problème a sans doute pour origine une mauvaise formulation des questions posées qui avaient probablement un caractère trop général (mais on ne sait pas très bien comment éviter cet écueil); ceci a pu favoriser une évocation nostalgique du passé, présenté comme un âge d'or disparu, par opposition aux difficultés actuelles.

Parallèlement, il faut sans doute tenir compte du fait que nos interlocuteurs se sont exprimés avant tout en tant que témoins rendant compte d'une histoire vécue, d'où une profondeur historique réduite, ne remontant sans doute pas au delà de l'entre deux guerres; chaque fois que l'on a tenté d'obtenir des informations sur des périodes antérieures, des réticences se sont faites jour et les réponses ont été particulièrement floues.

## 1. Engins utilisés

La pêche Alladian se pratique individuellement ou par équipe de deux ou trois personnes selon les engins mis en oeuvre. La plupart de ces engins ne sont plus utilisés aujourd'hui. Cependant, dans la plupart des cas, des exemplaires ont pu être présentés; ils ont été, dans la mesure du possible, photographiés, mais nous n'avons pas fait de relevé précis de chacun d'entre eux.

Les informations recueillies dans chaque village sont à peu près concordantes les unes avec les autres, mais il demeure certaines imprécisions, notamment sur les saisons d'utilisation des différents engins. En ce qui concerne les espèces pêchées, certaines identifications n'ont été possible qu'en recourant au lexique réalisé par L.DUPONCHEL (1974), qui a également été utilisé pour reprendre certaines transcriptions. (2)

### 1) Les filets

#### a) $\epsilon k o j \tilde{a}$ : épervier.

Utilisé au-delà de la barre, un peu au large, pour la pêche des sardinelles ( $\underline{w n \tilde{a} j r \tilde{a}}$ ), il nécessite la présence de trois pêcheurs; il s'appelle alors  $\underline{w n \tilde{a} j r \tilde{a} - k o j \tilde{a}}$ ; on l'emploie en général dans les mois d'août et septembre. Son usage est totalement abandonné aujourd'hui du fait de la disparition des bancs de harengs suite au développement de la pêche industrielle.

Un épervier plus petit est utilisé au bord par un pêcheur seul pour la capture des petits mulets ( $\underline{\epsilon v a}$ ) et autres petits poissons; il est appelé  $\underline{\epsilon v a - k o j \tilde{a}}$ . On l'utilise encore de temps en temps aujourd'hui, mais beaucoup moins qu'avant car les mulets se sont raréfiés.

#### b) Filets maillants :

-  $\epsilon y a$  : filet dormant à grandes mailles. C'est un filet dont les mailles font six doigts; il est utilisé pour la capture des capitaines de mer, des poissons appelés  $\underline{a g \tilde{a} g o}$ , des japons, des brochets de mer, des soso, de certains requins, etc... Il est en général posé le soir au delà de la barre, pas trop au large, et relevé le lendemain. Actuellement, il n'est plus utilisé du fait du passage répétés des chalutiers qui arrachent ou endommagent les filets posés en mer.

Selon certains de nos interlocuteurs,  $\underline{\epsilon y a}$  est en fait un terme générique désignant toutes sortes de filets dormants. Selon DUPONCHEL, il s'agit d'un filet dérivant dont la taille des mailles varie selon l'époque et le lieu de pêche (DUPONCHEL, 1974, pp.315-316).

-  $\underline{g r a f \tilde{o}}$  : filet dormant à petites mailles. C'est un filet

dont les mailles font deux ou trois doigts et qui est fabriqué en fil plus fin que ɛya; il est utilisé pour la capture de diverses sortes de petits poissons et des langoustes. Il n'est plus utilisé actuellement pour la même raison que ɛya.

Ce terme sert à désigner également le filet Tengaf des Fante.

- il existait apparemment d'autres filets dormants, notamment un filet à raies, mais aucune précision ne nous a été donnée.

c) Autre type de filet :

- pyalo/pyalɛ (présenté seulement à Djacé) : petit filet à main. C'est un filet à toutes petites mailles fixé entre deux bâtons que l'on prend dans chaque main; il est utilisé au bord, là où les vagues refluent sur le sable, un peu à la manière d'une épuisette, pour la capture des petits poissons.

## 2) Les lignes

Deux catégories de lignes peuvent être distinguées selon la fréquence des mentions; en effet, certaines ont été signalées dans presque tous les villages enquêtés au sujet des engins de pêche tandis que d'autres ne l'ont été qu'une ou deux fois. Cette distinction a été maintenue dans la présentation car elle correspond à des types d'engins différents (qui n'avaient sans doute pas la même fonction économique).

a) Lignes les plus fréquemment citées :

.Palangres (présentées en partant des plus gros hameçons et en allant vers les plus petits)

- manne/mãnrɛ : Palangre verticale comportant de 5 à 9 gros hameçons appâtés avec des morceaux de poissons pris avec abukpa (voir plus bas); elle est posée loin au large, pour la capture des gros requins et des très gros poissons (on dit qu'autrefois, il fallait parfois couper le poisson en morceaux pour pouvoir le ramener à terre); on l'utilise en équipes de deux ou trois pêcheurs. Elle n'est plus utilisée actuellement à cause des chalutiers qui arrachent les lignes posées en mer sur leur passage.

- boazisã ou bodi-ngesã (ce terme renvoie au nom du personnage qui aurait introduit l'usage de cette ligne): Palangre horizontale de fond, comportant 50 à 100 hameçons environ, posée au large, pour la capture des gros poissons du type requins et des tortues; sa mise en oeuvre et sa manipulation se font par équipes de 2 ou 3 pêcheurs. Actuellement, on ne l'utilise plus à cause des chalutiers.

- abukpa : Palangre horizontale de fond comportant de 100 à 300 hameçons appâtés avec des harengs (ou d'autres petits poissons), posée derrière la barre, pas trop au large, pour la capture de poissons de taille moyenne tels que des petits requins, des machoirons de mer, des capitaines, des poissons nommés agãgɔ et d'autres appelés gãgri, ainsi que des raies; sa mise en oeuvre ne nécessite pas la présence de plus d'un pêcheur. Dans la plupart des villages, elle n'est plus utilisée aujourd'hui à cause des chalutiers; ceci dit, elle est encore en usage à

Adoumangan au moins.

- abukpa-yu ("petit abukpa") ou frãfrãku : Même chose que abukpa mais destinée à la capture de poissons plus petits tels que les petits capitaines, les petits brochets, les soso, etc... Elle n'est plus utilisée aujourd'hui à cause des chalutiers.

#### .Petites palangres

- lata : petite palangre horizontale de surface destinée à capturer exclusivement les aiguillettes (nlokro); contrairement aux autres lignes qui sont fabriquées à partir de matériaux d'importation, lata n'est fabriquée qu'à partir de matériaux locaux d'origine végétale, sauf parfois la ligne elle-même (constituant ainsi, en quelque sorte, un témoin historique). La ligne est faite en raphia tressé tandis que les avançons sont soit en sisal, soit en fibres extraites des feuilles d'ananas, soit encore en fibres extraites d'une plante appelée ãjire que l'on peut semble-t-il identifier à l'aloès (il y a peut-être d'ailleurs confusion entre ananas et aloès). Les hameçons sont constitués d'une épine provenant d'un arbuste appelé nlokro-witẽ ("arbre à épine à aiguillette") identifié par L. DUPONCHEL; selon tous nos interlocuteurs, seule cette épine permet la pêche des aiguillettes : elle ne peut être remplacée par aucun hameçon européen. Chaque épine est appâtée avec la chair des pattes des petits crabes de mer. Les flotteurs sont en "bambou" local c'est à dire taillés dans la moelle du palmier-raphia. Cette ligne était posée derrière la barre et levée dans la journée, pendant les mois de juin à août. Elle n'est plus utilisée aujourd'hui du fait de la disparition des bancs d'aiguillettes suite aux passages répétés des bateaux de pêche industrielle.

Cette technique de pêche est individuelle; elle a d'ailleurs donné son nom à la pirogue à une seule place : lata-ẽ ("pirogue pour lata").

- ãlẽbẽ ou ãbrã-twe : petite palangre à main comportant en son milieu un bâton (droit ou courbe) de 50 cm de long environ auquel est suspendu un lest (ce système est destiné à amortir les chocs et les tensions brusques, par exemple lorsqu'un poisson vient mordre un hameçon). La ligne elle-même (appelée titi ou sisi) est attachée à l'une des extrémités du bâton; elle comprend une dizaine de petits hameçons appâtés avec des harengs, des aiguillettes ou d'autres petits poissons. A l'autre extrémité du bâton, part une corde que le pêcheur tient depuis la pirogue. Cette ligne est destinée à capturer des carpes rouges et des pageots. C'est l'une des seules lignes encore en usage aujourd'hui, tout au long du littoral.

Une ligne de même type, signalée à Addah, serait plus particulièrement destinée à la capture des dorades et morues (?) sur les fonds rocheux; elle ne serait plus utilisée actuellement.

A Abrébi a été mentionné une ligne de même type que ãlẽbẽ mais sans bois au milieu, pour prendre les mêmes espèces de poissons, et elle aussi toujours utilisée actuellement.

#### b) Autres lignes :

- owrogbwre : se présente comme une palangre verticale comportant des hameçons identiques à ceux utilisés pour abukpa; elle est jetée depuis la plage ou déposée à la nage derrière la

barre; on observe la ligne depuis le bord grâce à son gros flotteur et on la récupère à la nage (ou sur le bord si une vague l'a ramenée sur le rivage). Ses prises sont identiques à celles de abukpa. On l'utilise encore aujourd'hui de temps à autre, tout au long de l'année.

- awoseki : ligne comportant un hameçon de la taille de celui utilisé pour boazisā; le pêcheur attache l'extrémité de la ligne autour de sa taille tout en continuant à pagayer; si le poisson mord, il le sent tout de suite. On capture ainsi des gros poissons, tels que des requins et des thons. On l'utilise encore aujourd'hui.

- pətɛ : ligne comportant un hameçon de grande taille; on laisse descendre la ligne tout en gardant l'extrémité attachée à un gros flotteur à bord de la pirogue; quand le poisson mord, s'il tire trop fort, on jette le flotteur et on attend qu'il se fatigue avant d'aller le chercher, le flotteur permettant de suivre ses mouvements. Cette ligne sert elle aussi à prendre de gros poissons du genre thons et requins. On l'utilise encore aujourd'hui.

- Deux ou trois autres lignes ont été mentionnées mais leur description est très floue; il s'agit, comme les précédentes, de lignes trainées depuis la pirogue ou lancées depuis la plage (3).

### 3) Les harpons

- ɛbrɛ : il se compose d'une hampe en bois à une extrémité de laquelle est emboîté une partie en fer comportant le plus souvent deux ardillons (il en existe aussi un à trois ardillons); à l'autre extrémité de la hampe, est percé un trou où est attaché un cordage solide. Le harpon est lancé à la main et la pointe en fer va se ficher dans le corps du poisson; le poisson se débattant, la pointe se déboîte de la hampe (mais deux liens les maintiennent attachés); le pêcheur dans la pirogue prend en main le cordage qui est attaché à la hampe et laisse le poisson se fatiguer avant d'aller le prendre. Le harpon est utilisé au large pour prendre différentes espèces de requins ainsi que des thons et des espadons lorsqu'ils se présentent en surface, et d'une façon générale les mêmes espèces que celles capturées avec mapne; là aussi, on dit qu'autrefois on capturait ainsi des poissons parfois tellement gros qu'il fallait les découper pour les mettre dans la pirogue. Dans plusieurs villages on nous a dit que chaque fois qu'un pêcheur part en mer, il prend ɛbrɛ dans sa pirogue. A Addah, on a signalé que les Alladian appelle cette pêche la "grande pêche" car elle est très dangereuse. Cet engin n'est plus utilisé aujourd'hui.

- ɛsɛ-tɛ : cet engin est constitué d'une hampe en bois au bout de laquelle sont fichées des tiges taillées dans un bois très dur (sur un exemplaire montré à Ahua ces tiges étaient en fer). Il est lancé dans les bancs de petits poissons, notamment de harengs, qui sont ainsi piqués au bout des tiges ou pris entre elles; il est utilisé notamment par les pêcheurs qui n'ont pas d'épervier ou qui partent seuls en mer. Cet engin n'est plus utilisé aujourd'hui suite à la disparition des bancs de harengs et autres petits poissons (aiguillettes...).

Il ressort de cette énumération que les engins utilisés par les Alladian étaient des engins individuels (au maximum trois pêcheurs embarqués) et sélectifs (sur la taille et/ou l'espèce des poissons capturés); ils étaient également pour la plupart mobiles (mais certaines lignes au moins peuvent apparemment demeurer en place plusieurs semaines tout en étant visitées presque quotidiennement) et passifs (sauf l'épervier et les harpons).

Autrement dit, la pêche Alladian ne mettait pas en jeu de structures de collaboration élargie et n'entraînait pas d'occupation continue de l'espace comparable à celle des pêcheries fixes en lagune. Parallèlement, il semble que cette pêche visait essentiellement les espèces dites nobles; cependant, selon les villageois, les petites espèces telles que les harengs étaient également pêchées en quantité lorsque venait la saison, notamment parce qu'elles étaient utilisées comme appâts (en particulier, les Alladian déclarent avoir été de grands pêcheurs de harengs à l'épervier).

On notera en outre que l'on n'observe pas de spécialisation technique par village.

## 2. Organisation de la pêche

Les informations recueillies dans ce domaine demeurent très générales et souvent assez floues; de plus, comme il a été dit plus haut, elles ne permettent pas de saisir les évolutions qui ont pu avoir lieu. Certains compléments ont été empruntés à l'étude de Marc AUGÉ dont les enquêtes en pays Alladian remontent aux années 1965-1967.

### 1) La production

L'un des traits fondamentaux de cette organisation est que l'unité de production était toujours restreinte; celle-ci est décrite comme comprenant "le chef de famille" (4), son épouse, ses enfants (y compris des fils mariés et pères de famille) et les enfants de celui (oncle maternel ou frère) dont il a hérité. Elle correspondrait donc à l'unité de résidence, la cour (cf. AUGÉ, 1969, p.73). Parallèlement, c'est la relation père-fils qui était à la base de cette organisation.

On peut grossièrement dire que les véritables producteurs étaient les enfants résidant dans la cour, tandis que les aînés de la cour étaient récepteurs et redistributeurs du produit de la pêche.

Pour préciser, on peut distinguer trois phases dans la vie d'un homme Alladian :

- dans une première phase, alors qu'il n'est pas encore marié et qu'il est nourri par ses parents, il remet l'intégralité de sa pêche à son père (ou à l'héritier de celui-ci) qui le redistribue;
- dans une seconde phase, après son mariage, il continue de remettre le produit de sa pêche à son père mais celui-ci lui en remet une part pour son propre ménage;
- dans une dernière phase enfin, le père octroie à son fils le

droit d'être lui-même distributeur de sa pêche. Aucune donnée précise sur les procédures de partage n'a pu être recueillie; une description en est donnée par Marc AUGÉ. Cet auteur montre en particulier que tant que le père du pêcheur joue le rôle de récepteur-redistributeur, les destinataires du produit sont essentiellement des parents paternels du pêcheur et des membres du matrilignage de son père; l'émancipation du pêcheur conduit à "un rapprochement avec la parenté maternelle : l'oncle maternel devient l'objet d'attentions marquées de son neveu" (AUGÉ, 1969, p.149), et le pêcheur fait alors "bénéficiaire son propre matrilignage des prestations jusqu'alors réservées au matrilignage de son père" (AUGÉ, 1971, p.160).

Il montre également comment, du fait d'une pseudo-endogamie de lignage (résultant d'une politique systématique d'unions avec des étrangères et des captives), "dans une cour dont la composition résulte de nombreuses alliances rectifiées, un même individu se trouve être l'aboutissement de plusieurs circuits de redistribution, non seulement du fait d'une descendance nombreuse mais parce qu'il possède à lui seul plusieurs titres qui donnent droit à une part de cette redistribution" (AUGÉ, 1969, p.149).

Nos interlocuteurs ont de fait surtout insisté sur la situation dans laquelle était placée la catégorie des fils par rapport à la catégorie des "chefs de famille"; il est significatif à cet égard qu'on ne nous ait parlé de l'émancipation du pêcheur par son père (droit de faire lui-même le partage de sa pêche) que dans un seul village (Djacé), et encore pour ajouter qu'"une part revenait de toute façon au chef de famille" (5). Celui-ci est également présenté comme le propriétaire des engins qu'il ne faisait que confier à ses fils; parallèlement, un fils marié ayant des enfants en âge de pêcher devait demander l'autorisation à son propre père de "faire une pirogue pour ses fils" et, là encore, le "chef de famille" recevait une part de la pêche (i.e. du produit de la pêche de ses petits enfants en ligne paternelle).

Seuls les villageois rencontrés à M'bokrou ont fait état d'une évolution. Selon eux, l'organisation décrite a été remise en cause avec la colonisation du fait, d'une part, de l'introduction de l'impôt, et, d'autre part, du travail forcé; le premier facteur aurait conduit à une individualisation des activités de pêche (à la fois au niveau de la production-distribution et au niveau de la commercialisation), tandis que le second aurait entraîné une première phase d'émigration des jeunes, notamment vers les campements de pêche de Port Bouet-Bassam où, ajoutent-ils, "ils se sont installés à leur propre compte" (6).

## 2) La commercialisation

Contrairement à ce qui prévaut dans l'Ouest ivoirien où Neyo et Krou présentent la pêche comme une activité d'autosubsistance dont le produit était destiné à la consommation familiale et n'était en aucune façon commercialisé, les Alladian insistent sur le fait que, pour eux, la pêche n'était pas seulement un moyen de se nourrir; elle devait permettre la satisfaction de différents besoins et donnait donc lieu à des échanges.

- Le rôle des aînés :

Telle qu'elle est présentée par nos interlocuteurs, la commercialisation du poisson paraît avoir été totalement contrôlée par les aînés-redistributeurs du produit de la pêche. En effet, on indique que la part de la production destinée à la commercialisation était déterminée par le "chef de famille" et était apparemment distincte du produit faisant l'objet d'une redistribution; de même, le "chef de famille" est présenté comme le seul autorisé, au sein de la cour, à commercialiser la production et comme le récepteur des bénéfices de la vente.

Cette proposition est parfois nuancée. Ainsi, à Djacé, on explique que, si pour des poissons tels que le requin, elle est vraie, pour les harengs par exemple, chacun recevait sa part et pouvait aller vendre comme il l'entendait.

Parallèlement, à M'Bokrou, on déclare que, "dans l'ancien temps", le "chef de famille" redistribuait périodiquement aux producteurs une partie au moins de l'argent tiré de la vente du poisson et qu'ultérieurement, lorsque l'unité de production a eu tendance à éclater (cf. page précédente), chacun a pu commercialiser le produit de sa pêche à son propre compte.

- Le rôle des femmes :

Au sein du ménage, l'épouse était chargée du traitement (fumage notamment) du poisson ramené par son mari et destiné par ce dernier à être commercialisé.

Selon les informations recueillies à Bahuama et M'Bokrou, il fut un temps où le rôle des femmes s'arrêtait là : la commercialisation était assurée par les hommes ou les jeunes, ceci, aux dires des villageois, parce qu'on ne pouvait alors traverser la lagune qu'en pirogue, à la pagaie, ce que les femmes ne pouvaient faire. Ce serait suite à la mise en circulation des "pétrolettes" assurant les liaisons sur la lagune que les femmes ont pu prendre en main la commercialisation du poisson; les villageois de Bahuama situent ce dernier phénomène aux alentours de 1945.

En tout cas, les femmes étant chargées de la commercialisation, il était dans l'obligation de l'épouse de porter au marché le poisson ramené par son mari. Elle devait remettre l'argent de la vente à celui-ci (argent qui devait servir aux dépenses du foyer) et ne recevait aucune forme de rétribution pour cette activité.

Selon les villageois, pour qu'une femme puisse tirer bénéfice, personnellement, du commerce du poisson, il faut qu'elle acquiert ce poisson à l'extérieur du ménage, c'est à dire qu'elle aille en acheter à d'autres pêcheurs (avec ses propres fonds) et le revende ensuite, le bénéfice tiré de la vente lui revenant alors en propre. C'est le cas actuellement lorsque les femmes Alladian vont acheter du poisson aux Awlan établis sur le littoral.

La question de savoir si les femmes avaient la possibilité de se livrer, et se livraient effectivement, à un tel commerce lorsque la pêche Alladian était active a suscité beaucoup de discussions et les réponses sont demeurées ambiguës. Ainsi, lorsqu'on déclare qu'une femme, "si elle était commerçante", pouvait faire son propre commerce de poisson, on ne précise jamais comment et auprès de qui elle pouvait l'acquérir. Par ailleurs, on insiste de toute façon toujours sur le fait qu'elle devait en priorité et avant toute autre chose s'occuper de la commercialisation du

poisson de son mari.

Selon les villageois rencontrés à Djacé, c'est seulement depuis que les Alladian ont eu tendance à abandonner la pêche que la commercialisation du poisson est véritablement devenue une activité lucrative pour les femmes.

- Les lieux de commercialisation :

Il ressort des entretiens que le poisson était principalement écoulé sur le marché de Dabou, auprès des Adiukru.

Il pouvait être ensuite revendu plus à l'intérieur, en particulier à Sikensi. Par ailleurs, en ce qui concerne les villages de l'Est du littoral, il pouvait être également commercialisé sur le marché d'Abidjan (7).

Selon les villageois rencontrés à M'Bokrou, les Aïzi ont joué, "dans l'ancien temps", le rôle d'intermédiaires entre les Alladian et les Adiukru pour le commerce du poisson; ultérieurement (à une période indéterminée), les Adiukru se sont approvisionnés directement auprès des Alladian.

Comme on le voit, les enquêtes sur l'organisation de la pêche doivent être poursuivies, non seulement sur l'organisation elle-même, mais aussi sur la place de la pêche au sein des différentes activités (production du sel puis traite de l'huile de palme avant la colonisation, puis plantation, ainsi que par rapport aux activités féminines telles que culture du manioc) et sur son rôle socio-économique aux différentes époques - points sur lesquels aucune information n'a pu être recueillie -.

On retient surtout de cette présentation l'accent mis sur le rôle des aînés dans l'organisation de la pêche, tant du point de vue de la production dont ils auraient été récepteurs et redistributeurs que du point de vue de la commercialisation qu'ils auraient totalement contrôlée et dont ils auraient été les bénéficiaires.

On remarquera également que nos interlocuteurs se sont toujours placés dans la situation des cadets et qu'ils ont en général donné une image figée des rapports aînés-cadets.

On peut se demander si cette façon de présenter les choses n'est pas le fruit d'une conjoncture historique particulière : avec l'abandon de la pêche et le développement d'autres sources de revenus, les anciens pêcheurs rencontrés n'ont pu réaliser le "cursus" qui leur aurait autrefois permis d'accéder au "rang" d'aînés et se sont trouvés socialement et économiquement marginalisés, n'ayant pas (eu) accès aux moyens d'accumulation des richesses dont ont su profiter les notables d'aujourd'hui.

### 3. Causes de l'abandon

La tendance à l'abandon de la pêche n'est pas un phénomène tout récent. Elle était déjà très sensible au début des années 1960 : "Dans leur pays d'origine les pêcheurs Alladian (...) ne pêchent plus en mer que pour assurer leur propre nourriture et celle de leur famille. Bien souvent même ils n'y suffisent point et les villageois, surtout en saison des pluies, doivent acheter du poisson (...)." (SURGY, 1969, vol.2, p.51).

Comme on l'a dit plus haut, aujourd'hui, la pêche est presque

totalelement abandonnée et a cédé la place à d'autres activités. Sur le littoral même, les plantations de cocotiers sont devenues la principale source de revenus; parallèlement, Abidjan constitue un important pôle d'attraction et, du fait d'une scolarisation relativement élevée et ancienne, un grand nombre d'Alladian occupent des fonctions administratives ou politiques.

Comment les Alladian analysent-ils ce processus qui s'est développé sur plus de vingt ans, et, selon eux, quels en sont les ressorts?

### 1) Causes invoquées par les Alladian

Deux causes ont été généralement invoquées par nos interlocuteurs pour expliquer l'abandon actuel de la pêche.

- Le développement de la pêche industrielle : il a eu deux effets néfastes pour les pêcheurs Alladian; d'une part, les filets et les lignes posés en mer étaient fréquemment arrachés ou endommagés par les chalutiers, occasionnant ainsi de grosses pertes financières; les poursuites juridiques entreprises ne donnant rien, les pêcheurs se sont laissés gagner par le découragement; d'autre part, il a entraîné l'éloignement des bancs de poisson (en particulier des bancs de sardinelles, lesquelles étaient notamment utilisées comme appâts) et le dépeuplement des fonds côtiers exploitables par la pêche artisanale Alladian (8).

- La scolarisation : elle constitue un obstacle à la transmission des connaissances. En effet, les enfants n'ont plus de temps disponible pour apprendre la pêche; or c'est toute une technique qui ne peut s'acquérir que progressivement, en sortant régulièrement en mer dès l'enfance avec les pêcheurs expérimentés. Même les jeunes ayant échoué au cours de leur scolarité et vivant au village ne peuvent plus être formés à cette activité car ils sont trop âgés et n'ont aucune connaissance de la mer malgré leur âge avancé (aujourd'hui la plupart des enfants ont peur de l'eau...). De toute façon, selon les villageois, un enfant qui est allé à l'école refusera ensuite de devenir pêcheur car il trouvera cela trop dur, trop fatigant.

En conséquence, la population des pêcheurs connaît un fort vieillissement, la relève ne pouvant plus être assurée par les jeunes.

En fait, ce n'est pas uniquement la scolarisation en soi qui est mise en cause. En particulier, nos interlocuteurs ont fréquemment souligné le lien existant entre scolarisation et exode rural : les enfants ne restent pas au village (9) et souvent n'y reviennent pas après leurs études, préférant demeurer en ville même s'ils n'y ont pas de situation. Parallèlement, certains ont souligné que la scolarisation va de paire avec la prise d'autonomie des jeunes qui ne se soumettent plus à l'autorité des pères (alors même que, comme on l'a vu, la relation père-fils est présentée comme essentielle dans l'organisation de la production). Enfin, un certain nombre de nos interlocuteurs ont replacé ce facteur dans le contexte plus général des mutations socio-économiques ayant affecté ou affectant la société : monétarisation de l'économie, développement du salariat, éclatement des structures familiales, exode rural...

Ces éléments se situent dans le prolongement de ceux évoqués par les villageois de M'bokrou à propos de l'organisation de la pêche; ils mettent finalement en avant les mêmes phénomènes, à savoir émigration des jeunes, dislocation de l'unité de production et individualisation des activités.

- Un troisième facteur a parfois été évoqué : l'installation de pêcheurs Awlan sur le littoral; il n'a été mentionné que dans trois villages et n'a jamais été présenté comme une cause directe de l'abandon mais plutôt comme un facteur secondaire venu s'ajouter aux autres. La présence de pêcheurs Awlan a pu jouer dans le processus d'abandon de la pêche par les Alladian en assurant un approvisionnement régulier en poisson selon certains (10); selon d'autres, c'est parce que les Awlan sont venus "ramasser le poisson au bord", s'accaparant ainsi une zone de pêche qu'ils ont appauvrie.

En fin de compte, c'est le développement de la pêche industrielle qui est présenté comme le plus directement responsable de l'abandon de la pêche; il est ainsi systématiquement cité pour expliquer l'abandon de nombre d'engins. Il s'agit d'une cause externe, contre laquelle les Alladian n'ont pas pu (ou pas su ?) lutter.

Avec l'évocation de la scolarisation, nos interlocuteurs reconnaissent qu'à l'intérieur même de la société, certains changements sont venus contribuer à détourner les Alladian des activités halieutiques. Mais là encore, il ne s'agit pas à leurs yeux d'un choix de leur part : outre le fait que la scolarisation a reçu l'impulsion de l'Etat, elle s'inscrit dans un ensemble de mutations qui dépassent largement le cadre villageois et la rendent nécessaire.

## 2) Le rôle des plantations de cocotiers

L'abandon de la pêche s'est accompagné du développement des cultures de plantations, tout d'abord de caféiers dans les années 1950 (aujourd'hui disparues), puis, surtout, de cocotiers.

En sorte que, comme le souligne M. AUGÉ dès 1969, "l'exploitation des cocoteraies et le séchage du coprah constituent à l'heure actuelle l'activité de base des Alladian; on peut dire, avec quelque approximation, que de pêcheurs ils sont devenus planteurs" (AUGÉ, 1969, p.140).

Il convient de noter que les enquêtes que l'on peut mener actuellement sur le développement des cultures de cocotiers ont lieu dans un contexte particulier; en effet, les prix des cocos et du coprah ont chuté ces toutes dernières années et les villageois se sentent pris dans une impasse, d'autant plus sombre que la pression foncière est maintenant très forte (et si, dans les villages, on insiste sur les incitations du gouvernement en faveur du développement des cocoteraies, c'est aussi pour souligner que ce même Etat ne fait rien aujourd'hui).

Le développement des plantations n'a jamais été évoqué par nos interlocuteurs comme l'un des facteurs ayant pu contribuer à détourner les Alladian de la pêche, du moins de la pêche indivi-

duelle "traditionnelle" - on verra qu'il en va autrement quand il s'agit d'expliquer l'échec des tentatives de pêche collective, notamment des tentatives de pêche à la senne de plage -. Selon eux, l'ordre des causes est inverse : les Alladian ne pouvant plus pratiquer leur pêche (du fait notamment du développement de la pêche industrielle), ils se sont tournés vers les plantations de cocotiers; les villageois soulignent en général que cette reconversion a été encouragée, voire incitée selon certains, par l'Etat. Ils argumentent leurs propos en disant que, du temps des premières plantations de café, les Alladian ont continué à pratiquer la pêche : il n'y a pas à priori incompatibilité entre l'une et l'autre de ces activités.

Ceci dit, il ne s'agit là que d'une première réponse. Dans certains cas, des éléments fournis au fur et à mesure de l'entretien viennent nuancer cette affirmation (encore convient-il de noter que de tels éléments ont été avancés en général par ceux de nos interlocuteurs qui ont choisi de faire carrière en ville, en général dans la fonction publique, et n'ont jamais pratiqué la pêche). A Addah, il a été expliqué que les plantations étaient apparues aux villageois comme une sorte d'assurance vieillesse et que cela avait contribué à leur développement au détriment de la pêche. Parallèlement, à Ahua et Grand Jacques, nos interlocuteurs ont déclaré que "certains" avaient totalement abandonné la pêche pour les plantations, estimant cette activité plus rémunératrice, à une époque où le problème des bateaux de pêche industrielle ne se posait pas encore; à Ahua on a ajouté qu'ils avaient pu acquérir de grandes plantations tandis que ceux qui étaient demeurés pêcheurs sont maintenant "en retard", ne disposant que de faibles superficies.

Là encore, de plus amples investigations seraient nécessaires afin de saisir la place et le rôle du développement des cultures de plantations, et notamment des plantations de cocotiers, dans le processus d'abandon de la pêche; mais les enquêtes dans ce domaine ne me paraissent pas évidentes à mener, surtout dans le cadre de ce type de recherche, et il conviendrait peut-être tout d'abord de chercher à affiner l'analyse par l'exploitation des sources écrites (11).

D'un point de vue général, il apparaît que le processus d'abandon de la pêche met en jeu des phénomènes complexes liés à l'ensemble de l'organisation socio-économique.

Ce qui frappe surtout dans l'analyse qu'en ont eu les Alladian rencontrés est qu'il est présenté comme un phénomène totalement subi, sur lequel ils n'ont pas eu prise.

Il convient peut-être de rappeler que le principal objectif des enquêtes était de recueillir le point de vue des vieux pêcheurs et ceci n'est sans doute pas sans lien avec le type de propos et de discours recueillis. Il serait intéressant de discuter avec d'autres "catégories" d'"informateurs", notamment les notables qui ont choisi de faire carrière en ville (mais sans totalement rompre avec le village) et les jeunes, qui, à ce que l'on a pu percevoir jusqu'ici, ont chacun leur propre analyse des phénomènes, de même qu'avec les femmes.

## B. Tentatives d'adoption des techniques de pêche ghanéennes par les Alladian

Le problème de l'adoption des techniques de pêche Ghanéennes par les Alladian n'a jamais été abordé par nos interlocuteurs de leur propre initiative.

Il ressort des enquêtes que tous les villages Alladian du littoral ont adopté, à un moment ou un autre, des techniques de pêche collective qu'ils avaient vu pratiquer par les pêcheurs Ghanéens soit à proximité de leurs villages, soit le plus souvent, dans le secteur de Grand Bassam-Port Bouët. Il s'agit d'une part, du filet Ali des Fante (filet encerclant pour la capture des sardinelles) que seuls deux villages, Abrébi et Bahuama, n'ont jamais utilisé et, d'autre part, de la senne de plage des Awlan (appelée ngoyo en Alladian) qui a été quant à elle adoptée dans tous les villages sans exception.

Bien que les questions concernant l'adoption de ces techniques collectives aient été peu à peu affinées et réorientées au fur et à mesure des entretiens, de nombreuses imprécisions et ambiguïtés sont apparues lors du traitement des données, notamment au sujet de l'organisation des unités de pêche collective (propriété des engins, constitution des équipes, fonctionnement des unités...).

Les données recueillies sont présentées sous forme de tableau (pp.27-30) que l'on va tenter d'analyser.

### 1. Epoque où ces tentatives ont eu lieu

Il convient de souligner tout d'abord que les datations recueillies auprès des villageois ne sont pas toujours très sûres; on a le sentiment que, dans certains cas tout au moins, nos interlocuteurs ont eu tendance à donner des dates pour donner des dates... des dates très, pour ne pas dire trop, précises sans pouvoir expliquer sur quoi reposent de telles datations.

Bien que ces dates ne doivent sans doute pas être prises au pied de la lettre, elles fournissent un ordre d'idée sur la période où ont eu lieu les tentatives d'adoption des techniques de pêche collective le long du littoral. Ces informations peuvent d'ailleurs être complétées, et/ou rectifiées, par les données présentées par A. de SURGY à l'issue de ses enquêtes en 1963/4 et par les quelques indications fournies par M. AUGE.

Il semble qu'en gros les tentatives d'adoption des techniques de pêche collective inspirées des techniques employées par les pêcheurs Ghanéens aient eu lieu au cours de la période 1950-1965/70. Certaines tentatives ont été plus précoces, d'autres ont perduré plus longtemps, mais, dans l'ensemble, on a affaire à une période chronologique assez ciblée.

L'une des questions que l'on est amené à se poser est de savoir pourquoi ces tentatives ont eu lieu à cette période et pas avant. En effet, les Alladian disent avoir adopté ces techniques parce qu'ils les ont vu employer par les pêcheurs Ghanéens dans le secteur de Port Bouët-Grand Bassam. Or, d'une part, des pêcheurs Alladian viennent s'établir à Grand Bassam-Azuretti depuis au moins la fin du XIXème s. (cf. BINGER); d'autre part, des pêcheurs

Fante utilisant notamment le filet Ali se sont installés à Grand Bassam-Azuretti à partir du début du XXème s., si ce n'est plus tôt, et des pêcheurs Awlan utilisant la senne de plage et le filet Ali se sont installés à Port Bouët depuis les années 1920/30.

Les Alladian rencontrés, interrogés sur les dates d'adoption de ces techniques, n'ont pu fournir, en général, aucune explication. On remarque cependant des coïncidences de dates qu'on ne peut a priori considérer comme étant sans signification. En effet, les dates où ont été adoptées ces techniques collectives correspondent : - d'une part, à l'apparition et au développement de la pêche industrielle qui est venue très sérieusement concurrencer la pêche artisanale; doit-on voir dans l'adoption de techniques de pêche collective une tentative des Alladian, "traditionnellement" pêcheurs individuels, de répondre à cette concurrence (12)? - d'autre part, au développement des cultures de plantations, et notamment des plantations de cocotiers, avec l'apparition d'un groupe de gros planteurs qui ont pu investir dans les filets collectifs; l'adoption de techniques de pêche collective ne constitue-t-elle pas également l'un des moments de l'évolution socio-économique du littoral Alladian où se sont définis de nouveaux rapports de production ?

Il convient de remarquer que l'adoption du filet Ali et de la senne de plage est conçue et présentée comme un emprunt technologique aux pêcheurs ghanéens; on spécifie, en général, que l'on a fait appel, pendant quelques semaines, à des pêcheurs ghanéens pour monter le(s) filet(s) acheté(s) dans le village et apprendre aux villageois sa (leur) mise en oeuvre.

## 2. Organisation des unités de pêche collective

Comment s'est effectué le passage d'une pêche individuelle dont l'organisation reposait sur la relation père-fils, dans le cadre de la cour, à une pêche collective ?

Il conviendrait sans doute de distinguer le cas du filet Ali, qui demandait la présence de sept à huit pêcheurs, avec des saisons de pêche assez marquées, et le cas de la senne de plage qui nécessitait une main d'oeuvre nombreuse (trente à cinquante personnes pour haler le filet) et qui pouvait être mise en oeuvre à peu près tout au long de l'année. Les données recueillies ne permettent pas de saisir comment ces caractéristiques ont joué sur le mode d'organisation des équipes.

Ce qui apparaît clairement en tout cas, dans les entretiens, c'est qu'il est très rare que le filet Ali et la senne aient été présents en même temps dans un village donné.

D'un point de vue général, les Alladian affirment avoir calqué l'organisation des unités de pêche collective sur celle des unités de pêche ghanéenne : l'emprunt ne se serait donc pas limité à l'engin lui-même. Ils entendent par là que des équipes ont été formées ("chacun savait sur quel filet il devait travailler"; "ce n'est pas tous les hommes du village qui étaient dans le filet; il y en avait qui continuaient la pêche individuelle"; "il y avait un groupe formé spécialement pour la pêche à la senne; d'autres s'occupaient de la pêche traditionnelle; c'était la même chose pour Ali : des groupes formés spécialement"), que

les femmes Alladian se trouvaient dans la même situation que les femmes ghanéennes, etc...

Mais comment étaient financés les filets, par qui ? Comment étaient constituées les équipes ?

Les réponses obtenues à ces questions sont très ambiguës et je n'ai pas eu le réflexe de faire préciser les choses. D'une manière générale il semble qu'il y ait eu confusion entre propriété-financement et mode de constitution des équipes. Là encore, la traduction des cassettes, enregistrées lors des entretiens, pourra fournir certains éclairages, par exemple en ce qui concerne la terminologie employée par les interprètes ("famille", "associations familiales", "chef de famille"...).

Dans la majorité des cas, il semble bien que les filets aient été financés et possédés par des notables, de gros planteurs et que les équipes aient été constituées selon les règles de filiation et de résidence. En tout cas, on retrouve très souvent dans les propos tenus par nos interlocuteurs l'opposition vieux - jeunes; les premiers seraient ceux à qui les entreprises de pêche collective ont profité et les seconds auraient constitué la main d'oeuvre. Ainsi, lorsque l'on parle de "quartiers", de "familles", d'"associations familiales"... on rend sans doute plus compte du mode de constitution des unités de pêche que du mode de propriété des engins (13). Cependant, nos interlocuteurs ont parfois distingué entre filets possédés par un propriétaire et filets achetés par quartier ou famille.

La manière dont les villageois de Akrou ont exprimé la situation est intéressante car elle résume bien les idées que l'on sent en filigrane dans beaucoup d'entretiens : "Il y avait cinq (filets) Ali. C'était par famille. Les responsables étaient les chefs de famille - ils sont tous morts aujourd'hui - , ceux qui avaient de l'argent, les grands planteurs (...). On ne peut pas dire que les gens dans les équipes étaient engagés : il n'y avait pas de contrat ! Il s'agissait ... comment dire ? Il s'agissait des "administrés" des chefs de famille, des gens qui étaient à leur charge, si l'on peut dire. (...) Le produit de la pêche revenait aux chefs de famille; les distributions c'était seulement de quoi encourager un peu les pêcheurs, un peu de poisson...".

On a le sentiment que les tentatives d'adoption des techniques de pêche collective ghanéennes sont en quelque sorte le pendant du développement des plantations ou, plus exactement, qu'ils relèvent du même processus. En effet, M.AUGE montre qu'au milieu des années 1960 les plantations sont contrôlées par "une génération, celle des hommes d'une cinquantaine d'années (...) qui refuse aux jeunes gens l'accès à la terre"; en effet, "certains chefs de lignage ont compris assez tôt l'intérêt présenté par les cocoteraies et ont tenté d'en être les seuls bénéficiaires". De plus "les planteurs les plus entreprenants - qui sont en général les représentants du prestige traditionnel - sont aussi détenteurs des biens de type moderne : pinasses, taxis, concessions en ville..., et ils sont souvent associés à des parents - en général des frères ou assimilés - émigrés [en ville], qui mettent leur argent liquide au service de la plantation villageoise commune" (AUGE, 1970 p.296). D'ailleurs, selon une enquête de la SEDES, en 1960, dix des quatorze sennes en activité étaient possédées par des gros planteurs (enquête citée par M.AUGE, 1969).

Ainsi, les plantations constituant "un bien durable dont le produit n'est plus redistribué mais peut s'investir dans d'autres biens "modernes" ", ceux qui, par leur situation lignagère, ont pu s'approprier de grandes plantations ont pu investir dans les filets collectifs disposant à la fois des fonds et de la main d'oeuvre (jeunes du lignage) nécessaires. Cependant, comme on va le voir, il semble qu'ils ne soient pas parvenus à fixer cette main d'oeuvre.

Il ne s'agit là que d'une tendance générale qui n'exclut pas les cas particuliers. Des enquêtes plus approfondies sont de toute façon nécessaires.

Le cas des coopératives créées en 1960 à Jacquville, Grand Jacques et M'Bokrou est à mettre à part. Il s'agit vraisemblablement d'une décision des autorités et les pêcheurs rencontrés ne se sont apparemment pas vraiment sentis impliqués dans ces entreprises. Elles ont été étudiées par de SURGY en 1963/4 (1965, Fasc. 3, pp. 38-40).

### 3. Abandon des techniques de pêche collectives

Au début des années 1960, il n'existe plus aucune équipe Alladian de pêche au filet Ali (cf. de SURGY); des unités de pêche à la senne de plage vont exister plus tardivement, apparemment jusqu'à la fin des années 1960 ou un peu au delà (14).

Dans la plupart des villages Alladian, les tentatives d'adoption d'un filet collectif, senne de plage ou filet Ali, n'ont duré semble-t-il que quelques années, rarement plus de dix ans.

Comment s'explique l'abandon des techniques de pêche collective ?

D'une manière générale, nos interlocuteurs ont fait état d'une incapacité presque naturelle des Alladian à conduire à bien une quelconque entreprise collective. Mais que faut-il entendre par là ?

Dans chaque cas, les pêcheurs rencontrés ont pu identifier les facteurs ayant déterminé l'abandon des filets collectifs dans leur village. L'ensemble des entretiens montre que l'abandon du filet Ali répond à une contrainte extérieure, tandis que l'échec des tentatives d'adoption de la senne de plage s'explique plutôt par des facteurs internes.

#### 1) Abandon du filet Ali

La cause la plus souvent invoquée par les Alladian pour expliquer l'abandon du filet Ali est le passage des bateaux de pêche industrielle. D'une part, les pêcheurs Alladian se sont trouvés concurrencés par les sardiniers sur les lieux de pêche; d'autre part le passage répété des bateaux et leurs pêches intensives ont entraîné un éloignement des bancs de sardinelles qui sont devenus de plus en plus inaccessibles aux pêcheurs Alladian opérant sur des pirogues non motorisées. La pêche au filet Ali devenant ainsi de moins en moins productive, les Alladian ont abandonné cette technique (15).

Il est à noter que les pêcheurs ghanéens ont connu les mêmes difficultés. Les pêcheurs Fante au filet Ali ont alors déserté les secteurs de côte les plus fréquentés par les bateaux de pêche

industrielle pour se regrouper dans un secteur plus protégé, le littoral ouest, entre Sassandra et Tabou. Les pêcheurs Awlan établis à proximité du port d'Abidjan (secteur de Port Bouët - Vidri) ont abandonné la pêche au filet Ali qu'ils pratiquaient jusqu'alors en complément de la pêche à la senne de plage, pour se spécialiser dans ce second type de pêche.

D'autres causes de l'abandon du filet Ali ont été parfois évoquées dans certains villages : problèmes de gestion, palabres, désertion de la main d'oeuvre; il s'agit là de causes internes liées à l'organisation des équipes de pêche.

## 2) Abandon de la senne de plage

Les causes invoquées par les Alladian pour expliquer l'échec des tentatives d'adoption de la senne de plage sont, d'une part, le développement des plantations de cocotiers et, d'autre part, le refus des jeunes de travailler pour les vieux, pratiquement au seul profit de ces derniers. Ces deux facteurs ont entraîné la désertion de la main d'oeuvre.

Concernant les plantations, on explique en général que les gens allaient travailler sur leurs plantations et n'étaient pas là pour tirer le filet; il était donc très difficile de réunir la main d'oeuvre nécessaire au halage de la senne.

Selon les villageois, c'est là que réside la différence entre Awlan et Alladian : "les Awlan, eux, ils ont quitté chez eux; ils sont arrivés ici rien que pour faire cette pêche. Ils n'avaient pas d'autres occupations sur notre territoire. Alors que nous (les Alladian), nous sommes chez nous; chacun avait ses occupations et, encore en plus, la pêche" (Avagou).

Selon les villageois de M'Bokrou, la pêche à la senne de plage aurait été en quelque sorte une solution de transition entre la pêche individuelle et les plantations de cocotiers; son adoption correspondrait à une période où la pêche individuelle était peu à peu abandonnée mais où les plantations n'étaient pas encore répandues. Lorsque les plantations des pêcheurs ont été productives - il faut compter sept ans pour qu'un cocotier arrive à maturité et commence à fructifier - la pêche à la senne de plage a été abandonnée.

L'autre facteur ayant conduit à l'abandon de la senne de plage tient plutôt à l'organisation et au fonctionnement des unités de pêche; on retrouve là l'opposition jeunes-vieux.

Les villageois de Akrou ont particulièrement développé cet aspect : "Ceux qui travaillaient ne gagnaient pas assez, pas ce qu'ils voulaient. Les vieux se débrouillaient pour trouver leur compte par contre. Ils ne disaient pas combien ils avaient payé le filet; ensuite, pour les partages, il fallait toujours continuer à "rembourser" : les pêcheurs travaillaient pour "rembourser" le filet sans gagner eux-mêmes. (...) Les jeunes gens n'avaient rien. Les chefs de famille gardaient l'argent en fin de compte et les gens ne pouvaient pas contrôler; c'est l'organisation qui permet cela. (...) Les jeunes ont abandonné parce qu'ils se trouvaient lésés". Lorsqu'on a demandé pourquoi, dans le village, certaines unités avaient duré plus longtemps que d'autres, il a été précisé qu'"elles ont duré parce que les familles tenaient bien".

Ainsi il semble que les détenteurs des filets ne soient pas parvenus à fixer la main d'oeuvre qu'ils entendaient pouvoir mobiliser du fait de leur situation dans la hiérarchie lignagère; les jeunes n'ont pas accepté cette prolétarisation au village. On peut d'ailleurs se demander si l'échec des unités de pêche collective ne vient pas en particulier de cette utilisation des règles de la société "traditionnelle" pour constituer des équipes qui ne peuvent fonctionner que sur des rapports marchands; en d'autres termes, l'échec vient peut-être de ce que les équipes n'étaient pas formées sur la base d'un contrat, ce qui a pu contribuer à rendre intolérable aux jeunes la situation dans laquelle ils étaient placés vis à vis des propriétaires d'engins.

Comme on l'a vu, de nouvelles enquêtes sont nécessaires notamment en ce qui concerne l'organisation des unités de pêche collective, le financement des engins et leur mode de propriété; ces enquêtes devraient également permettre de vérifier les premières données recueillies.

Ces premières enquêtes montrent en tout cas que les tentatives d'adoption des filets Ali et de la senne de plage correspondent à un moment-clé de l'évolution socio-économique du littoral Alladian.

L'échec des unités Alladian a conduit à l'abandon des filets collectifs qui ont été vendus ou laissés inutilisés. Rares sont apparemment les propriétaires qui ont fait appel à la main d'oeuvre ghanéenne, mais il serait intéressant de savoir si certains d'entre eux n'ont pas tenté de "transplanter" leur filet côté lagune.

Sur le littoral, l'abandon des filets collectifs s'est accompagné de l'implantation de compagnies Awlan de pêche à la senne toutes constituées.

### C. Implantation des pêcheurs Ghanéens sur le littoral Alladian

L'historique de cette implantation par village, à partir de la confrontation des données recueillies auprès des Alladian et des chefs des campements ghanéens, en particulier Awlan, est en cours; il n'est donc pas présenté ici. On peut d'ores et déjà dire qu'il n'apparaît pas de grosses contradictions entre les informations fournies par les Alladian et celles données par les ghanéens; elles sont plutôt complémentaires.

Deux hypothèses avaient été élaborées avant les enquêtes auprès des Alladian :

- d'une part, il aurait pu exister de nombreux campements Fante sur le littoral Alladian qui auraient été abandonnés dans les années 1950/60 suite au développement de la pêche industrielle;
- d'autre part, l'expansion des pêcheurs Awlan sur le littoral Alladian ne se serait guère amorcée avant le début des années 1960; elle s'inscrivait ainsi dans un contexte particulier : tendance à l'abandon de la pêche de la part des Alladian et échec des tentatives d'adoption des techniques de pêche collective inspirées des ghanéens.

La première hypothèse est en partie confirmée mais l'implantation des pêcheurs Fante sur le littoral Alladian paraît avoir été très lâche (campements peu nombreux). Par ailleurs, cette implantation a pu être plutôt une étape dans le mouvement général de désertion du secteur d'Abidjan-Grand Bassam où se développait la pêche industrielle. On peut noter que les Alladian n'ont pas évoqué la présence de compagnies Fante de pêche à la senne de plage signalée par A. de SURGY.

La seconde hypothèse est quant à elle confirmée. Dans certaines localités, ce sont d'ailleurs les villageois qui ont fait venir des Awlan afin d'assurer leur approvisionnement en poisson. L'installation d'unités de pêche Awlan a pu être facilitée par les contacts établis entre Alladian et Ghanéens lors des tentatives d'adoption des techniques ghanéennes.

Il serait intéressant de saisir les relations existant entre les pêcheurs ghanéens et les villageois, ainsi que leur évolution. On sait peu de choses pour le moment.

D'une manière générale, les Awlan sont mal vus par les Alladian; beaucoup d'histoires, de récits anecdotiques circulent où les Awlan sont présentés comme des voleurs, des gens dont il convient de se méfier; on les accuse fréquemment de sacrifices humains, etc... Par ailleurs, les campements Awlan sont toujours établis à quelque distance du village, toujours en matériaux périssables ce qui contraste avec les maisons en dur des Alladian.

Ceci n'exclut pas les liens inter-individuels qui ont pu se créer entre certains villageois et certains pêcheurs Awlan. Il semble qu'en fait on craigne les Awlan en tant que population mouvante, difficilement contrôlable; les campements et les villages forment donc des communautés distinctes. Les pêcheurs Awlan qui paraissent relativement intégrés à la vie sociale du village le sont à titre individuel et sont ceux qui sont établis depuis de nombreuses années.

Un autre aspect de ces relations est d'ordre économique. En premier lieu, une redevance est prélevée mensuellement ou annuellement sur chaque unité Awlan en activité, par le village

dont dépend le campement. Son montant peut aller actuellement de 2 000 à 12 000 CFA/mois, soit, annuellement de 24 000 à 144 000 CFA, la moyenne étant de 7 000 CFA/mois (140 FF/mois, soit 1 700 FF/an). Selon les villageois, cette somme est versée dans la caisse commune du village et utilisée pour la réalisation des travaux d'intérêt collectif. Le principe du versement d'une redevance n'a semble-t-il pas été institué dès l'installation des premières unités ghanéennes; au départ, le village demandait que les pêcheurs donnent du poisson à chaque retour de pêche (cas des Fante en général); c'est ensuite, à des dates variables selon les villages, que les campements ghanéens (Awlan) ont été soumis au paiement d'une redevance en argent.

Au titre des taxes municipales, la Mairie de Jacquerville prélève également une certaine somme d'argent sur chaque campement; en 1987 son montant était de 4 000 CFA/mois (80 FF, soit un peu moins de 1 000 FF/an). Dernièrement, la Sous Préfecture de Jacquerville a demandé aux pêcheurs ghanéens de participer au financement du collège qu'elle est en train de faire construire; une somme forfaitaire de 100 000 CFA (2 000 FF) devait être versée par chaque campement Awlan.

Par ailleurs, certaines femmes Alladian vont vendre à Dabou et Abidjan du poisson qu'elles achètent aux compagnies de pêche Awlan; on dit que les revenus tirés de ce commerce ne sont pas négligeables mais j'ignore ce qu'il en est effectivement.

Un dernier point doit être mentionné : les Alladian s'accordent avec les Awlan pour dire que la pêche est de moins en moins bonne. Dans certains villages, on estime que la multiplication des sennes de plage sur le littoral a provoqué un véritable épuisement des stocks. D'une manière générale, les Awlan ne sont guère optimistes quant à l'avenir de la pêche à la senne de plage...

Face à cette situation et sans doute en s'inspirant de ce qui s'est passé en lagune, le Sous Préfet de Jacquerville envisage de faire édicter une réglementation portant notamment sur la taille des mailles des sennes en activité sur le littoral.

En effet, les sennes dans leur état actuel capturent fréquemment des juvéniles; cependant on peut se demander si la première démarche à adopter ne serait pas plutôt de faire respecter la réglementation en vigueur par les bateaux de pêche industrielle que l'on voit trop souvent venir pêcher en nombre dans la zone qui leur est interdite...

## CONCLUSION

Les enquêtes présentées ici ont été conduites auprès des vieux pêcheurs résidant au village. Ceux-ci ont donné leur témoignage et leur interprétation de l'évolution depuis leur enfance, se refusant en général à remonter au delà dans le passé.

L'évolution que l'on peut ainsi retracer couvre la période allant au plus de l'entre-deux guerres environ à nos jours. Cette période a vu l'abandon progressif de la pêche individuelle, l'échec des tentatives d'adoption des filets collectifs ghanéens et le développement des plantations de cocotiers; ces mutations se sont particulièrement faites sentir à partir des années 1950-1960, même si leurs racines sont antérieures. Nos interlocuteurs sont probablement ceux qui ont ressenti le plus négativement cette évolution qu'il ne maîtrisait pas, se sentant de plus en plus mis en marge d'une société dont ils n'étaient plus le "cœur" économique. Ceci ne peut avoir été sans conséquence sur le contenu des propos recueillis.

Il conviendrait donc de se tourner maintenant vers d'autres "catégories" de personnes dont le vécu est probablement différent, en particulier les notables, ceux qui ont choisi de faire carrière en ville, qui ont pu acquérir des plantations conséquentes... , et les jeunes; de même, les villageoises ont sans doute leur propre point de vue à défendre.

Pour cette première prise de contact, on a cherché à enquêter dans tous les villages du littoral; les témoignages recueillis sont à peu près uniformes : il ne semble pas qu'il y ait de fortes différenciations locales du moins en ce qui concerne l'évolution récente.

En conséquence, le choix des villages où devraient être effectuées les enquêtes complémentaires sera plus fonction de l'implantation Awlan que de particularismes locaux proprement Alladian; dans ce cadre trois villages peuvent être retenus : Sassako-Begniny, Akrou et Addah. On pourrait ajouter Grand Jacques du fait de son prestige ancien et des activités de pêche qui semblent y subsister.

L'analyse faite de l'évolution récente nécessite évidemment d'être approfondie afin de mieux saisir les processus sur lesquels elle repose; ceci passe à la fois par une incursion plus poussée dans le passé et par une meilleure compréhension des choix économiques effectués par la société Alladian; il est clair qu'une activité telle que la pêche ne peut être saisie sans la replacer dans l'ensemble des activités et qu'on ne peut faire abstraction de ses implications sociales dans cet ensemble.

Ces différents aspects pourraient d'abord être abordés par des recherches bibliographiques. Il convient en particulier de reprendre les études de M. AUGÉ ainsi que des enquêtes telles que celle de la SEDES en 1960 qui font apparaître un certain nombre de mécanismes; d'autres études ont probablement été effectuées depuis... Parallèlement, il serait sans doute intéressant de comparer la situation qui s'est développée sur le littoral à celle qui existe sur la lagune (étude de F. VERDEAUX sur le littoral Aïzi notamment).

## NOTES

- p. 2 - ( 1 ) : La désaffection à l'égard de la pêche maritime est cependant variable suivant les villages. Ainsi, Grand Jacques paraît être un village où la pêche est encore relativement active. Par ailleurs, il conviendrait de connaître le rôle actuel de la pêche lagunaire chez les Alladian.
- p. 3 - ( 2 ) : Concernant les poissons, on ne donne ici en général que les noms courants ou en français local. La constitution d'un lexique mettant en regard nom vernaculaire, nom courant et nom scientifique, avec photographie de chacun des poissons, est envisagée. Concernant les engins, on a tenté lors des enquêtes d'en faire l'historique mais les données recueillies sont maigres, souvent embrouillées et assez contradictoires.
- p. 6 - ( 3 ) : D'autres lignes sont également citées par L. DUPONCHEL.
- p. 7 - ( 4 ) : Ce terme est celui que les différents interprètes ont employé lors des entretiens mais il est très ambigu. Seule la transcription et la traduction des cassettes enregistrées permettront de préciser son sens dans ses différents emplois.
- p. 8 - ( 5 ) : Par ailleurs, selon ces villageois, un pêcheur ayant acquis son indépendance "peut aller pêcher avec ya ou al be... pour lui même, mais certaines pêches demeurent pour le chef de famille".
- p. 8 - ( 6 ) : On n'est pas parvenu à faire préciser ces processus. Le mouvement d'émigration vers les campements de pêche de Bassam-Port Bouët (fondés à la fin du XIXème s.), mais aussi dans d'autres secteurs du littoral sont en effet à étudier.
- p.10 - ( 7 ) : On voit ici clairement que la situation présentée correspond à l'époque coloniale, à partir des années 1920/30.
- p.11 - ( 8 ) : Les observations faites par de SURGY au début des années 1960 confirment cette analyse; la pêche à la palangre et au filet fixe était déjà totalement abandonnée dans la partie orientale du littoral, la plus proche du port d'Abidjan. (SURGY, 1965, Fasc. 3, pp 11-20 et 1969, vol. 2, pp 51-54)).
- p.11 - ( 9 ) : La plupart des villages disposent aujourd'hui d'une école primaire dont la construction a été financée par les villageois. Mais il n'y a aucun collège ni lycée sur le littoral et les enfants sont donc envoyés à Abidjan, Dabou et Grand Lahou. La Sous

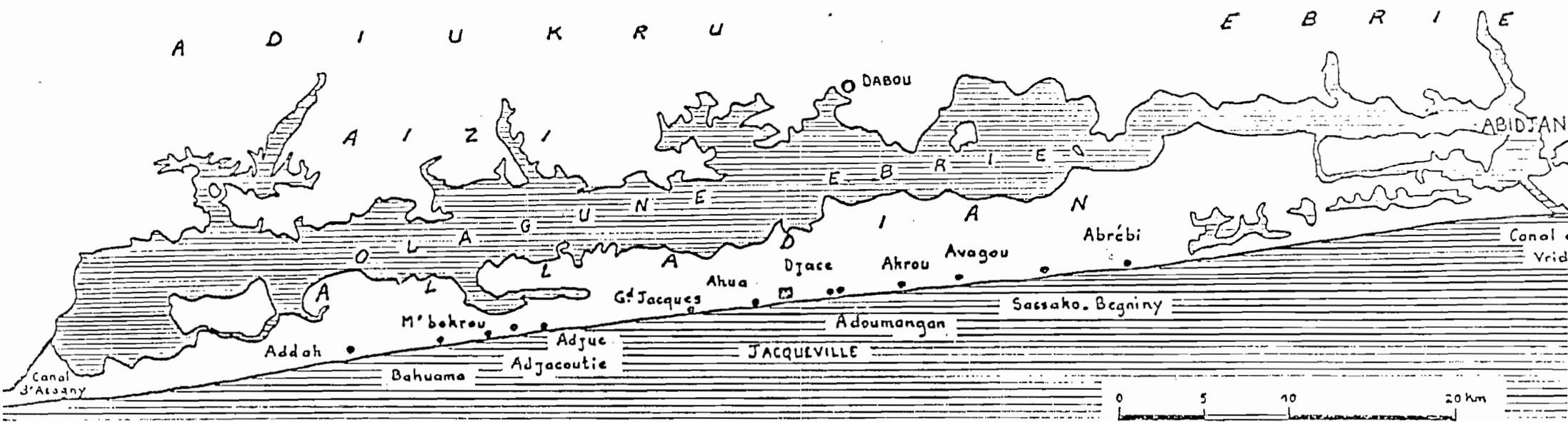
Préfecture de Jacquerville a entrepris de construire à Jacquerville même un collège qui doit être financé par les villageois; les classes de 6ème sont constuities et en fonctionnement; lors des enquêtes, les classes de 5ème étaient en cours de construction, mais les cotisations tardaient à rentrer, compromettant l'ouverture de ces classes à la rentrée 1988. Ces cotisations étaient alors de 3 000 CFA (60 FF) par homme et 2 000 CFA (40 FF) par femme; une somme forfaitaire de 100 000 CFA (2 000 FF) était demandée à chaque campement de pêcheurs ghanéens (informations recueillies auprès de M. le Sous Préfet).

- p.12 - (10) : Ceci dit, selon d'autres, le phénomène a été inverse : les villageois ne pêchant plus suffisamment pour satisfaire leurs propres besoins en poisson, ont demandé aux Awlan de venir s'établir à proximité de leur village.
- p.13 - (11) : Je ne dispose pour le moment que d'études reposant sur des enquêtes menées dans les années 1960 (AUGE, Ecole de la Statistique d'Abidjan, SEDES); elles mettent en évidence certains phénomènes intéressants notamment l'existence d'un petit groupe de gros propriétaires et le contrôle exercé par les hommes d'âge mûr sur les plantations.
- p.15 - (12) : Les propos des villageois de M'Bokrou vont dans ce sens : "Dans l'ancien temps, c'est chaque famille qui pratique sa pêche. Mais il fut un moment où les chalutiers sont venus et tout est bouleversé; donc les gens, chaque famille, cherchaient un moyen pour pouvoir travailler et c'est là qu'ils ont vu la senne pratiquée par les Awlan à Port Bouët..."
- p.16 - (13) : On peut noter à ce propos que, dans certains cas, là où nos interlocuteurs parlaient d'"associations", de "familles"... A. de SURGY a identifié des unités de type P (Propriétaire); l'inverse se rencontre également. L'un des problèmes est donc de savoir ce que recouvre la notion d'association.
- p.17 - (14) : Le cas de la senne en activité à Addah entre 1975 et 1983 est une exception.  
Rappelons par ailleurs que ces datations sont issues de premières enquêtes et sont donc à considérer avec prudence
- p.17 - (15) : En général, nos interlocuteurs ont donné l'image d'un abandon brusque et total pour chaque village. On notera que les villageois de M'Bokrou et de Grand Jacques ont fait état de véritables conflits entre sardiniers et pêcheurs Alladian sur les lieux de pêche.

## BIBLIOGRAPHIE

- AUGE, M., 1969, Le littoral Alladian. Organisation et évolution des villages Alladian, Paris, ORSTOM.
- AUGE, M., 1970, Article dans Etudes Rurales (Etude des terroirs en pays Alladian).
- AUGE, M., 1971, "Le commerce précolonial en basse Côte d'Ivoire", dans The development of indigenous trade..., Oxford, pp.153-167.
- DUPONCHEL, L., 1974, L'Alladian (Côte d'Ivoire). Phonologie et enquête lexicale, Univ.d'Abidjan, Institut de Linguistique Appliquée, dactyl.
- VERDEAUX, F., 1981, L'Aïzi pluriel. Chronique d'une ethnie lagunaire de Côte d'Ivoire, Thèse de Doctorat de 3ème Cycle, Paris, EHESS, dactyl.
- SURGY, A.de, (1965), Les pêcheurs de Côte d'Ivoire, Tome 1 : Les pêcheurs maritimes, fasc.3, CNRS-CNDCI(IFAN), dactyl.
- SURGY, A.de, 1969, La pêche traditionnelle (maritime) à l'ancienne "Côte de Guinée", vol.2, Thèse de Doctorat de 3ème Cycle, Paris, dactyl.

# LES VILLAGES ALLADIAN DU LITTORAL



## NOTES

- (1) AHUA - Senne : Le propriétaire de la senne, Michel YESSO (décédé, père de l'un des villageois présents à l'entretien), a durant deux ans utilisé la main d'oeuvre villageoise mais des problèmes de gestion se sont posés. Il a donc fait appel ensuite à de la main d'oeuvre ghanéenne, d'abord Awlan puis Fante. Après son décès en 1971, son frère aîné a hérité du filet mais n'avait pas les moyens d'aller recruter des ghanéens pour tirer la senne; elle est donc restée inutilisée. En 1982, le filet a été vendu à un chef d'équipe Awlan, BOKOR, qui s'est établi à Grand Jacques.
- Un second filet avait été acheté par YESSO vers le milieu des années 1960 grâce aux bénéfices réalisés avec la première senne. YESSO a confié/donné ce filet à son fils aîné BOGUI Aka Jean, qui est considéré aujourd'hui en être propriétaire (il travaille actuellement au collège de Jacquerville). Il a fait travailler cette senne dans un autre village (à M'Ekrou?) puis l'a ramenée à Ahua après le décès de son père. Là, le filet a travaillé par intermittence, par période de deux ou trois ans, lorsqu'une équipe Awlan avait pu être recrutée. Vers la fin des années 1970, BOKOR est venu avec une équipe mais n'est resté que deux ans (palabres au sein des pêcheurs) - il est alors parti à Grand Jacques et a racheté la première senne de YESSO -. Ensuite, TETE AKE est venu, lui aussi avec une équipe, pendant deux ans (1981/83); BOGUI a dû le congédier car il était "malhonnête" ("Il voulait renverser la compagnie... Il a camouflé l'argent... Il bouffait beaucoup l'argent...") - TETE AKE a également monté son propre filet; il est maintenant établi à Bahuama - . Depuis le filet est resté en attente car BOGUI n'a eu aucune proposition sérieuse. Cependant tout dernièrement, des pêcheurs qui travaillaient à Grand Jacques et dont le contrat avait pris fin, sont venus trouver BOGUI qui vient de leur confier son filet.
- (2) GRAND JACQUES - ALI : Trois quartiers avaient acheté chacun un filet; deux propriétaires avaient également acheté chacun un filet. Un autre, le chef de Grand Jacques, a d'abord eu un seul Ali puis en a acheté un autre avec les bénéfices réalisés.
- (3) GRAND JACQUES - Senne : Le propriétaire de la senne possédait auparavant l'un des filets Ali en activité dans le village. C'était "un vieux qui avait l'argent"; selon nos interlocuteurs, cet argent avait été accumulé en pratiquant la pêche à Bassam avant de revenir s'installer au village.
- (4) ADJUE - Ali : Ce filet mis en oeuvre par des jeunes du village, était la propriété du père de l'un des hommes présents à l'entretien. Par ailleurs, l'oncle maternel du chef actuel du village, qui travaillait à Abidjan, possédait deux filets Ali confiés à des Fante... qui sont partis avec l'argent au bout de deux ou trois ans...
- (5) ADJACOUTIE - Senne : Selon les villageois rencontrés, ce sont les jeunes qui, allant du côté de Port Bouët, ont vu les Awlan



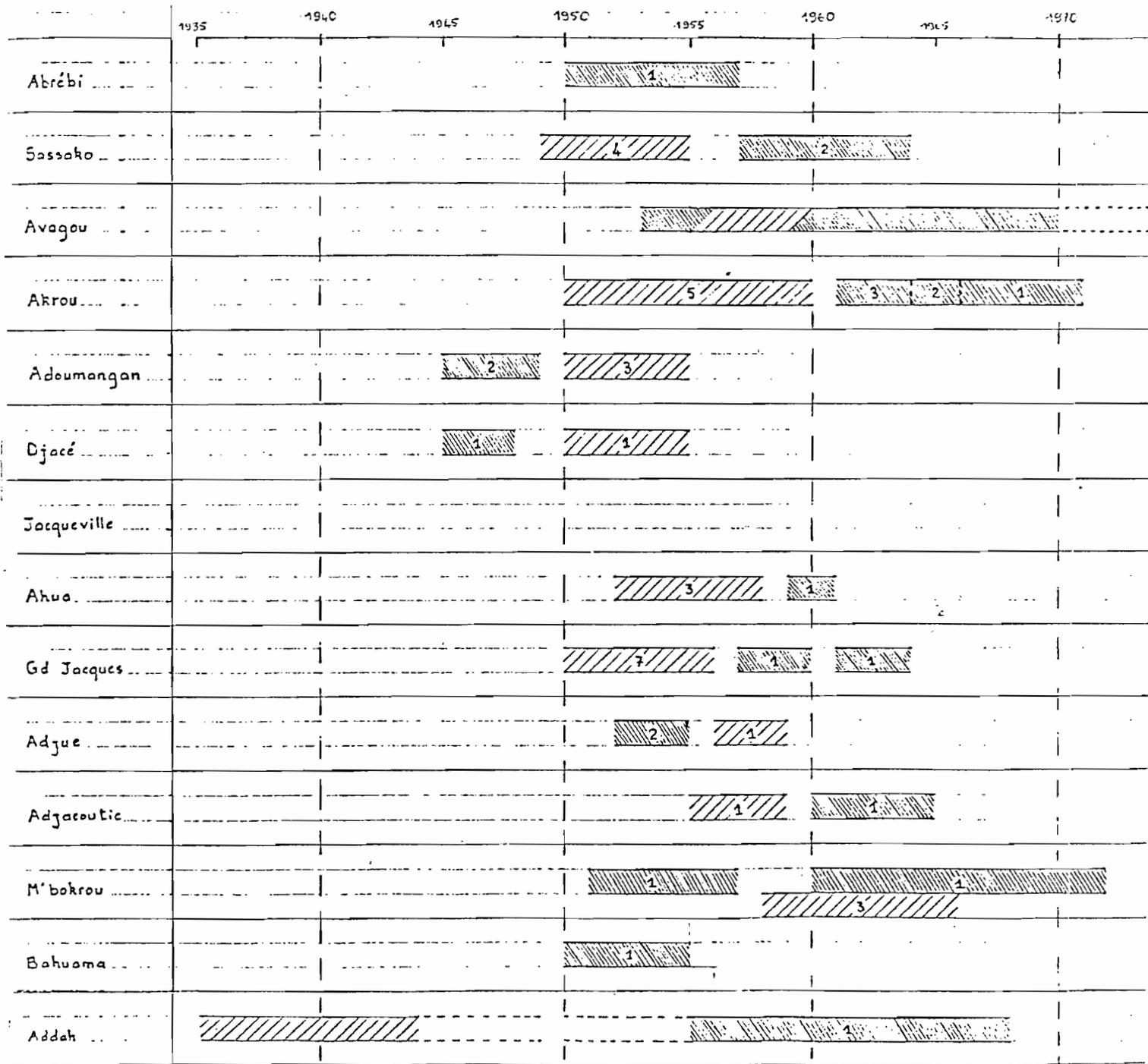


TABLEAU - TENTATIVES D'ADOPTION DES TECHNIQUES DE PECHE  
COLLECTIVES GHANEENNES DANS LES DIFFERENTS VILLAGES ALLADIAN -

Le tableau ci-après présente de manière schématisée les informations recueillies lors des enquêtes.

La première partie concerne les dates de ces tentatives (abscisse) par village (ordonnée). Les tentatives d'adoption de la senne de plage sont figurées par des hachures serrées (▩▩▩▩▩), celles du filet Ali par des hachures plus lâches (ZZZ); le nombre figurant dans ces cadres indique le nombre de filets possédés par le village considéré.

Dans la seconde partie du tableau (observations), on a indiqué les données recueillies sur la propriété des engins et sur les causes d'abandon (ab:) de chaque technique.

En italique sont données les informations tirées de A. de SURGY (1969, vol.2, p.57) qui reprennent les indications fournies par une étude de la SEDES en 1960 et les résultats de ses propres enquêtes menées en février 1964, ainsi que les informations tirées de M. AUGÉ (1969, p ) dont les enquêtes datent des années 1965/67. (Unité de type P : unité dont le matériel appartient à un propriétaire; unité de type A : unité dont le matériel appartient à la collectivité des pêcheurs réunis spontanément en association de travail; Coop : coopérative officiellement constituée.)

Le tableau lui-même ne concerne que les tentatives faites au sein des villages Alladian par des Alladian, avec la main d'oeuvre villageoise.

En notes, sont données des indications complémentaires sur ces tentatives, mais aussi les informations recueillies sur les filets possédés par des propriétaires Alladian utilisant de la main d'oeuvre ghanéenne.

TABEAU - TENTATIVES D'ADOPTION DES TECHNIQUES DE PECHE  
COLLECTIVES GHANEENNES DANS LES DIFFERENTS VILLAGES ALLADIAN -

Le tableau ci-après présente de manière schématisée les informations recueillies lors des enquêtes.

La première partie concerne les dates de ces tentatives (abscisse) par village (ordonnée). Les tentatives d'adoption de la senne de plage sont figurées par des hachures serrées (▨▨▨▨▨), celles du filet Ali par des hachures plus lâches (ZZZZ); le nombre figurant dans ces cadres indique le nombre de filets possédés par le village considéré.

Dans la seconde partie du tableau (observations), on a indiqué les données recueillies sur la propriété des engins et sur les causes d'abandon (ab:) de chaque technique.

En italique sont données les informations tirées de A. de SURGY (1969, vol.2, p.57) qui reprennent les indications fournies par une étude de la SEDES en 1960 et les résultats de ses propres enquêtes menées en février 1964, ainsi que les informations tirées de M. AUGE (1969, p ) dont les enquêtes datent des années 1965/67. (Unité de type P : unité dont le matériel appartient à un propriétaire; unité de type A : unité dont le matériel appartient à la collectivité des pêcheurs réunis spontanément en association de travail; Coop : coopérative officiellement constituée.)

Le tableau lui-même ne concerne que les tentatives faites au sein des villages Alladian par des Alladian, avec la main d'oeuvre villageoise.

En notes, sont données des indications complémentaires sur ces tentatives, mais aussi les informations recueillies sur les filets possédés par des propriétaires Alladian utilisant de la main d'oeuvre ghanéenne.

## NOTES

- (1) AHUA - Senne : Le propriétaire de la senne, Michel YESSO (décédé, père de l'un des villageois présents à l'entretien), a durant deux ans utilisé la main d'oeuvre villageoise mais des problèmes de gestion se sont posés. Il a donc fait appel ensuite à de la main d'oeuvre ghanéenne, d'abord Awlan puis Fante. Après son décès en 1971, son frère aîné a hérité du filet mais n'avait pas les moyens d'aller recruter des ghanéens pour tirer la senne; elle est donc restée inutilisée. En 1982, le filet a été vendu à un chef d'équipe Awlan, BOKOR, qui s'est établi à Grand Jacques. Un second filet avait été acheté par YESSO vers le milieu des années 1960 grâce aux bénéfices réalisés avec la première senne. YESSO a confié/donné ce filet à son fils aîné BOGUI Aka Jean, qui est considéré aujourd'hui en être propriétaire (il travaille actuellement au collège de Jacquville). Il a fait travailler cette senne dans un autre village (à M'Ekrou?) puis l'a ramenée à Ahua après le décès de son père. Là, le filet a travaillé par intermittence, par période de deux ou trois ans, lorsqu'une équipe Awlan avait pu être recrutée. Vers la fin des années 1970, BOKOR est venu avec une équipe mais n'est resté que deux ans (palabres au sein des pêcheurs) - il est alors parti à Grand Jacques et a racheté la première senne de YESSO -. Ensuite, TETE AKE est venu, lui aussi avec une équipe, pendant deux ans (1981/83); BOGUI a dû le congédier car il était "malhonnête" ("Il voulait renverser la compagnie... Il a camouflé l'argent... Il bouffait beaucoup l'argent...") - TETE AKE a également monté son propre filet; il est maintenant établi à Bahama - . Depuis le filet est resté en attente car BOGUI n'a eu aucune proposition sérieuse. Cependant tout dernièrement, des pêcheurs qui travaillaient à Grand Jacques et dont le contrat avait pris fin, sont venus trouver BOGUI qui vient de leur confier son filet.
- (2) GRAND JACQUES - ALI : Trois quartiers avaient acheté chacun un filet; deux propriétaires avaient également acheté chacun un filet. Un autre, le chef de Grand Jacques, a d'abord eu un seul Ali puis en a acheté un autre avec les bénéfices réalisés.
- (3) GRAND JACQUES - Senne : Le propriétaire de la senne possédait auparavant l'un des filets Ali en activité dans le village. C'était "un vieux qui avait l'argent"; selon nos interlocuteurs, cet argent avait été accumulé en pratiquant la pêche à Bassam avant de revenir s'installer au village.
- (4) ADJUE - Ali : Ce filet mis en oeuvre par des jeunes du village, était la propriété du père de l'un des hommes présents à l'entretien. Par ailleurs, l'oncle maternel du chef actuel du village, qui travaillait à Abidjan, possédait deux filets Ali confiés à des Fante... qui sont partis avec l'argent au bout de deux ou trois ans...
- (5) ADJACOUTIE - Senne : Selon les villageois rencontrés, ce sont les jeunes qui, allant du côté de Port Bouët, ont vu les Awlan

pratiquer la pêche à la senne de plage; "ils ont vu que c'est bon et ils en ont parlé aux vieux du village". N'ayant pas les moyens d'acheter un filet ils se sont décidés à aller voir "un frère", originaire du village, qui était fonctionnaire à Abidjan. Celui-ci a acheté une senne que les villageois devaient ensuite progressivement rembourser.

- (6) M'BOKROU - Senne : Actuellement, l'un des villageois possède une senne qu'il a achetée en 1981. Au début, il l'avait confiée à des jeunes du village mais cela a été un échec ("ils vont en brousse et ne sont pas là pour tirer le filet..."). Il a donc décidé de faire appel à des Awlan, mais cela pose aussi des problèmes.

MESSAN ACOLADJI, rencontré lors des premières enquêtes en juillet 1987, serait venu dans ce cadre; il était alors avec huit pêcheurs et en attendait une vingtaine d'autres pour compléter l'équipe. Fin janvier 1988, il n'était plus à M'Bokrou (parti à Vridi II ?); selon les villageois, on lui avait confié de l'argent pour recruter des pêcheurs mais personne ne venait; il trouvait toujours des prétextes pour justifier le retard; finalement, on l'a laissé partir et "l'argent est perdu...". Le propriétaire s'est alors tourné vers Emmanuel Jean KWAME que l'on avait également rencontré en juillet 1987; fin janvier 1988, il était toujours à M'Bokrou mais n'avait pu encore former une compagnie car il n'avait pas de financement. Selon les villageois, il s'est passé la même chose qu'avec MESSAN ACOLADJI.

- (7) ADDAH - Senne : Le propriétaire était KOFFI PEN, chef du canton de Addah.

Selon les villageois, en 1958, lorsque les Awlan ont été chassés de Côte d'Ivoire, KOFFI PEN a envoyé sa senne à Port Bouët, avec une équipe Alladian, pour profiter du marché ainsi libéré. Ensuite la senne a été ramenée à Addah.

- (8) ADDAH - Senne : L'un des villageois a repris une partie de la senne donnée par le Pr. YACE. Selon ses dires, il l'a confiée à un Alladian de M'Bokrou, qui lui-même l'a confiée à un chef d'équipe Awlan, KWASI BABALAO, actuellement à Grand Jacques.

En juillet 1987, on avait rencontré KWASI à Bahuama où il venait d'être contacté pour s'occuper de la senne de Addah; il avait quitté la compagnie où il travaillait, pour essayer de s'établir à son compte. Lors des enquêtes fin janvier 1988, on nous a dit qu'il était parvenu à former une compagnie et s'était établi à Grand Jacques.

L'EXPANSION DES PECHEURS GHANEENS SUR LES COTES OUEST AFRICAINES :  
UNE APPROCHE HISTORIQUE  
(cas de la Côte d'Ivoire)

ETAT DES QUESTIONS

ORIGINALITE ET INTERET DU SUJET

1. Le phénomène ethnique.....p. 1
2. Une histoire en construction.....p. 2

THEMES D'ETUDES

I. LA PECHE

- A. Place de la pêche dans l'économie.....p. 3
  1. Sur le littoral ivoirien.....p. 4
  2. Sur le littoral ghanéen.....p. 8
  3. L'interprétation d'un vieux Neyo.....p.12
- B. Techniques de pêche.....p.14
  1. Techniques individuelles et techniques collectives....p.14
  2. Les différentes techniques mises en oeuvre par les pêcheurs ghanéens et leur évolution.....p.19

II. EXPANSION - MIGRATION DES PECHEURS GHANEENS

- A. Expansion des pêcheurs ghanéens.....p.22
  1. Expansion en Afrique de l'Ouest et en Côte d'Ivoire.....p.22
  2. Déclenchement du mouvement d'expansion en Côte d'Ivoire.....p.22
  3. Périodisation de l'expansion en Côte d'Ivoire.....p.24
- B. Migrations et implantation des pêcheurs ghanéens en Côte d'Ivoire.....p.27
  1. Migrations.....p.29
    - 1.1. Mouvements des équipes : les propriétaires d'engins.....p.29
    - 1.2. Mouvements des pêcheurs : constitution et fonctionnement des équipes de pêche.....p.30
  2. Implantation.....p.31

## ENQUETES A REALISER

- A. Enquêtes à poursuivre.....p.33
  - 1. Historique de l'implantation des pêcheurs  
ghanéens.....p.33
  - 2. Pêche pratiquée par les Ivoiriens et processus  
d'abandon de la pêche.....p.33
  
- B. Nouvelles enquêtes.....p.34
  - 1. Enquêtes sur les engins de pêche  
et leur évolution.....p.34
  - 2. Enquêtes au sein des campements de  
pêcheurs ghanéens.....p.35
    - 2.1. sur l'organisation des campements.....p.35
    - 2.2. sur la constitution des équipes.....p.35
  - 3. Enquêtes sur la commercialisation du poisson.....p.36

## ORIGINALITES ET INTERETS DU SUJET

1. Un sujet qui permet d'aborder / appréhender le phénomène ethnique d'une manière un peu particulière.

1) Il ne s'agit pas de l'histoire d'une ethnie au sens où on l'entend en général, mais de l'analyse d'un phénomène socio-économique dans sa dimension historique, de l'histoire d'un groupe que l'on définit d'abord par son activité économique et qui s'établit à l'extérieur de sa région d'origine, de son pays, pour pratiquer cette activité.

-> Comment et pourquoi un groupe émerge en tant que spécialiste d'une activité, la pêche artisanale maritime, qu'il tend à monopoliser sur une bonne part des côtes ouest africaines ?

-> Comment et pourquoi un groupe s'investit dans un secteur économique particulier ? Comment s'effectue une telle spécialisation ?

-> Comment ce groupe se constitue-t-il (comment s'est-il constitué et de qui est-il constitué) et se définit-il (comment se définit-il lui-même, par rapport à quoi, et comment le définit-on) à la fois dans le pays d'origine et dans les pays d'accueil ?

Peut-être à rapprocher du "phénomène Dyula" dans le domaine du commerce et du "phénomène Kroumen" pour la navigation.

2) Bien qu'il ne s'agisse pas de l'histoire d'une ethnie, le phénomène ethnique (ou la référence ethnique) apparaît à différents niveaux.  
- D'une part, les pêcheurs Ghanéens établis hors de leur pays d'origine sont des Fante et des Awlan, et non des N'Zima, des Ga, des Adangbe, etc...

(Cependant, prendre en compte le problème - des Apolloniens/N'Zima mentionnés en Côte d'Ivoire par les sources écrites dans la première moitié du siècle, mais plus ensuite (avec le problème de la confusion Apolloniens-Fante); - des Accras/Ga mentionnés en Côte d'Ivoire par les sources écrites au début du siècle mais plus ensuite, et qui sont venus récemment (années 1970?) s'installer à Abidjan où ils forment une communauté assez réduite.)

- D'autre part, en Côte d'Ivoire tout au moins, les pêcheurs Awlan et les pêcheurs Fante forment des communautés distinctes; ils semblent avoir chacun leurs propres stratégies migratoires; on observe également une certaine spécialisation technique par ethnie.

-> Quel(s) rôle(s) la référence ethnique joue-t-elle dans la constitution et la définition du groupe, à la fois dans le pays d'origine et dans les pays d'accueil ?

-> Comment s'articulent les liens économiques (pêche) et les liens ethniques ?

## 2. Une histoire en construction :

L'expansion des pêcheurs ghanéens (Fante et Awlan) sur les côtes ouest africaines, et en particulier sur le littoral de la Côte d'Ivoire, s'est amorcée il y a au moins un siècle et se poursuit encore aujourd'hui. Il ne s'agit donc pas de reconstituer l'histoire d'un phénomène du passé, mais plutôt de saisir un phénomène actuel dans sa dimension historique.

Sur le plan méthodologique, c'est à partir de la situation actuelle que l'on cherche à remonter dans le passé pour reconstituer le processus historique ayant conduit à cette situation (en sachant que celle-ci ne représente qu'une étape d'une évolution toujours en cours).

Sur le plan des enquêtes orales, on n'a évidemment pas affaire à des traditions orales formalisées; le travail de terrain consiste plutôt à recueillir des biographies et des témoignages auprès des acteurs et des témoins de l'expansion.

D'une manière générale, l'un des traits dominants de cette recherche est qu'elle traite d'une histoire en cours de construction et que les acteurs ont toujours en main.

Ainsi lorsque l'on tente de reconstituer l'histoire de l'implantation des pêcheurs Fante dans l'ouest ivoirien se trouve-t-on confronté aux luttes d'influence que se livrent actuellement les campements de Tabou et Sassandra.

De même, lorsque l'on cherche à retracer l'histoire des différents campements de ce secteur, voit-on que les règles de succession à la tête de ceux-ci ne sont pas établies mais en train d'être inventées en fonction des circonstances des successions et des situations propres à chaque campement.

Cette caractéristique de la recherche mérite sans doute de retenir l'attention à la fois du point de vue du travail de l'historien et du point de vue de la perception que les acteurs ont eux-mêmes de cette histoire.

## THEMES D'ETUDE

### I. LA PECHE

#### A. PLACE DE LA PECHE DANS L'ECONOMIE

L'une des principales questions que l'on se pose est de savoir pourquoi et comment certains groupes/ethnies se sont spécialisés dans la pêche artisanale maritime, tandis que d'autres ont abandonné cette activité.

Une première approche consiste à essayer de déterminer ce qu'a représenté la pêche artisanale maritime pour ces différents groupes au cours de leur histoire.

D'un point de vue général, J.P.CHAUVEAU a montré, à partir de l'exploitation des sources écrites, la permanence des foyers d'activité maritime sur les côtes du Golfe de Guinée du XV-XVIème s. à nos jours; en particulier, l'actuel littoral Fante paraît avoir été tout au long de ces siècles un foyer actif, alors que, comparativement, le littoral ivoirien ne semble jamais avoir connu une intense activité maritime, si ce n'est peut-être dans l'extrême ouest où les Krou étaient réputés comme piroguiers.

Cet auteur indique que les foyers où la pêche maritime a été active correspondent en général à des zones dont les eaux sont riches (du fait de l'intensité de l'upwelling, de la largeur du plateau continental, etc...) et où se sont développés suffisamment tôt des débouchés commerciaux; parallèlement, là où ~~se~~ existe un réseau lagunaire important, les activités maritimes ne paraissent pas avoir connu un grand développement. Cependant, comme le souligne l'auteur, "les variables du milieu, prises isolément ou ensemble, pas plus qu'elles ne peuvent justifier de façon univoque la localisation des foyers maritimes anciens, n'expliquent leur relative pérennité dans le temps", "le rapport à la mer doit, semble-t-il, être compris d'abord dans le contexte historique des sociétés côtières elles-mêmes, voire de leurs rapports entre elles" (CHAUVEAU, 1986, p.209 et 210).

Au delà de cette analyse globale, il convient donc de chercher à cerner le rôle de la pêche dans l'économie des différentes sociétés du littoral tant en Côte d'Ivoire qu'au Ghana.

## 1. Sur le littoral ivoirien

Les informations dont on dispose pour le moment concernent essentiellement la région de l'ouest (Tabou - Sassandra) et le littoral Alladian.

Pour ordonner ces quelques informations, on retiendra la variable environnementale mise en évidence par J.P.CHAUVEAU concernant l'existence ou non d'un réseau lagunaire.

### 1.1. L'Ouest : côte rocheuse et découpée sans réseau lagunaire

Bien que les Krou et les Neyo aient été réputés en tant que piroguiers et qu'ils aient exploité les ressources halieutiques, il semble que la pêche maritime ait plutôt été une "activité de subsistance", destinée à l'autoconsommation familiale, menée parallèlement à d'autres activités, notamment agricoles (selon J.P.CHAUVEAU, cette situation pourrait résulter d'un repli sur soi des ethnies de l'ouest ivoirien suite à la rupture des circuits commerciaux qui liaient cette région à la côte libérienne avant la colonisation).

A partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> s., s'est développé dans cette zone le "phénomène Kroumen", c'est à dire l'embarquement des hommes sur les navires européens, aboutissant parfois à une émigration plus définitive [le phénomène a été nettement plus précoce à l'ouest du Cap des Palmes, sur la côte libérienne]. La navigation est devenue l'une des principales sources de revenus de cette région, accaparant une bonne part de la main d'oeuvre masculine du fait de ses salaires attractifs (selon A.SCHWARTZ, au début des années 1970, un kroumen embarqué sur un grumier touchait 1 000 CFA/jour, tandis que la rémunération d'un manoeuvre sur une plantation agro-industrielle était de 200 CFA/jour).

Le phénomène Kroumen a sans doute contribué à détourner les hommes de la pêche, du moins ne les a pas incités à la développer au delà d'une activité de subsistance. Un autre facteur ayant pu jouer dans ce sens est que cette région a occupé une position marginale dans le schéma colonial français, demeurant jusqu'à une date récente très enclavée.

### 1.2. Le littoral Alladian : une lagune mais d'accès difficile pour les hommes de la côte

L'accès des Alladian à la lagune Ebrié a sans doute été rendu difficile par différentes conditions historiques, d'autres groupes

(Aïzi, Ebrié) en ayant eu le contrôle. En particulier, leurs activités de pêche étaient tournées vers la mer et ils ont acquis une réputation de grands pêcheurs maritimes.

Il semble que la pêche maritime, avec la production du sel, aient été les deux principales activités des Alladian, donnant très tôt lieu à des échanges (en premier lieu, sel, secondairement poisson).

A partir du XVIIIème s. et surtout au XIXème s., s'est développée une nouvelle activité, la traite de l'huile de palme, que les Alladian ont cherché à contrôler. Il est possible qu'à cette époque la pêche ait été ramenée à une activité de subsistance, les richesses accumulées alors par les Alladian provenant de leurs activités de traite.

Fin XIXème - début XXème s., les traitants Alladian se sont heurtés à la concurrence des maisons de commerce, puis à la chute de la demande européenne en huile; parallèlement, la fabrication du sel est interdite. Deux voies s'offraient alors aux Alladian : d'une part, les cultures arbustives que l'administration coloniale cherchait à développer; d'autre part, la pêche, dans un contexte où chantiers et postes de colonisation/centres urbains constituaient des marchés en expansion. Il ne semble pas qu'à cette époque les cultures de plantation aient connu une grande extension sur le littoral Alladian : il faut apparemment attendre la fin des années 1940 et les années 1950 pour que la culture du café connaisse un certain développement. Il n'est pas impossible qu'à cette époque ce soit en fait la pêche qui soit devenue la principale source de revenus des Alladian. Ils vont d'ailleurs fonder des campements de pêche à proximité des principaux centres urbains du littoral, à Azuretti, Port Bouët, Grand Lahou et Sassandra (les pêcheurs demeurés dans leurs villages d'origine écoulaient leur production sur les marchés de Dabou et de la capitale).

Selon A.de SURGY, "ce mouvement général d'émigration fut stoppé peu après le déclenchement de la seconde guerre mondiale, en raison des réquisitions intensives décidées par l'administration pour subvenir, notamment, à l'alimentation des militaires. (...) Les migrations de pêcheurs ne reprirent vraiment, après l'abolition des travaux forcés, que vers Port Bouët en raison du développement de l'agglomération d'Abidjan : le nombre des pirogues s'y éleva de 35 à environ 80." (SURGY, 1965, Tome 1, fasc.3, p.14) [Pour le moment, aucune enquête personnelle approfondie sur ces campements].

Les années 1950 et 1960 correspondent à une nouvelle mutation.

Le développement de la pêche industrielle avec l'ouverture du port d'Abidjan au début des années 1950 a constitué une grave menace pour la pêche individuelle des Alladian : outre la concurrence qu'elle a pu représenter au niveau de la commercialisation du poisson, le passage des bateaux de pêche industrielle entraînait des dommages pour les engins posés en mer et leurs pêches trop intensives près des côtes ont entraîné un dépeuplement sensible de la zone maritime exploitable par la pêche artisanale. Dans le même temps les plantations se développent, d'abord avec le café dans les années 1950, puis, surtout, avec le cocotier dans les années 1960; en sorte que M.AUGE peut écrire en 1969 : "L'exploitation des cocoteraies et le séchage du coprah constituent à l'heure actuelle l'activité de base des Alladian; on peut dire, avec quelque approximation, que de pêcheurs ils sont devenus planteurs" (AUGE, 1969, p.140). On notera enfin que, dès cette époque, du fait de la proximité d'Abidjan et d'une scolarisation relativement élevée et ancienne, les revenus urbains étaient non négligeables.

Au cours de ces mêmes années, les différents villages Alladian ont tenté d'adopter des techniques de pêche collective qu'ils avaient vu pratiquer par les pêcheurs ghanéens : filet maillant encerclant et senne de plage. Ces tentatives ont échoué (voir pp.18-19). Il conviendrait d'étudier parallèlement les conditions d'adoption d'une autre technique collective par les pêcheurs Alladian établis à Port Bouët : la pêche du requin à la palangre en grandes pirogues motorisées (on notera que les 8 unités Alladian de pêche du requin recensées par A.de SURGY en 1963/4 avaient été créées entre 1957 et 1960).

Depuis cette période, la pêche maritime joue un rôle de plus en plus négligeable dans l'économie du littoral Alladian. Seuls les pêcheurs établis à Port Bouët pratiquent encore une pêche active (mais je n'ai pas encore fait d'enquêtes sur les activités de ce campement).

On peut ainsi se demander si l'image donnée des Alladian en tant que grands pêcheurs maritimes (image qu'on leur a donnée mais aussi que les Alladian aiment à se donner) ne correspond pas à une période particulière de leur histoire, à savoir la première moitié de ce siècle. Certes, la pêche maritime est une activité fort ancienne sur le littoral Alladian, mais son rôle dans l'économie n'a sans doute pas toujours été le même.

### 1.3. Les zones où le littoral est doublé d'un réseau lagunaire accessible aux côtiers

Dans cet espace, deux groupes en particulier sont connus pour avoir pratiqué la pêche en mer (bien qu'ils l'aient abandonnée aujourd'hui) : les N'Zima dans l'Est et les Avikam dans la région de Grand Lahou. On n'a pour le moment que très peu d'informations. On notera que lors des premières enquêtes dans l'Est, les N'Zima se sont surtout revendiqués pêcheurs lagunaires et non pêcheurs maritimes, ce qui contraste fortement avec la situation rencontrée en pays Alladian où la pêche maritime a été présentée tout de suite comme l'un des traits fondamentaux de l'identité du groupe Alladian. Il n'est pas impossible qu'en effet les lagunes aient fait l'objet d'une exploitation plus intensive que la mer de la part des N'Zima comme des Avikam. Parallèlement, les activités commerciales ont sans doute joué un grand rôle dans l'économie de ces deux groupes, au moins au XIXème - début XXème s. (Il semble d'ailleurs que les N'Zima aient surtout cherché à contrôler la commercialisation du poisson; les femmes N'Zima paraissent toujours jouer un rôle non négligeable dans la commercialisation du poisson en Côte d'Ivoire mais ceci reste à étudier).

En 1963/4, lors des enquêtes de A.de SURGY, la pêche maritime était pratiquement abandonnée tant par les N'Zima que par les Avikam; seule la pêche lagunaire était encore pratiquée.

Les enquêtes et les recherches bibliographiques doivent être poursuivies sur ces zones de lagune (dans le secteur de Grand Lahou et sur le littoral à l'Est du pays Alladian). De même, l'analyse de la situation en pays Krou et Alladian doit être reprise afin d'être nuancée et affinée.

En dernier lieu, il convient d'évoquer la place de la pêche au niveau national. Il nous semble que les grandes orientations prises au niveau de l'Etat ivoirien (colonial puis indépendant) n'ont pas favorisé le développement de la pêche artisanale maritime autochtone.

Tout d'abord, l'administration coloniale a essentiellement cherché à étendre les cultures de plantations et l'Etat ivoirien indépendant a renforcé cette orientation en faisant reposer son développement sur

l'économie de plantation. Ainsi, sur la côte, et notamment dans l'Est où le mouvement a démarré, c'est l'économie de plantation qui domine. Ensuite, la seule forme de modernisation et de développement de la pêche envisagée par les autorités coloniales passait par l'introduction d'une pêche industrielle de type européen. Ainsi, probablement au moment même où se développait un contexte favorable à l'expansion des cultures de plantation (abolition du travail forcé, hausse du prix de vente des produits, ...), le port d'Abidjan a été ouvert permettant l'essor rapide de la pêche industrielle qui a constitué une grave menace pour la pêche maritime artisanale, et notamment la pêche individuelle ivoirienne.

Ces deux phénomènes se sont sans doute conjugués pour détourner, ou du moins contribuer à détourner, les sociétés du littoral de la pêche maritime.

## 2. Sur le littoral ghanéen

En quoi la situation a-t-elle été différente et/ou a-t-elle évolué différemment au Ghana ? Qu'est-ce qui a permis et/ou suscité puis soutenu le développement de la pêche artisanale maritime sur le littoral ghanéen, notamment en pays Fante et Awlan ?

Pour le moment, je n'ai absolument aucune idée précise par manque d'informations.

Du point de vue du Ghana pris dans son ensemble, on notera tout d'abord que la période précoloniale est marquée par l'émergence, dans l'hinterland, d'Etats centralisés à caractère hégémonique et particulièrement du royaume Asante qui, fondé sur la fin du XVIIème s. par confédération de petits Etats des environs de Kumasi, parvient au cours de la première moitié du XVIIIème s. à s'imposer comme le pouvoir dominant de la région, étendant son emprise sur une zone correspondant approximativement au territoire du Ghana actuel.

-> Quelles conséquences l'existence d'un tel pouvoir a-t-elle eu pour les sociétés du littoral, notamment du point de vue économique ?

Il convient de remarquer que le pays Fante a occupé une position particulière dans l'empire Asante, n'ayant jamais pu être totalement absorbé/intégré à celui-ci et constituant en même temps un accès privilégié au commerce européen. Le pays Awlan était également placé dans une

situation particulière, à l'extérieur du royaume d'Akwamu puis de l'empire Asante mais dans leur sphère d'influence.

Un autre paramètre important concernant l'époque précoloniale est constitué par le développement du commerce européen sur le littoral ghanéen et les formes prises par celui-ci (avec notamment construction de nombreux forts sur la côte, signifiant une implantation européenne particulière).

-> Ce facteur a-t-il eu des répercussions sur les activités de pêche des sociétés du littoral et lesquelles ?

-> Quelles places ont occupé les activités de pêche d'une part et les activités commerciales d'autre part dans les économies des sociétés du littoral ?

Pour les périodes ultérieures, on sait, en schématisant, qu'à l'époque coloniale la Gold Coast faisait en quelque sorte figure de modèle économique pour l'Afrique de l'Ouest du fait de sa relative prospérité (avec le cacao), tandis qu'ensuite, notamment après le renversement de NKRUMAH, le Ghana a connu de grosses difficultés économiques s'accompagnant d'une grande instabilité politique; en particulier, si, au début du siècle, la monnaie en circulation en Gold Coast était très forte, dans la seconde moitié du siècle, la monnaie ghanéenne, le cedi, a subi des dévaluations successives, son affaiblissement encourageant la contrebande vers les pays voisins à monnaie forte (franc CFA).

-> Cette évolution a sans doute eu des répercussions sur les activités de pêche et sur le mouvement d'émigration des pêcheurs. Lesquelles ? Le relatif redressement économique du Ghana à l'heure actuelle tandis que la situation en Côte d'Ivoire a tendance à se détériorer marque peut-être l'amorce d'une nouvelle phase. Comment les pêcheurs ghanéens établis en Côte d'Ivoire appréhendent-ils cette évolution ?

Parallèlement, il semble qu'à l'époque coloniale puis sous NKRUMAH, les autorités aient cherché à développer et moderniser la pêche artisanale maritime; en particulier, la motorisation du parc piroguier a semble-t-il reçu l'impulsion de l'Etat à la fin des années 1950.

-> Quelles formes ont prises ces tentatives de modernisation ? Peut-on en faire l'historique ? Quelles ont été les réactions des pêcheurs ? On ignore quelles ont été les conséquences de l'ouverture du port de Tema et ce que représente et a représenté la pêche industrielle au Ghana.

Il conviendrait enfin de cerner comment s'est développée l'économie de plantation au Ghana et son rôle dans l'économie des populations du littoral.

Il semble en tout cas que le développement des activités commerciales liées à la présence européenne de même que le développement de l'économie de plantation ne se sont pas faits au détriment des activités de pêche maritime, d'importantes communautés de pêcheurs ayant pu se former dans les villages du littoral — contrairement à ce qui semble s'être passé sur la côte ivoirienne —; reste à expliquer le pourquoi et le comment d'une telle situation ainsi que le processus de formation de ces communautés de pêcheurs.

Il faudrait aussi chercher à mieux cerner le rôle des activités de pêche dans l'économie des sociétés du littoral ghanéen et s'interroger sur le degré de spécialisation des Ghanéens, notamment des Fante et des Awlan, dans la pêche.

L'un des problèmes posés par le cas du littoral Fante concerne le rôle de la présence européenne et des activités commerciales qu'elle a suscitées; en effet, c'est sur l'actuel littoral Fante que se sont concentrés les forts européens à partir de la fin du XV<sup>ème</sup> s.

-> Comment cette situation a-t-elle joué sur les activités de pêche ? Les Européens de l'époque précoloniale font apparaître que la pêche maritime était particulièrement active sur le littoral Fante comparativement aux autres secteurs de la côte. Il est possible que la présence européenne, en favorisant l'expansion des villages côtiers situés à proximité des principaux forts et en privilégiant certains axes commerciaux entre la côte et les agglomérations de l'intérieur, ait favorisé l'essor des activités de pêche en leur fournissant des débouchés; cependant, l'installation des Européens a sans doute plus soutenu le développement d'une situation préexistante qu'elle n'a créé les conditions d'une pêche active (cf. DEA).

Ultérieurement, l'expansion des centres urbains, la traite des produits tropicaux (huile de palme, caoutchouc) et le développement de l'économie de plantation (cacao) ont probablement renforcé la situation précédente en permettant la constitution d'un marché intérieur monétarisé. Les pêcheurs Fante auraient ainsi pu très tôt développer une "pêche

commerciale" (pour reprendre l'expression de certains de nos interlocuteurs ivoiriens), ce qui signifie de leur part une certaine habitude et aptitude à s'adapter aux besoins du marché et à saisir les opportunités qui peuvent se faire jour.

→ Comment s'est effectué le développement concomitant des activités de pêche et des activités commerciales ?

Comment se situaient ces deux activités l'une par rapport à l'autre ? Y a-t-il eu développement parallèle de deux communautés/classes distinctes, l'une de commerçants, l'autre de pêcheurs (dans ce cas, comment et sur quelles bases se sont-elles constituées ?) ?

On notera que l'origine de l'expansion des pêcheurs Fante en Côte d'Ivoire paraît être plus liée au commerce qu'à la pêche en soi; la phase initiale de l'expansion correspondrait à l'implantation de traitants ghanéens (Fante et N'Zima), la spécialisation dans la pêche n'intervenant que dans un second temps (Cf. pp.22-23).

Toujours du point de vue des phénomènes liés à la présence européenne ancienne sur le littoral Fante, il convient de signaler la création d'établissements "Mina" (nom donné par les Européens aux gens originaires de la région d'Elmina) à l'Est du littoral Fante à partir du XVIème s. et jusqu'au XVIIIème s., d'une part sur la côte du Ghana actuel (politique de colonisation interne des Portugais puis des Hollandais ?), d'autre part sur la côte du Bénin actuel (piroguiers pour le transport des marchandises entre la côte et les navires) (Cf. DEA). Bien qu'il ne s'agisse pas à l'origine de villages de pêcheurs dont la fondation est liée à cette activité (mais elle y a été pratiquée), on peut se demander s'il n'y a pas là un antécédent au phénomène d'expansion des pêcheurs Fante à ne pas négliger.

Le cas du littoral Awlan pose en particulier le problème du passage d'une pêche lagunaire à une pêche maritime.

En effet, le littoral Awlan/Anlo se caractérise par l'existence de la lagune de Kéta, unique lagune d'importance sur le littoral ghanéen, située à l'Est de l'embouchure de la Volta, et les Awlan représentent "un cas de transition assez récent mais solidement établi entre la pêche lagunaire et estuarienne et la pêche maritime" (CHAUVEAU, 1986, note 30, p.198).

→ Quand et dans quel contexte s'est effectuée cette transition ?  
 Comment et pourquoi a-t-elle eu lieu ? Dans quelles conditions  
 a-t-elle été réalisée ?

Ces questions soulèvent en parallèle le problème des techniques de  
 pêche utilisées en mer par les Awlan :

- la senne de plage : S'agit-il d'une technique déjà existante, trans-  
 posée du milieu lagunaire au milieu maritime (avec quels aménagements  
 de l'engin ?) ? S'agit-il d'une technique introduite par les Européens  
 (Danois) (avec quelles adaptations locales ?) ? S'agit-il des deux  
 phénomènes à la fois ?

- la pirogue : S'agit-il effectivement d'un emprunt aux pêcheurs  
 Fante ?

Un autre problème concerne l'organisation des équipes Awlan de pêche  
 à la senne de plage, souvent désignées dans la littérature par le  
 terme "compagnies". En effet, cette organisation frappe par son carac-  
 tère très structuré et hiérarchisé ainsi que par la taille des unités  
 de pêche (une trentaine de pêcheurs en moyenne à l'heure actuelle pour  
 les équipes établies en Côte d'Ivoire).

→ Comment est apparue cette organisation ? Quelles sont ses origines  
 et comment a-t-elle évolué ?

→ N'y a-t-il pas des rapprochements à faire avec l'organisation des  
 unités de production du cacao ? Comment de tels rapprochements devraient-  
 ils être interprétés ?

Outre ces questions, il conviendrait d'analyser la situation dans  
 les autres secteurs du littoral, notamment en pays N'Zima et Ga, pour  
 lesquels on n'a aucun élément.

Dans l'ensemble, l'approche de ces différents problèmes passera  
 sans doute essentiellement par des recherches bibliographiques.

### 3. L'interprétation d'un vieux Neyo

En guise de conclusion, on voudrait présenter l'analyse faite par  
 M.WALLAS (Chef de terre à Batélébré I, à proximité de Sassandra) de  
 l'implantation des pêcheurs Fante à Sassandra car elle fait apparaître  
 différents points intéressants tant au sujet du désengagement des  
 Ivoiriens à l'égard de la pêche qu'au sujet du dynamisme des pêcheurs  
 ghanéens.

Quand les Français sont arrivés, les Neyo pêchaient à la ligne et au harpon pour se nourrir. Les Français ont voulu que la pêche soit commerciale; ils ont demandé aux Neyo de ravitailler les marchés; mais les Neyo leur ont expliqué qu'ils n'avaient pas coutume de vendre leur pêche et que s'ils vendaient du poisson ils n'en auraient plus pour se nourrir. Alors, plutôt que de faire comme les Anglais en Gold Coast qui ont montré aux Fante comment il fallait pêcher pour avoir du poisson à vendre et qui les ont organisés pour cela, les Français ici ont préféré demander à des Fante de venir s'installer; et les Neyo, ils les ont soumis au portage, aux travaux forcés, ils leur ont fait faire des plantations... Les Neyo n'avaient presque plus le temps d'aller en mer, mais ils continuaient quand même à pêcher (toujours pour eux-mêmes, avec les mêmes techniques).

Autre chose, c'est que les Français ne voulaient pas que les Africains gagnent de l'argent; dès que tu as un peu d'argent, la police vient te prendre, te tracasser... Tu ne peux pas avoir de l'argent, même un peu... En Gold Coast, avec les Anglais, ce n'était pas pareil.

Avec la liberté, alors là, les Ghanéens sont venus très nombreux. Les Ghanéens prennent tout. Quand un Fante voit que tu as pris un poisson, le lendemain il y a 5 pirogues Fante là où tu as pêché. Les Fante sont toujours là avant toi; alors on se décourage parce qu'on ne gagne rien. Et puis la manière de pêcher des Neyo, ça n'entre pas en concurrence avec la manière des Fante. Alors les Neyo ont arrêté la pêche.

Comme on le voit, cette analyse repose sur deux oppositions. Tout d'abord, opposition du système colonial français en Côte d'Ivoire et du système colonial anglais au Ghana (il convient peut-être de signaler à ce propos que M.WALLAS fait partie des nombreux Neyo ayant émigré au Ghana à l'époque coloniale pour fuir le travail forcé). Ensuite, opposition de la pêche artisanale Neyo et de la pêche artisanale Fante qui ne constituerait en fait qu'un des aspects, ou l'une des résultantes, de l'opposition précédente.

Bien que cette analyse mette essentiellement l'accent sur l'impact de la colonisation, sans doute au détriment d'autres facteurs (à la fois internes et antérieurs), elle pose un certain nombre de problèmes intéressants.

## B. TECHNIQUES DE PECHE

### 1. Techniques individuelles - techniques collectives

L'une des caractéristiques de la pêche artisanale maritime pratiquée par les pêcheurs ghanéens ayant essaimé en Afrique de l'Ouest est qu'il s'agit d'une pêche collective. Cette caractéristique est-elle l'un des fondements du dynamisme des pêcheurs Ghanéens et en quoi ?

Parallèlement, en Côte d'Ivoire, la pêche artisanale maritime paraît avoir été et être une pêche de type individuel (1 à 3 pêcheurs embarqués pour la mise en oeuvre des engins). Certaines tentatives d'adoption de techniques collectives d'inspiration ghanéenne ont eu lieu mais elles se sont apparemment soldées par des échecs.

Il semble donc intéressant de s'interroger sur le thème "techniques individuelles - techniques collectives" à la fois d'un point de vue général afin de mieux cerner ce que recouvrent ces notions et dans le cas précis de la situation actuelle de la pêche artisanale en Côte d'Ivoire.

1.1. Qu'est-ce que recouvre/implique la distinction entre pêche individuelle et pêche collective du point de vue économique et du point de vue sociologique ?

-> Y a-t-il une différence de productivité et/ou de rentabilité entre pêche individuelle et pêche collective ? L'une est-elle plus lucrative que l'autre ?

La pêche collective est-elle plus spécifiquement et intrinsèquement tournée vers le commerce (pêche collective en soi et pêche collective telle qu'elle a été développée par les pêcheurs ghanéens) ?

-> Comment sont organisées la pêche individuelle et la pêche collective ? Reposent-elles sur les mêmes bases ?

- D'une part, au niveau de la constitution des unités de production : on a l'impression qu'il n'y a pas seulement une différence d'échelle/ de taille entre les unités de production de la pêche individuelle et celles de la pêche collective, mais aussi et peut-être surtout une différence dans le mode de constitution des unités; dans le cas de la pêche individuelle, cette constitution s'appuie sur les règles de résidence et de filiation (chez les Alladian, l'unité de production

correspond à la cour au sens résidentiel : le chef de cour, son épouse, ses enfants (y compris fils mariés et pères de famille) et les enfants de celui, oncle maternel ou frère, dont il a hérité), tandis que dans le cas de la pêche collective ghanéenne, la notion de contrat paraît primordiale (avec d'un côté un ou des propriétaire(s) et, de l'autre, une main d'oeuvre périodiquement renouvelée).

- D'autre part, au niveau de la répartition du produit de la pêche et des revenus tirés de la pêche : à étudier.

-> Nécessité de poursuivre les lectures et de réaliser des enquêtes sur la constitution et le fonctionnement des équipes de pêche ghanéennes, ainsi que sur l'organisation de la pêche dans les sociétés du littoral ivoirien.

1.2. On aurait tendance à faire les correspondances suivantes :  
Pêche individuelle - Ivoiriens - abandon de la pêche  
Pêche collective - Ghanéens - pêche active, expansion des pêcheurs.  
Ces correspondances ont-elles un sens ? Peuvent-elles contribuer à rendre compte de la situation de la pêche maritime artisanale en Côte d'Ivoire ?

Restrictions à ce schéma :

- d'une part, dans certains secteurs du littoral, les Ivoiriens ont tenté d'adopter des techniques collectives d'inspiration ghanéenne (cas des Alladian dans les années 1950 et 1960); mais ces tentatives ont échoué;  
- d'autre part, les Ghanéens ne pratiquent pas tous une pêche vraiment collective; cas des pêcheurs Fante aux filets maillants fixes dont les techniques s'apparentent plutôt à des techniques individuelles, avec des équipes restreintes (2 à 3 pêcheurs) qui paraissent être plutôt des associations de type coopératif (pas de contrat) souvent constituées sur une base familiale (un homme et ses fils) : à vérifier par des enquêtes sur la constitution des équipes (dans certains cas, par exemple, il peut s'agir d'équipes de pêche au filet encerclant qui se scindent lorsque la saison des sardinelles est finie pour pratiquer une pêche aux filets fixes; situation observée en 1963/4 par A.de SURGY).

Le problème posé par ce schéma ne se situe-t-il pas plutôt par rapport au développement de la pêche industrielle ?  
Les techniques collectives ont-elles permis aux pêcheurs ghanéens de faire face à la concurrence de la pêche industrielle tandis que les pêcheurs individuels étaient réduits à l'abandon ?  
S'agit-il seulement d'un problème de techniques mises en oeuvre ?  
L'organisation de la pêche et son rôle, du point de vue social et économique, dans les groupes considérés n'a-t-elle pas eu, elle aussi, son rôle à jouer dans la capacité et la volonté des uns et des autres de résister à cette concurrence ?

Parallèlement, ce schéma ne prend pas en compte le problème des autres sources de revenus existant en dehors de la pêche : chez les Alladian, la tendance à l'abandon de la pêche s'est accompagnée du développement des cultures de plantation (cocotiers).

### 1.3. Adoption de techniques collectives

1) par les pêcheurs ghanéens :

D'après ce que l'on sait pour le moment (mémoire de DEA), jusqu'au milieu du XVIIIème s., les techniques de pêche mises en oeuvre par les pêcheurs du littoral Fante étaient des techniques individuelles (mais on a peu d'éléments sur l'organisation de la pêche).

-> A quand remonte l'adoption de techniques collectives ?

Comment ces techniques ont-elles été introduites et comment se sont elles diffusées, dans quel contexte ?

Comment s'explique le succès de cette adoption ?

L'adoption de techniques collectives constitue-t-elle un préalable à l'expansion des pêcheurs et en quoi ? A-t-elle un lien avec le déclenchement de l'expansion et lequel ?

Selon LAWSON et de SURGY, l'adoption de techniques collectives par les pêcheurs ghanéens daterait de la seconde moitié du XIXème s. Ce serait donc un phénomène relativement récent, précédant de peu le mouvement d'expansion des pêcheurs.

En général, on a l'impression que la littérature moderne traitant de ce sujet présente cette adoption comme relevant de ce que l'on pourrait appeler "la logique du progrès", se dispensant ainsi, en quelque sorte, de l'analyser et de l'expliquer. Parallèlement, les Européens seraient à l'origine de l'introduction de ces nouvelles

techniques dont la diffusion généralisée ne serait que l'un des aspects des changements socio-économiques impulsés par la colonisation, ce qui, là encore, dispense d'une analyse des motifs et des modalités de cette adoption.

Il semble nécessaire de mener une analyse de l'intérieur, prenant en compte les aspects sociaux et économiques du problème.

-> Comment est-on passé d'une pêche individuelle à une pêche collective et quelle était l'organisation de l'une et de l'autre ? Y a-t-il eu rupture entre les deux ?

Qu'est-ce qui a motivé l'adoption de techniques collectives ? Comment ces techniques étaient-elles perçues par les pêcheurs ?

La diffusion de ces techniques a-t-elle été vraiment généralisée ?

En quoi et comment la présence européenne et la colonisation sont intervenues dans ce processus, à la fois du point de vue technologique et du point de vue économique ?

Quand et comment est apparue la notion de contrat ?

Le problème ne se pose probablement pas dans les mêmes termes en ce qui concerne les pêcheurs Fante d'une part, et les pêcheurs Awlan d'autre part. Chez les Awlan, le problème posé est peut-être plutôt celui du passage d'une pêche lagunaire à une pêche lagunaire et maritime (cf. pp.11-12).

2) par les pêcheurs maritimes ivoiriens :

On sait que les Alladian ont tenté d'adopter des techniques de pêche collective (filet maillant encerclant et senne de plage).

D'autres groupes ont-ils fait cette tentative ? Apparemment pas les Neyo et les Krou; on ignore ce qu'il en est pour les Avikam, les N'Zima (avec dans ces deux cas, le problème mer/lagune), etc...

-> Que signifient les tentatives d'adoption de techniques collectives d'inspiration ghanéenne ? Quand et dans quel contexte ont-elles eu lieu ? Qu'est-ce qui les a motivées ?

Comment s'explique l'échec de ces tentatives ?

Quelle est la place et quel est le sens de ces tentatives par rapport à l'expansion des pêcheurs ghanéens ?

Une comparaison avec ce qui s'est passé côté lagune serait sans doute intéressante.

Cas des Alladian :

Les techniques collectives adoptées par les Alladian ont été le filet encerclant à sardinelles (filet Ali) et la senne de plage qu'ils avaient vus utiliser de longue date par les pêcheurs Fante et Awlan dans le secteur de Bassam-Port Bouët ou, plus rarement et récemment, en ce qui concerne le filet Ali, par des pêcheurs Fante installés à proximité de leur village.

Les tentatives d'adoption de techniques collectives ont eu lieu dans les années 1950 et 1960 (les tentatives d'adoption du filet Ali paraissent se situer essentiellement dans les années 1950).

Tous les villages Alladian du littoral ont tenté d'adopter ces techniques de pêche.

On ne peut manquer de constater que ces tentatives ont eu lieu dans un contexte particulier : - d'une part, apparition et développement de la pêche industrielle; on peut se demander si l'adoption de techniques collectives ne constitue pas une tentative de résistance face au développement de la pêche industrielle qui menaçait très directement la pêche individuelle Alladian;

- d'autre part, développement des cultures de plantation (notamment cocotiers); on peut se demander alors si l'adoption de techniques collectives ne constitue pas aussi l'une des formes de réalisation des nouveaux rapports de production induits par le développement des plantations (on notera d'ailleurs que, selon une enquête de la SEDES citée par AUGÉ, en 1960, 10 des 14 sennes en activité étaient possédées par des gros planteurs).

Causes de l'échec : en ce qui concerne le filet Ali, les Alladian évoquent la concurrence de la pêche industrielle, les pêches intensives des sardiniers ayant entraîné un éloignement des bancs de sardinelles (on sait que les pêcheurs Fante au filet Ali ont également connu de grosses difficultés à cette époque pour la même raison et ont été amenés à désertier la littoral oriental de la Côte d'Ivoire). En ce qui concerne la senne de plage, les Alladian évoquent la difficulté à mobiliser la main d'oeuvre dans les villages (les jeunes ont refusé de travailler pour les vieux) et le développement des plantations (quand on veut réunir les gens pour tirer le filet il y en a toujours qui sont partis en brousse pour s'occuper de leur plantation; de plus, quand les plantations sont devenues productives, les villageois ont eu tendance à se détourner de la pêche collective). Ils

évoquent enfin assez souvent une incapacité quasi "naturelle" des Alladian à conduire à bien une quelconque entreprise collective. On peut par ailleurs se demander si l'une des causes de l'échec de ces tentatives ne tient pas aussi au mode de constitution des équipes; en effet, si, d'après les données recueillies, l'organisation et le fonctionnement des équipes ont été calqués sur ceux des pêcheurs ghanéens, il demeure une différence importante : les équipes Alladian n'étaient pas formées sur la base d'un contrat; la constitution des équipes s'appuyait sur les règles de résidence et de filiation, comme pour la pêche individuelle. Un tel système a pu contribuer à rendre intolérable aux jeunes la situation dans laquelle ils étaient placés vis à vis des propriétaires des engins qui usaient de leur situation dans la hiérarchie lignagère et villageoise pour accroître leur fortune personnelle.

L'implantation d'équipes Awlan de pêche à la senne de plage sur le littoral Alladian semble faire suite à l'échec des tentatives de pêche collective autochtones. Il ne semble pas que l'on soit passé par une phase intermédiaire où des propriétaires de senne Alladian ont fait appel à une main d'oeuvre Awlan bien que cette situation ait existé et existe encore mais seulement dans des cas particuliers peu nombreux.

## 2. Les différentes techniques de pêche mises en oeuvre par les pêcheurs ghanéens et leur évolution

Il paraît nécessaire de faire un inventaire des engins et techniques utilisés actuellement et dans le passé par les pêcheurs ghanéens. On pourra ainsi tenter de saisir quelle a été l'évolution dans ce domaine et ce qui l'a motivée; il ne s'agit sans doute pas d'ailleurs d'une évolution continue et linéaire facile à cerner mais ne serait-ce qu'une périodisation grossière pourrait probablement faire apparaître des éléments d'analyse intéressants.

Cette reconstitution devrait être menée avec l'idée que l'évolution des techniques de pêche ne peut être appréhendée seulement d'un point de vue purement technologique mais doit prendre aussi en compte les aspects sociaux et économiques, étant entendu qu'une technique de pêche ne se réduit pas à un engin mais sous-tend également un certain mode d'exploitation du milieu, une certaine forme d'organisation des pêcheurs, une certaine finalité économique du produit, etc...

## 2.1. Caractéristiques des différentes techniques

L'étude à ce niveau devrait porter sur les aspects suivants :

- description de l'engin et de sa mise en oeuvre;
- exploitation du milieu (zones de pêche, espèces-cibles, saisons de pêche, ...);
- organisation des pêcheurs (organisation et fonctionnement des équipes de pêche);
- types de migrations associés.

Il conviendrait également d'essayer de déterminer les dates/époques d'apparition des différents engins, les motifs d'adoption, les modalités de diffusion, l'extension de cette diffusion, etc..., ainsi que, lorsque le cas se présente, la date/époque d'abandon et les motifs de celui-ci.

Il est clair que les corrélations existant entre certaines catégories d'engins et certains types d'organisation et de migrations des pêcheurs ne sont pas figées et qu'elles ont pu évoluer au cours du temps; l'étude devrait donc tenter de rendre compte de cette dynamique.

## 2.2. Evolution des techniques de pêche

Les grands axes de cette étude n'apparaîtront qu'à l'issue de l'étude précédente. Cependant, certains problèmes peuvent déjà être soulevés :

- A l'époque précoloniale, les pêcheurs Fante utilisaient lignes et filets. Comment s'explique qu'ils aient ensuite fait reposer le développement de leur activité sur la pêche aux filets ?
- A. de SURGY considère que l'un des tournants de l'histoire de la pêche artisanale ghanéenne réside dans l'apparition et le développement de la pêche d'espèces migrantes (notamment sardinelles). Comment s'explique cette évolution ?
- Quel rôle a pu jouer l'expansion des pêcheurs ghanéens dans l'évolution des techniques de pêche ?

Comparaison du fonds technique local, dans le pays d'origine et du fonds technique exporté. Comparaison de l'évolution du fonds technique dans le pays d'origine et dans les pays d'accueil.

- Problème de l'apparition et de la diffusion de la senne tournante coulissante, à la fois au Ghana et dans les pays d'accueil.

L'adoption de la senne tournante par les pêcheurs ghanéens établis en Côte d'Ivoire constitue-t-elle une réponse au développement de la pêche industrielle ?

### 2.3. Spécialisation ethnique

Les engins utilisés par les pêcheurs Fante établis en Côte d'Ivoire sont les filets maillants <sup>fixes</sup> et le filet maillant encerclant ainsi que, à partir des années 1970, la senne tournante coulissante. Il y a semble-t-il eu quelques tentatives de pêche à la senne de plage sur la fin des années 1950-début des années 1960, mais elles ont échoué (cf. de SURGY).

Le principal engin des pêcheurs Awlan établis en Côte d'Ivoire est la senne de plage. Au début de leur implantation en Côte d'Ivoire (années 1930), nombre d'équipes utilisaient également le filet maillant encerclant, mais il a été abandonné dans les années 1950.

La senne tournante coulissante a également été adoptée par les pêcheurs Awlan à partir des années 1970, mais cette adoption paraît localisée au secteur de Vridi. Par ailleurs, la senne tournante utilisée par les Awlan ne semble pas tout à fait identique à celle utilisée par les Fante.

Les pêcheurs Ga établis depuis une dizaine d'années à Abidjan pratiquent la pêche à la ligne en grande pirogue motorisée.

Comment s'explique cette spécialisation ? De quoi résulte-t-elle ?  
Que signifie-t-elle ?

## II. EXPANSION - MIGRATIONS DES PECHEURS GHANEENS

### A. EXPANSION DES PECHEURS GHANEENS

#### 1. Expansion en Afrique de l'Ouest et en Côte d'Ivoire

1.1. Comment se situe l'expansion des pêcheurs ghanéens en Afrique de l'Ouest, et en Côte d'Ivoire en particulier, par rapport aux migrations des pêcheurs le long des côtes ghanéennes ?

L'expansion sur les côtes ouest africaines est-elle une extension des migrations le long du littoral ghanéen ou s'agit-il de deux phénomènes différents ayant leurs ressorts propres ?

1.2. Quelle est la place de l'expansion en Côte d'Ivoire dans le phénomène général d'expansion des pêcheurs ghanéens sur les côtes ouest africaines (à la fois du point de vue chronologique, du point de vue quantitatif, etc...) ?

1.3. Comment se situe l'expansion des pêcheurs ghanéens sur le littoral ivoirien par rapport à l'ensemble des migrations entre Ghana et Côte d'Ivoire (tant migrations "de peuples" que migrations "de travail") ?

1.4. Comment se situe l'expansion des pêcheurs ghanéens sur le littoral ivoirien par rapport à l'ensemble des migrations en direction de la Côte d'Ivoire ?

#### 2. Déclenchement du mouvement d'expansion en Côte d'Ivoire

Il semble que le déclenchement de l'expansion des pêcheurs Fante et le déclenchement de l'expansion des pêcheurs Awlan constituent deux phénomènes distincts.

##### 2.1. Pêcheurs Fante

Il semble que le mouvement d'expansion des pêcheurs Fante en Côte d'Ivoire remonte au moins au début du XXème s. Il s'agit dès le départ d'un mouvement multipolaire : les premiers campements sont établis en quelques points répartis sur l'ensemble du littoral.

##### 1) Commerce - pêche

D'après les données recueillies jusqu'ici, les premiers migrants ("Fantis" et "Apolloniens") ont été des traitants-commerçants, intermédiaires entre les maisons de commerce (notamment anglaises) et les "indigènes".

Les pêcheurs les auraient rejoints, s'installant en premier lieu dans les principaux ports et postes de colonisation du littoral ivoirien; il convient d'ailleurs de noter que ceux qui se sont établis comme pêcheurs ne sont pas tous venus en tant que tels au départ.

Ceci semble indiquer que le premier ressort de l'expansion a été le commerce et non la pêche en soi.

-> Comment ces migrants ghanéens se sont-ils spécialisés dans la pêche ? Dans quelles conditions a eu lieu cette spécialisation ?

-> Pourquoi et comment est-on passé du commerce à la pêche ? Pourquoi finalement seuls les pêcheurs sont restés ?

## 2) Exportations vers le Ghana

Il semble qu'au début du siècle les pêcheurs Fante établis en Côte d'Ivoire aient exporté une bonne part de leur production au Ghana.

-> Cette non pénétration des circuits commerciaux sur place résulte-t-elle d'une volonté délibérée des pêcheurs ou d'une impossibilité ?

-> Pourquoi venir en Côte d'Ivoire pêcher du poisson que l'on va vendre ensuite au Ghana ?

## 3) Rôle des autorités coloniales françaises

Dans le même temps que les autorités coloniales françaises de Côte d'Ivoire ont cherché à éliminer les maisons de commerce anglaises et leurs auxiliaires, les traitants ghanéens (notamment "Apolloniens" et "Fantis"), elles paraissent avoir favorisé l'implantation des pêcheurs Fante.

-> Pourquoi cette attitude ? Qu'est-ce qui la justifiait en soi et aux yeux des autorités ?

On notera que ces mêmes autorités ont tenté de mettre un frein aux exportations de poisson vers le Ghana.

## 2.2. Pêcheurs Awlan

L'installation des premiers pêcheurs Awlan en Côte d'Ivoire paraît remonter aux années 1930, soit quelques décennies après l'arrivée des premiers pêcheurs Fante.

Ce mouvement qui paraît totalement indépendant de celui des Fante se distingue de celui-ci sur plusieurs points :

- le premier ressort du mouvement semble bien être dès le départ la pêche, même si les pêcheurs Awlan ont été précédés par d'autres membres du groupe Ewe originaires du Togo et du Dahomey venus travailler dans

l'administration et les maisons de commerce françaises;

- les pêcheurs Awlan se sont établis en un seul point du littoral ivoirien, à Port Bouët, à proximité des chantiers du wharf et de la nouvelle capitale qui constituaient un marché d'importance sur place;
- parmi les premiers pêcheurs Awlan venus s'établir à Port Bouët, un certain nombre avaient déjà travaillé antérieurement hors du Ghana, notamment au Togo et au Dahomey (le mouvement d'expansion des pêcheurs Awlan en Côte d'Ivoire a en effet été précédé d'une expansion vers l'Est : Togo, Bénin, Nigéria, ...).

L'installation des pêcheurs Awlan en Côte d'Ivoire semble elle aussi avoir reçu l'aval de l'administration française (selon A.de SURGY, ce serait même le gouverneur RESTE qui aurait fait venir la première équipe Awlan de pêche à la senne de plage).

### 3. Périodisation de l'expansion en Côte d'Ivoire

Les grandes phases de l'expansion des pêcheurs ghanéens en Côte d'Ivoire ont été identifiées grâce aux premières recherches bibliographiques et aux premières enquêtes. On peut distinguer grossièrement trois périodes.

- du début du siècle aux années 1950 : Création des premiers campements de pêcheurs ghanéens (Fante puis Awlan) en quelques points répartis sur l'ensemble du littoral correspondant aux principaux ports et postes de colonisation; ceci dit, le principal pôle d'attraction se situe alors à l'Est, dans le secteur de Grand Bassam - Port Bouët (à proximité des wharfs des anciennes capitales).

Il semble que durant cette période une partie de la production des pêcheurs Fante ait été exportée au Ghana, ces exportations étant rendues possibles par la localisation même de leurs campements aux principaux points de passage des navires.

- des années 1950 aux années 1960 : Développement de la pêche industrielle (ouverture du port d'Abidjan) et recul de la pêche artisanale. Deux pôles se constituent, l'un à proximité d'Abidjan, de part et d'autre du canal de Vridi, où se regroupent les pêcheurs Awlan, pêcheurs qui abandonnent alors la pêche au filet maillant encerclant pour ne plus se consacrer qu'à la pêche à la senne de plage; les Fante, par contre, désertent ce secteur après avoir, pour certains d'entre eux, tenté une reconversion dans la pêche à la senne de plage qui a été

apparemment un échec. L'autre pôle se situe à l'Ouest, et plus particulièrement à Sassandra, où se rassemblent les pêcheurs Fante (pêche aux filets fixes et au filet maillant encerclant).

Parallèlement, les exportations de poisson vers le Ghana vont tendre à disparaître et la production va donc être désormais écoulee en totalité sur le marché intérieur ivoirien.

- depuis les années 1970 : Nouveau développement de la pêche artisanale, et notamment de la pêche artisanale Fante, avec l'adoption de la senne tournante coulissante. La colonisation du littoral ivoirien par les pêcheurs ghanéens prend un caractère plus systématique (multiplication des campements sans concentrations comparables à celles des phases précédentes) : les pêcheurs Awlan étendent peu à peu leur implantation sur le littoral Alladian par "translation" d'Est en Ouest; quant aux pêcheurs Fante, ils intensifient leur présence sur le littoral occidental (Grand Lahou - Tabou) en même temps qu'ils viennent réoccuper le secteur d'Abidjan. Par ailleurs un petit groupe de pêcheurs Ga, originaires de la région d'Accra, s'établit à Abidjan (pêche à la ligne en grandes pirogues motorisées).

Ces premières indications permettent de mettre en avant certaines caractéristiques du mouvement d'expansion.

- La colonisation du littoral ivoirien par les pêcheurs ghanéens n'est pas un phénomène linéaire; il est marqué par des avancées et des replis comme en témoigne par exemple le cas du secteur Abidjan - Grand Bassam. Parallèlement, les conditions historiques de leur expansion conduisent à identifier différents espaces régionaux : l'Ouest (avec d'une part, Tabou - Sassandra et, d'autre part, Fresco - Grand Lahou), le littoral Alladian, le secteur Abidjan - Grand Bassam, et, enfin, l'Est.

- L'histoire de l'implantation des pêcheurs Awlan et Fante montre que ces deux groupes ont mis en oeuvre des stratégies différentes, ceci étant particulièrement net dans les réactions de chacun d'eux au développement de la pêche industrielle : les Awlan faisant le choix de demeurer dans le secteur d'Abidjan (malgré les difficultés rencontrées par les compagnies de pêche à la senne de plage), les femmes Awlan prenant en main la commercialisation du poisson débarqué au port, tandis que les Fante désertent ce secteur tant qu'ils n'ont pas trouvé de réponse technique à la concurrence de la pêche industrielle (adoption de la senne tournante coulissante) et se regroupent dans une région

plus protégée où les débouchés commerciaux sont en train de se développer rapidement.

- La recherche du poisson ne peut seule expliquer le mouvement d'expansion des pêcheurs; les migrations et fondations de campements par les pêcheurs ghanéens sont également motivées par des considérations d'ordre ~~économique~~ économique (débouchés commerciaux) comme le montre notamment l'histoire de la colonisation du littoral occidental (Sassandra - Tabou) par les pêcheurs Fante.

Certains points nécessiteraient de plus amples investigations, notamment en ce qui concerne la commercialisation du poisson (processus de pénétration du marché intérieur, évolution des circuits de commercialisation, prise en main du traitement et de la commercialisation du poisson débarqué par la flottille industrielle au port d'Abidjan par les femmes Awlan, etc...) et l'aspect numérique de l'expansion. D'une manière générale, il conviendrait de mieux cerner les ressorts de l'expansion qui n'ont probablement été ni uniformes ni univoques depuis le déclenchement du mouvement vers le début de ce siècle.

Parallèlement, la *périodisation* proposée ne prend pas en compte la situation prévalant au Ghana (situation économique générale et situation de la pêche artisanale).

Enfin, il serait intéressant de se pencher, d'une part, sur l'expansion des pêcheurs ghanéens côté lagune et, d'autre part, sur l'attraction qu'a pu avoir et avoir encore aujourd'hui la pêche industrielle pour les pêcheurs ghanéens (on notera à ce propos qu'à Vridi et Port Bouët certains propriétaires d'engins déclarent avoir acquis ceux-ci grâce aux rémunérations qu'ils ont touchées en s'embarquant sur des bateaux de pêche industrielle).

## B. MIGRATIONS ET IMPLANTATION DES PECHEURS GHANEENS EN COTE D'IVOIRE

Jusqu'à présent, l'expansion des pêcheurs ghanéens a été appréhendée d'un point de vue global et l'on s'est surtout attaché à la périodiser. Il convient maintenant de saisir les processus d'implantation des pêcheurs ghanéens en s'orientant notamment vers l'étude de la constitution des campements et des équipes de pêche (alors que jusqu'ici le campement a été pris en tant qu'entité).

L'objectif est de comprendre les phénomènes de migration et les rapports existant entre ceux-ci et le phénomène d'implantation. En effet, migrations, c'est à dire déplacement des pêcheurs et des équipes de pêche, et implantation, c'est à dire existence de points d'ancrage, les campements, autour et à partir desquels s'organisent les mouvements migratoires, sont les deux types de phénomènes dont procède le mouvement d'expansion des pêcheurs ghanéens en Côte d'Ivoire.

L'analyse des processus d'implantation passe à notre avis non seulement par un approfondissement des enquêtes historiques menées auprès des pêcheurs ghanéens comme des Ivoiriens, mais aussi par des enquêtes d'ordre sociologique réalisées au sein de quelques campements-types choisis en fonction de leur situation actuelle et de leur histoire ou, du moins, de leur place dans le mouvement d'expansion tel qu'il a été périodisé.

Le principal problème auquel on risque de se heurter provient de la disproportion entre la multiplicité des cas paraissant intéressants à étudier et le temps que l'on peut encore y consacrer, notamment le temps d'enquêtes. Deux positions peuvent être envisagées : d'une part l'étude approfondie d'une région donnée, d'autre part, l'étude extensive de l'ensemble du littoral ivoirien à partir de quelques campements.

Comme on l'a montré précédemment, les conditions historiques de l'expansion conduisent à identifier différents espaces régionaux et chacun d'eux peut faire l'objet à lui seul d'une étude singulière. Une approche régionale se justifie d'autant mieux que les espaces identifiés se définissent et ont un sens à la fois dans le cadre du phénomène d'expansion des pêcheurs ghanéens et dans le contexte historique ivoirien (chaque région a une unité par son peuplement, son histoire économique, etc...); ceci permet

d'analyser plus finement l'aspect ivoirien du phénomène d'expansion. En effet, les problèmes relatifs à l'abandon de la pêche par les autochtones, au développement d'autres sources de revenus tels que plantations, navigation, emplois urbains, etc..., aux relations entre Ivoiriens et Ghanéens, etc..., ne se posent pas dans les mêmes termes chez les Krou, les Alladian, les N'Zima...; on peut donc craindre qu'une étude extensive de l'ensemble du littoral ne permette de saisir que des tendances générales et de n'avoir ainsi qu'une perception très superficielle, tandis qu'une étude régionale serait plus à même de faire apparaître ces évolutions dans leur complexité (mais pour une zone restreinte). Enfin, une étude régionale conviendrait mieux à l'étude des processus d'essaimage à partir d'un campement mère (par exemple dans l'ouest).

Cependant l'étude régionale comporte également des limites importantes. D'une part, chaque région pose des problèmes particuliers, propres à celle-ci, et les généralisations sont dès lors très délicates. D'autre part, aucune région ne peut être étudiée comme un isolat (dans l'ouest par exemple, l'étude de l'expansion des pêcheurs Fante ne peut se comprendre si l'on fait abstraction de la situation sur l'ensemble du littoral et notamment dans le secteur d'Abidjan). Enfin, l'étude d'une région conduit souvent à n'étudier que l'expansion des Fante (cas de l'ouest) ou que celle des Awlan (cas du littoral Alladian).

Comme on vient de le montrer, mais à contrario, l'étude de l'ensemble du littoral se justifie à différents niveaux, notamment du point de vue de l'analyse des stratégies migratoires des pêcheurs ghanéens, mais non au niveau des processus d'abandon de la pêche de la part des Ivoiriens. Le principal problème posé par ce type d'approche réside dans le choix des campements à étudier, leur nombre devant être limité.

En fin de compte, dans la mesure où toutes les régions sont intéressantes à étudier et où les recherches bibliographiques peuvent sans doute permettre de saisir l'évolution socio-économique des sociétés du littoral ivoirien du fait des nombreuses études déjà réalisées, on peut penser que l'approche extensive est la plus souhaitable. Les campements types qui semblent devoir être retenus dans ce cadre sont : celui de Sassandra, de Grand Bérébi, de Grand Lahou, quelques équipes du littoral Alladian, les campements de Vridi, ceux de Port-Bouët, ceux de Bassam-Azuretti et peut-être d'Assinie.

Cette liste est sans doute trop longue; elle permet d'étudier les principaux campements fondés au début du siècle, tandis que les processus d'essaimage peuvent être saisis par l'étude de Grand Bérébi, de Vridi et du littoral Alladian.

Mais il faut reconnaître que l'on a tendance à privilégier ainsi les campements numériquement importants au détriment des petits campements, ce qui peut être préjudiciable à l'étude des processus d'essaimage et à l'analyse des conditions de développement ou d'atrophie d'un campement; ainsi, dans l'ouest, il serait intéressant de mener une étude parallèle de Sassandra et Tabou, comme de Grand Bérébi et Boubélé.

#### 1. Migrations :

On distinguera les mouvements des équipes de pêche/des filets qui renvoient aux stratégies des propriétaires d'engins et les mouvements des pêcheurs qui renvoient plutôt à la constitution et au fonctionnement des équipes de pêche.

##### 1.1. Mouvements des équipes : les propriétaires d'engins

L'étude des migrations des équipes de pêche en tant qu'unité de production (filet + pirogue + main d'oeuvre) passe par des enquêtes auprès des propriétaires d'engins et/ou des chefs d'équipe; en effet, si dans de nombreux cas, il y a identité entre propriétaire et chef d'équipe, dans d'autres cas se pose le problème du propriétaire absentéiste (qu'il s'agisse par exemple d'un individu possédant plusieurs filets en différents lieux ou d'un notable ivoirien) amené à laisser son filet à la garde d'un pêcheur de confiance; il conviendra aussi d'essayer de distinguer entre propriétaire déclaré et propriétaire effectif, notamment dans les cas de propriétaires multiples ou lorsque le financement des engins a été trouvé auprès des femmes commerçantes de poisson.

Ces enquêtes seront plutôt des recueils de biographies. Elles insisteront sur l'itinéraire migratoire du propriétaire-chef d'équipe à la fois en Côte d'Ivoire et hors de Côte d'Ivoire, les motifs du choix des différents lieux de migration, la durée de l'installation dans chacun d'eux, les motifs de persistance dans un lieu et de départ de ce lieu, etc... Il serait également intéressant de déterminer les contacts conservés avec le

pays/village d'origine et le degré d'intégration à la vie locale dans les différents lieux.

Parallèlement ces enquêtes devraient permettre de mieux cerner l'identité des propriétaires-chefs d'équipes et de comprendre les processus d'acquisition des filets - avec le problème des filets hérités et des filets achetés, des filets "familiaux" laissés au Ghana et des filets "personnels" amenés en Côte d'Ivoire, ... déjà apparus lors des enquêtes auprès des propriétaires Awlan établis sur le littoral Alladian -. De même, il serait intéressant de saisir les différents types d'activités économiques dans lesquelles se trouvent engagés les propriétaires, de savoir où sont investis les bénéfices tirés de la pêche, etc... On peut également se demander dans quelle mesure le processus de sédentarisation s'accompagne d'une diversification des activités, notamment au niveau de la seconde génération.

#### 1.2. Mouvements des pêcheurs : constitution et fonctionnement des équipes de pêche.

Il s'agit d'étudier les migrations des pêcheurs en tant que main d'oeuvre.

Ces mouvements sont liés au mode de constitution des équipes de pêche dont l'un des fondements essentiels est la notion de contrat, l'équipe de pêche étant une unité qui éclate et se reconstitue périodiquement autour d'un noyau permanent constitué notamment par le propriétaire-chef d'équipe (certains de ses auxiliaires). Cependant la notion de contrat ne paraît pas agir avec la même force quelque soit le type de pêche pratiqué, de même que les caractéristiques du contrat varient. L'une des premières étapes des enquêtes consistera donc à identifier les différents types d'unités de pêche du point de vue de leur mode de constitution : à priori, les équipes de pêche à la senne de plage par exemple diffèrent des équipes de pêche au filet Ali ou à la senne tournante et des équipes de pêche aux filets fixes; mais les équipes de pêche à la senne de plage sont-elles toujours constituées de la même façon ? N'y a-t-il pas des variations selon le lieu d'implantation, le degré de mobilité des unités, etc...? On sait par exemple que dans le secteur d'Abidjan, certains propriétaires de senne de plage se sont orientés vers un recrutement des pêcheurs au jour le jour et sur place, tandis que sur le littoral Alladian les propriétaires continuent en général

à recruter des pêcheurs au Ghana pour une durée de 4 à 5 ans. Ces enquêtes seront menées auprès des propriétaires d'engins et chefs d'équipes; elles porteront notamment sur le mode de recrutement des pêcheurs (avec ou sans contrat, caractéristiques de celui-ci) et le système de partage des bénéfices.

La seconde étape des enquêtes consistera à s'intéresser aux pêcheurs eux-mêmes. Elles devraient permettre de saisir le fonctionnement réel des unités de pêche tant par des entretiens avec les pêcheurs que par l'observation (par exemple : processus d'endettement des pêcheurs auprès du propriétaire-chef d'équipe, différents statuts des pêcheurs au sein de l'équipe, etc...).

Une autre orientation à donner à ces enquêtes concerne l'itinéraire migratoire des pêcheurs à la fois au sein de l'équipe où ils sont au moment de l'enquête et antérieurement, au sein d'autres équipes.

Un dernier aspect a trait à l'identité des pêcheurs en insistant notamment sur la place de la pêche dans leurs activités passées, présentes et envisagées pour l'avenir (au Ghana, en Côte d'Ivoire et ailleurs).

Des enquêtes de même type devraient également être menées auprès des femmes, qui bien que non intégrées aux équipes, leur sont étroitement associées et jouent un rôle économique fort important - commercialisation du poisson, dans certains cas financement des engins, prêts et avances faits aux propriétaires et sans doute aux pêcheurs dans les périodes difficiles, etc... -

Pour ces différentes enquêtes de type sociologique, on dispose d'un point de repère historique important : les travaux de A. de SURGY conduits dans les années 1963/64 dont l'un des principaux objets est l'étude du fonctionnement des équipes de pêche. Il sera ainsi possible de saisir l'évolution qui a pu avoir lieu en l'espace de 25 ans.

## 2. Implantation

Il s'agit ici d'étudier le campement lui-même en tant que structure autour de laquelle s'organisent les mouvements migratoires des unités de pêche.

Il convient tout d'abord de s'interroger sur la façon dont est constitué ou se constitue un campement. Les campements numériquement importants semblent comprendre un petit noyau de pêcheurs-propriétaires d'engins plus ou moins sédentarisés et un

important volant d'équipes migrantes. Mais à Tabou par exemple on ne constate pas l'existence d'un tel noyau; de même, sur l'ensemble du littoral Alladian, et même jusqu'aux abords de Vridi, chaque campement Awlan correspond à une seule équipe de pêche à la senne de plage (et pour un propriétaire de senne déjà établi l'acquisition d'un second filet conduit à la fondation d'un second campement). On voit donc que la notion de campement recouvre des réalités diverses et qu'il convient de préciser les choses.

Un autre point concerne l'organisation du campement. On distingue en général le chef du campement, assisté d'un conseil des notables, et le chef des pêcheurs : qui sont-ils ? Comment sont-ils choisis et par qui ? Quelles sont leurs fonctions et attributions ? En certains endroits au moins, notamment chez les Awlan, semble exister, parallèlement, une "cheftaine" des femmes-commerçantes du poisson.

Un autre aspect de l'étude des campements concerne les rapports de celui-ci avec l'extérieur et tout d'abord avec le village dont il dépend. Quelles sont les relations établies entre le chef de campement et le chef de village ? Quel est le degré d'intégration du campement à la vie sociale et politique du village ? Quelles sont les obligations auxquelles sont soumis les pêcheurs ghanéens à l'égard des villageois ?

Les relations avec l'extérieur concernent également les relations entre campements qui renvoient, dans certains cas au moins, au processus d'essaimage (cas de l'ouest).

Ces questions ne relèvent sans doute pas d'enquêtes à proprement parler, mais plutôt de l'observation lors de séjours plus ou moins prolongés dans différents campements, au cours desquels des entretiens très ouverts peuvent avoir lieu.

## ENQUETES A REALISER

Le point des questions que l'on vient de présenter montre suffisamment que les problèmes sont très nombreux et divers, souvent complexes. Il conviendrait maintenant de hiérarchiser les priorités car il est clair que tout ne peut être (et n'est jamais) complètement traité : il vaut mieux faire des choix au départ que de se lancer dans un catalogue qui sera de toute façon inachevé.

Comment établir ces priorités ?

Etant donné le peu de temps qui me reste je n'envisage pas de mener des enquêtes au Ghana (mais peut-être sera-t-il nécessaire d'aller dans ce pays pour des recherches bibliographiques).

### A. ENQUETES A POURSUIVRE

#### 1. Historique de l'implantation des pêcheurs ghanéens

Dans l'Ouest (Sassandra - Tabou) et sur le littoral Alladian : on a une vision générale relativement satisfaisante.

Dans le secteur de Vridi - Grand Bassam : après un premier passage, les enquêtes complémentaires sont en cours.

Sur le littoral Est : seulement un premier passage pour prises de contacts; des enquêtes complémentaires sont nécessaires.

Dans le secteur Fresco - Grand Lahou : aucune enquête réalisée pour le moment.

#### 2. Pêche pratiquée par les Ivoiriens et processus d'abandon de la pêche

Dans l'Ouest (Sassandra - Tabou) et sur le littoral Alladian on a quelques éléments.

Dans les autres secteurs : aucune enquête pour le moment.

Comme on l'a vu, les enquêtes à ce sujet seront plutôt destinées à compléter les informations que l'on aura pu rassembler à partir des différents travaux publiés sur l'histoire économique et sociale de la Côte d'Ivoire.

## B. NOUVELLES ENQUETES

On se heurte ici à deux problèmes :

- Les questions que l'on se pose par rapport au sujet de recherche sont relativement abstraites. Comment passer de l'abstrait au concret, c'est à dire des questions générales aux entretiens ?
- Une fois les enquêtes générales menées auprès des chefs de village et de campement pour reconstituer les grandes lignes de l'expansion des pêcheurs ghanéens terminées, il est nécessaire de faire des enquêtes plus précises du point de vue thématique, mais aussi auprès d'un plus large éventail de personnes (plus seulement auprès des détenteurs d'autorité, interlocuteurs obligés des premiers contacts). Comment les conduire et auprès de qui ?

### 1. Enquêtes sur les engins de pêche et leur évolution

Ces enquêtes, menées auprès des vieux pêcheurs, devraient comprendre pour chaque engin :

- nom de l'engin en langue vernaculaire et en français;
- description de l'engin et de sa mise en oeuvre;
- exploitation du milieu (zones de pêche, espèces-cibles, saisons de pêche...);
- origine, date/époque d'apparition et de diffusion; facteurs expliquant cette adoption;
- (- date/époque d'abandon; causes ou facteurs expliquant cet abandon.)

Lors d'entretiens avec des pêcheurs Awlan du secteur de Vridi - Port Bouët, on a posé des questions sur les filets utilisés; les réponses ne sont pas très concluantes.

En effet, il faut parvenir d'une part à faire une typologie des engins utilisés et d'autre part à reconstituer l'évolution de ces engins, en s'intéressant à la fois aux engins en usage actuellement et aux engins aujourd'hui abandonnés. Il conviendrait également d'aborder les problèmes liés à l'organisation des équipes de pêche et aux types de migration associés à chaque engin, donc de ne pas prendre seulement en compte l'aspect technologique de l'évolution. Tout ceci fait beaucoup de choses en même temps et beaucoup d'éléments sujets à confusion.

Faut-il envisager l'élaboration de véritables questionnaires ou vaut-il mieux essayer de glaner des informations à droite et à gauche au gré des entretiens, quitte à conduire ensuite, dans un second temps, une véritable enquête ?

Par ailleurs certains renseignements pourraient être obtenus auprès des Centres des Pêches et dans les magasins où sont vendus les filets.

## 2. Enquêtes au sein des campements de pêcheurs ghanéens

### 2.1 sur l'organisation des campements :

Plutôt sous forme d'observations et d'entretiens très ouverts au cours de séjours dans les différents campements-types que sous forme d'enquêtes à proprement parler.

### 2.2 sur la constitution des équipes :

On envisage pour le moment de faire des enquêtes quantitatives à partir d'un questionnaire standardisé auprès d'un échantillon de personnes dans les différents campements-types retenus.

Comment élaborer et traiter un tel questionnaire ?

N'est-ce pas une procédure trop lourde ?

Enquêtes à mener auprès - des propriétaires d'engins;  
 - des chefs d'équipes;  
 - des membres de l'équipe;  
 - des femmes associées à l'équipe.

Aussi bien dans des équipes de pêche à la senne de plage, que des équipes de pêche à la senne tournante, au filet maillant encerclant et de pêche au filet fixe.

Enquêtes portant sur - le rôle de chacun de ces agents dans l'équipe, leur mode de rémunération, leur intégration dans l'équipe, etc...;

- les différentes activités économiques de chacun (pêche et autres) d'une part actuellement, d'autre part dans le passé, enfin celles envisagées dans l'avenir et la place de l'activité de pêche (dans sa forme actuelle) dans cet ensemble;

- l'itinéraire migratoire de chacun de ces agents (passé et envisagé pour l'avenir) et la place de la migration actuelle dans cet ensemble;

- les activités économiques et l'itinéraire migratoire des membres de la famille de ces agents.

L'objectif est de mieux saisir - l'identité des pêcheurs ghanéens présents en Côte d'Ivoire;

- leur degré de spécialisation dans la pêche;

- le mode de constitution et de fonctionnement des équipes;

- le rôle des femmes à la fois dans la commercialisation des produits de la pêche et dans le financement des activités de pêche.

### 3. Enquêtes sur la commercialisation du poisson

La première étape consistera à s'entretenir avec les femmes ghanéennes dans les différents campements-types retenus. Ces entretiens porteront sur l'organisation de la commercialisation du poisson et sur les circuits de commercialisation depuis la fondation du campement jusqu'à aujourd'hui; ils devraient également permettre d'aborder des aspects plus proprement économiques (évolution des prix, bénéfices tirés de cette activité par les femmes, activités dans lesquelles ces bénéfices sont réinvestis, etc...).

Des enquêtes particulières devraient être conduites auprès des femmes Awlan s'occupant de la commercialisation du poisson débarqué par la flottille industrielle au port d'Abidjan.

Cette première étape devrait faire apparaître d'autres voies d'enquêtes, par exemple auprès de certains grossistes, qui viennent aujourd'hui acheter du poisson aux femmes ghanéennes pour le revendre à l'intérieur, de femmes ivoiriennes participant soit à petite échelle (femmes Alladian), soit à grande échelle (apparemment certaines femmes N'Zima), au commerce du poisson pêché par les ghanéens, mais aussi sur certains marchés tel que Tiassalé.

Outre ces enquêtes, les recherches en archives doivent être poursuivies tant à Abidjan qu'à Paris et Aix en Provence. De même

les recherches bibliographiques doivent être continuées à la fois dans le domaine des sources des XVIII et XIXèmes et dans le domaine des études réalisées sur l'histoire de la Côte d'Ivoire et du Ghana, sur la pêche, sur la pêche artisanale maritime dans le golfe de Guinée...etc... (dans les bibliothèques d'Abidjan et de Paris; celles de Londres seulement dans la mesure du possible)

Karine Delaunay

APPROCHE HISTORIQUE DE L'EXPANSION DES PECHEURS GHANEENS  
(FANTE ET EWE)  
SUR LE LITTORAL IVOIRIEN

PRESENTATION

La Côte d'Ivoire est considérée comme un pays n'ayant jamais eu de tradition maritime; par suite, la pêche artisanale côtière a longtemps été tenue pour (a priori) négligeable. On entend ainsi souvent dire que les Ivoiriens ne sont pas pêcheurs, du fait notamment de la crainte que leur inspire la barre - seuls les Alladian font dans une certaine mesure exception à cette "règle" -.

Or, depuis 10 à 15 ans, le développement formidable de la pêche artisanale, en particulier à proximité d'Abidjan et de son port de pêche industrielle, a conduit les chercheurs à prendre conscience de la vitalité de ce secteur tant du point de vue du volume des débarquements en soi (1) qu'économiquement parlant (2). Cette activité est dominée aujourd'hui par les pêcheurs originaires du Ghana (Fante et Ewe) établis sur l'ensemble du littoral ivoirien. Le dynamisme actuel de la pêche artisanale maritime en Côte d'Ivoire apparaît donc lié à un phénomène de colonisation halieutique d'une ampleur en fait beaucoup plus large que le seul cadre ivoirien (puisque'il concerne le littoral ouest africain depuis le Sénégal jusqu'au Congo), par des populations dont la réputation maritime est établie de longue date.

Pour mieux comprendre cette situation, il convient de remonter dans le passé afin de cerner les processus historiques qui sous-tendent cette "colonisation" et ce "dynamisme" ghanéens, sachant qu'il s'agit d'une histoire toujours en cours, au sein de laquelle le présent ne constitue qu'une étape déterminée. L'analyse historique doit se situer à la fois dans la longue durée, en s'interrogeant sur ce que recouvre la notion de "tradi-

tion halieutique" ainsi que sur les circonstances et modalités d'émergence de telles traditions, et dans un temps plus court, en cherchant à identifier les différentes phases de l'expansion, qui ne semble guère s'être amorcée avant le début de ce siècle; en outre, cette analyse ne peut se passer d'une approche plus sociologique des phénomènes de migrations.

## LES SOURCES

Dans la présente étude, la reconstitution de l'histoire des pêcheurs ghanéens en Côte d'Ivoire est menée à partir de l'exploitation des sources écrites et de la conduite d'enquêtes orales auprès des acteurs et des témoins de l'expansion, chacune de ces sources apportant un éclairage particulier.

### 1. LES SOURCES ORALES

Dans la mesure où l'organisation de la pêche repose sur l'utilisation d'une main d'oeuvre mouvante, périodiquement renouvelée, et où les équipes de pêche sont susceptibles de se déplacer d'un lieu à un autre selon l'évolution des conditions locales, il paraît a priori assez difficile de mener des enquêtes historiques.

Dans une première approche, on a considéré les campements (3) en tant qu'entités et l'on a fait porter les enquêtes sur les circonstances de leur fondation et les grandes lignes de leur évolution. Les entretiens ont alors eu lieu avec les chefs et les anciens/notables des campements de pêcheurs ghanéens et des villages dont ils dépendent. On s'est ainsi attaché à périodiser l'expansion des pêcheurs ghanéens, appréhendée d'un point de vue global.

D'une manière générale, il est à noter que l'on n'a pas ici affaire à des traditions orales formalisées relevant d'une mémoire collective, mais plutôt à des récits biographiques et des témoignages. Cependant, il peut déjà y avoir des enjeux suffisamment importants derrière ces récits pour que l'on voit apparaître des versions divergentes liées à certaines luttes d'influence

entre campements : on perçoit ainsi ce qui pourrait devenir des traditions.

Dans un second temps, le travail de terrain doit se situer à l'intérieur des campements, certains campements-types faisant l'objet d'enquêtes approfondies. L'objectif est de comprendre les phénomènes de migrations (déplacements des pêcheurs et des équipes de pêche) et d'implantation (existence de points d'ancrage, les campements, autour et à partir desquels s'organisent les mouvements migratoires).

L'aspect "migrations" recouvre, d'une part, les mouvements des équipes de pêche liés aux stratégies des propriétaires d'engins, et, d'autre part, les mouvements des pêcheurs qui renvoient plutôt à la constitution et au fonctionnement des équipes de pêche (4); leur analyse passe par des recueils de biographies auprès des pêcheurs mais aussi des femmes qui, bien que ne faisant pas partie intégrante des équipes, leur sont étroitement associées.

L'aspect "implantation" conduit à l'étude de la constitution et de l'organisation internes des campements ainsi que de leurs rapports avec l'extérieur (en particulier avec les villages dont ils dépendent); ce travail relève plutôt de l'observation lors de séjours prolongés dans les campements au cours desquels des entretiens très ouverts peuvent avoir lieu.

Parallèlement, des enquêtes ont lieu dans les villages ivoiriens du littoral; elles visent notamment à mieux connaître leurs activités halieutiques passées et à comprendre le processus d'abandon de la pêche.

## 2. LES SOURCES ECRITES

Un éventail relativement large de sources peut fournir des indications sur la présence de communautés ghanéennes en Côte d'Ivoire, leur importance, leur rôle économique, sur les activités de pêche des populations du littoral ivoiro-ghanéen, etc...

Pour les périodes antérieures à l'indépendance, les principaux documents sont les récits des voyageurs européens auxquels on peut adjoindre les archives des forts, puis les archives des

cercles du littoral (notamment rapports périodiques des administrateurs sur la situation politique et économique du cercle). On a en général affaire à des mentions éparses, dispersées et lapidaires dont l'interprétation historique est parfois délicate, ce qui implique un travail de dépouillement relativement long.

A partir de l'époque coloniale, d'autres catégories de sources apparaissent, en particulier les recensements et surtout les études consacrées à la pêche. Jusqu'au milieu de ce siècle environ, le principal souci de ces dernières, pour ce qui concerne la Côte d'Ivoire, paraît être d'évaluer les possibilités de développement d'une pêche industrielle de type européen; elles comprennent cependant certaines indications sur la pêche artisanale "indigène" (consistant surtout en des descriptions d'engins de pêche et de techniques de conservation/transformation du poisson). Le travail de A. de SURGY au début des années 1960 correspond à un changement de perspective : l'objet de l'étude est alors le fonctionnement socio-économique des unités de pêche artisanale. Ce travail reste cependant unique en son genre par son étendue et la multiplicité des aspects traités. Pour ce qui concerne la période actuelle, on dispose de peu de données, centrées essentiellement sur Abidjan (en particulier pêche à la senne tournante de Vridi), les Centres des Pêches créés dans l'ouest ivoirien ayant eu des difficultés à mettre en place les structures adéquates au suivi de la pêche.

Au Ghana, l'attention s'est portée plus tôt sur la pêche artisanale et à partir des années 1940, diverses études ont été publiées, émanant notamment de services gouvernementaux. Des analyses socio-économiques paraissent régulièrement, parallèlement à des statistiques de pêche.

## ELEMENTS MIS EN EVIDENCE PAR L'APPROCHE HISTORIQUE

### 1. L'EMERGENCE DE "TRADITIONS HALIEUTIQUES"

La situation de la pêche artisanale en Côte d'Ivoire est souvent interprétée en terme de traditions halieutiques : les Ghanéens sont "traditionnellement" de grands pêcheurs maritimes,

tandis que les Ivoiriens ne le seraient pas. Tout en faisant référence à une certaine profondeur historique, une telle interprétation tend à donner une image figée et déterministe de l'"option" maritime des sociétés du littoral. Certes, on peut montrer "la permanence des foyers maritimes anciens dans la longue durée", mais, d'une part, elle est le fruit d'un processus dynamique et, d'autre part, "le rapport à la mer doit semble-t-il être compris d'abord dans le contexte historique des sociétés côtières elles-mêmes" (CHAUVEAU, 1986).

L'approche historique, en privilégiant une analyse en terme de contextes, conduit donc à s'interroger sur la notion même de tradition halieutique. Elle montre que celle-ci renvoie à un ensemble de facteurs à la fois écologiques, économiques et sociaux qui forment système par des phénomènes de convergence et de synergie se situant à la fois au niveau local et au niveau d'ensembles plus larges; de ce fait, la "tradition" n'est pas quelque chose qui est acquis et immuable, mais qui se construit, prenant des formes et des sens (économiques, sociaux...) différents selon les époques.

Ainsi, pour donner brièvement quelques exemples, l'essor des activités de pêche maritime sur l'actuel littoral Fante dès l'époque précoloniale a sans doute été soutenu par la présence européenne et les activités commerciales qu'elle a suscitées, en favorisant l'expansion des villages côtiers situés à proximité des principaux forts et en privilégiant certains axes commerciaux entre la côte et l'intérieur. La constitution d'un marché intérieur monétarisé, alors même que le pays Fante était périphérique par rapport à l'expansion de la culture cacaoyère, a sans doute renforcé la tendance. Les pêcheurs Fante auraient donc pu très tôt développer une "pêche commerciale", ce qui signifie de leur part une certaine habitude et aptitude à s'adapter aux besoins du marché et à saisir les opportunités qui peuvent se faire jour.

Le désengagement actuel des Ivoiriens à l'égard de la pêche artisanale maritime n'est sans doute pas sans lien avec les grandes orientations prises au niveau de l'Etat colonial puis indépendant qui, d'une part, a fait reposer le développement du

pays sur l'économie de plantation et, d'autre part, a considéré l'introduction d'une pêche industrielle de type européen comme la seule forme possible de modernisation et de développement de la pêche (5). Dans l'Ouest, où ces deux phénomènes n'ont probablement pas eu d'impact important, la marginalisation et l'enclavement de la région, associés à l'essor du "phénomène Kroumen" (embarquement des hommes sur les navires européens), n'ont probablement pas incité les hommes à développer la pêche au delà d'une activité de subsistance. Mais en pays Alladian notamment, ces grands choix économiques nationaux contribuent à expliquer l'abandon de la pêche, activité ancienne qui s'était particulièrement développée dans la première moitié de ce siècle, suite à la chute de leurs activités de traite et à la faveur de débouchés en expansion; l'ouverture du port d'Abidjan et le développement consécutif de la pêche industrielle ont coïncidé avec l'apparition d'un contexte favorable à l'expansion des cultures de plantation (abolition du travail forcé, hausse du prix de vente des produits,...), les deux phénomènes se conjugant pour détourner les Alladian de la pêche individuelle "traditionnelle", en même temps qu'ils favorisaient l'exode des jeunes en ville (6).

## 2. LES STRATEGIES D'EXPANSION SUR LE LITTORAL IVOIRIEN

D'un point de vue global, la périodisation du mouvement d'expansion des pêcheurs ghanéens sur le littoral ivoirien fait apparaître plusieurs phénomènes :

- ce mouvement s'est amorcé vers le début du siècle et a vraisemblablement reçu alors l'appui des autorités coloniales françaises;

- il est dès l'origine multipolaire, la localisation des premiers campements correspondant aux principaux ports et postes de colonisation du littoral;

- même si entre le début du siècle et la période actuelle, on assiste à une colonisation plus systématique du littoral par multiplication des campements, il n'en demeure pas moins qu'il ne s'agit pas d'un phénomène linéaire : il est marqué par des avancées et des replis; de plus, les conditions historiques de l'ex-

pansion conduisent à identifier différents espaces régionaux;

- la recherche du poisson ne peut seule expliquer l'expansion des pêcheurs ghanéens; les fondations de campements et le caractère plus ou moins attractif de ceux-ci au cours du temps sont en grande partie fonction de considérations économiques (débouchés commerciaux);

- l'ouverture du port d'Abidjan et le développement consécutif de la pêche industrielle est probablement à l'origine de la crise traversée par la pêche artisanale ghanéenne dans les années 1950 et 1960 (concurrence à la fois au niveau de l'exploitation de la ressource et au niveau de la commercialisation); l'adoption de la senne tournante coulissante par les pêcheurs ghanéens présents en Côte d'Ivoire peut être interprétée comme une réponse technique à cette concurrence permettant un nouvel essor de la pêche artisanale et notamment de la pêche artisanale Fante.

En considérant ces phénomènes de plus près, il apparaît que l'expansion des pêcheurs Fante (originaires de la région centrale du littoral ghanéen) et celle des pêcheurs Ewe (originaires du littoral oriental du Ghana; appelés en général Awlan en Côte d'Ivoire) constituent deux mouvements indépendants et que ces deux groupes ont mis en oeuvre des stratégies différentes.

- Expansion Fante : il semble que le premier ressort de l'expansion Fante en Côte d'Ivoire ait été le commerce, les premiers migrants (seconde moitié du XIXème s.) ayant été des traitants (notamment pour le caoutchouc). La spécialisation dans la pêche n'est intervenue que dans un second temps, au cours des premières décennies du XXème s. (7). Les premiers campements de pêcheurs Fante ont été créés à proximité des principaux ports et postes de colonisation du littoral, ce qui leur a permis d'exporter une partie de leur production au Ghana, au moins jusque dans les années 1960.

Le développement ultérieur de l'expansion montre que les pêcheurs Fante ont mis en oeuvre une stratégie de la mobilité : si le principal pôle de concentration se situe dans un premier temps dans l'est (Bassam), à partir des années 1950, le développement

de la pêche industrielle conduit les pêcheurs à se regrouper dans l'ouest (Sassandra) où se créent de nouveaux débouchés commerciaux; à partir des années 1970, l'essor de la pêche artisanale Fante déjà évoqué se traduit par une intensification de leur présence dans l'ouest et une réoccupation du secteur d'Abidjan.

- Expansion Ewe : la cartographie que l'on peut faire de l'expansion des pêcheurs Ewe en Côte d'Ivoire est toute autre; elle est marquée par la permanence; ils se sont dès l'origine (années 1930) établis dans le secteur de Port Bouët où ils pouvaient écouler leur production sur place. Les développements ultérieurs montrent que l'on a affaire à une colonisation "en tâche d'huile" vers l'ouest où Vridi a pris peu à peu le pas sur Port Bouët; cette permanence dans le secteur d'Abidjan s'est accompagnée de la prise en main par les femmes Ewe de la commercialisation du poisson débarqué au port par les sardiniers.

### 3. LES PHENOMENES DE SPECIALISATION TECHNIQUE

La mise en oeuvre de stratégies d'expansion différentes de la part des Fante et des Ewe s'accompagne de phénomènes de spécialisation technique par ethnie dont on peut reconstituer les principales phases.

- Jusque dans les années 1950, les pêcheurs Fante ont utilisé le filet maillant encerclant Ali/Adi dont l'espèce cible est le "hareng" (sardinelle plate), ainsi que divers types de filets maillants dormants. Les équipes Ewe se sont quant à elles établies en Côte d'Ivoire avec deux types de filets : la senne de plage et le filet Ali; ce dernier était notamment utilisé par les équipes ayant effectué des migrations au Togo-Bénin avant leur établissement en Côte d'Ivoire; bien qu'il soit (en Côte d'Ivoire) souvent désigné par le même terme que le filet Fante, le filet Ewe possédait des caractéristiques techniques différentes qui en faisait essentiellement un filet dérivant de surface.

- Les années 1950 et 1960 voient un recul de la pêche au filet Ali particulièrement net dans l'est ivoirien où elle était probablement trop directement concurrencée par la pêche sardinière industrielle. Elle est totalement abandonnée par les pêcheurs Ewe

au profit d'une spécialisation plus poussée dans la pêche à la senne de plage. D'une manière générale, les équipes Fante vont désertier le secteur d'Abidjan après avoir, pour certaines d'entre elles, tenté une reconversion dans la pêche à la senne de plage, et vont se regrouper dans l'ouest où la pêche aux filets dormants peut se redéployer; le recul de la pêche au filet Ali s'observe également dans cette région, mais la motorisation des pirogues, sur place et surtout à partir du Ghana, dans les années 1960, va lui donner un nouvel élan.

- Depuis les années 1970, on assiste à la diffusion de la senne tournante coulissante qui est à l'origine du développement remarqué du campement de Vridi; J.M.ECOUTIN a pu montrer que la senne utilisée par les pêcheurs Fante possède des caractéristiques techniques différentes de celle des Ewe et que si les prises des pêcheurs Ewe sont diversifiées, les pêcheurs Fante recherchent essentiellement la sardinelle ronde (ECOUTIN et al., 1988; ECOUTIN, 1989). La diffusion de cet engin parmi les pêcheurs Ewe est un phénomène exclusivement abidjanais; les équipes de pêche à la senne de plage se sont transportées sur le littoral Alladian où elles ont créé une série de petits campements. L'adoption de la senne tournante par les pêcheurs Fante semble avoir été la condition de la réoccupation du secteur d'Abidjan, mais sa diffusion s'étend peu à peu dans les autres secteurs où la pêche aux filets maillants (encerclant et dormants) est toujours pratiquée.

Il apparaît ainsi qu'en ce qui concerne les pêcheurs Ewe, la permanence dans les lieux d'implantation s'accompagne d'une certaine permanence dans les stratégies de pêche formées sur le type senne de plage.

En ce qui concerne les pêcheurs Fante, la mobilité dans les lieux d'implantation s'accompagne d'une grande capacité d'adaptation technique (engins, espèces-cibles et savoir-faire) aux conjonctures écologiques et/ou économiques.

Ainsi, le spectaculaire développement de la pêche des sardinelles à la senne tournante de la part des Fante, en particulier dans les années 1984-1985, résulterait de la conjonction d'une grande disponibilité et accessibilité du stock de sardinelles rondes

(cf. ECOUTIN, 1989) et d'une filière de commercialisation correspondante permettant une pénétration du marché, jusqu'ici aux mains des armateurs et des femmes Ewe, par un produit de bonne qualité à bas prix (cf. GUINGUENNO, 1986). (8)

#### 4. STRATEGIES ET RAPPORTS SOCIAUX

Les stratégies d'expansion mises en oeuvre par les pêcheurs Fante et Ewe, qui mettent en lumière la logique des phénomènes de permanences et mutations techniques, reposent également sur certaines stratégies sociales; en l'état actuel de l'étude on ne peut que les présenter et émettre des hypothèses.

- Fonctionnement des unités de pêche : Les stratégies de pêche Ewe nécessitent la constitution de grosses unités particulièrement structurées et hiérarchisées, formées sur un modèle contractuel; cependant, ce principe peut apparemment permettre la formation d'un noyau dont les éléments sont socialement liés au propriétaire des engins (notamment liens de parenté) et s'accompagner d'un processus d'endettement des pêcheurs vis à vis de la "compagnie". Les unités de production Fante sont plus restreintes et reposent probablement sur des bases différentes, notamment plus associatives qu'il s'agisse d'unités de pêche aux filets encerclants dont les membres sont collectivement propriétaires du matériel ou de petites unités aux filets dormants à structure familiale ou composées de pêcheurs individuellement propriétaires de leurs filets (9). Ces différenciations se traduisent sans doute également au niveau des taux et des modes de rémunération du capital et du travail au sein des équipes.

- Structuration des campements : Les campements Ewe sont relativement stables du point de vue du nombre comme de l'identité des chefs d'équipes-propriétaires d'engins; ceux-ci tendent à former un groupe socialement structuré à la fois par des liens en quelque sorte issus du pays d'origine et par des liens plus "pragmatiques" noués sur place. La reconstitution de l'évolution du campement de Port Bouët et de ses prolongements sur le littoral Alladian met en avant certaines stratégies familiales d'implantation permettant aux propriétaires d'accroître leur assise sur

place par le contrôle de plusieurs unités de pêche. Les campements Fante sont quant à eux beaucoup plus instables, étant sujets à de brusques variations du nombre de pirogues. Il semble que la plupart d'entre eux comprennent un petit noyau de pêcheurs -propriétaires d'engins plus ou moins sédentarisés, au sein duquel se transmettent les fonctions d'autorité sur le campement, et un important volant d'équipes migrantes, effectuant des séjours à caractère temporaire; de plus, les équipes basées dans un campement peuvent effectuer des déplacements de courte durée (quelques jours ou quelques mois) dans d'autres campements.

- Rôle des femmes : La prise en main par les femmes Ewe du traitement et de la commercialisation des sardinelles débarquées au port est peut-être l'une des conditions de la stabilité des pêcheurs Ewe, celles-ci ayant pu fournir une sécurité financière qui aurait permis aux pêcheurs de faire face aux aléas de leurs propres activités. Les Fante n'ont semble-t-il pas un tel "fonds de sécurité" sur place, d'où la mise en oeuvre d'une stratégie de filières, définie en fonction des conjonctures, qui aurait pour objectif de minimiser les aléas de la pêche et de prévoir le revenu moyen des équipes (10).

## CONCLUSION

L'approche historique montre donc que la situation actuelle de la pêche en Côte d'Ivoire n'est interprétable en terme de "traditions halieutiques" que si l'on voit dans celles-ci des processus dynamiques.

S'appuyant sur une périodisation du mouvement d'expansion des pêcheurs ghanéens en Côte d'Ivoire, elle met en avant la notion de stratégies en soulignant qu'elle éclaire les phénomènes de permanences et de mutations techniques; elle débouche ainsi sur l'étude des rapports sociaux.

## NOTES

(1) Jusqu'ici les estimations étaient de 10 000 à 20 000 T/an, mais une évaluation récente, faite notamment à partir des statistiques de pêche à la senne tournante des pirogues basées à Vridi, porte ce chiffre à 30 000 voire 40 000 T/an pour les années 1984-1985 (ECOUTIN et al., 1989).

(2) Voir notamment l'étude de A.M. GUINGUENO sur la production sardinière à Abidjan, sa transformation et sa commercialisation.

(3) On préfère parler de campements plutôt que de villages ou quartiers dans le sens où, d'une part, leur création est soumise à l'autorisation des chefs des villages autochtones, d'autre part, ils ne sont pas intégrés à ces villages, enfin, tout en ayant une autonomie de fonctionnement et des structures propres, ils demeurent soumis à l'autorité des chefs des villages à qui ils doivent en général verser une redevance.

(4) Le terme "migrations" ainsi employé regroupe les deux types de phénomènes distingués par P. JORION, à savoir les "mouvements saisonniers" et les "migrations" proprement dites qui conduisent à un établissement prolongé (plusieurs années) dans la région d'accueil (JORION, 1988, notamment pp. 141-143). Les deux situations se rencontrent chez les pêcheurs ghanéens exerçant leurs activités en Côte d'Ivoire.

La distinction mouvements des pêcheurs/mouvements des équipes correspond à un certain stade d'avancement des enquêtes, les unes devant s'intéresser aux pêcheurs-membres d'équipages, et les autres, aux pêcheurs-propriétaires d'engins.

(5) Ce qui contraste avec la position adoptée par l'Etat ghanéen qui a montré un certain intérêt pour la pêche artisanale et a notamment lancé un programme d'aide à la motorisation des pirogues en 1961.

(6) L'emploi du terme "traditionnelle" renvoie au fait que les nouveaux rapports de production induits par le développement des cultures de plantation ont également trouvé des formes de réalisation dans la pêche avec l'adoption de filets collectifs d'inspiration ghanéenne par les différents villages du littoral Alladian dans les années 1950 et 1960; ces tentatives ont cependant échoué, en particulier parce que les détenteurs de filets ne sont pas parvenus à fixer la main d'oeuvre villageoise qu'ils entendaient pouvoir mobiliser du fait de leur situation dans la hiérarchie lignagère (les jeunes ont refusé cette prolétarianisation au village).

(7) Les modalités précises de cette spécialisation dans la pêche ne sont pas encore totalement éclaircies. Elle intervient à un moment où, d'une part, la chute des cours du caoutchouc rend les activités de cueillette et de traite de ce produit de moins en moins rémunératrices et où, d'autre part, les autorités coloniales françaises cherchent à éliminer les maisons de commerce anglaises qui avaient établi de nombreuses factoreries sur la côte ivoirienne au XIX<sup>ème</sup> s. ainsi que leurs auxiliaires, les traitants ghanéens (en particulier "Fantis" et "Apolloniens").

(8) En 1988, l'éloignement des bancs de sardinelles a rendu difficile la recherche du poisson par les unités de pêche à la senne tournante, ce qui les a probablement rendu moins compéti-

## NOTES

(1) Jusqu'ici les estimations étaient de 10 000 à 20 000 T/an, mais une évaluation récente, faite notamment à partir des statistiques de pêche à la senne tournante des pirogues basées à Vridi, porte ce chiffre à 30 000 voire 40 000 T/an pour les années 1984-1985 (ECOULTIN et al., 1989).

(2) Voir notamment l'étude de A.M. GUINGUENO sur la production sardinière à Abidjan, sa transformation et sa commercialisation.

(3) On préfère parler de campements plutôt que de villages ou quartiers dans le sens où, d'une part, leur création est soumise à l'autorisation des chefs des villages autochtones, d'autre part, ils ne sont pas intégrés à ces villages, enfin, tout en ayant une autonomie de fonctionnement et des structures propres, ils demeurent soumis à l'autorité des chefs des villages à qui ils doivent en général verser une redevance.

(4) Le terme "migrations" ainsi employé regroupe les deux types de phénomènes distingués par P. JORION, à savoir les "mouvements saisonniers" et les "migrations" proprement dites qui conduisent à un établissement prolongé (plusieurs années) dans la région d'accueil (JORION, 1988, notamment pp.141-143). Les deux situations se rencontrent chez les pêcheurs ghanéens exerçant leurs activités en Côte d'Ivoire.

La distinction mouvements des pêcheurs/mouvements des équipes correspond à un certain stade d'avancement des enquêtes, les unes devant s'intéresser aux pêcheurs-membres d'équipages, et les autres, aux pêcheurs-propriétaires d'engins.

(5) Ce qui contraste avec la position adoptée par l'Etat ghanéen qui a montré un certain intérêt pour la pêche artisanale et a notamment lancé un programme d'aide à la motorisation des pirogues en 1961.

(6) L'emploi du terme "traditionnelle" renvoie au fait que les nouveaux rapports de production induits par le développement des cultures de plantation ont également trouvé des formes de réalisation dans la pêche avec l'adoption de filets collectifs d'inspiration ghanéenne par les différents villages du littoral Alladian dans les années 1950 et 1960; ces tentatives ont cependant échoué, en particulier parce que les détenteurs de filets ne sont pas parvenus à fixer la main d'oeuvre villageoise qu'ils entendaient pouvoir mobiliser du fait de leur situation dans la hiérarchie lignagère (les jeunes ont refusé cette prolétarianisation au village).

(7) Les modalités précises de cette spécialisation dans la pêche ne sont pas encore totalement éclaircies. Elle intervient à un moment où, d'une part, la chute des cours du caoutchouc rend les activités de cueillette et de traite de ce produit de moins en moins rémunératrices et où, d'autre part, les autorités coloniales françaises cherchent à éliminer les maisons de commerce anglaises qui avaient établi de nombreuses factories sur la côte ivoirienne au XIXème s. ainsi que leurs auxiliaires, les traitants ghanéens (en particulier "Fantis" et "Apolloniens").

(8) En 1988, l'éloignement des bancs de sardinelles a rendu difficile la recherche du poisson par les unités de pêche à la senne tournante, ce qui les a probablement rendu moins compéti-

tives par rapport aux sardiniers industriels; il semble que certaines unités Fante de Vridi se soient reconverties dans la pêche aux poissons "nobles" sur les fonds du Libéria tout en restant basées à Abidjan où ce poisson se vend à bon prix (BARD, comm.pers.). Un rapide passage dans l'ouest ivoirien, notamment à Grand Bérébi, montre que le nombre de pirogues Fante a beaucoup diminué : selon les informations recueillies sur place, les pêcheurs aux filets encerclants seraient temporairement parties au Ghana, tandis que d'autres équipes se seraient dirigées pour quelque temps dans le secteur de Soublaké (près de Tabou) afin d'y pêcher la langouste.

Même si ces informations demeurent à vérifier, elles sont révélatrices de la stratégie de mobilité et de filières des équipes Fante.

(9) Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas aussi des unités Fante formées sur un modèle contractuel (mais leur fonctionnement est peut-être quelque peu différent de celui des équipes Ewe); cette situation semble se rencontrer notamment dans le cas de propriétaires ivoiriens employant un équipage Fante et dans le cas de pêcheurs Fante ayant tendance à se sédentariser en tant que propriétaires de matériel.

(10) Les équipes Fante présentes en Côte d'Ivoire ne semblent pas disposer sur place d'un réseau de commerçantes-grossistes comparable à celui existant au Ghana où il joue un rôle important dans le financement des activités de pêche (cf. VERCRUIJSSE, 1984, pp.56-68). Les enquêtes réalisées dernièrement à Sassandra, dans l'ouest ivoirien, laissent à penser que les unités Fante de ce secteur ont été en majorité financées au Ghana; cependant, la création récente d'une coopérative de pêcheurs devrait modifier cette situation en leur permettant d'avoir accès au crédit bancaire sur place, ce qui pourrait également contribuer à fixer les équipes.

## BIBLIOGRAPHIE

- CHAUVEAU (J.P.), 1986, "Une histoire maritime africaine est-elle possible ?", Cahiers d'Etudes Africaines, vol.26, n°1-2, pp.173-235.
- ECOUTIN (J.M.) et DELAHAYE (M.), 1988, "Les sennes tournantes de Vridi", Doc. Sc. CRO Abidjan, sous presse.
- ECOUTIN (J.M.), 1989, "Stratégies d'exploitation des sennes tournantes artisanales de Côte d'Ivoire", Communication au Symposium International "La recherche face à la pêche artisanale" (Montpellier, juillet 1989), 11p. (multigr.).
- ECOUTIN (J.M.), KONAN (J.) et DELAUNAY (K.), 1989, "La pêche artisanale maritime", dans P.LE LOEUFF, E.MARCHAL et J.B.AMON KOTHIAS (eds), Environnement et ressources aquatiques de la Côte d'Ivoire, 1. Le milieu marin, sous presse.
- GUINGUENO (A.M.), 1986, La pêche artisanale et la transformation de la production sardinière à Abidjan, Univ. de Paris I, mémoire de DEA, 106 p. (dactyl.).
- JORION (P.), 1988, "Going out or staying home. Seasonal movements and migration strategies among Xwla and Anlo-Ewe fishermen", MAST, vol.1, n°2, pp.129-155.
- SURGY (A.N.de), s.d. (1965), Les pêcheurs de Côte d'Ivoire, I. Les pêcheurs maritimes, Paris-Abidjan, CNRS-CNDCI(IFAN), 3 fasc., 224p.
- SURGY (A.N.de), 1969, La pêche traditionnelle (maritime) à l'ancienne "Côte de Guinée", 2. Situation et fonctionnement des unités de pêche, Univ. de Paris I, Doctorat de 3ème cycle, 300p. (dactyl.).
- VERCRUIJSSE (E.), 1984, The penetration of capitalism. A west african case study, London, Zed Books Ltd, VI+180 p.

## MISSIONS A SASSANDRA

Du 21 au 30 mai et du 17 août au 1er septembre 1989.

### PRESENTATION

Comme cela est exposé dans la contribution au symposium de Montpellier, il semblait intéressant d'ouvrir la perspective historique adoptée pour la reconstitution de l'expansion des pêcheurs ghanéens le long du littoral ivoirien sur une approche plus socio-économique de leurs activités. Pour cela, il paraissait nécessaire de restreindre le terrain d'enquêtes à quelques campements-types ; trois ont été retenus : Sassandra, le littoral Alladian (1) et Vridi II.

Pour ce type de travail, totalement nouveau pour nous, on s'est tout d'abord intéressé au campement de Sassandra où de bons contacts étaient déjà établis tant avec les pêcheurs Fante qu'avec le Centre des Pêches.

Au cours d'une première mission, en mai (saison creuse pour la pêche), des entretiens qualitatifs ont eu lieu, en particulier avec le chef des Fante de Sassandra, M. AIKINS KOBINA, sur le fonctionnement socio-économique des unités de pêche Fante de ce campement et l'organisation de la commercialisation du poisson. En outre, un certain nombre de biographies de chefs d'équipe-propriétaires d'engins ont été recueillies où l'accent a été mis sur leur itinéraire migratoire en parallèle avec les différentes activités économiques dans lesquelles ils se sont engagées, leur statut dans ces activités...

A partir de ces données, de celles recueillies par ailleurs auprès des pêcheurs Ewe du littoral Alladian et de la documentation écrite dont on dispose sur l'organisation de la pêche en particulier au Ghana (notamment GLADWIN, QUINN, VERCRUIJSSE) mais aussi en Côte d'Ivoire au début des années 1960 (SURGY), des questionnaires ont été élaborés : voir Annexe 1. Présentation des questionnaires.

Un second séjour a alors été effectué à Sassandra au cours de la seconde quinzaine d'août, afin de passer le "Questionnaire Général" dans chacune des équipes de pêche alors présentes (auprès du propriétaire des engins ou du chef d'équipe, plus rarement auprès d'un simple pêcheur) ainsi que le "Questionnaire Fumeuse-Commerçante" de poisson à un nombre raisonnable de femmes dans différents quartiers de la ville (ces questionnaires figurent en Annexe 1); en outre certains questionnaires complémentaires ont été testés (2). On souhaitait également mener des entretiens plus qualitatifs auprès de certains pêcheurs et de certaines femmes mais ils n'ont pas eu lieu faute de temps.

## DONNEES RECUEILLIES

L'enquête quantitative a été conduite à dessein en août, afin qu'elle ait lieu pendant la saison des sardinelles (liée à l'upwelling, en général de juillet à décembre) qui peut attirer des équipes migrantes de pêche à la senne tournante. Or l'année 1989 est une année "anormale" : bien que quelques débarquements de sardinelles aient eu lieu au tout début du mois d'août, la pêche n'a rien donné pendant notre séjour.

Résultat : pratiquement pas d'équipes migrantes ou venues d'autres campements, et, au contraire, des équipes basées à Sassandra parties dans d'autres campements ivoiriens ou au Ghana. Les phénomènes de migrations et d'implantation n'ont donc pas pu être étudiés comme on l'aurait souhaité.

Au total 110 équipes ont été enquêtées. L'enquête concerne normalement toutes les équipes présentes mais l'exhaustivité n'est sans doute pas parfaite. En outre, la comparaison des données issues de l'enquête avec les résultats des recensements réalisés par le Centre des Pêches, notamment celui effectué en février 1989, a posé beaucoup de problèmes ; un certain nombre ont pu être résolus mais il reste encore certains points d'interrogation, ce qui exclut dans l'immédiat toute analyse de la dynamique du campement.

Par ailleurs, 87 femmes fumeuses et commerçantes de poisson, d'origine Fante pour la plupart, ont été enquêtées, dont 40 résidant au Camp Fante (Batélébré) et 26 au Camp Alladian, les deux principaux quartiers de résidence des pêcheurs Fante et de leur famille (+ 7 au Quartier Nanakrou, 6 au Camp Guéré, 6 à Groudou, 2 au Camp Fonctionnaire).

L'exploitation de ces données est encore superficielle. On se contentera ici de présenter quelques tableaux réalisés à partir d'un premier dépouillement rapide des questionnaires équipes de pêche (les tableaux sont regroupés à la fin du texte).

1. Composition du campement de Sassandra en août 1989 (Tableau 1)

110 équipes ont donc été recensées, dont 3 sont basées dans d'autres campements et sont venues temporairement à Sassandra. Les unités sont classées selon le type de pêche pratiquée, c'est à dire selon l'engin principal et le(s) engin(s) secondaire(s) utilisés.

On a regroupé dans la catégorie "filet dérivant et filet dormant" les unités utilisant ces deux ~~deux~~ engins, quelque soit l'engin présenté comme principal (3). En fait, les unités de pêche au filet dérivant constituent une catégorie intermédiaire entre les unités de pêche à la senne tournante et les unités de pêche au filet dormant ; pour avoir une vision plus claire il aurait sans doute fallu distinguer les différents types de filets dérivants utilisés, certains (comme le adi ou achakun, ancien filet encerclant reconverti en filet dérivant depuis la diffusion de la senne tournante) ayant pour espèce cible le hareng, d'autres (comme le bosso par exemple) étant destinés à la capture d'espèces "nobles". Techniquement, la mise en oeuvre du filet dérivant nécessite plus de pêcheurs dans l'équipe que le filet dormant et moins que la senne tournante.

Globalement on constate une assez grande diversité dans les techniques mises en oeuvre par les équipes de pêche Fante de Sassandra ; seule la pêche à la ligne est peu pratiquée. En tant qu'engin principal, la senne tournante et les filets dormants dominent.

Les unités de pêche à la senne tournante représentent 40 % du total des équipes mais mobilisent près de 70 % des pêcheurs. Ces unités utilisent essentiellement le filet seef, senne tournante à

petites mailles pour la capture des sardinelles rondes ou sardinella aurita (4); le filet watcha, à mailles plus grandes (5), n'est utilisé que par trois équipes. La saisonnalité de l'activité de pêche à la senne tournante explique que plus des 2/3 des unités de pêche à la senne tournante disposent d'un engin secondaire, utilisé pendant les périodes creuses ; l'engin secondaire est généralement un filet dérivant (là encore il serait intéressant de savoir dans combien de cas il s'agit d'un filet du type adi et dans combien d'autres il s'agit d'un filet de type bosso) ou, moins souvent, un filet dormant, rarement les deux. Les entretiens qualitatifs laissent à penser que l'engin secondaire peut n'être ici qu'un appoint pour permettre aux pêcheurs de se "débrouiller" en attendant la saison des sardinelles.

Les équipes de pêche au filet dormant représentent près de la moitié du total mais seulement 20 % des pêcheurs. Bien que sélectifs sur la taille et/ou l'espèce de poisson recherchée, les filets dormants peuvent être utilisés tout au long de l'année. Aussi la plupart des équipes ne disposent-elles d'aucun engin secondaire (il serait intéressant de connaître là encore le ou les types de filets dormants utilisés par chaque équipe).

## 2. Composition du campement de Sassandra en 1963/4 (A.de SURGY) et en 1989 (Tableau 2).

Le nombre d'équipes basées à Sassandra a globalement été multiplié par 2,5 entre 1963/4 et 1989.

La composition du campement n'a pas été profondément modifiée entre ces deux dates, si l'on admet la filiation unités de pêche au filet encerclant pour hareng (filet adi/ali) → unités de

pêche à la senne tournante.

En ce qui concerne le nombre de pêcheurs par équipe, on n'observe pas non plus d'évolution marquée.

### 3. Lieux de création des unités de pêche (Tableau 3)

En 1989, les unités de pêche au filet dormant sont essentiellement des unités créées sur place, tandis que les unités de pêche à la senne tournante sont pour une grande part des unités créées au Ghana ; ces tendances sont similaires à celles relevées par A.de SURGY il y a 25 ans pour les unités de pêche au filet dormant du secteur Bérébi-Sassandra et les unités de pêche au filet encerclant pour hareng de Sassandra.

En ce qui concerne les unités ayant déclaré en 1989 avoir travaillé au Ghana avant de venir en Côte d'Ivoire, un grand nombre d'entre elles n'y ont en fait pas travaillé plus de quelques mois avant de migrer.

### 4. Mobilité des unités de pêche (Tableau 4)

Les unités de pêche à la senne tournante sont en général plus mobiles que les unités de pêche au filet dormant (mais beaucoup de ces unités sont très récentes et n'ont donc peut être pas encore eu l'occasion de se déplacer).

Par ailleurs, étant donné le fait que la saison des sardinelles n'a pas commencé comme elle aurait "dû", certaines équipes étaient en déplacement lors de l'enquête (notamment à Abidjan et au Ghana); ceci explique aussi qu'il n'y ait que 3 unités venues temporairement d'autres secteurs (en pleine saison des sardinelles, il y en aurait probablement eu d'avantage).

## 5. Date de création et d'installation des unités de pêche (Tableaux 5 et 6)

En 1989, les unités de pêche à la senne tournante sont en général plus anciennes que les unités de pêche au filet dormant. En effet, les 2/3 des unités de pêche à la senne tournante ont été créées il y a plus de 5 ans, tandis que plus des 3/4 des unités de pêche au filet dormant ont moins de 5 ans (un peu moins de la moitié ont au plus 1 an).

En terme de date d'installation, les tendances sont similaires puisque rares sont les équipes qui ont travaillé longtemps au Ghana avant de venir et/ou qui se sont posées dans d'autres secteurs du littoral ivoirien avant de gagner Sassandra.

En 1963/4, les unités étaient en général plus récemment installées ; en effet, plus des 3/4 étaient à Sassandra depuis moins de 5 ans. Ceci correspond à une conjoncture historique particulière : repli des pêcheurs Fante dans l'ouest ivoirien et expansion du campement de Sassandra.

## 6. Propriété des engins (Tableau 7)

En 1989, la majorité des unités de pêche sont du type un propriétaire employant des pêcheurs. C'est notamment le cas de la quasi-totalité des unités de pêche à la senne tournante; on ne compte en effet que deux équipes où les pêcheurs sont collectivement propriétaires des engins. Dans les unités de pêche au filet dormant, le mode de propriété est également presque toujours individuel, mais peut donner lieu à différentes formules, soit qu'il s'agisse d'un propriétaire employant des pêcheurs (dans moins de la moitié des cas), soit qu'il s'agisse d'un proprié-

taire ne travaillant qu'avec des enfants, fils ou neveux (dans moins du tiers des cas), soit enfin que plusieurs pêcheurs, chacun propriétaire de filets, s'associent pour aller pêcher (dans moins du quart des unités).

Cette tendance contraste très fortement avec la situation prévalant au début des années 1960 où les unités de pêche à propriété collective étaient dominantes.

Ce contraste s'observe également par rapport à d'autres pays vers lesquels migrent les pêcheurs Fante, notamment le Libéria (cf. DIAW, 1983, p.167 reprenant CHRISTENSEN, 1982).

Ces résultats posent problème; il n'est pas impossible que la catégorie "un propriétaire employant des pêcheurs" soit en fait surévaluée dans l'enquête de 1989, notamment dans le cas des unités de pêche à la senne tournante; cela pourrait provenir du questionnaire lui-même (ordre des questions sur la propriété des engins), de la formulation des questions ou de la conduite des enquêtes (les chefs d'équipe pouvant avoir tendance à se prétendre seuls propriétaires par exemple)... Aborder la question de la propriété par le biais du financement pourrait faire apparaître des situations plus complexes, dans certains cas au moins (c'est du moins ce que laisse percevoir la comparaison de certains questionnaires avec les entretiens qualitatifs). Ces interrogations ne pourront être résolues, ou du moins quelque peu éclaircies, qu'à l'issue de nouveaux entretiens avec les pêcheurs. Dans l'immédiat, on retiendra que, dans le cadre des enquêtes d'août 1989, les pêcheurs à la senne tournante interrogés et une bonne part des pêcheurs au filet dormant rencontrés, ont présenté leur unité de pêche comme étant du type "un propriétaire

employant des pêcheurs"...

#### 7. Les fumeuses de poisson

Le questionnaire tel qu'il a été formulé ne permet de saisir que les fumeuses avec qui les équipes sont en relation régulière et ne tient pas compte des femmes qui viennent acheter occasionnellement du poisson aux pêcheurs. Les femmes interviennent dès le débarquement du poisson sur la plage; elles assurent le traitement et l'écoulement de la production soit par vente directe au marché ou à proximité de celui-ci (notamment pour le gros poisson vendu en frais), soit par vente à des grossistes qui vont ensuite le revendre à l'intérieur du pays (notamment pour les "harengs" et "sardines" fumés). Elles seront appelées par commodité "fumeuses" dans la suite du texte.

Chaque unité, quelque soit l'engin utilisé ou le type de propriété, est associée à un groupe de fumeuses, épouses ou parentes des pêcheurs de l'équipe et venues avec eux (sauf à de rares exceptions : par exemple, pêcheurs s'étant mariés sur place).

En ce qui concerne les unités de pêche au filet dormant, on compte en moyenne un peu moins de deux fumeuses directement associées à chaque équipe; pour les unités de pêche au filet dérivant, trois; pour les unités de pêche à la senne tournante, à peu près neuf. Comme on le voit, le nombre moyen de fumeuses est égal au nombre moyen de pêcheurs adultes par équipe.

A côté de ces femmes directement associées à l'unité de pêche, l'équipe a pu se mettre en relation sur place avec d'autres femmes pour le fumage et la commercialisation de sa production.

C'est le cas d'une grande partie des unités de pêche à la senne tournante : 29 unités se sont ainsi mises chacune en relation avec en moyenne 7 à 8 fumeuses "supplémentaires". Sept unités de pêche au filet dérivant (sur un total de 15) ont également eu recours à cette pratique, chacune s'étant associée sur place à 3 ou 4 fumeuses en moyenne. Par contre, seules 4 unités de pêche au filet dormant (sur un total de 50) se sont ainsi liées à des fumeuses extérieures (1 femme dans trois cas, 2 dans un seul cas).

Les relations économiques établies entre unités de pêche et fumeuses varient, d'une part, selon le type d'unité, d'autre part, selon qu'il s'agit des femmes directement associées à l'équipe (groupe des épouses ou parentes) ou de femmes extérieures avec qui l'équipe s'est mise en relation sur place. Cependant, il est apparu que les questions concernant ces relations ont parfois été mal comprises, ce qui conduit à être prudent dans l'analyse des résultats de l'enquête.

Dans la plupart des unités de pêche à la senne tournante, une relation commerciale lie les pêcheurs et les fumeuses : celles-ci achètent le poisson aux pêcheurs. Mais tandis que le groupe des femmes directement associées à l'unité a généralement un délai pour payer, les pêcheurs peuvent demander aux femmes "extérieures" un paiement immédiat (sur 29 équipes, dans 18 cas les fumeuses "extérieures" peuvent être amenées à payer comptant, soit qu'il s'agisse de la situation normale (8 cas), soit qu'elles payent normalement avec délai mais qu'on puisse leur demander de payer immédiatement en cas de besoin (10 cas)); en effet, l'un des problèmes auxquels les équipes se trouvent confrontées est

d'obtenir les liquidités nécessaires aux dépenses courantes (carburant en particulier), notamment lorsque la pêche n'est pas abondante (dans les équipes procédant à un partage quotidien, les parts de poisson destinées à payer l'essence, les frais d'entretien... sont d'ailleurs vendues à ces femmes "extérieures").

Les mêmes tendances se retrouvent dans les unités de pêche au filet dérivant.

La situation est différente dans les unités de pêche au filet dormant où c'est seulement dans un peu plus de la moitié des équipes que les femmes-épouses des pêcheurs achètent le poisson et bénéficient d'un délai pour payer tandis que dans 40 % des équipes, elles n'achètent pas le poisson aux pêcheurs qui ne font que le leur confier pour le traitement et la commercialisation.

## INTERPRETATION ET PERSPECTIVES

Les résultats de l'enquête réalisée en 1989 à Sassandra livrent un certain nombre de surprises par rapport aux images que l'on avait formées de la pêche Fante à partir de la littérature consultée et des entretiens que l'on avait pu avoir avec les pêcheurs (images présentées notamment dans la contribution au Symposium de Montpellier pp.10-11 et dans la présentation des questionnaires donné dans l'Annexe 1 du présent rapport).

Premier hiatus : l'image de campements Fante constitués d'un petit noyau d'unités stables (c'est-à-dire dont les chefs d'équipe-propriétaires sont plus ou moins sédentarisés) et d'un important volant d'équipes migrantes, alors que, lors de l'enquête, sur 110 unités recensées, 107 ont déclaré être basées à

Sassandra et 3 seulement seraient venues temporairement (2 d'autres campements de Côte d'Ivoire, non loin de Sassandra, et 1 de Komenda au Ghana) et, que, parallèlement, la moitié des unités recensées ont été créées sur place. Certes, comme on l'a dit, la conjoncture particulière des enquêtes n'était pas favorable à l'analyse des mouvements des unités de pêche mais lorsque l'on traite de la mobilité des unités de pêche basées à Sassandra, on voit qu'une grande partie d'entre elles, y compris parmi les unités de pêche à la senne tournante, ne se sont jamais déplacées dans d'autres campements.

Second hiatus : l'image d'unités de pêche Fante constituées sur une base associative, alors que, selon les résultats de l'enquête, une très large majorité (70 %) des unités de pêche se rattacheraient au modèle contractuel (un propriétaire employant des pêcheurs). Certes, on compte un certain nombre d'unité à base plus associative parmi les unités de pêche au filet dormant, mais on ne trouve pratiquement aucune unité où les pêcheurs sont collectivement propriétaires du matériel. Là encore, la conjoncture particulière de l'enquête n'était sans doute pas propice, la propriété collective étant caractéristique des unités qui s'expatrient et qui sont peut-être plus mobiles, plus promptes à réagir à des conditions locales défavorables par la migration.

L'un des éléments d'explication réside peut être dans les caractéristiques historiques du campement de Sassandra : "vieux" campement où une "classe" de propriétaires a pu se constituer. On doit d'ailleurs noter que les dates de création des unités de pêche ne rendent pas forcément compte des dates de première

installation des propriétaires qui peuvent être bien antérieures comme le montrent les quelques biographies de propriétaires que l'on a pu recueillir (6). Finalement, la physionomie actuelle du campement de Sassandra rappellerait plutôt celle d'un village de pêcheurs Fante dans leur pays d'origine telle qu'on peut la trouver décrite dans QUINN ou dans VERCRUIJSSE.

Ce qui frappe alors c'est la relative "jeunesse" des unités de pêche en comparaison de l'ancienneté du campement : seulement un peu plus d'1/10ème des unités aurait plus de 10 ans. Cette jeunesse est peut être le reflet de ce que l'on a appelé la grande capacité d'adaptation technique des pêcheurs Fante, se traduisant ici par une faible durée de vie des unités de pêche. Il convient d'ailleurs de noter que cette capacité est "inscrite" dans le "cursus" professionnel idéal des pêcheurs Fante : après avoir travaillé dans l'équipe de son père et pour celui-ci, puis, si possible, dans celle d'un oncle maternel, lorsque l'on est en âge de s'émanciper on commence par monter une unité de pêche au filet dormant qui demande peu de capitaux et dont l'équipe peut être constituée par ses enfants ou neveux; si les "affaires marchent" d'autres unités de même type peuvent être créées; enfin, lorsque l'on est bien établi, on va tenter de monter une unité de pêche à la senne tournante, après avoir vendu une partie au moins de ses filets dormants et de ses petites pirogues; là, l'investissement est beaucoup plus important et il convient d'engager des pêcheurs pour constituer l'équipe.

Cette capacité de mutation technique à l'échelle de la vie d'un individu s'observe également d'un point de vue synchronique dans la pluri-activité au sein des unités de pêche; d'une part, on a

déjà relevé que les unités de pêche à la senne tournante disposaient souvent d'engins secondaires, filets dormants et/ou dérivants, utilisés pendant la mauvaise saison ; d'autre part, un certain nombre d'unités de pêche au filet dormant ont apparemment été créées par des pêcheurs travaillant dans des unités de pêche à la senne tournante.

Enfin, le fait qu'une grande majorité des unités de pêche au filet dormant aient été créées sur place très récemment renvoie peut être à la crise traversée actuellement par la pêche artisanale dans le Sud Ouest : après une production record en 1987, les quantités débarquées ont chuté de moitié en 1988 et, après un assez bon début d'années 1989 (en janvier-février), la reprise ne semble guère se poursuivre. Moins grande disponibilité et accessibilité des stocks de sardinelles, mais aussi dégradation des conditions matérielles d'exercice de la pêche à la senne tournante (notamment fermeture de la station de vente de carburant hors taxe pendant plusieurs mois) ont pu favoriser la floraison d'unités de pêche au filet dormant; il ne s'agirait d'ailleurs apparemment pas à proprement parler d'une mutation technique (au sens d'une véritable reconversion ou substitution) mais plutôt d'essayer de se "débrouiller" sur place et ces nouvelles unités pourront n'avoir qu'une durée de vie éphémère.

Ces différents points rendent nécessaires de nouvelles enquêtes qualitatives auprès des pêcheurs parallèlement à une exploitation plus fine des questionnaires.

Les questionnaires fumeuses et commerçantes de poisson doivent également être exploités et il est fort probable que de nouvelles

"surprises" apparaissent.

D'une manière générale, les entretiens sur les relations unités de pêche - fumeuses et commerçantes et sur les circuits de commercialisation du poisson doivent être poursuivis, parallèlement au recueil de biographies.

Les problèmes de financement des activités de pêche ainsi que les systèmes de partage au sein des équipes devraient également faire l'objet d'une étude fine; le passage de quelques questionnaires complémentaires dans un petit échantillon d'unités ainsi que quelques entretiens ouverts pourraient déjà permettre d'y voir plus clair.

## NOTES

(1) Bien que dans les faits chaque équipe Ewe de pêche à la senne de plage établie sur ce littoral constitue à elle seule un campement autonome, on peut assimiler leur ensemble à un campement placé sous l'autorité de ESSO WORDZORGBE (mais dépendant de plusieurs villages ivoiriens).

(2) Ces enquêtes ont été réalisées grâce à l'appui de M. AIKINS KOBINA, chef des Fante, et de M. KOUAME, Chef du Centre des Pêches. Pour le passage des questionnaires, 4 jeunes Fante et 2 jeunes ivoiriens ont été engagés; M. DIOMANDE, enquêteur au Centre de Petit Bassam, assisté de M. KOFFI GNIAKON, d'origine N'zima et installé de longue date à Sassandra, nous ont beaucoup aidé pour assurer leur encadrement sur le terrain.

(3) En fait dans 4 unités l'engin présenté comme principal était le filet dormant.

(4) Le seef n'a pas à proprement parler pour espèce-cible la sardinelle ronde mais les stratégies de pêche des pêcheurs Fante de Sassandra utilisant ce filet sont dirigées sur cette espèce (la "saison de seef" étant celle des sardinelles rondes).

(5) En fait le filet watcha serait composé de deux types de nappes, les unes du type seef à petites mailles, et d'autres à mailles plus grandes du type ali/adi ce qui permettrait au filet de plonger plus vite dans l'eau. Les pêcheurs de Sassandra reprochent à ce type de filet le fait que les sardinelles ont tendance à se mailler ce qui implique un long travail de démaillage du poisson après le hissage du filet dans la pirogue.

(6) Mais l'itinéraire des propriétaires rencontrés n'est peut-être pas représentatif dans la mesure où il s'agit souvent de personnes ayant des responsabilités au sein du campement.

	SENNE TOURNANTE						FILET DERIVANT					FILET DORMANT			LIGNES	TOTAL GENERAL	
	Seef	Wacha	Seef + f. dérivant	Wacha + f. dérivant	Seef + f. dormant	Seef + f. dérivant + f. dormant	TOTAL	f. dérivant	f. dérivant + f. dormant	f. dérivant + lignes	f. dérivant + f. dormant + lignes	TOTAL	f. dormant	f. dormant + lignes			TOTAL
Nombre d'équipes	12 +1 <sup>a</sup>	1	16	2	10	2	44	7	6	1	1	15	45* +1 <sup>b</sup>	4	50	1 <sup>c</sup>	110
Nombre de pêcheurs adultes	115 +9	13	151	27	94	20	429	23	19	3	2	47	85 +2	10	97	1	574
Nombre d'apprentis/infants	51 +5	4	62	12	32	6	132	13	17	3	3	41	67 +3	4	74	4	291
Nombre total de pêcheurs	166 +14	17	213	39	126	26	601	41	36	6	5	88	152 +5	14	171	5	865

\* dont 3 équipes utilisant filet dormant et épervier.

a équipe basée à Komenla (Ghana)

b équipe basée à Poli-Plage (C.I., à proximité de Sassandra)

c équipe basée à San Pedro (C.I., à 65 Km à vol d'oiseau de Sassandra).

## 1. SASSANDRA - Août 1989 -

2. NOMBRE D'EQUIPES ET DE PECHEURS PRESENTS A SASSANDRA  
EN 1963/4 ET EN 1989 SELON LE TYPE DE PECHE PRATIQUEE.

	1963/4			1989				
	unités de pêche au F. exercisant pour harengs	unités de pêche au F. dormant	TOTAL	unités de pêche à la senne tournante	unités de pêche au F. dérivant	unités de pêche au F. dormant	unités de pêche à la ligne	TOTAL
Nbre d'équipes	25	18	43	44	15	50	1	110
Nbre de pêcheurs adultes	245	40	285	423	47	97	1	574
Nbre total de pêcheurs	273	63	336	601	88	171	5	865
nbre moyen de pêcheurs/ équipe	11	3,5	8	13,5	6	3,5		8
nbre moyen de pêcheurs adultes/équipe	10	2	6,5	9,5	3	2		5

### 3. LIEUX DE CREATION DES UNITES DE PECHE

Sassandra - Août 1989 :

	Senne tournante	Filet dérivant	Filet dormant	TOTAL
créées dans ce campement	11 (35%)	8	37 (74%)	56 (54%)
créées au Ghana pour venir	15 (34%)	5	5 (10%)	25 (23%)
ayant travaillé au Ghana avant de venir	17 (39%)	1	7 (14%)	25 (23%)
autres cas	1 (2%)	1	1 (2%)	3 (3%)
<b>TOTAL</b>	<b>44 (100%)</b>	<b>15</b>	<b>50 (100%)</b>	<b>109 (100%)</b>

+ 1 unité de pêche à la ligne créée et basée à S. Pedro.

Sassandra - 1963/4 - Unités de pêche du hareng :

créées en C.I.	7
créées au Ghana pour venir	9
ayant travaillé au Ghana avant de venir	7
sans réponse	2
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>

de Bérébi à Sassandra - 1963/4 - Unités de pêche au filet dormant :

créées en C.I.	24
créées au Ghana pour venir	11
ayant travaillé au Ghana avant de venir	1
sans réponse	4
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>

#### 4. MOBILITE DES UNITES DE PECHE

Sassandra - Août 1989.

		Unités de pêche à la senne tournante	Unités de pêche au filet dérivant	Unité de pêche au filet droit	TOTAL
Unités qui restent toujours dans ce campement	créées dans ce campement	5	3	30	38
	créées au Ghana pour venir	9	3	5	17
	ayant travaillé au Ghana avant de venir	6	0	4	10
	<i>Total</i>	20	6	39	65
Unités qui se sont déjà déplacées dans d'autres campements	créées dans ce campement	6 <sup>(1)</sup>	5 <sup>(4)</sup>	7	18
	créées au Ghana pour venir	6 <sup>(2)</sup>	2	0	8
	ayant travaillé au Ghana avant de venir	11 <sup>(3)</sup>	1	3	15
	<i>Total</i>	23	8	10	41
autres cas		1	1	1	3
<i>TOTAL</i>		44	15	50	109

+ 1 unité de pêche à la ligne basée à S. Pedro.

- (1) dont une unité se déplaçant saisonnièrement sur le littoral ivérien et une autre au Ghana.  
 (2) " " " " " " " " " " " " " en plus au Ghana  
 (3) " " " " " " " " " " " " " et trois autres au Ghana  
 (4) " " " " " " " " " " " " " une autre " "

5. NOMBRE D'ANNEES DEPLUS LA CREATION DES UNITES  
DE PECHE - SASSANDRA - AOUT 1989 -

	Unité de pêche à la senne tournante	Unité de pêche au filet dérivant	Unité de pêche au filet dormant	TOTAL
de 2 mois à 1 an compris	1	4	21	26
de 1 an non compris à 5 ans compris	13	5	19	37
de 5 ans non compris à 10 ans compris	22	3	8	33
plus de 10 ans	8	3	2	13
TOTAL	44	15	50	109

+ 1 unité de pêche à la ligne basé  
à San Pedro utée il y a 1 an.

C. NOMBRE D'ANNEES DEPUIS L'INSTALLATION A SASSANDRA

(ou la création sur place) des unités de pêche selon le type de pêche pratiquée.

	EN 1963			EN 1989			
	Unités de pêche au filet encerclant pour hareng	Unités de pêche au filet dormant	TOTAL	Unité de pêche à la senne tournante	Unités de pêche au filet dérivant	Unité de pêche au filet dormant	TOTAL
de 2 mois à 1 an compris	1	5	6	1	4	21	26
de 1 an non compris à 5 ans compris	22	9	31	14	4	19	37
de 5 ans non compris à 10 ans compris	1	4	5	21	3	8	32
plus de 10 ans	1	0	1	7	3	2	12
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>14</b>	<b>50</b>	<b>107</b>

+ 3 unités qui ne sont pas basées à Sassandra.

## 7. PROPRIETE DES ENGIN AU SEIN DES UNITES

DE PECHE - SASSANDRA - Août 1983.

	Unités de p. à la senne tournante	Unités de p. au Filet dérivant	Unités de p. au Filet dormant	Unité de p. à la ligne	TOTAL
1 propriétaire employant des pêcheurs	41 <sup>a</sup>	14	21 <sup>b</sup>		76
Pêcheur travaillant avec quelques enfants		1	15	1	17
Pêcheurs individuel. lement propriétaires s'associant pour aller pêcher			11		11
Equipe collectivement propriétaire	2				2
Plusieurs propriétaires associés employant des pêcheurs			2		2
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>15</b>	<b>49</b>	<b>1</b>	<b>108<sup>c</sup></b>

a. dont 4 unités familiales

b. dont 8 unités familiales

c. + 2 unités pour lesquelles la situation  
n'est pas claire.

En 1963, sur 25 unités de pêche au filet enclavant pour harengs présentes

à Sassandra : 18 étaient à propriété collective

3 appartenaient à un propriétaire employant des  
pêcheurs

4 étaient de type mixte (une partie du matériel  
appartenant à un propriétaire et l'autre partie  
appartenant collectivement aux pêcheurs).

En 1963 toujours, sur 40 unités de pêche au filet dormant établies de Béribé

à Sassandra : 14 étaient à propriété collective

9 étaient constituées de pêcheurs individuellement  
propriétaires

9 étaient constituées d'un pêcheur travaillant avec  
quelques enfants

9 appartenaient à un propriétaire

9 étaient constituées d'un pêcheur seul.

## PRESENTATION DES QUESTIONNAIRES

## I. QUESTIONNAIRES EQUIPES DE PECHE

## A. QUESTIONNAIRE GENERAL

Un premier questionnaire, d'ordre général, est destiné à étudier la constitution du campement en enquêtant dans les différentes équipes présentes.

Ce questionnaire porte sur :

- les engins de pêche utilisés par l'équipe,
- le nombre de pêcheurs dans l'équipe et leur ethnie,
- le nombre de fumeuses et commerçantes de poisson "associées" à l'équipe et leurs liens avec l'équipe,
- la date et le lieu de création de l'unité de pêche,
- le "comportement migratoire" de l'unité de pêche,
- l'intégration de l'unité aux structures du campement,
- le type de propriété des engins.

A partir des données collectées grâce à ce questionnaire, on peut définir des catégories d'unités (que l'on connaît déjà plus ou moins par les entretiens que l'on a eus précédemment avec les pêcheurs et par la littérature) et, surtout, apprécier la représentation quantitative de ces différentes catégories au sein du campement au moment de l'enquête.

De là, il est possible de définir un échantillon d'équipes auprès de qui conduire des enquêtes plus approfondies. Cet échantillon pourrait représenter 1/4 ou 1/5ème des unités de chaque campement étudié, soit 15 à 20 équipes à Sassandra ainsi qu'à Vridi et entre 5 et 10 équipes sur le littoral Alladian.

## B. QUESTIONNAIRES COMPLEMENTAIRES

Un questionnaire plus détaillé est destiné à comprendre le fonctionnement interne et la constitution des unités de pêche en enquêtant au sein des équipes de l'échantillon, auprès des différents individus appartenant à ces équipes.

Différents questionnaires ont été réalisés en fonction du type de propriété des engins de pêche.

Le choix de ce critère se justifie par le fait que

- d'une part, chaque type de propriété paraît sous-tendre (ou être sous-tendu par) une organisation socio-économique particulière, à la fois au niveau interne et au niveau de ses relations avec les autres agents économiques, en premier lieu avec les femmes-fumeuses et commerçantes de poisson; en conséquence, les questions relatives au fonctionnement socio-économique des unités ne peuvent pas être posées tout à fait de la même façon dans toutes les équipes;

- d'autre part, le type de propriété existant au sein d'une unité de pêche donnée est, semble-t-il, fonction de l'ensemble des paramètres évoqués dans le questionnaire général (ce qui demeure cependant à vérifier lors du dépouillement du questionnaire général).

Ce questionnaire porte

- d'une part, sur le fonctionnement socio-économique de l'unité de pêche :
  - .constitution de l'équipe, systèmes de recrutement,
  - .financement des engins et modalités d'accès à la propriété,
  - .rémunération du capital et du travail, systèmes de partages,
  - .gestion des unités et rôle des fumeuses de poisson;
- d'autre part, sur les caractéristiques plus sociologiques de l'équipe de pêche :
  - .modalités d'implantation des individus en Côte d'Ivoire et dans le campement,
  - .rôle(s) des liens de parenté,
  - .place de la pêche dans les activités des individus.

La partie concernant le fonctionnement socio-économique des unités de pêche ne devrait être passée qu'à deux ou trois individus ayant des statuts différents au sein de chaque équipe. Les aspects plus directement sociologiques, liés à la biographie des individus, seront quant à eux évoqués avec chacun des pêcheurs appartenant aux équipes étudiées.

## II. QUESTIONNAIRES FUMEUSES ET COMMERCANTES DE POISSON

### A. QUESTIONNAIRE GENERAL

On connaît pour le moment peu de choses de l'organisation du fumage et de la commercialisation du poisson : d'une part, aucun entretien approfondi n'a pu avoir lieu jusqu'ici avec des fumeuses de poisson; d'autre part, peu d'études spécifiques ont été réalisées (du moins parmi celles consultées). Ces études appréhendent le fumage et la commercialisation du poisson dans le cadre des unités de pêche : enquêtes auprès des femmes "associées" à telle ou telle équipe. Or, il nous semble qu'une telle approche n'est pas propre à rendre compte des réseaux de relations existant entre fumeuses et unités de pêche. Il est clair que l'unité de pêche structure en partie ces réseaux mais ces réseaux peuvent semble-t-il déborder, voire transcender, ce cadre (en particulier chez les Fante).

Dans un premier temps, on a donc choisi d'enquêter les fumeuses de poisson non pas en partant des unités de pêche, mais en les considérant comme des agents autonomes; il s'agira de rencontrer des femmes en allant de cour en cour dans différents secteurs du campement ou au hasard de la plage où elles viennent s'approvisionner en poisson. Dans un second temps, en fonction des résultats de cette enquête et des enquêtes menées auprès des pêcheurs, il sera possible de réorienter les enquêtes sur un groupe donné de femmes (en prenant au besoin pour cadre de référence les équipes de pêche si cela s'avère pertinent).

- Le questionnaire destiné aux fumeuses de poisson porte sur
- la structuration interne de l'activité,
  - les circuits d'approvisionnement en poisson auprès des unités de pêche,
  - les circuits de commercialisation du poisson frais et transformé,
  - le rôle des fumeuses dans le financement des activités de pêche,
  - enfin des aspects plus sociologiques du même ordre que ceux évoqués pour les activités de pêche elles-mêmes.

#### B. QUESTIONNAIRE ANNEXE

Un questionnaire annexe a été élaboré pour les fumeuses propriétaires de pirogues/filets; il reprend les questions sur le fonctionnement socio-économique des unités de pêche.

QUESTIONNAIRE GENERAL EQUIPE DE PECHE

Campement.....

Date.....

Enquêteur.....

NOM DE LA PERSONNE  
ENQUETEE.....

NOM DE LA PIROGUE/EQUIPE.....

1. ENGIN UTILISES

1.1. Engin principal :

- 1 senne tournante :
  - préciser type : 1 essi
  - 2 watcha
  - 3 sèef
  - 4 autre, préciser.....
- 2 senne de plage (ahodie)
- 3 filet dérivant (adi, bosso...)
- 4 filet dormant/posé (see ard...)
- 5 lignes

1.2. L'engin principal est utilisé

- 1 tout au long de l'année
- 2 à certaines périodes de l'année seulement

dans ce dernier cas, pendant les périodes creuses où l'engin n'est pas utilisé

- 1 l'équipe reste constituée et reste en place
- 2 l'équipe reste constituée mais se déplace
- 3 chaque pêcheur se débrouille de son côté sur place en attendant que la saison reprenne
- 4 les pêcheurs n'ont plus rien à voir avec l'équipe et peuvent partir comme ils veulent

1.3. Engin(s) secondaire(s) :

- 1 senne tournante
- 2 senne de plage
- 3 filet dérivant
- 4 filet dormant
- 5 lignes

1.4. Les engins secondaires sont utilisés

- 1 tout au long de l'année
- 2 pendant les périodes de l'année où l'engin principal n'est pas utilisé
- 3 à certaines périodes de l'année, y compris en même temps que l'engin principal

1.5. Les engins secondaires sont utilisés

- 1 dans le cadre de l'équipe complète
- 2 dans le cadre d'une équipe plus réduite ne comprenant que certains pêcheurs de l'équipe

2. EQUIPE

2.1. Nombre de pêcheurs travaillant dans l'équipe :

- 1) hommes adultes.....
- 2) enfants (apprentis).....

2.2. Nombre de pêcheurs embarqués :

- 1) adultes.....
- 2) enfants.....

2.3. Les apprentis travaillant dans l'équipe sont-ils tous des enfants ou neveux des pêcheurs de l'équipe ?

Oui                      Non

Si non, combien n'ont pas leur père ou leur oncle dans l'équipe ? .....

2.4. Nombre de pêcheurs adultes Fante .....

Ewe .....

Ga .....

Autres (préciser).....  
.....  
.....

3. FUMEUSES DE POISSON

3.1. Nombre de femmes associées à l'équipe.....  
(s'occupant habituellement du fumage et de la commercialisation du poisson de l'équipe)

3.2. Ces femmes sont-elles toutes des épouses ou parentes des pêcheurs de l'équipe ?

Oui Non

Si non, combien ne sont ni épouses ni parentes ? .....

3.3. Ces femmes sont

- 1 Ghanéennes
- 2 Togolaises
- 3 Ivoiriennes
- 4 Autres (préciser) .....

3.4. Ethnie(s) de ces femmes

- 1 Fante
- 2 Ewe (Awlan)
- 3 Ga
- 4 Autres (préciser) .....

3.5. L'équipe est venue dans ce campement accompagnée d'un groupe de femmes pour le fumage et le commerce du poisson

Oui Non

Si oui, nombre de femmes dans le groupe .....

ces femmes

- 1 payent le poisson comptant
- 2 ont un délai pour payer
- 3 n'achètent pas le poisson, on ne fait que leur confier

Si non : passer en 3.7.

3.6. Y a-t-il à côté de ce groupe, d'autres femmes avec qui l'équipe s'est mise en relation sur place pour leur vendre régulièrement du poisson ?

Oui Non

Si oui, nombre de ces femmes .....

est-ce que c'est une part bien déterminée du poisson que l'on vend à ces femmes (par exemple la part destinée à payer l'essence, les réparations...)?

Oui Non

ces femmes

- 1 payent le poisson comptant
- 2 ont un délai pour payer
- 3 n'achètent pas le poisson, on ne fait que leur confier.

préciser si possible leur nom (ou au moins le nom des principales acheteuses) :

6.2.1. Quand vous prenez du poisson dans ces équipes

- 1 vous devez verser de l'argent contre le poisson que vous prenez
- 2 on ne fait que vous confier le poisson, vous ne l'achetez pas

Si il y a achat (réponse 1) :

1) préciser comment est payé le poisson :

- 1 vous payez le poisson comptant
- 2 vous avez un délai pour payer  
quel délai ? .....  
qui fixe le délai ? .....

Motifs de ce système de paiement et qui l'a décidé :

.....  
.....  
.....

2) préciser à qui est payé le poisson :

- 1 à un des pêcheurs dans chaque équipe
- 2 au propriétaire de chaque équipe

3) préciser si le prix du poisson acheté à ces équipes

- 1 est fixé quand vous venez le prendre
- 2 est établi après que vous l'avez vous même revendu

Qui fixe le prix et comment est-il fixé ?

.....  
.....  
.....

6.2.2. Lorsque vous avez revendu le poisson, vous devez remettre aux équipes

- 1 Tout l'argent de la vente moins les dépenses que vous avez eues pour le transport, le fumage, etc...
- 2 Une partie de cet argent seulement
- 3 Seulement le prix du poisson et tous les bénéfices de la vente sont pour vous-même
- 4 Autre, préciser : .....

6.2.3. Remettez vous une partie de l'argent de la vente à votre mari (ou sinon à un autre parent) ?

Oui Non

Motifs de cette remise ou non remise d'argent :

.....  
.....

6.2.4. Quel est votre statut ?

- 1 Vous travaillez seule
- 2 Vous travaillez en association avec d'autres femmes qui traitent avec les mêmes équipes que vous
- 3 Vous travaillez en association avec d'autres femmes qui traitent avec d'autres équipes

Si travail en association avec d'autres femmes,  
 .avec combien d'autres femmes ? .....  
 .parmi ces femmes, combien sont des parentes ? .....  
     préciser parenté : .....  
 .parmi ces femmes, combien sont des coépouses ? .....  
 .pouvez-vous donner le nom de ces femmes ? .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

6.2.5. Parmi les équipes avec qui vous traitez régulièrement quelle est (ou quelles sont) celle qui est votre principal fournisseur en poisson ?

Nom(s) de cette/ces équipes : .....  
 .....  
 .....

6.2.6. Y a-t-il d'autres équipes avec qui vous traitez occasionnellement ?

Oui Non

6.3. Dans tous ces cas, vous travaillez

- 1 à votre compte
- 2 pour le compte d'une autre femme
- 3 pour le compte d'un homme
- 4 autre, préciser .....

Si travail pour le compte de quelqu'un,  
 .s'agit-il d'un(e) parent(e) ? Oui Non  
     préciser parenté : .....  
 .nom de cette personne : .....  
 .son lieu de résidence : .....  
 .son activité : .....

7. FUMAGE : ACTIVITES

7.1. Combien de fours avez-vous ? Grands.....  
 Petits.....

3.7.L'équipe est venue dans ce campement sans être accompagnée d'un groupe de femmes et s'est mise en relation avec des femmes sur place

Oui

Non

Si oui, vous vendez le poisson

1 toujours aux mêmes femmes nombre.....

2 à n'importe quelle femme qui se propose de vous acheter du poisson

ces femmes 1 payent le poisson comptant

2 ont un délai pour payer

3 n'achètent pas le poisson, on ne fait que leur confier.

#### 4.CREATION DE L'UNITE DE PECHE

4.1.Date de création de l'unité de pêche : .....

4.2.L'unité a été créée :

1 au Ghana et, après avoir travaillé là-bas, est venue en Côte d'Ivoire

2 au Ghana pour venir travailler en Côte d'Ivoire

3 en Côte d'Ivoire dans ce campement

4 en Côte d'Ivoire dans un autre campement

5 autre, préciser : .....

#### 5.DEPLACEMENTS DE L'UNITE DE PECHE

5.1.L'unité est basée :

1 dans ce campement

2 dans un autre campement de Côte d'Ivoire lequel ? .....

3 au Ghana, préciser localité : .....

4 autre, préciser : .....

5.2.L'unité

1 reste toujours dans ce campement

2 reste habituellement dans ce campement mais s'est déjà déplacée temporairement dans d'autres campements

3 est venue temporairement d'un autre campement de Côte d'Ivoire où elle reste habituellement

4 se déplace sur le littoral de la Côte d'Ivoire selon les saisons

5 se déplace entre le Ghana et la Côte d'Ivoire selon les saisons

6 autre, préciser : .....

Si l'unité reste (1 ou 2), préciser la date d'installation de l'unité dans le campement (ou nbre d'années depuis l'installation) .....

Si déplacements (3, 4 ou 5), préciser

- la date de dernière arrivée ici .....
- la date prévue du départ .....
- le nombre de séjours antérieurs .....
- la durée moyenne de ces séjours .....

## 6. SITUATION DE L'UNITE DANS LE CAMPMENT

6.1. Est-ce que le chef d'équipe, le propriétaire ou une autre personne de l'équipe occupe une fonction dans le campement ? (telle que chef du campement, chef de quartier, chef des pêcheurs, notable du chef du campement, notable du chef des pêcheurs...)

Oui Non

Si oui, NOM de cette personne .....

son statut dans l'équipe.....  
(propriétaire, chef d'équipe...)

fonction occupée.....

date d'entrée en fonction.....

6.2. L'unité est-elle rattachée au G.V.C. ? Oui Non

## 7. PROPRIETE DU MATERIEL

7.1. Le matériel appartient à une personne qui emploie des gens pour travailler

Oui Non

Si oui, NOM du propriétaire

- |                     |   |                                 |
|---------------------|---|---------------------------------|
| vous êtes vous-même | 1 | le propriétaire                 |
|                     | 2 | le représentant du propriétaire |
|                     | 3 | le chef d'équipe                |
|                     | 4 | un pêcheur de l'équipe          |

7.2. Le matériel appartient à une personne qui travaille seulement avec ses enfants et/ou neveux et/ou d'autres enfants

Oui Non

7.3. Une partie du matériel appartient à un propriétaire et une autre partie appartient à l'équipe

Oui Non

Si oui, NOM du propriétaire

vous êtes vous-même 1 le propriétaire  
2 un pêcheurs membre de l'équipe

7.4. Le matériel appartient collectivement à toute l'équipe ou est financé par toute l'équipe (soit elle est actuellement propriétaire, soit elle n'a pas encore fini de tout payer mais tout le monde participe au financement)

Oui Non

7.5. Le matériel appartient à plusieurs personnes de l'équipe qui sont associées et qui emploient des gens pour travailler

Oui Non

Si oui, vous êtes vous-mêmes 1 parmi les propriétaires  
2 un employé

7.6. Chaque pêcheur est individuellement propriétaire d'une partie du matériel (par exemple chaque pêcheur a son/ses filets propres)

Oui Non

7.7. Autres cas, préciser : .....  
.....  
.....

FIN

QUESTIONNAIRE FUMEUSE - COMMERCANTE (FEMME)

Campement ..... Quartier de  
résidence.....  
Date.....  
Enquêteur.....

NOM DE LA PERSONNE  
ENQUETEE.....

1. IDENTITE

1.1.Nationalité 1 Ghanéenne  
2 Togolaise  
3 Ivoirienne  
4 Autre, préciser .....

1.2.Ethnie 1 Fante  
2 Ewe (Awlan)  
3 Ga  
4 Autre, préciser .....

1.3.Lieu de naissance (si village, .....  
préciser ville proche ou région) .....

1.4.Age (ou date de naissance).....

1.5.Lieu de résidence .....

1.6.Etat matrimonial 1 Célibataire  
2 Mariée  
3 Veuve  
4 Divorcée

Si mariée, lieu de résidence du mari .....

nombre de coépouses .....

1.7.Niveau d'instruction 1 Ne sait ni lire ni écrire  
2 Sait lire  
3 Sait lire et écrire

1.8.Langues européennes parlées 1 Anglais  
2 Français  
3 Autres : .....

- 1.9. Langues africaines parlées
- 1 Fante
  - 2 Ewe
  - 3 Dyula
  - 4 Autres : .....
  - .....
  - .....

- 1.10. Scolarisation :
- 1 N'est jamais allée à l'école
  - 2 A été scolarisée au Ghana
  - 3 A été scolarisée en CI
  - 4 Autre : .....

Dernière classe suivie .....  
 (si a suivi un enseignement professionnel, préciser lequel)

1.11. Occupez-vous une fonction dans le campement ?  
 (telle que chef des femmes-fumeuses ou l'une de ses assistantes...)

Oui Non

Si oui, laquelle ? .....  
 depuis combien d'années ? .....

2. PRESENCE EN COTE D'IVOIRE

2.1. Date de 1ère arrivée en Côte d'Ivoire .....  
 (ou nombre d'années depuis la 1ère arrivée)

2.2. Vous êtes venue en Côte d'Ivoire pour la 1ère fois

- 1 seule
- 2 avec votre mari
- 3 avec un(e) parent(e) Préciser : .....
- 4 autre, préciser : .....

2.3. Connaissiez-vous quelqu'un en Côte d'Ivoire avant de venir ?

Oui Non

Si oui, était ce un parent ? Oui Non  
 Si oui, préciser parenté : .....

2.4. Vous êtes venue en Côte d'Ivoire pour la 1ère fois

- 1 en tant que fumeuse de poisson, en accompagnant une équipe
- 2 en tant que fumeuse, venue sans accompagner d'équipe
- 3 en ayant une autre activité que le fumage du poisson  
 préciser quelle activité : .....  
 (si commerce, préciser produits)
- 4 encore enfant, sans activité  
 préciser activité de la mère : .....  
 du père : .....

2.5. Dans quel campement vous êtes-vous posé la 1ère fois ? .....

Si dans ce campement, passer en 4.

### 3. PRESENCE DANS CE CAMPEMENT

3.1. Date de 1ère arrivée dans ce campement .....  
(ou nombre d'années)

3.2. Vous êtes venue pour la 1ère fois dans ce campement

- 1 seule
- 2 avec votre mari
- 3 avec un(e) parent(e) Préciser : .....
- 4 autre, préciser : .....

3.3. Connaissiez-vous quelqu'un dans ce campement avant de venir ?

Oui Non

Si oui, était ce un parent ? Oui Non  
Si oui, préciser parenté : .....

3.4. Vous êtes venue pour la 1ère fois dans ce campement

- 1 en tant que fumeuse de poisson, en accompagnant une équipe
- 2 en tant que fumeuse, venue sans accompagner d'équipe
- 3 en ayant une autre activité que le fumage du poisson  
préciser quelle activité : .....  
(si commerce, préciser produits)
- 4 encore enfant, sans activité  
préciser activité de la mère : .....  
du père : .....

### 4. PRESENCE DANS L'ACTIVITE

4.1. Depuis combien d'années êtes-vous fumeuse et commerçante de poisson ? .....

4.2. Depuis combien d'années exercez-vous cette activité dans ce campement ? .....

### 5. PECHE

Avez-vous votre mari (ou sinon un autre parent) ici qui travaille dans une équipe ?

Oui Non

Si non, passer en 6.2. (p.7)

Si oui, préciser parenté .....  
continuer le questionnaire

5.1.NOM du mari/parent .....

5.2.NOM de la pirogue/équipe  
où il travaille .....

5.3.Engins utilisés par l'équipe

1	senne tournante (seef, watcha...)
2	senne de plage
3	filet dérivant (adi, bosso...)
4	filet posé (see ard...)
5	lignes

5.4.Quel est le statut de votre mari/parent dans l'équipe ?

- 1 employé par quelqu'un d'une manière permanente
- 2 employé par quelqu'un pour plusieurs années
- 3 employé par quelqu'un pour une saison
- 4 travailleur occasionnel ou journalier
- 5 propriétaire ou représentant du propriétaire
- 6 propriétaire avec d'autres personnes
- 7 autre, préciser : .....

5.5.S'il n'est pas propriétaire lui-même, a-t-il un lien de parenté avec le propriétaire ?

Oui Non

Si oui, préciser parenté .....

Avez-vous, vous-même un lien de parenté avec le propriétaire ?

Oui Non

Si oui, préciser parenté .....

5.6.Votre mari ou ce parent vous remet-il une part de ses bénéfices ou de sa part dans les bénéfices, par exemple en fin de saison ou quand le contrat qui liait l'équipe est terminé ?

Oui Non

## 6.FUMAGE : CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT ET STATUT

6.1.Vous occupez-vous du fumage et du commerce du poisson pêché par l'équipe dans laquelle travaille votre mari/parent ?

Oui Non

Si non, passer en 6.2. (p.7)

Si oui, continuer le questionnaire

6.1.1.Quand vous prenez du poisson à cette équipe

- 1 vous devez verser de l'argent contre le poisson que vous prenez
- 2 on ne fait que vous confier le poisson, vous ne l'achetez pas

Si il y a achat (réponse 1) :

1) préciser comment est payé le poisson :

- 1 vous payez le poisson comptant
- 2 vous avez un délai pour payer  
quel délai ? .....
- qui fixe le délai ? .....

Motifs de ce système de paiement et qui l'a décidé :

.....  
.....  
.....

2) préciser à qui est payé le poisson :

- 1 à votre mari/parent
- 2 à une autre personne de l'équipe  
Préciser le statut de cette personne : pêcheur  
propriétaire

3) préciser si le prix du poisson acheté à cette équipe

- 1 est fixé quand vous venez le prendre
- 2 est établi après que vous l'avez vous même revendu

Qui fixe le prix et comment est-il fixé ?

.....  
.....  
.....

6.1.2. Lorsque vous avez revendu le poisson acheté à l'équipe de votre mari (ou parent) vous devez remettre à votre mari/parent

- 1 Tout l'argent de la vente moins les dépenses que vous avez eues pour le transport, le fumage, etc...
- 2 Une partie de cet argent seulement
- 3 Seulement le prix du poisson et tous les bénéfices de la vente sont pour vous-même
- 4 Autre, préciser : .....

6.1.3. Quel est votre statut ?

- 1 Vous travaillez seule
- 2 Vous travaillez en association avec d'autres femmes qui traitent avec cette même équipe
- 3 Vous travaillez en association avec d'autres femmes qui traitent avec d'autres équipes
- 4 Autre, préciser .....

Si travail en association avec d'autres femmes,

.avec combien d'autres femmes ? .....

.parmi ces femmes, combien sont des parentes ? .....

    préciser parenté : .....

.parmi ces femmes, combien sont des coépouses ? .....

.pouvez-vous donner le nom de ces femmes ? .....

.....

.....

.....

6.1.4. Vous occupez-vous habituellement du fumage et du commerce du poisson pêché par d'autres équipes que celle de votre mari/parent

Oui Non

Si non, passer en 6.3. (p.9)

Si oui :

1) Avec combien d'autres équipes avez-vous l'habitude de traiter ? .....

2) Préciser noms de ces pirogues/équipes et de leurs propriétaires.....  
.....  
.....

3) Avez-vous des parents qui travaillent dans ces équipes ?

Oui Non

Si oui, préciser les liens de parenté .....

.....  
préciser leur statut dans ces équipes (propriétaires, pêcheurs-employés).....  
.....

.....  
est-ce par ces parents que vous pouvez avoir du poisson dans ces équipes ?

Oui Non

4) Quand vous prenez du poisson dans ces équipes

1 vous devez verser de l'argent contre le poisson que vous prenez

2 on ne fait que vous confier le poisson, vous ne l'achetez pas

Si il y a achat :

a) préciser comment est payé le poisson :

1 vous payez le poisson comptant

2 vous avez un délai pour payer

quel délai ? .....

qui fixe le délai ? .....

Motifs de ce système de paiement et qui l'a décidé :

.....  
.....  
.....

b) préciser à qui est payé le poisson :

1 à un des pêcheurs dans chaque équipe

2 au propriétaire de chaque équipe

c) préciser si le prix du poisson acheté à ces équipes

- 1 est fixé quand vous venez le prendre
- 2 est établi après que vous l'avez vous même revendu

Qui fixe le prix et comment est-il fixé ?

.....

.....

.....

5) lorsque vous avez revendu le poisson, vous devez remettre aux équipes

- 1 Tout l'argent de la vente moins les dépenses que vous avez eues pour le transport, le fumage, etc...
- 2 Une partie de cet argent seulement
- 3 Seulement le prix du poisson et tous les bénéfices de la vente sont pour vous-même
- 4 Autre, préciser : .....

6) remettez vous une partie de l'argent de la vente à votre mari (ou au parent) pour qui vous travaillez le reste du temps ?

Oui Non

Motifs de cette remise ou non remise d'argent :

.....

.....

.....

6.1.5. Parmi les équipes avec qui vous traitez régulièrement (y compris celle où travaille votre mari/parent) quelle est (ou quelles sont) celle qui est votre principal fournisseur en poisson ?

Nom(s) de cette/ces équipes : .....

.....

.....

6.1.6. Y a-t-il d'autres équipes avec qui vous traitez occasionnellement ?

Oui Non

Passer en 6.3. (p.9)

6.2. Après de quelle(s) équipe(s) avez-vous l'habitude de vous approvisionner en poisson ?

Préciser noms de ces pirogues/équipes et de leurs propriétaires.....

.....

.....

.....

.....

.....

7.2. Employez-vous des aides pour le fumage ? Oui Non

Si oui, nombre d'aides : .....  
ces aides sont-elles des parentes ? Oui Non  
préciser parenté.....

pouvez-vous donner le nom des aides que vous  
employez ? .....  
.....  
.....

7.3. Etes-vous associée à d'autres fumeuses ? Oui Non

Si oui, avec combien de fumeuses ? .....  
ces fumeuses sont-elles des parentes ? Oui Non  
préciser parenté.....

pouvez-vous donner le nom des fumeuses avec qui  
vous êtes associée ? .....  
.....  
.....

## 8. COMMERCE DU POISSON

8.1. Sur quel(s) marché(s) avez-vous l'habitude de vendre votre  
poisson ? .....  
.....

8.2. Avez-vous des correspondantes sur ces marchés ? Oui Non

Si oui, sur quels marchés ? .....  
.....

s'agit-il de parentes ? Oui Non  
préciser parenté .....

8.3. Vous vendez le poisson frais

- 1 en gros; sur quels marchés ? .....
- 2 au détail; sur quels marchés ? .....

8.4. Vous vendez le poisson fumé

- 1 en gros; sur quels marchés ? .....
- 2 au détail; sur quels marchés ? .....

8.5. Etes-vous en relation avec des grossistes qui viennent vous acheter du poisson régulièrement ?

Oui Non

Si oui, pouvez-vous donner le nom de ce ou ces grossistes, en indiquant leur ethnie, leur lieu de résidence et la ou les destinations du poisson ?

.....  
.....  
.....  
.....

faites-vous appel à eux

- 1 tout au long de l'année
- 2 seulement à certaines saisons ou périodes  
préciser quelles saisons .....

8.6. Etes-vous en relation avec des grossistes qui viennent vous acheter du poisson occasionnellement ?

Oui Non

9. ACTIVITES DE FUMAGE ET COMMERCE DE POISSON A L'EXTERIEUR DU CAMPEMENT

9.1. Avez-vous l'habitude d'aller acheter du poisson au port pour le fumer et le vendre ?

Oui Non

Si oui, depuis combien d'années ? .....  
avec quelle(s) société(s) travaillez-vous ?

.....

9.2. Avez-vous l'habitude d'aller vous approvisionner en poisson dans d'autres campements ?

Oui Non

Si oui, lesquels ? .....

avez-vous des parents

dans ces campements ? Oui Non

si oui, préciser parenté .....

préciser s'ils sont : 1 propriétaire  
2 pêcheur

9.3. Etes vous associée à des femmes établies dans d'autres campements ?

Oui Non  
Si oui, quels campements ? .....

s'agit-il de parentes ? Oui Non  
préciser parenté .....

## 10. FINANCEMENT DES ACTIVITES DE PECHE

10.1. Vous arrive-t-il de prêter de l'argent à des propriétaires de pirogue/filet ?

- 1 fréquemment
- 2 occasionnellement
- 3 jamais ; dans ce cas : passer en 10.2. (p.13)

10.1.1. Vous prêtez de l'argent

- 1 seulement à des parents
- 2 seulement à des personnes que vous connaissez
- 3 à toute personne qui vous demande
- 4 autre, préciser : .....

10.1.2. Dans quelles circonstances les propriétaires viennent ils vous emprunter de l'argent ?

.....  
.....

10.1.3. Pour ces prêts, vous êtes remboursée 1 en argent  
2 en poisson

Pourquoi ce mode de remboursement a-t-il été choisi et qui décide du mode de remboursement ?

.....  
.....  
.....

10.1.4. Quels délais accordez-vous pour le remboursement ?  
(si variation selon somme empruntée, expliquer)

.....  
.....

Qui décide et comment décide-t-on des délais ?

.....  
.....  
.....

10.1.5. Fixez-vous des intérêts pour le remboursement ?  
Oui Non

Pourquoi ? .....

Qui décide et comment décide-t-on si des intérêts doivent être versés ? .....

Qui décide et comment décide-t-on du montant des intérêts ? .....

Quel est le montant des intétêts que vous demandez ? .....

10.1.6. Est-ce qu'en plus du remboursement de la somme, on vous verse une part sur les bénéfices de l'équipe ?  
Oui Non

Pourquoi ? .....

Si on vous verse une part, à quel titre recevez-vous cette part et pendant combien d'années ? .....

10.2. Vous est-il arrivé d'aider quelqu'un à monter sa pirogue/filet ?  
Oui Non

Si oui, il s'agissait 1 d'une personne  
2 d'un groupe

s'agissait-il d'un ou de parent(s) ? Oui Non  
préciser parenté : .....

vous lui/leur avez 1 donné des engins  
2 prêté de l'argent  
3 autre : .....

en contrepartie, avez-vous une part sur les bénéfices de cette ou ces équipes ? Oui Non

Pourquoi ? .....

nombre de fois où cela s'est produit : .....

10.3. Vous est-il arrivé de financer des engins pour un groupe de pêcheurs qui vous ont remboursée et c'est ce groupe qui est maintenant propriétaire ? Oui Non

### 11. AUTRES SOURCES DE REVENUS

11.1. Actuellement, avez-vous d'autres activités ou sources de revenus en plus du fumage et du commerce du poisson (par exemple commerce de pagnes, maisons que vous louez,...) ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

- au Ghana : .....
- dans ce campement : .....
- ailleurs en CI : .....
- en d'autres lieux (préciser où) : .....

11.2. Est-ce que vous avez des parts sur une ou plusieurs pirogue(s) (ou filets) du campement ? Oui Non

Préciser nom(s) de cette (ces) équipe(s) : .....

Préciser à quel titre ou pourquoi vous avez ces parts : ....

11.3. Avez-vous des parts sur des pirogues (ou filets) basées dans d'autres campements ? Oui Non

- Si oui, préciser où : 1 en C.I.; préciser campements : ....
- 2 au Ghana
  - 3 autre : .....

préciser à quel titre ou pourquoi vous avez ces parts : .....

11.4. Etes-vous vous même propriétaire d'une ou plusieurs pirogues/filets ? Oui Non

- Si oui, combien dans ce campement ? .....
- préciser leurs noms : .....
- préciser les engins utilisés : .....
- combien dans d'autres campements de CI ? .....
- préciser campements : .....
- préciser les engins utilisés : .....

combien au Ghana ? .....  
 préciser les engins utilisés : .....  
 .....  
 préciser si 1 vous en êtes seul propriétaire  
 2 il s'agit d'une "affaire de famille"

combien ailleurs ? .....  
 préciser pays .....

11.5. Etes-vous propriétaire de moteur(s) ou de filet(s) ou de pirogue(s) que vous louez à un autre propriétaire ou à un groupe de pêcheurs ? Oui Non

Si oui, préciser les engins loués (nombre et type) : .....  
 .....  
 préciser si on vous verse un loyer 1 en argent  
 2 en poisson

Pourquoi ce mode de paiement a-t-il été adopté ?  
 .....  
 .....

## 12. ACTIVITES PASSEES ET ENVISAGEES POUR L'AVENIR

12.1. Avant d'être fumeuse et commerçante de poisson dans ce campement vous étiez déjà fumeuse et commerçante de poisson Oui Non

Si oui, où ? 1 au Ghana  
 2 dans ce campement  
 3 ailleurs en Côte d'Ivoire  
 4 autre : .....

préciser quel était alors votre statut :  
 1 fumeuse indépendante  
 2 fumeuse travaillant pour quelqu'un  
 3 aide pour votre mère  
 4 autre : .....

12.2. Avant d'être fumeuse et commerçante de poisson dans ce campement, vous aviez d'autres activités ou sources de revenus que le fumage et le commerce du poisson, ou en plus du fumage (par exemple commerce de pagnes, maisons que vous louez,...) ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?  
 - au Ghana : .....  
 - dans ce campement : .....  
 - ailleurs en CI : .....  
 - en d'autres lieux (préciser où) : .....  
 .....

12.3. Dans l'avenir, vous envisagez :

- de poursuivre vos activités de fumeuse et commerçante de poisson telles qu'elles sont actuellement Oui  
Non
  
- de continuer à être fumeuse mais en changeant de statut Oui  
Non  
quel statut voudriez-vous avoir ? .....
  
- de vous engager dans d'autres activités Oui  
Non  
quelles seraient ces activités ? .....  
.....
  
- autre, préciser : .....

Expliquer les motifs de ce/ces choix : .....  
.....  
.....

12.4. Dans l'avenir, vous pensez vous établir :

- 1 en Côte d'Ivoire, dans ce campement
- 2 ailleurs en Côte d'Ivoire
- 3 au Ghana
- 4 autre : .....

Expliquer les motifs de ce choix : .....  
.....  
.....

12.5. Votre activité actuelle de fumeuse et commerçante de poisson représente pour vous

- 1 un moyen de gagner votre vie
- 2 un moyen de placer votre argent pour qu'il vous rapporte
- 3 un moyen de gagner de l'argent pour donner à la famille
- 4 un moyen de gagner de l'argent pour construire quelque chose de personnel; préciser quoi : .....  
.....
- 5 un moyen d'aider financièrement votre mari
- 6 autre : .....

Expliquer les motifs de votre présence actuelle en C.I. par rapport à ces objectifs : .....  
.....  
.....

13.PARENTE

13.1.Actuellement, mis à part les parents avec qui vous travaillez, avez-vous des parents ou des parentes qui sont établis dans ce campement ? Oui Non

Si oui, préciser leur nom et le lien de parenté, ainsi que  
- pour les hommes : leur activité et, s'ils sont pêcheurs, le nom des équipes dans lesquelles ils travaillent et leur statut dans ces équipes (propriétaire, employé...)  
- pour les femmes : leur activité.

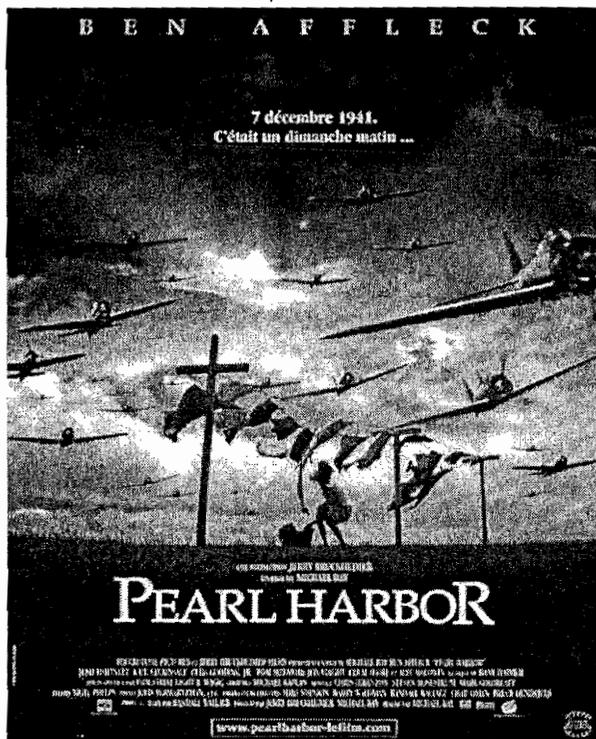
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

12.2.Actuellement, avez-vous des parents ou des parentes établis dans d'autres campements de Côte d'Ivoire ? Oui Non

Si oui, préciser leur nom, le nom des campements où ils sont établis, et le lien de parenté, ainsi que  
- pour les hommes : leur activité et, s'ils sont pêcheurs, leur statut dans les équipes où ils travaillent (propriétaire, employé....)  
- pour les femmes : leur activité.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....





ciné **PRIMAVERA**

Du mercredi 24 octobre au mardi 30 octobre 2001

# PEARL HARBOR

HORAIRES : 15h15 – 18h15 – 21h15  
Sauf lundi à 21h15

Tarif : 2500 F CFA



Rafe McCawley et Danny Walker se sont engagés comme pilotes de chasse. Ils sont amoureux d'Evelyn Johnson, infirmière dans la marine. Alors que Rafe part se battre avec les forces britanniques en Europe, où la guerre fait rage, Danny et Evelyn sont transférés à Hawaï. Lorsque Rafe est porté disparu, les deux jeunes gens se tournent l'un vers l'autre pour apaiser leur peine. Mais Rafe est bien vivant. L'attaque surprise par les Japonais de Pearl Harbor à l'aube du 7 décembre 1941 va bouleverser leur vie. Cette agression va précipiter les États-Unis dans la guerre.

Galerie PRIMA CENTER Rue P.M. Curie Zone 4C – Tel. : 07.03.72.68 – 07.94.75.00

## MISSION SUR LE LITTORAL ALLADIAN

du 17 au 28 septembre 1989

### PRESENTATION

Au cours de cette mission, effectuée avec Siméon BENISSAN BARRIGAH (CRO) comme introducteur et interprète, on ne s'est intéressé qu'aux unités Ewe de pêche à la senne de plage établies sur le littoral Alladian (pris au sens large, c'est à dire le cordon littoral bordant la lagune Ebrié à l'Ouest du Canal de Vridi).

Les objectifs étaient de passer le "Questionnaire Général équipe de pêche" dans les différentes unités Ewe (ce questionnaire figure dans l'Annexe 1 du rapport "Missions à Sassandra") et d'avoir des entretiens plus qualitatifs avec un certain nombre de propriétaires de senne de plage, notamment sur le fonctionnement socio-économique des unités de pêche. Parallèlement, on a poursuivi le recueil systématique des biographies des propriétaires que l'on avait commencé lors d'une mission en janvier 1988 (voir Exposé au Séminaire de Mme Cl.H.PERROT, pp.49-54, notamment document 4).

Sur 39 unités de pêche/campements existants, 32 ont pu être enquêtés. Voir la carte pour leur localisation.

## DONNES RECUEILLIES

### 1. Pêche pratiquée

Toutes les unités n'utilisent qu'un seul engin, la senne de plage (yevudo) (ahodie : équivalent de "oh ! hisse !", lancé par les pêcheurs au cours du halage notamment, pour rythmer le travail et s'encourager).

A titre individuel, un pêcheur de l'équipe peut posséder un petit épervier qu'il utilise aux heures creuses et durant la mauvaise saison, ce qui lui permet d'avoir une petite autonomie financière et donc d'être moins endetté vis à vis du propriétaire de la senne, à la fin du contrat.

La senne de plage est utilisée tout au long de l'année, sauf quand la mer est mauvaise ce qui est en général le cas dans les mois de mai à août. Il y a donc une saisonnalité relative de l'activité qui n'est pas liée, aux dires des pêcheurs, aux migrations des stocks de poissons mais à l'état de la mer.

L'année se décompose ainsi en trois saisons : d'août à décembre qui constitue la principale saison de pêche; de janvier à avril/mai où les prises sont moins abondantes; enfin de mai à août où l'activité est très réduite (barre forte qui pourrait endommager filet et pirogue).

L'équipe étant formée pour plusieurs années, quelque soit la saison, elle reste constituée et reste en place pour la durée du contrat (5 ans, avec possibilité de prolongation si la pêche n'a pas été bonne). Cependant, pendant la mauvaise saison, des permissions peuvent être accordées aux pêcheurs qui en font la demande.

En outre, les unités sont basées dans un campement donné et n'effectuent aucune migration saisonnière ou temporaire dans un autre lieu de pêche. Cependant, cet immobilisme n'est que relatif; à chacun des passages (1987, 1988, 1989), on a constaté des déplacements d'équipes; cette impression de mouvements est d'ailleurs confirmée par les récits des villageois comme par les "biographies de filets" recueillies auprès des propriétaires, qui permettent de remonter plus loin dans le passé. (1)

Il est à noter que le mode d'occupation de l'espace prévalant actuellement sur le littoral Alladian où chaque campement n'abrite qu'une seule unité de pêche existait également dans le secteur de Port Bouët dans la première phase de l'installation des pêcheurs Ewe (2).

## 2. Les propriétaires

### A. Les propriétaires non Ewe

Dans trois unités, le propriétaire n'est pas un Ewe bien que la main d'oeuvre le soit.

Deux d'entre elles, à Avagou, sont très récentes (moins de six mois); pour l'une le propriétaire est un Sénégalais établi à Dabou (plantation d'ananas); pour l'autre, il s'agit de deux frères Alladian originaires du village (l'un instituteur à Abidjan, l'autre propriétaire d'une cocoteraie sur place); l'une et l'autre fonctionnent pour le moment avec une équipe restreinte.

La troisième est plus ancienne, en ce sens que le filet a été monté en 1981 ou 1982, mais son activité a été très aléatoire jusqu'ici (pas d'équipe constituée); à ce qui nous a été dit, le chef d'équipe à qui le filet a été confié est actuellement au Ghana pour recruter une équipe; le propriétaire est un Alladian originaire de M'Bokrou résidant à Abidjan. (3)

## B. Propriétaires Ewé

### 1) Fondateurs et héritiers

En ce qui concerne les unités proprement Ewé dans la majorité des cas (22 cas), les engins appartiennent à un propriétaire unique qui se présente comme étant le "fondateur" du filet. Ces 22 filets en activité appartiennent à 12 propriétaires; en effet on compte 5 individus propriétaires de plusieurs sennes de plage en activité sur le littoral Alladian.

Dans 7 cas, les engins appartiennent à un groupe de propriétaires, soit qu'il s'agisse d'un filet acheté par ce groupe (1 cas : un homme avec 4 fils), soit, le plus souvent, qu'il s'agisse d'un filet hérité (6 cas). Ces groupes sont toujours constitués de parents; dans le cas des filets hérités, il s'agit de frères de même père - dans un des deux cas où la fondation du filet remonte à deux générations en arrière, les frères de même père sont peut-être associés à des fils des frères du père, mais les choses ne sont pas très claires pour le moment : le chef du campement était absent et on a eu affaire à une tierce personne -.

Tel qu'il nous a été présenté lors des enquêtes, le processus d'héritage fait passer le filet du père-fondateur à ses fils (à défaut à un frère); mais ne sont reconnus propriétaires-héritiers que ceux qui travaillent effectivement sur le filet; l'un d'entre eux est désigné (soit par le père de son vivant, soit lors d'un conseil de famille) pour être le responsable du filet, mais il n'en est pas pour autant le propriétaire exclusif : en particulier, la part des bénéfices revenant au filet doit être partagée entre les frères associés (pas forcément équitablement...) ou être utilisée dans un projet commun. L'objectif semble être alors de faire en sorte que chacun des frères puisse monter sa propre affaire; pour cela, on peut financer de nouveaux filets grâce au travail du filet hérité (cas à Dogbo-Kondji où 5 frères travaillent sur le filet de leur père défunt; ils sont en train de monter un deuxième filet sur lequel deux d'entre eux iront travailler, espérant pouvoir en constituer d'autres par la suite); on peut aussi partager le filet ou l'argent tiré de la vente du filet (cas à Ekpli-Kondji où 7 frères travaillent sur le filet de leur père défunt; ils ont décidé que dans 2 ans (soit après 10 ans de travail en commun) ils procéderont au partage du filet en 5 parts afin que les enfants de chacune des cinq épouses du défunt puissent avoir leur autonomie). Dans certains cas, on accuse le responsable du filet hérité de se considérer comme seul héritier et d'"oublier" ses frères, ce qui peut générer des conflits et conduire l'un des frères à quitter le filet pour tenter sa chance ailleurs (conflit semble-t-il entre GAMADO et ESSO (frères de mères différentes)

qui serait à l'origine, vers 1965/8, du départ de ESSO lequel, grâce à l'aide d'autres propriétaires, aurait pu monter son propre filet, tandis que MESAN est demeuré avec GAMADO (frères de même père, même mère). Cas semble-t-il actuellement à Dalike-Kondji, où DALIKE se présente comme fondateur du filet alors que selon des sources extérieures il s'agirait bien d'un filet hérité de son père, GADA, en commun avec un frère sur place).

Le processus de partage entre frères travaillant sur le filet hérité du père doit normalement se reproduire de génération en génération (ce qui aurait été apparemment le cas à Ekpli Kondji). S'il n'a pas eu lieu, la cellule propriétaire va peu à peu s'étendre au fil des générations, regroupant l'ensemble des descendants du fondateur travaillant sur le filet (ceci pourrait être le cas à Ahuto-Kondji où l'on a d'ailleurs parlé de "filet de la famille", mais il s'agit du campement pour lequel on ne dispose pas d'informations très claires et précises).

## 2) Grands et petits propriétaires

Au total, 6 propriétaires (4) disposent de plusieurs sennes de plage en activité, sur le littoral Alladian et ailleurs. Trois d'entre eux (PAUL KOW, KOFFI BUSHI et ESSO WORDZORGBE) ont de 2 à 4 sennes en activité sur le littoral Alladian exclusivement; un autre, BODWICHE, possède 3 sennes de plage en activité sur le littoral Alladian (où il se trouve également à la tête de 2 sennes appartenant à son frère décédé en attendant que les fils de celui-ci soient en âge d'en disposer) plus une autre au

Ghana ; KWAKUTSEY ZIKPI possède 3 sennes de plage sur le littoral Alladian et une autre à Mondoukou, à l'Est de Grand Bassam; enfin ADJE OUEMEGA a une senne de plage sur le littoral Alladian et une autre qu'il vient d'envoyer à Mondoukou.

En outre, un septième, MIDAO, responsable de la senne hérité de son père à Ekpli Kondji a monté un filet qui lui appartient en propre à Port Bouët et qu'il a confié à ses enfants.

Ces six propriétaires, à l'exception de ADJE OUEMEGA (5), ont d'abord travaillé dans l'équipe de leur père ou d'un parent avec qui ils sont venus en Côte d'Ivoire. Ils se sont ensuite retirés de l'affaire de ce parent pour monter leur propre filet, en général grâce à l'aide d'autres propriétaires ; cette rupture, ou du moins cette prise d'indépendance, peut remonter à 20 ou 30 ans. La fondation des autres filets est toujours présentée comme issue du travail du premier filet; ces filets "générés", pour reprendre l'expression de A. De SURGY, ont une existence moins ancienne; souvent 10 à 15 ans séparent la fondation du premier filet de celle du second; ensuite les "naissances" sont nettement plus rapprochées.

La durée séparant la création du premier filet de celle du second pourrait correspondre à un temps nécessaire de "récupération" et d'établissement : remboursement des prêts contractés, accumulation de nouveau capital, affirmation de ses qualités de patron de pêche afin d'asseoir sa crédibilité auprès des autres propriétaires.

Mais il pourrait aussi s'agir d'un temps consacré à d'autres placements et/ou investissements au pays : construction de

maisons mises en location, achat de taxis et cars de transport, voire acquisition d'une plantation. Reconstituer ce que l'on pourrait appeler l'itinéraire socio-économique des propriétaires serait dans ce cadre fort intéressant : comment se constituent les capitaux ? où ceux-ci sont-ils placés ? Comment sont réalisés les investissements ? Quel est le rôle de la pêche dans cet "itinéraire" ?

En tout cas, on ne peut manquer de remarquer que les grands propriétaires se sont créés d'autres sources de revenus au pays. De même ils sont rarement monogames et peuvent avoir jusqu'à une dizaine d'épouses.

Par ailleurs certains propriétaires ont pu préférer à l'investissement productif dans d'autres filets d'autres placements et/ou investissements ; ainsi GABRIEL DICK, établi en Côte d'Ivoire depuis près de 40 ans, n'est-il propriétaire que d'une seule senne de plage mais a acheté plusieurs terrains au pays sur lesquels il a construit pour mettre en location.

### 3) Un réseau de liens

Comme cela a déjà été souligné (voir exposé au Séminaire de Mme Cl. H. PERROT), les propriétaires Ewe de sennes de plage du littoral Alladian constituent un petit monde assez fermé ; la poursuite des recueils de biographies de propriétaires ne fait que le confirmer : des liens multiples sont tissés entre eux.

Il s'agit en premier lieu des liens de parenté ; tous les propriétaires ne sont évidemment pas parents et il peut s'agir de parents éloignés, mais la parenté apparaît à l'observateur comme un facteur de cohésion au sein du groupe des propriétaires.

Il s'agit également de liens noués sur place, renvoyant aux conditions historiques de l'expansion sur le littoral Alladian. Les différents procédés de création de campements dans ce secteur ont déjà été mis en évidence (6) ; ils font apparaître deux catégories d'établissements : ceux de la première génération, localisés dans le secteur Est, à Vridi-Plage, dont la création remonte aux années 1955-1960 et ceux de la seconde génération créés ultérieurement et, dans la plupart des cas, à partir des campements préexistants.

Les fondateurs des campements de la première génération affirment être d'abord demeurés à Port-Bouët dans la première phase de l'expansion des pêcheurs Ewe en Côte d'Ivoire, se rattachant par là au premier "noyau" de migrants ; les vieux de Port Bouët par contre regardent nombre de ces propriétaires comme des "jeunes", arrivés bien après les "pionniers" et sans véritable attache à Port Bouët. Il semble en effet que leur passage à Port Bouët ait été en général de courte durée, en tout cas, leur histoire commune débute vraiment à Vridi-Plage où ils ont commencé à affirmer leur autonomie par rapport à Port-Bouët.

L'essaimage à partir de Vridi-Plage s'est opéré en fonction des liens existant en même temps qu'il en créait de nouveaux.

### 3. L'équipe

L'équipe porte le nom du propriétaire ou responsable du filet, ceux qui constituent l'équipe sont désignés par le terme edovio, "les enfants du filet" ; l'équipe travaillant sur le filet de XX est désigné par XX vio ("les enfants de XX) ou, plus rarement, par XX company.

Selon les propriétaires rencontrés, l'équipe idéale comprend environ 70 hommes. Dans la réalité, ce chiffre est rarement atteint (il est vrai que certaines équipes n'étaient pas au complet, le recrutement de nouveaux pêcheurs étant en cours). Un effectif moyen de 30 à 40 pêcheurs adultes par équipe paraît être plus conforme à la réalité d'une unité en activité sur le littoral Alladian.

On peut représenter schématiquement l'équipe comme étant constituée de deux cercles concentriques ayant pour centre le propriétaire du filet. Un premier cercle regroupe les pêcheurs apparentés au propriétaire qui forment un noyau permanent ou quasi-permanent; les propriétaires qui sont "tombés" assurent un fonctionnement minimum de leur unité grâce à ce groupe de parents. Il peut comprendre une dizaine ou une quinzaine de personnes mais, dans certains cas, il peut être très réduit ou même ne pas exister.

Un second cercle englobe les pêcheurs recrutés. Le recrutement est effectué au Ghana (parfois au Togo) dans les villages de la zone Ewe. Le recrutement s'accompagne de la signature d'un contrat portant mention de la durée de l'engagement dans l'équipe et du montant de la somme avancée au pêcheur pour régler les petits problèmes qu'il peut y avoir avant son départ. Actuellement la durée d'un contrat est normalement de 5 ans; cependant le séjour peut être prolongé si la "compagnie" estime que la pêche n'a pas été suffisamment bonne et qu'il n'y a donc pas assez d'argent en caisse pour faire le partage. Le montant de l'avance consentie à chaque pêcheur lors du recrutement varie

selon les propriétaires, chacun fixant une somme de base (qui peut être augmentée si le pêcheur le demande); elle est comprise entre 10.000 et 20.000 cedis, ce qui, selon les pêcheurs, équivaut actuellement à 10.000 à 20.000 CFA au marché noir. La plus ou moins grande facilité à recruter une équipe est liée, d'une part, à la notoriété et réputation du propriétaire du filet en tant que patron pêcheur, d'autre part, à son assise financière; en outre, le fait que tel propriétaire de filet (comme par exemple KWAKUTSEY ZIKPI) soit propriétaire d'un car faisant la ligne Ghana-Côte d'Ivoire encouragera des pêcheurs à venir se faire recruter car le transport sera moins cher (le transport est payé au départ par le propriétaire mais le travail de la "compagnie" doit ensuite permettre le remboursement de cette dépense). L'un des problèmes auxquels se trouvent confrontés les propriétaires après le recrutement est celui de la fuite des pêcheurs : si l'on recrute 70 pêcheurs, on peut espérer qu'au mieux il en restera une cinquantaine à l'expiration du contrat. La difficulté à mobiliser et fixer la main d'oeuvre est fréquemment évoquée par les propriétaires.

L'organisation de l'unité de pêche repose sur une hiérarchie des rôles très poussée qui définit la répartition des tâches entre spécialistes et non spécialistes : voir par exemple A. De SURGY (nos propres informations n'apportent guère d'éléments par rapport aux descriptions données par cet auteur).

L'équipe ainsi constituée, accompagnée du groupe des femmes et commerçantes de poisson, s'établit dans le campement créé par le propriétaire du filet et placé sous son autorité ; le campement porte d'ailleurs le nom du propriétaire XX Kondji ("le

campement de XX"). Placé à l'extérieur du village ivoirien dont il dépend, le campement vit au rythme de la pêche, son existence étant tournée exclusivement vers cette activité; l'un des pêcheurs est d'ailleurs chargé du sifflet qui scande la vie du campement d'abord pour le lever, ensuite pour le rassemblement des pêcheurs lors du halage, enfin pour appeler les femmes sur la plage.

#### 4. Les fumeuses et commerçantes du poisson

Venues avec les pêcheurs, il s'agit d'épouses ou parentes (soeur, mère...) de ceux-ci; elles peuvent être elles-mêmes accompagnées de petites soeurs, cousines, nièces... qui seront leurs aides.

Parmi les femmes associées à l'équipe pour le fumage et la commercialisation du poisson ne figurent qu'exceptionnellement des femmes avec qui l'équipe s'est mise en relation sur place; il s'agira dans ce cas de femmes d'un autre campement où travaille une senne appartenant au même propriétaire. S'il y a des acheteurs extérieurs (femmes ou hommes), il n'y a pas à proprement parler d'association avec eux et leurs achats ne sont pas réguliers; il s'agit d'individus venant du bac ou d'Abidjan soit pour acheter le poisson frais sur la plage aux pêcheurs, soit pour venir chercher des cartons de poissons fumés auprès des femmes. Les villageois (Alladian) quant à eux viennent sur la plage acheter quelques gros poissons frais pour leur nourriture mais en sont ni de gros acheteurs ni des commerçants.

Les propriétaires donnent pour justification à cette structuration de l'activité le fait que la vente du poisson "c'est trop grave" : il faut que ceux qui viennent acheter régulièrement du poisson à l'équipe puissent fournir une garantie. En ne considérant comme associées à l'équipe que les fumeuses et commerçantes venues avec les pêcheurs on dispose d'une garantie : si la femme contracte une dette quelconque vis à vis de la compagnie, celle-ci sera portée au nom de son mari/parent et sera prélevée sur la part de celui-ci au moment du partage.

Les relations entre les fumeuses et l'équipe de pêche sont de type commercial : elles viennent acheter le poisson aux pêcheurs sur la plage ; elles bénéficient d'un délai de paiement sauf circonstances exceptionnelles où, l'équipe ayant à faire face à une dépense urgente et manquant de liquidités, on peut leur demander de payer immédiatement, dès l'achat.

Le délai accordé aux femmes pour le paiement varie selon les espèces de poisson et les saisons. Pour le gros poisson qui, même fumé, ne peut se conserver longtemps et que les femmes vont donc vendre rapidement au marché, le délai de paiement peut être de 3 jours à une semaine. Pour les petits poissons tels que sardinelles et anchois, vendus au marché après fumage et qui, sous cette forme, peuvent se conserver plusieurs mois, le délai de paiement peut être beaucoup plus important ; il semble que là les stratégies varient selon les unités de pêche : dans certaines unités, le délai est toujours d'une semaine, dans d'autres, le délai peut être de un à trois ou quatre mois. Dans ce dernier cas, pendant la saison des petits poissons (août à

novembre/décembre), on peut dans un premier temps demander aux femmes de payer après un ou deux mois afin que l'équipe soit en mesure de régler les dettes qui ont pu être contractées durant la mauvaise saison; pendant le reste de la saison, les femmes viendront prendre le poisson pour le traiter sans avoir à payer mais aussi sans que le prix du poisson soit fixé : l'objectif est que les femmes n'ayent écouler la production au marché qu'après la saison lorsque, le poisson étant devenu rare, les prix auront monté; on demandera alors aux femmes de venir régler (pendant toute la saison les quantités emportées par chaque femme sont notées par espèce afin de déterminer, d'une part, le volume total des captures et, d'autre part, le montant que chacune doit à l'équipe).

Le prix de vente du poisson aux femmes est fixé par le propriétaire de la senne de plage, à défaut par son représentant, selon l'espèce, en fonction, d'une part, de la quantité de poisson débarquée, d'autre part, du prix de vente au marché (chaque propriétaire a ses enquêteurs/trices pour le renseigner sur l'état du marché), enfin, des prix pratiqués par les autres propriétaires. Les femmes peuvent envoyer leur représentante pour contester ce prix; si ses arguments sont reconnus valables, sa requête pourra être prise en compte pour qu'un nouveau prix soit fixé. Au niveau de l'ensemble du littoral Alladian, il n'existe aucune cellule centrale de décision concernant la fixation des prix de vente au débarquement : chaque propriétaire détermine son prix; cependant, par secteurs, il peut y avoir concertation des propriétaires et alignement des prix ; par

ailleurs, de même que les propriétaires se renseignent sur les cours du marché, les femmes des différents campements s'informent mutuellement des prix pratiqués par chaque équipe et peuvent faire jouer cet argument pour demander une révision du prix qui leur a été fixé.

#### 5. Fonctionnement des unités de pêche : financement et partage

Cet aspect, non intégré dans le Questionnaire Général Equipe de pêche, n'a été évoqué qu'avec quelques propriétaires : ESSO WORDZORGBE, BODWICHE AIVI et KWAKUTSEY ZIKPI en tant que propriétaires individuels; MIDAO à Ekplí Kondji et SIMON EDO à Dogbo Kondji en tant que responsables d'un filet hérité qu'ils possèdent en commun avec leurs frères sur place. Lors d'un prochain passage il serait intéressant de discuter avec d'autres propriétaires tels que ADOTEY ADOPLEY, DALIKE ou GAMADO dont l'unité fonctionne actuellement au relenti, qui sont "tombés" comme on dit sur le littoral, et tels que KOFFI AHONSE, TETE AKE, BOKOR ou KOFFI BUSHI qui sont propriétaires de plus fraîche date. Autrement dit, les données collectées ici ne sont peut être pas généralisables, l'échantillon interrogé n'étant pas représentatif de l'ensemble des situations possibles du point de vue des dates de création des unités de pêche et de leur degré actuel de prospérité/activité.

L'un des traits frappants est le souci de préservation du capital qui allie une gestion communautaire du point de vue du financement des dépenses de fonctionnement et d'entretien, et un fonctionnement très capitaliste du point de vue de la répartition des rémunérations. On a le sentiment que tout est fait pour

permettre l'enrichissement du propriétaire : les risques et les frais sont partagés mais essentiellement au bénéfice d'un seul. Le propriétaire doit financer l'investissement initial, c'est à dire les engins : filet, plombs, flotteurs et pirogue. Une fois cet investissement réalisé, l'entretien du matériel est l'affaire de toute la "compagnie" ; les frais de transport des pêcheurs depuis le Ghana jusqu'au campement et les frais de nourriture sont également supportés par la "compagnie" dans son ensemble. Qu'une nappe soit à remplacer ou qu'il faille acquérir une nouvelle pirogue pour remplacer l'ancienne, c'est la caisse commune de l'unité qui doit financer; c'est aussi le cas lorsque l'on veut agrandir le filet, c'est à dire réaliser un investissement dans le cadre de l'unité existante (mais ce dernier point n'a malheureusement pas été abordé avec tous les propriétaires).

Au niveau des partages des recettes, c'est le partage en 4 parts qui domine. Une part revient au propriétaire ; une part ou une demi-part va aux spécialistes et responsables (chef d'équipe, payeurs, réparateurs du filet...) dont le propriétaire; le reste (2 parts ou 2 parts et demie) va à l'équipe dans son ensemble y compris le propriétaire et les spécialistes. On estime que si la pêche a vraiment bien marché pendant le contrat, la part d'un pêcheur peut atteindre au maximum 1.000.0000 CFA ce qui équivaut à une rémunération mensuelle de 16.500 CFA (7); avec cet argent, le pêcheur doit rembourser les avances qui lui ont été faites par le propriétaire au moment du recrutement et pendant le séjour - le coût du transport des pêcheurs A.R., quant à lui, est

déduit avant partage-. Le propriétaire de son côté empochera environ 15 fois plus, soit 15.000.000 CFA, équivalant à une rémunération mensuelle de 250.000 CFA (8); c'est sur sa part que le propriétaire va prendre pour avancer l'argent nécessaire au recrutement et au transport des pêcheurs pour le contrat suivant; c'est également sur sa part que le propriétaire peut financer la création d'une nouvelle unité de pêche - mais une nouvelle unité commence en général avec un petit filet comportant des nappes usagées, récupérées sur d'autres filets; l'investissement personnel de base peut n'être pas considérable, le travail de la compagnie assurant ensuite le renouvellement des nappes et l'agrandissement du filet-.

## DISCUSSION

### 1. Degré de spécialisation dans la pêche à la senne de plage

Les unités Ewe basées sur le littoral Alladian sont des unités de pêche à la senne de plage et les équipes n'utilisent aucun autre engin.

Cependant, les propriétaires de senne de plage ont pu investir dans d'autres types d'engins, en particulier la senne tournante.

Ainsi, parmi les propriétaires rencontrés a cours de cette mission, KWAKUTSEY ZIKPI possède plusieurs sennes tournantes basées à Vridi II où il occupe d'ailleurs la fonction de chef des pêcheurs Ewe ; en tout, il est actuellement propriétaire de 4 sennes de plage en activité (3 sur le littoral Alladian et 1 à Mondoukou) et aurait aussi 7 sennes tournantes actives à Vridi II. Sa biographie éclaire les stratégies d'investissement qui

l'ont conduit à cette pluri-activité. Il est d'abord venu à Port-Bouët pour travailler dans une équipe de pêche à la senne de plage conduite par son oncle paternel (un des quatre filets montés au Ghana par son grand-père et dont avaient hérités les fils de celui-ci) ; il a ensuite quitté cette unité pour s'embaucher sur des sardiniers dans les années 1960. Selon ses dires, il ne voulait pas rester pêcheur dans la compagnie de quelqu'un ; il ne voulait pas rester dans le filet de la famille : il voulait avoir sa propre affaire. Aussi, après moins de dix ans d'emploi sur les navires du port, il est venu à Vridi II où il a monté une unité de pêche à la senne de plage pour travailler en lagune. Quelques années plus tard, il a monté une senne tournante puis d'autres, toujours pour travailler en lagune. Ce n'est que récemment, depuis 5 ans environ, qu'il investit dans des sennes de plage tandis qu'il a déjà abandonné et vendu plusieurs sennes tournantes ; cette nouvelle "politique" est liée à la fermeture de la pêche aux grands filets en lagune Ebrié et à des problèmes de rentabilité s'accroissant avec les mauvaises pêches de ces deux ou trois dernières années.

Un autre propriétaire de senne de plage du littoral Alladian, KOFFITSE GORDON à Efia Kondji, non rencontré au cours de cette mission, possède lui aussi plusieurs sennes à Vridi II.

Par ailleurs, certains propriétaires de senne de plage, notamment BODWICHE AIVI, ont tenté de monter des unités de pêche à la senne tournante mais ont dû abandonner après quelques années, là encore pour des problèmes de rentabilité ("il y a trop de dépenses").

De nouvelles enquêtes seraient nécessaires pour analyser cette situation. Il serait intéressant en particulier de comparer le fonctionnement socio-économique des unités Ewe de pêche à la senne de plage et celui des unités Ewe et Fante de pêche à la senne tournante afin de mieux saisir ce qu'il faut entendre par "rentabilité".

## 2. Le dotega

Polly HILL, à l'issue de ses enquêtes au pays Anlo en 1963, et A. de SURGY, après ses enquêtes auprès des pêcheurs Ewe au Ghana comme en Côte d'Ivoire dans les années 1963-1965, ont mis en avant la notion de agbadoho; le patrimoine d'une unité Ewe de pêche à la senne de plage comprend, outre le filet (et la pirogue), une provision monétaire appelée agbadoho (de agba "fardeau", do "filet" et ha "richesse"). Ce capital est distinct de la part des bénéfices revenant au propriétaire du filet et reste attaché à la compagnie. Les deux auteurs considèrent que cette notion est très claire dans l'esprit des détenteurs de filet.

Lors des enquêtes sur les systèmes de partage auprès des propriétaires du littoral Alladian, le terme d'agbadoho n'est jamais apparu-de plus, lorsqu'on l'a évoqué, personne n'a semblé comprendre-.

Un autre terme a été employé : dotega (dote: "en bas du filet"; ga : "argent"; donc "l'argent en bas ou sous le filet" : "le sous-bassement monétaire du filet"). Comme dans le cas de l'agbadoho, il s'agit d'une somme mise de côté avant le partage; mais au niveau de leur formation, de leur utilisation et de leur attribution, agbadoho et dotega paraissent distincts.

En premier lieu, tous les propriétaires "ne pratiquent pas" le dotega. Parmi les propriétaires interrogés, seuls les vieux mettent le dotega de côté avant de faire le partage. Pour les plus jeunes, tels que KWAKUTSEY ZIKPI ou SIMON EDO et ses frères, constituer un dotega, c'est voler les pêcheurs : un moyen détourné pour les propriétaires d'accroître leur part des bénéfices au détriment de l'équipe.

En second lieu, lorsqu'il y a dotega, il n'est pas réellement distinct de la part du propriétaire : celui-ci l'empêche et, dès lors, l'utilise comme bon lui semble, sans avoir à rendre quelque compte que ce soit à la "compagnie". Ainsi, si l'on déclare que la fonction première d'un dotega est de constituer une réserve monétaire pour faire face aux frais de recrutement des pêcheurs et à tout problème éventuel qui pourrait survenir pour la compagnie, il est parfaitement admis que le dotega serve à monter une seconde unité de pêche ou soit investi dans un autre secteur d'activité.

Par ailleurs, un filet, à sa naissance, n'a pas de dotega : il se constitue peu à peu. Si le premier filet a un dotega, la création d'un second filet par le même propriétaire conduira à la constitution d'un second dotega : chaque filet aura un dotega distinct.

Enfin, si, pour certains, le dotega doit permettre de faire quelques cadeaux à la famille, il est toujours conçu comme une propriété individuelle, attachée à la personne du détenteur actuel du filet. Contrairement à l'agbadoho qui représente un "fond perpétuel et indivisible" (HILL, 1970, p. 42) et qui sera

"considéré comme une propriété familiale" au décès du fondateur du filet (SURGY, 1966, p. 119), le dotega peut ne pas survivre au fondateur ou être divisé entre ses héritiers.

### 3. Les systèmes d'héritage

Le système d'héritage tel qu'il a été présenté au cours de l'enquête (voir 2.B.1) diffère de la description donnée par A. de SURGY et P. HILL du système d'héritage en vigueur en pays Ewe au début des années 1960. D'une part, on ne désignait qu'un seul héritier; "ses frères et soeurs, qui eux aussi avaient des droits à la succession, ont la possibilité de venir l'aider à travailler en s'intégrant à la compagnie mais ne sont pas considérés comme actionnaires et ne reçoivent pas de dividendes" (de SURGY, 1966, p. 119). D'autre part, si l'héritier avait "l'obligation morale" "d'accorder certaines faveurs à ses frères et à ses soeurs qui se trouvent dans le besoin (...par exemple) avancer à qui en est digne de quoi se constituer lui-même un filet et une compagnie, payer l'hôpital de celui-ci, la scolarité d'un enfant de celui-là...", le patrimoine d'une unité devait être maintenu intact dans toute la mesure du possible; le partage du filet, particulièrement entre fils de même mère, était synonyme de ruine de l'entreprise. Enfin, "le capital engendré par la compagnie, sauf à des fins de réinvestissement immédiat, échappera normalement à celui-ci (chef de compagnie-héritier) et sera considéré comme une propriété familiale", la famille ainsi entendue étant constituée des descendants de l'ancêtre qui a constitué le premier filet (3 ou 4 générations au maximum); ainsi lorsque l'héritier aura commencé à travailler avec le filet, "à

l'issu de la saison, il pourra remettre 1/3 des bénéfices à son chef de famille, en distribuer un second tiers à l'ensemble de ses frères et soeurs avec quelques menus cadeaux aux autres parents, et ne conserver pour lui que le dernier 1/3, sa véritable rémunération" (de SURGY, 1966, pp 120-121).

Certes A. De SURGY soulignait que "ces coutumes" n'étaient guère stabilisées et faisaient l'objet de continuelles réadaptations (p.127) et l'on voit bien se dessiner dans le système en vigueur dans les années 1960 au pays d'origine certaines des pratiques actuelles (notamment aider les frères travaillant sur le filet hérité à devenir propriétaires en participant au financement), il n'en demeure pas moins que l'on a le sentiment que les entreprises établies actuellement sur le littoral Alladian ont un caractère moins "familial". La logique selon laquelle le fondateur d'un filet constitue un capital dont l'action est d'engendrer d'autres capitaux qui à leur tour en engendreront d'autres et qui se ramifieront à l'intérieur de la famille (de SURGY, p. 127) existe en 1960 comme en 1989 mais la notion de "capital familial" issu du premier filet est peut-être moins forte.

Cette évolution n'en est peut-être pas une : sur le littoral Alladian, les filets sont trop récents pour que de tels processus aient pu se développer pleinement. Mais il se peut aussi qu'il y ait rupture entre la situation prévalant au Ghana et la situation en train de se construire sur place, en Côte d'Ivoire. Les deux filets les plus anciens parmi ceux présents actuellement sur le littoral Alladian, créés par les grand-pères des propriétaires

actuels, donnent deux images contrastées : dans un cas, à Ekpli Kondji, les deux successions ont semble-t-il ou vont donner lieu à des partages; dans l'autre cas, à Hotor/Ahuto Kondji (pour lequel on ne dispose pas d'informations très claires et précises), l'expression "filet de la famille" a été employé et il est possible que l'on ait affaire à un processus comparable à celui décrit par de SURGY.

## NOTES

- (1) Pour expliquer ces déplacements, les pêcheurs font parfois référence à des querelles survenues avec le village d'accueil; plus souvent, l'interprétation donnée est qu'"il faut suivre le poisson" : quand la pêche ne marche pas bien où on est, on va voir plus loin si c'est mieux, en y créant un nouveau campement. Ces déplacements s'effectuent en général au sein d'un espace relativement restreint et ont, globalement, une orientation Est-Ouest. Ces dernières années, certains propriétaires ont cherché à s'implanter en terre Avikam mais les villageois s'y opposent et seuls deux propriétaires sont parvenus à s'installer à Adresse l'un deux, BODWICHE, venu là il y a 2 ans à peine, pense en repartir à la fin de l'année : les tracasseries des villageois et le fait que la pêche ne soit finalement pas vraiment meilleure qu'ailleurs l'incitent à revenir en arrière pour réoccuper son ancien campement; peut-être les terre avikam vont-elles constituer la limite ouest de l'expansion des pêcheurs Ewe à la senne de plage du secteur de Port Bouët.
- (2) Les vieux du secteur de Port Bouët peuvent énumérer les différents campements de pêche à la senne de plage qui s'étaient peu à peu créés le long de l'actuelle route de Bassam (voir également la carte de A. de SURGY pour la situation en 1963). Dans l'un et l'autre cas il y aurait donc un schéma d'expansion "en tâche d'huile" à partir d'un premier centre historique de regroupement (Port-Bouët dans un cas, Vridi-Plage dans l'autre cas).
- (3) A ma connaissance, deux autres sennes appartenant à des Alladian existent. L'une appartient à un villageois de Ahua; apparemment assez ancienne (milieu des années 1960 ?), elle aurait fonctionné jusqu'en 1983 (dans un premier temps main d'oeuvre Alladian puis Ewe); de 1983 à 1988, elle est restée sans équipe; en 1988, le propriétaire avait pris des pêcheurs d'une unité Ewe dont le contrat était terminé mais cela n'a semble-t-il pas marché : en 1989, à nouveau plus d'équipe. Une autre senne, plus récente, appartient à un villageois de Addah; en 1988, elle avait été confiée à un pêcheur posé à Grand Jacques qui devait recruter une équipe : aucune trace en 1989.
- (4) Six propriétaires parmi ceux enquêtés au cours de cette mission. On ne parle ici que de sennes de plage (pour d'autres types d'engins voir infra Discussion).
- (5) ADJE OUEMEGA était déjà propriétaire au Ghana avant de venir en Côte d'Ivoire. Cependant, pour son premier séjour sur le littoral ivoirien, il a laissé son filet au Ghana et est venu travailler dans l'équipe d'un tiers; après un contrat, il est rentré au Ghana puis a apporté ses filets à Vridi.

- (6) Voir Exposé au séminaire de Cl. H. PERROT p. 54 : création d'un campement par déplacement d'une compagnie déjà établie, par acquisition d'un nouveau filet par un propriétaire déjà établi, par installation d'un pêcheur ayant travaillé dans une compagnie établie sur le littoral, enfin, par installation d'un propriétaire n'ayant encore jamais travaillé sur ce littoral. La poursuite des enquêtes modifie quelque peu la carte présentée dans cet exposé (document 4), notamment en réduisant le nombre des campements appartenant à la dernière catégorie (symbolisés et ).
- (7) Soit environ la moitié du SMIG en Côte d'Ivoire (192 CFA/h, à raison de 173,33 h/mois : 33 279,36 CFA).
- (8) Soit presque le double du salaire d'un capitaine/Patron pêcheur travaillant sur un navire de grande pêche (133 372 CFA/mois) ou 4 fois ce que gagne un ler bosco (61 064 CFA/mois).